

Temps libre

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15470 – 7 F

SAMEDI 22 OCTOBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Fragile équilibre en Macédoine

A soixante-dix-sept ans, l'un des doyens de l'appareil titiste a été reconduit à la tête de la Macédoine, l'une des six Républiques issues de l'éclatement, en 1991, de la Yougoslavie. Kiro Gligorov, dont la commission électorale macédonienne a proclamé la victoire, jeudi 20 octobre, à l'élection présidentielle de son pays, a occupé les fonctions les plus élevées dans l'establishment politique de Tito. Mais le titre de gloire de cet homme, qui avait tenté jusqu'au bout de faire survivre la Yougoslavie agonisante, est d'être le seul dirigeant de l'ex-Fédération à avoir su éviter la guerre à son Etat naissant.

Avec une habileté que nul ne lui conteste, M. Gligorov a, dans un premier temps, assuré sans coup férir le départ des forces serbes de Macédoine, alors qu'une à une, les cinq autres Républiques ex-yougoslaves payaient dans le sang le prix de la dislocation. Puis, dans une région qui mérite bien son surnom de poudrière, Kiro Gligorov a, jusqu'à présent, maintenu une cohésion nationale que la plupart des observateurs jugeaient impossible.

AINSI, Slaves macédoniens et Albanais de souche ont-ils continué à cohabiter, bon an mal an, dans un environnement international dont l'hostilité n'a cessé de croître et au milieu d'énormes difficultés économiques – la Macédoine détenait déjà du temps de la Fédération le triste privilège d'être, en la matière, la lanterne rouge de la Yougoslavie. Ce fragile équilibre, constamment en situation d'instabilité, pourra-t-il être sauvé ? Rien n'est moins sûr, malgré toute l'adresse du président Gligorov.

En premier lieu, des failles – auxquelles l'Albanie de Sali Berisha n'est pas toujours étrangère – apparaissent constamment dans la frêle entente entre les deux principales communautés du pays. Mais, surtout, les initiatives intempestives du seul pays de la région dont on pouvait espérer un rôle temporisateur, du seul Etat balkanique appartenant à l'Union européenne, la Grèce, comptent parmi les principaux risques de déstabilisation. Embargo économique, manœuvres militaires à la frontière, blocage de toute aide financière étrangère : Athènes cherche à étrangler lentement sa petite voisine, sous prétexte que cette dernière aurait « usurpé » un nom – Macédoine – dont la Grèce serait seule propriétaire.

L'AVEUGLEMENT des dirigeants politiques grecs – conservateurs comme socialistes – risque de provoquer une conflagration, qu'un pays responsable a, en principe, pour mission de prévenir. A voir avec quelle persévérance Athènes s'ingénie à agiter de vieux démons sortis tout droit d'une imagerie qu'on espérait dépassée, on peut se demander qui, de Kiro Gligorov le Macédonien ou d'Andréas Papandréou le Grec, mène la politique la plus « balkanique ».

M 0147 - 1022 - 7,00 F

Se satisfaisant du cessez-le-feu décrété par l'IRA

Londres va ouvrir des négociations avec le Sinn Fein irlandais

Le premier ministre britannique, John Major, est arrivé vendredi 21 octobre à Belfast, en Irlande du Nord, où il s'apprêtait à déclarer se satisfaire du caractère « permanent » du cessez-le-feu décrété par l'IRA le 31 août. Selon des sources gouvernementales britanniques, M. Major devait donner le feu vert à des pourparlers préliminaires entre son gouvernement et le Sinn Fein, aile politique légale du mouvement républicain. Le premier ministre britannique devait également annoncer la levée de l'interdiction faite à Gerry Adams, le leader du Sinn Fein, de se rendre en Grande-Bretagne.

BELFAST

de notre envoyé spécial

La paix n'a peut-être que sept jours, mais la capitale de l'Irlande du Nord a bien changé d'aspect. Déjà, à l'aéroport de Londres, l'embarquement pour Belfast n'est plus entouré de mesures de sécurité draconiennes. Dans les rues de Belfast, la présence militaire et policière s'est fortement réduite, les soldats ont abandonné casque et gilet pare-balles et un fonctionnaire ironise sur le fait que *« la police a maintenant le temps de mettre des procès-verbaux »*. L'Hôtel Europa, dont les vitres ont été soufflées une bonne vingtaine de fois par des explosions, vient d'être doté d'une façade néoclassique, et le nouveau propriétaire est optimiste pour l'avenir et pense, comme tous les hommes d'affaires rencontrés ici, que la création d'emplois est la seule solution au drame. Quant aux passants, dans le centre-ville, ils baguenaudent, comme si de rien n'était.

La sécurité s'est également relâchée devant le siège des partis politiques, catholiques ou protestants, si souvent cible d'attentats, et Tom Hartley, président du Sinn Fein, se promène, apparemment sans crainte, dans son fief de Falls Road.

Pourtant, non seulement le « mur de la paix », cette barrière entre les quartiers catholique et protestant dont les portes se referment dès la nuit tombante, reste en place, mais l'on est en train de construire, au beau milieu d'un parc, une nouvelle clôture à la demande des deux communautés. *« Les gens doivent faire entrer le cessez-le-feu dans leur tête, et cela ne se fera pas en quelques semaines », dit Tom Hartley. Il ajoute néanmoins : « Toutes les certitudes se sont envolées, nous devons rechercher les chances de succès, ne plus être dogmatiques et ne plus dire non à tout. »*

Partout ou presque, un nouvel optimisme règne. Même si l'on demande à M. Major une plus grande célérité dans la mise en marche du processus de paix, celui-ci semble bel et bien enclenché. Comme en témoigne la réunion, jeudi, du conseil de cabinet sur l'Irlande du Nord, au cours duquel M. Major aurait obtenu l'accord de ses ministres pour engager, dès qu'il le jugera possible, des contacts avec le Sinn Fein.

PATRICE DE BEER

Lire la suite page 7

« Sir Alfred » de Roissy

Depuis six ans, Merhan Nasseri vit dans les sous-sols de l'aéroport. Il attend toujours les papiers qui lui permettraient de partir vers l'Angleterre

Entre une vitrine de gadgets électroniques et les escaliers mécaniques de Roissy, le voyageur pressé ne remarque pas Alfred. L'homme au visage émacié barré d'une moustache très noire est assis sur une étroite banquette, près de son chariot chargé de sacs de voyage. Ce Chaplin triste, flottant dans l'agitation cosmopolite du terminal 1, a des airs de prince persan. A première vue, il attend son heure. Départ pour Francfort ? Embarquement pour Dubaï ? Il reste indifférent à tous les appels.

Le 16 novembre 1988, Merhan Karimi Nasseri, dit Alfred, quarante-trois ans, s'est présenté, muni d'un billet pour Londres, au comptoir de la compagnie British Airways. Faute d'un passeport attestant de son identité, il n'a pas été admis à débarquer en Angleterre et a été renvoyé, le soir même, vers Roissy-Charles-de-Gaulle. Ce jour-là, Merhan a décidé d'arrêter le temps et de se retirer du monde. Six ans plus tard, il reste dans la posture du voyageur en partance, attendant un improbable décollage dans un aéroport qui a remplacé la patrie qu'on lui refuse.

De la France, il connaît l'hôtel Arcade (aujourd'hui Ibis) – où la police de l'air et des frontières (PAF) retient les étrangers débarquant sans papiers –, le tribunal correctionnel de Bobigny, où il a été condamné pour séjour irrégulier, et la prison de Fleury-Mérogis, où il est resté quatre mois pour le même motif. De son anglais aux accents orientaux s'échappent les mots qu'il connaît le mieux en français : *« titre de séjour », « préfecture », « déclaration de perte »*.

La France ne veut pas lui délivrer de titre de séjour. Elle ne sait pas vers quel pays le renvoyer.

PHILIPPE BERNARD

Lire la suite page 14

Les soixante-huitards à la retraite

« Soyons réalistes, demandons l'impossible ! », lisait-on sur les murs de Paris au printemps 1968. Un quart de siècle plus tard, les salariés d'IBM-France, qui avaient l'âge de lancer des pavés au quartier Latin, peuvent prendre le slogan au pied de la lettre. Ils sont incités par le groupe informatique à partir en préretraite à cinquante ans avec 70 % de leur salaire...

La génération des soixante-huitards mise au rencart prématurément, aucune des utopies en vogue pendant la « révolution » de Mai n'avait envisagé une telle issue. Libérés des contraintes du travail et leur revenu assuré, ils vont pouvoir accomplir leurs rêves d'alors, aller jusqu'à Katmandou et s'installer dans les Cévennes pour y *« jouir sans entrave »*. Mais le folklore ressuscité à cette occasion vient aussi démontrer que le *« vieux monde »* perd décidément la tête. L'ordinateur n'est pas l'acier ou le charbon, dont le déclin justifiait des plans sociaux, et les informaticiens ont été bien et longuement formés. Peut-on admettre que, après vingt-cinq ans de vie professionnelle seulement, la seule perspective soit de ne rien faire ? Longtemps, très longtemps.

page 21

Protestations de l'OLP

L'OLP a vivement protesté, jeudi 20 octobre, contre la décision prise par le gouvernement israélien d'isoler complètement la Cisjordanie et le territoire de Gaza, pour *« une période indéterminée »*, après l'attentat de Tel-Aviv. C'est une *« véritable déclaration de guerre économique et sociale »*, a déclaré un porte-parole de Yasser Arafat.

page 5

L'extradition de Jacques Médecin

La Cour suprême de justice d'Uruguay a rejeté, mercredi 19 octobre, le recours formé par les défenseurs de Jacques Médecin contre son extradition. Plus rien ne s'oppose au retour en France de l'ancien maire de Nice qui est sous le coup de deux mandats d'arrêt internationaux.

page 13

Le CNRS ne sera pas démantelé

Dans un entretien au *Monde*, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, affirme sa volonté de préserver le Centre national de la *recherche scientifique* (CNRS). Il annonce plusieurs mesures budgétaires pour permettre aux laboratoires de fonctionner jusqu'à la fin de l'année en dépit du gel de certains crédits.

page 15

Un club nucléaire fermé

Washington cherche à limiter le nombre des Etats qui détiennent des armes de destruction massive

En maniant la carotte et le bâton, les Etats-Unis chercheraient-ils, sans trop l'avouer, à fermer le « club » des pays nucléaires dans le monde, de façon à en limiter définitivement l'accès aux puissances reconnues pour détenir déjà des armes opérationnelles et à en écarter les pays soupçonnés d'être en passe de les posséder ? C'est la question qu'on peut se poser en observant le jeu actuel de Washington vis-à-vis de la Corée du Nord, du Pakistan et de la Chine.

A quelques mois de la reprise, au printemps prochain à New-York, des discussions entre plus de cent soixante pays sur la reconduction – ou non – du traité de non-prolifération (TNP) de 1970 pour un nouveau bail de vingt-cinq ans, l'attitude des Américains donne à croire qu'ils veulent précéder l'événement et apparaître comme le « Monsieur propre » qui aurait éradiqué la dissémination nucléaire à la surface de la planète.

Il existe cinq Etats véritablement en situation d'user de la dissuasion autant qu'ils l'entendent pour servir leurs propres intérêts de sécurité : les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Russie et la Chine. Il existe, d'autre part, un sixième Etat un peu trouble-fête, l'Ukraine, qui est *de facto* la troisième puissance nucléaire du monde, par le nombre des charges qu'elle se refuse à démanteler, mais dont rien ne dit qu'elle soit totalement libre de ses mouvements en la matière.

Trois autres Etats ont assuré avoir renoncé à leur ambition. Le Brésil et l'Argentine ont cessé de rivaliser dans les années 80 et ont placé leurs installations sous contrôle international. L'Afrique du Sud a spectaculairement fermé ses usines et s'est engagée à détruire la demi-douzaine de bombes dont l'ancien président De Klerk avait annoncé l'existence.

Reste le cas de l'Irak. La débâcle militaire de Bagdad en 1991 a contraint Saddam Hussein à passer par les fourches Caudines de la Communauté internationale, qu'il a longtemps bravée en s'approvisionnant clandestinement et en ordre dispersé auprès de fournisseurs de technologies sensibles.

En 1994, où en est-on ? Aucune des grandes puissances actuelles du « club » nucléaire ne se ferme les yeux sur la réalité. Aux cinq, voire six détenteurs officiels d'armes nucléaires opérationnelles, il faut ajouter trois autres pays sur lesquels le doute n'est plus permis : Israël, l'Inde et le Pakistan.

JACQUES ISNARD

Lire la suite page 3

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 8 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

AU COURRIER DU MONDE

LAÏCITÉ

Funeste impasse

Quelques fillettes portant le prétendu voile islamique à l'école : la République est en danger ! Toute la France frémit et tremble sur ses bases ! Mais des écoles privées proclamant haut et fort leurs idéologies religieuses, se donnant insolemment pour but la reconquête des esprits, se constituant en Etat dans l'Etat, voulant soumettre le savoir à la tutelle d'idéologies archaïques, réclamant des moyens et privilèges exorbitants avec l'aide d'un Etat qui n'a de cesse de fouler aux pieds la laïcité, l'émergence, contraire à tous les principes de la République, de « communautés » de plus en plus structurées qui préparent, dès l'école, une véritable libanisation de notre pays, cela, je suppose, c'est la liberté ! Qui ne voit la funeste impasse dans laquelle s'est engagé notre pays en reniant le plus essentiel facteur de paix, d'intégration et de cohésion nationale : une laïcité rigoureuse et scrupuleuse.

ROBERT SMADJA
Professeur d'université (Paris)

Favoriser l'agnosticisme ?

Il n'est pas encore rare, au moins dans ma région, que des élèves soient contraints de cacher la petite croix ou la petite médaille qu'ils portent sur la poitrine. On en parle peu ou pas, car les parents craignent – à tort ou à raison – les conséquences que des protestations pourraient avoir pour leurs enfants. Une telle laïcité favorise dans la pratique l'agnosticisme et aboutit, sans parler des problèmes de l'éducation à la foi, à l'absence de culture religieuse et à la coupure avec l'une des sources spirituelles essentielles de notre civilisation.

Une autre conception, minoritaire, comme le montre justement l'affaire du foulard, voudrait promouvoir une laïcité ouverte, tolérante, où chacun pourrait s'exprimer et s'enrichir des points de vue des différents groupes. Si cette conception était mise en application dans l'école publique d'Etat, elle rendrait beaucoup moins nécessaire l'existence d'écoles sous contrat proposant autre chose que ce vide spirituel qui ne saurait être comblé par de petites doses d'éducation civique.

GÉRARD LOUBENS
Terrasson (Dordogne)

Un concordat

Si la *charia* islamique a réservé un statut de « protégés » *(dhimma)* aux minoritaires chrétiens et juifs en terre d'islam *(dar el-islam)*, elle n'en a conçu aucun pour les minoritaires musulmans en terre non musulmane. L'autorité, en effet, selon la *charia* telle que la conçoivent les intégristes, ne peut être qu'islamique, en vertu du verset coranique qui dit : *« Oh vous qui croyez, obéissez à Dieu, au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. »*

Chez nous, aujourd'hui, la question se pose en d'autres termes. Les immigrés musulmans sont venus de leur propre chef sur notre territoire, poussés dans leur immense majorité par des nécessités économiques et, puisque leur départ n'est ni concevable ni souhaitable, le seul problème qui se pose est donc celui du statut qui pourrait leur être attribué par concordat, dans une société pluraliste mais néanmoins laïque.

Pour ce qui concerne l'éducation, un tel concordat devrait faciliter notamment l'ouverture d'écoles privées confessionnelles à la disposition des minorités musulmanes pratiquantes. L'ouverture de telles écoles privées réglerait le problème du foulard mais elle n'éliminerait pas les risques de conflit inhérents à l'incompatibilité existant entre l'intégrisme islamique et certaines parties de nos programmes éducatifs – que les écoles privées sont tenues de respecter.

C'est l'intégrisme qui pose problème. Et, dans notre société qui ne conçoit que l'assimilation, l'intégrisme est objectivement subversif. Faudra-t-il adopter un jour le système anglo-saxon de développement séparé des communautés ? Ce serait sans aucun doute une révolution culturelle. Mais, après tout, nos valeurs ne sont-elles pas démonétisées aux yeux de nos hôtes musulmans lorsque l'Etat qui s'en réclame se montre impuissant à faire régner le minimum de justice sociale ?

MICHEL TRICHET
Journaliste et islamologue (Bordeaux)

Question d'identité

Je suis juive mais je ne crois pas en Dieu. Qu'est-ce que je transmets à mon fils ? Pas même une culture, que je connais peu, encore moins une religion. (...)

Sans remettre en cause l'idéal démocratique qui est le fondement de l'école laïque (je suis moi-même institutrice de l'école publique), je me permets de douter du progrès pour l'émancipation des idées que peut représenter une telle loi (interdisant les signes religieux). Peu d'enseignants, surtout à l'école primaire, ont un regard critique sur la culture dite « laïque » de l'école.

L'école maternelle, notamment, est jalonnée de repères religieux tels Noël, Carnaval et autres poules de Pâques. Il n'est pas question de priver les enfants de ces repères, mais pourquoi ne pas introduire de façon explicite des cours de religion à l'école qui permettraient aux enfants de se comprendre et de relativiser les croyances de leurs parents ?

Comment est-il possible d'interpréter une œuvre artistique de la Renaissance, par exemple, sans un minimum de connaissances d'histoire religieuse ? Il n'est pas démocratique d'aplanir toute différence au nom de la vérité laïque, qui est peut-être une forme de croyance d'autant plus totalitaire qu'elle se veut juste. Le port des insignes apparents de religion est une provocation, mais une loi les interdisant institutionnalise la peur et la défiance des uns envers les autres, sans favoriser la liberté intérieure.

MICHÈLE HARVET
Thessalonique (Grèce)

La même erreur qu'en Allemagne

Interdire le foulard dans les écoles françaises n'est pas mieux que le port obligatoire des foulards que les intégristes veulent imposer aux filles dans les écoles en Algérie.

La circulaire Bayrou va renforcer l'aliénation du côté des musulmans et va ainsi renforcer l'intégrisme qu'elle fait semblant d'empêcher. La France risque de commettre les mêmes fautes que l'Allemagne, où une politique intolérante a créé un climat d'aliénation, de radicalisation et de violence.

THOMAS KOLB
(Allemagne)

Autres discriminations

L'occasion nous est donnée de nous demander si la discriminaton par le recours à des vêtements de mode aux marques complaisamment étalées et si l'ensemble des pratiques de l'idéologie publicitaire qui transforment nos enfants en autant d'agents de prosélytisme commercial ne sont pas finalement plus graves, aux yeux mêmes de la loi, que le discret rappel vestimentaire à une foi légitime. Certains professeurs heureusement exigent déjà dans leur classe l'occultation de toute marque apparente sur les vêtements et sur le matériel scolaire.

JEAN TESSIER
Villenauxe (Aube)

Morale et liberté

La République n'a pas à se mêler d'exégèse religieuse, ce n'est pas son affaire ni sa compétence. Elle est maîtresse, en revanche, de juger des conséquences tirées par les uns ou les autres de leurs croyances et d'accepter ou de refuser ces conséquences, sans considération du tort ou de la raison dans l'ordre religieux.

En l'occurrence, toutes les raisons existent de refuser avec la plus grande force la pratique concernée. Cela est nécessaire tout d'abord pour la liberté et la dignité des jeunes filles auxquelles elle pourrait s'appliquer. Il n'est pas concevable que, sur notre sol, une personne du sexe féminin, parce qu'appartenant à ce sexe et devenue nubile, doive se dissimuler comme si elle était impure ou scandaleuse, sa seule vue provoquant des pensées ou des comportements intolérables. Il n'est pas davantage acceptable que ses caractères sexuels soient seuls considérés dans sa personne au point qu'elle puisse être gênée dans ses autres activités par la nécessité de dissimuler sa féminité.

Notre règle est que garçons et filles soient libres de leurs mouvements, rendus aptes à tous les exercices et à l'étude de tous les savoirs en stricte égalité. Quant aux disciplines et aux régulations necessaires dans les relations entre les sexes, elles doivent résulter de la conquête d'une maîtrise de soi que la ségrégation et la dissimulation ne font que contrarier.

Les jeunes garçons de toutes origines ont tout à gagner à acquérir cette maîtrise et à rencontrer dans des conditions de normalité la réalité de l'être féminin plutôt que d'en être séparés et d'en faire un objet de fantasme, de culpabilisation, d'illusion et de frustration (...). Une naïveté qu'il faut combattre consiste à accepter le discours à prétentions morales qui accompagne les pratiques de dissimulation (et d'enfermement) des femmes. L'Orient vertueux s'opposerait ici à l'Occident libertin. Or les motivations de ces pratiques sont pour le moins suspectes. Rappelons simplement que la plupart des usages découlant de cette règle sont devenus des délits selon notre droit, qu'il s'agisse du mariage forcé ou de l'acte charnel imposé.

La liberté n'est pas la morale mais elle en est un fondement indispensable qui a jusqu'au temps présent fait défaut. Pour cela et non en dépit de cela, aussi peu prêcheurs de vertu que nous soyons, nous voilà en charge de la première émergence d'une société authentiquement morale à travers les siècles et tenus de la défendre comme telle.

SERGE BARTHELEMY
(Paris)

ÉTAT DE DROIT

Vraiment ?

Dans quel Etat de droit vivons-nous ? Tous les jours, nous assistons à la violation des droits les plus élémentaires dévolus à chaque citoyen dans une démocratie digne de ce nom. A l'heure où l'on veut à juste titre réintroduire l'enseignement du civisme à l'école, nos plus hautes instances politiques bafouent ouvertement le droit.

Ainsi, notre ministre de l'intérieur interne, puis expulse sans motif avéré des hommes supposés « islamistes » sans en informer leur avocat. Le ministre applique « son droit » avec la complicité silencieuse du garde des sceaux.

Dans l'affaire de l'Opéra-Bastille, les autorités de tutelle, sous la responsabilité du ministre de la culture, ignorent et bafouent un jugement rendu exécutoire par un magistrat.

En juillet 1992, le CSA inflige une amende de 30 millions de francs à TF1 pour non-respect des quotas de production. La direction de cette chaîne déclare ouvertement, avec l'aval à peine déguisé du ministre des finances, ne pas vouloir payer cette amende.

Ces exemples, parmi d'autres (*cf.* les affaires de corruption des grands groupes industriels), illustrent combien notre pays est malade de sa démocratie, et ne nous étonnons pas, après cela, du mépris dans lequel sont tenus nos politiques.

ALEXANDRE SCHAFF
Montgeron (Essonne)

L'AFFAIRE DU SANG CONTAMINÉ

Le sens des mots ou des valeurs ?

Etrange argumentation tenue par Pierre Mazeaud dans vos colonnes et intitulée : « Le sens des mots » (*le Monde* du 8 octobre). A la lecture de cet article, je conclus que, pour le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, la défense du sens des mots prime sur la défense du sens des valeurs.

Cette position résulte au mieux d'une méconnaissance totale du dossier, au pire d'un esprit de solidarité, pour ne pas dire d'un esprit corporatiste entre politiques (voir les prises de position de MM. Philippe Séguin, Raymond Barre et François Mitterrand), semblable peut-être à l'infâme pétition organisée par certains médecins et Prix Nobel pour la défense des docteurs Garetta et Allain (...).

Lorsque l'on a demandé une enquête sur les connaissances médicales du cercle des médecins entourant l'hémophilie, on s'est vu opposer cette évidence : l'élite est insoupçonnable.

Je pense qu'aujourd'hui M. Mazeaud nous dit la même chose en ce qui concerne les politiques.

Ce que nous avons fait, envers et contre tous, au prix de tant de sacrifices, pour l'établissement de la vérité, a été fait en mémoire de nos enfants et de nos amis morts, je devrais dire assassinés. Nous l'avons fait, parce que, aussi, c'était notre simple devoir, celui de faire connaître les dangers qui nous guettent, de remettre en cause les certitudes et croyances. Sans nous, ce désastre moral serait passé inaperçu et les mêmes dangers menaceraient encore les Français.

ALPHONSE CAILLEAU
Hémophile contaminé (Paris)

Savaient-ils ou non ?

Si nous suivons M. Mazeaud dans son raisonnement, Carlos, en lançant ses grenades, n'avait pas l'intention de tuer et blesser des innocents mais de faire libérer sa bien-aimée, et surtout, sans doute, de faire parler de lui. De même, le cambrioleur surpris qui tue le gardien de nuit doit être condamné pour effraction, vol et « atteinte involontaire à la vie d'autrui » et non pour meurtre. Son geste « relève d'un odieux esprit de lucre » et d'une légitime aspiration à la liberté et non de l'intention de tuer ! Les assassins de Yan Piat ont tué également par « esprit de lucre », est-ce pour M. Mazeaud une circonstance atténuante ? (...)

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que M. Mazeaud ne se pose pas la question : « Savaient-ils ou ne savaient-ils pas, ces « membres du gouvernement », que des « personnes relevant de leur administration » allaient semer la mort et la douleur parmi leurs malheureux administrés ? »

Je suppose que c'est à cette question que leurs juges vont chercher à répondre. Mais M. Mazeaud y a déjà répondu : on ne peut pas « sérieusement l'imaginer » (qu'ils le savaient !)

DAVID LUSTIG
(Nice)

TRAIT LIBRE



Esprit de corps

On est toutefois en droit de s'étonner que M. Mazeaud, probablement involontairement, donne quelque peu le sentiment de faire preuve d'esprit de corps en se penchant uniquement sur le sort des hommes politiques.

Or le lecteur non juriste est en droit de savoir que l'accusation, parfaitement résumée par M. Mazeaud (avoir *« sciemment prêté assistance à une contamination volontaire de malades avec intention de les tuer »*) ne tient pas plus pour la même motivation envers toutes les personnes qui font l'objet de mises en examen par un juge d'instruction, pour le même crime, qu'il s'agisse de celles qui sont fondées à se prévaloir de la chose jugée comme les docteurs Garetta ou Allain, ou de toutes les autres dont les noms paraissent quasi quotidiennement dans la presse.

ROLAND SCHWOB
Avocat, ancien bâtonnier (Mulhouse)

Une infraction formelle

M. Pierre Mazeaud écrit, à propos de la qualification retenue, que cette infraction implique une intention homicide se définissant comme *« la volonté de mettre fin »* aux jours d'autrui. En réalité, cette interprétation fait abstraction de la vraie nature du crime d'empoisonnement. En effet, cette infraction est, selon la qualification retenue par les pénalistes, une infraction formelle, c'est-à-dire qui se consomme indépendamment du résultat réel (la mort). Son existence n'implique donc pas qu'il y ait de la part de son auteur intention de donner la mort. On doit considérer que le crime d'empoisonnement *« relève d'un caractère intentionnel non qualifié, qui se confond avec la seule connaissance des effets mortifères de la substance administrée, doublée de la volonté d'agir malgré tout »* (Y. Mayaud, in *Mélanges en l'honneur du professeur J. Larguier*, PUG, 1993, p. 208). Ainsi l'élément psychologique de cette infraction se limite à cette seule connaissance consciente. L'intention de donner la mort n'est alors qu'un mobile non juridiquement pris en considération.

PATRICK CANIN
Avocat (Grenoble)

Le dol éventuel

Ancien étudiant en droit de l'Université française (1956-1957), je me rappelle encore que, tout comme dans le droit pénal de mon pays, les pénalistes français, dans l'élément moral de l'infraction, reconnaissaient également ce qu'on appelle le *dol* éventuel. Les manuels français que j'ai encore en main, d'antan il est vrai, définissent le dol éventuel à peu près comme suit : il y a dol éventuel quand l'agent, au lieu de vouloir le résultat dommageable, l'envisage néanmoins comme possible et n'en persiste pas moins dans son activité volontaire, acceptant de son plein gré le résultat de son action (ou omission).

Or l'homicide (assassinat), dont l'empoisonnement n'est qu'une des modalités possibles, peut être commis selon ces critères.

ERWIN HARTMANN
(Bonn)

LES MINGUETTES

Exorcisme

La démolition de dix tours du quartier des Minguettes qui a eu lieu le 11 octobre dernier nous renvoie, d'une certaine manière, à ces manifestations au cours desquelles l'effigie du Mal – qu'il s'agisse d'une photo, d'un pantin ou d'un drapeau – est piétinée puis brûlée, comme pour soulager les foules en transe. L'analogie peut surprendre. Elle ne me semble pourtant pas excessive.

Considérer la destruction de ce qui fut un quartier défavorisé comme la solution à ses malaises est une idée tout de même un peu simpliste. Cette futilité serait sans conséquence si elle ne véhiculait pas, dans le même temps, des schémas pervers quant aux causes de nos problèmes de société. Elle érige la forme, architecturale ou urbaine, au rang de déterminant social. La spatialisation à outrance – attitude qui consiste à donner à la forme une mission sociale – allège la politique de ses devoirs et rassure l'architecte sur la puissance de ses outils. Ainsi son élimination constitue le préalable à un futur qui s'annonce radieux (on parle d'y construire une médiathèque, un IUT, des logements sociaux de « qualité » – ceux qui viennent d'être détruits étaient considérés comme tels à l'époque de leur achèvement...).

Les pouvoirs publics se sont livrés à une sorte de cérémonie d'exorcisme, abandonnant pour l'occasion la responsabilité d'une politique urbaine qui, heureusement, est généralement autre. Si la destruction est parfois nécessaire, elle ne peut trouver son sens que dans le cadre d'un projet global, accompagné des réformes politiques et sociales nécessaires à sa viabilité.

JACOB CELNIKIER
Etudiant en architecture (Paris)

Les conséquences du compromis sur le nucléaire avec la Corée du Nord

L'accord nucléaire conclu entre la Corée du Nord et les Etats-Unis devait être signé, vendredi 21 octobre, au siège de la mission nord-coréenne de Genève. L'ambassadeur américain Robert Galluci et le ministre adjoint nord-coréen des affaires étrangères Kang Sok-Ju apposeront leurs signatures au bas du document qui formalise le début d'une nouvelle ère de relations entre Washington et Pyongyang. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) souhaite, pour sa part, des *« inspections rapides du matériel nucléaire »* en espérant que le *« délai prolongé »* accordé par les Américains à Pyongyang en ce qui concerne ces inspections *« soit évité »*.

■ MANŒUVRES. ***La Corée du*** **Sud a par ailleurs demandé aux Etats-Unis que les manœuvres militaires conjointes « Team spirit » ne se tiennent pas cette année. *« Cela est en relation avec le sentiment qu'a la Corée du Sud de ne pas souhaiter que ces exercices aient lieu maintenant en raison de l'influence négative qu'ils pourraient faire peser »*, a déclaré un porte-parole du département d'État américain. – *(AFP.)***

Les concessions américaines à Pyongyang inquiètent les experts

WASHINGTON

de notre correspondant

Les Etats-Unis ont-ils conclu un marché de dupes avec la Corée du Nord ? En décidant d'expliquer lui-même la portée de l'accord nucléaire passé avec Pyongyang, le président américain souligne davantage les doutes exprimés par de nombreux experts et des responsables militaires, vite relayés par les porte-parole de l'opposition. *« Il est toujours possible d'obtenir un accord lorsqu'on cède suffisamment »*, a estimé le leader de la minorité républicaine au *Sénat*, Robert Dole, ajoutant que les considérations stratégiques à long terme semblent être passées au second plan, au profit de la volonté de conclure *« un accord à court terme »*.

Au-delà des commentaires de presse élogieux qui ont salué la conclusion de plus de seize mois de laborieuses négociations avec Pyongyang, l'importance des concessions accordées à un pays dont la parole est ouvertement mise en doute par l'administration américaine apparaît de plus en plus nettement. Les spécialistes insistent notamment sur les risques inhérents au délai accordé à la Corée du Nord (entre cinq et neuf ans), à la fois pour se débarrasser du combustible irradié qu'elle détient, et pour autoriser l'inspection de ses sites nucléaires considérés comme suspects.

Pratiquement, cela signifie que ce n'est pas avant plusieurs années que les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pourront établir un bilan précis de la quantité de plutonium déjà produit par les réacteurs nord-coréens.

Reconnaissance politique

D'ici là, observe la presse américaine, rien n'empêchera Pyongyang de dénoncer l'accord et d'augmenter son potentiel nucléaire, après avoir bénéficié de compensations économiques substantielles. La CIA soupçonne la Corée du Nord d'avoir déjà fabriqué une ou deux armes atomiques, et Robert Gallucci, le chef de la délégation américaine aux négociations de Genève, a estimé que Pyongyang avait, potentiellement, la capacité d'alimenter *« 4 ou 5 armes nucléaires. »*

Le nouveau leader nord-coréen, Kim Jong-il, est-il décidé à acquérir cette respectabilité internationale qui faisait jusque-là défaut à son pays ? La personnalité du fils de Kim Il-sung est peu connue, mais les services de renseignement américains et sud-coréens assurent que c'est lui qui, depuis dix ans, s'est montré le plus chaud partisan de la poursuite du programme nucléaire secret de la Corée du Nord.

Or les Etats-Unis lui offrent cette reconnaissance politique, ainsi qu'une aide énergétique et économique importante. Il y a plus inquiétant : en accordant une sorte de traitement de faveur à la Corée, Washington risque de créer un dangereux précédent. Outre que les Etats-Unis ont toujours insisté dans le passé pour que le traité de non-prolifération (NPT) soit scrupuleusement observé, le « message » indirectement adressé à d'autres pays qui, tel l'Iran, sont tentés par la possession de l'arme atomique est ambigu : en faisant monter les enchères, ne peuvent-ils, eux aussi, obtenir des concessions politiques et des « récompenses » économiques de la part des Etats-Unis ?

L'accord signé à Genève entre Washington et Pyongyang n'écarte donc pas tout risque d'« aventurisme nucléaire ». D'autant que, comme l'a reconnu Robert Gallucci, les engagements précis du gouvernement nord-coréen seront contenus dans une *« annexe secrète »* au document officiel, qui ne sera donc pas divulguée.

LAURENT ZECCHINI

Un club fermé

Suite de la première page

L'ambiguïté qui persiste, entretenue par les trois Etats impliqués, porte sur l'évaluation exacte de la quantité et de la qualité de leurs armements. Mais, dans le contexte régional où s'applique leur dissuasion, il n'est sans doute pas besoin, pour chacun de ces trois pays, d'avoir des têtes nucléaires sophistiquées et d'en avoir en grand nombre.

Il est évident, dans de telles conditions, que la révision du TNP en 1995 devra tenir compte du « statut » nucléaire de l'Inde, du Pakistan et d'Israël. Washington, mais aussi les autres membres du « club » semblent s'y être résignés. Ce qui importe désormais, c'est soit d'essayer de bloquer purement et simplement l'accès à la « confrérie », soit de limiter les risques et, de ce point de vue, la démarche suivie en ce moment même par les Etats-Unis est intéressante à observer.

Amadouer les Chinois

Vis-à-vis de la Corée du Nord, d'abord. Les accords signés à Genève avec les Etats-Unis, visent à obtenir de Pyongyang un « gel » de son programme nucléaire et l'acceptation d'un contrôle de ses installations, en échange de la livraison de réacteurs moins « proliférants » par un consortium américain. Washington a toutefois dû concéder un délai de cinq ans à ses interlocuteurs nord-coréens avant que les experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne, ne soient autorisés à inspecter les sites en cause. C'est cette clause-là de l'accord de Genève qui suscite la méfiance.

Vis-à-vis de la Chine, elle-même, ensuite. Il s'agit, comme semble l'indiquer la visite à Pékin du secrétaire américain à la défense, William Perry, d'amadouer les Chinois en leur promettant au besoin une assistance militaire de Washington – notamment en matière de simulation de leurs essais nucléaires – en contre-partie d'une modération de leur part pour ce qui est de la cession à des tiers de matières fissiles ou de l'exportation de missiles, par exemple au Pakistan. Une façon comme une autre de couper le « robinet » chinois du nucléaire – qui à une fâcheuse tendance, selon les détracteurs de Pékin, à couler « tous azimuts » ou à emprunter des voies détournées.

Vis-à-vis du Pakistan, enfin. Les Etats-Unis refusent de lever l'embargo sur le commerce des armes avec Islamabad en raison des efforts des Pakistanais dans le domaine des armes de destruction massive. C'est leur manière d'endiguer la dissémination pakistanaise. Il est vrai que le Pakistan continue de manifester quelque crainte envers l'attitude de l'Inde. Même si Washington réussit à fermer définitivement le « robinet » chinois, qui a largement profité à Islamabad, les Pakistanais s'emploient sans désemparer à réunir les moyens militaires – fussent-ils rudimentaires – d'user de leur bombe nucléaire. En témoigne leur acharnement à disposer d'avions capables de larguer de telles munitions. Pour l'instant, les Américains ont mis le holà, en refusant de livrer des F-16 et en bloquant aux Etats-Unis l'argent consacré à cet achat.

Dès lors, que constate-t-on ? Le Pakistan, conscient du fait que les Etats-Unis cherchent à « verrouiller » et la fourniture d'avions américains et celle de missiles chinois, se tourne vers Paris. Son insistance à obtenir une quarantaine de Mirage 2000, après l'acquisition de trois sous-marins d'attaque de construction française, n'est pas tout à fait innocente.

Sur le fil du rasoir

La France s'est ralliée du bout des lèvres au TNP, en 1992, en même temps que la Chine. Peut-elle apparaître comme un Etat qui contribue, face aux besoins de sécurité, légitimes ou non, des Pakistanais à la prolifération nucléaire ? C'est toute la question de fond qu'il faudra bien trancher un jour, sans spéculer sur l'alibi commode de l'impécuniosité du Pakistan pour justifier de lui refuser les Mirage qu'il espère. Sur ce plan, les Français, qui attribuent à l'*Inde une supériorité militaire sur* son voisin, marchent sur le fil du rasoir.

Il est une autre interrogation, néanmoins. Le débat sur la dissémination nucléaire, au travers des initiatives prises par les Américains pour y mettre un terme, laisse de côté, pour l'instant, le sort qui devra être réservé à Téhéran. Après la Corée du Nord et avant l'Algérie ou la Libye, voire Taiwan, qui sont suspectés d'approcher le « seuil » nucléaire et qui sont, en réalité, moins avancés qu'on ne l'imagine, l'Iran est à coup sûr le prochain « cas » que devront se poser les partisans d'un renouvellement du TNP, sous quelque forme que ce soit.

JACQUES ISNARD

Le graphite-gaz : une filière proliférante

La filière graphite-gaz exploitée jusqu'à présent par la Corée du Nord est similaire à celle développée par la France à la fin des années 50, et dont les derniers exemplaires civils ont été fermés récemment.

Dans ces réacteurs, les barres de combustible sont logées dans des blocs de graphite servant de « modérateurs », pour réguler le flux neutronique. L'ensemble est refroidi par du gaz carbonique qui sert de « fluide caloporteur ». C'est lui qui recueille la chaleur produite par la fission des atomes d'uranium 235 et la cède à l'eau du circuit secondaire. Cette dernière, transformée ainsi en vapeur, fait tourner les alternateurs qui, tout comme dans les centrales « classiques », produisent de l'électricité. Dans les réacteurs PWR, en revanche, c'est de l'eau, circulant sous pression entre les barres de combustible, qui sert à la fois de modérateur et de fluide caloporteur.

La filière graphite-gaz fonctionne avec de l'uranium naturel, bien plus facile à se procurer que l'uranium légèrement enrichi (3,5 à 5 %) nécessaire aux PWR pour les pays en voie d'industrialisation qui n'ont généralement pas d'installations d'enrichissement. Ces réacteurs présentent, en outre, la particularité de pouvoir être chargés et déchargés de leur combustible en cours de fonctionnement, alors que, sur les PWR, cette opération ne peut être effectuée qu'à l'arrêt, tous les ans par tiers de cœur.

Un petit réacteur de recherche

Ce dernier point est essentiel pour qui veut se doter de l'arme atomique. En effet, si le bombardement de l'uranium 238 (non fissile) du combustible par les neutrons issus de la réaction produit du plutonium en permanence dans tous les réacteurs nucléaires, ce plutonium doit avoir une composition isotopique bien précise pour faire des bombes performantes. Il faut donc pouvoir sortir le combustible quand la bonne proportion est atteinte, bien avant que le combustible ne soit totalement « brûlé» au sens où l'entendent les électriciens.

La Corée du Nord exploite actuellement un petit réacteur de recherche grahite-gaz de 5 mégawatts sur le site de Yongbyon, à 90 kilomètres au nord de Pyongyang. Deux autres unités de la même filière, mais nettement plus puissantes, sont actuellement en construction : un réacteur de 50 mégawatts à Yongbyon, et un de 200 méfawatts, à Taechon, à environ 120 kilomètres au nord de la capitale nord-coréenne. Selon Robert Gallucci, principal négociateur américain avec les autorités nord-coréennes, ces deux unités pourraient, quand elles seront achevées, générer de *« très grosses quantités de plutonium »*.

Leur remplacement par des PWR rendrait cette production de plutonium difficile. Les Nord-Coréens devraient en effet arrêter trop souvent leurs réacteurs pour pouvoir en tirer une production d'électricité économiquement rentable. Ces arrêts fréquents passeraient, en outre, difficilement inaperçus.

J.-P. D.

ONU : cinq nouveaux membres au Conseil de sécurité –. L'Assemblée générale des Nations unies, réunie en séance plénière à New-York, a élu jeudi 20 octobre l'Allemagne, l'Italie, l'Indonésie, le Botswana et le Honduras membres non permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Ces pays siégeront pendant deux ans à compter du 1er janvier 1995. Les cinq autres membres non permanents sont l'Argentine, la République tchèque, le Nigeria, Oman et le Rwanda, qui avaient été élus l'année dernière. *(AFP.)*

DROITS DE L'HOMME : Amnesty International dénonce la poursuite des assassinats politiques au Burundi. – Amnesty International s'est élevé, jeudi 20 octobre, contre l'indifférence de la communauté internationale à l'égard du Burundi, où, affirme l'organisation humanitaire, les assassinats politiques se poursuivent. *« La communauté internationale continue à fermer les yeux sur le carnage au Burundi. Elle n'a pris aucune mesure pour empêcher les massacres. L'indifférence qu'elle manifeste est une honte »*, déclare Amnesty. Selon l'organisation, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme n'a réuni que 405 400 dollars sur l'appel de fonds de 3 millions de dollars – lancé il y a plusieurs mois – pour un programme prévoyant l'envoi d'observateurs au Burundi.

AMÉRIQUES

HAÏTI

Les propos apaisants du président Aristide séduisent l'opposition

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Franz-Robert Mondé n'en revient pas. *« Jean-Bertrand Aristide est un autre homme depuis son retour d'exil »*, s'exclame le président de la chambre des députés, un ancien duvaliériste qui s'était longtemps opposé au retour du président haïtien renversé par un coup d'Etat en septembre 1991. *« Effaçons le tableau et repartons sur une base nouvelle »*, m'a dit le président Aristide, un homme qui a maintenant une vision de l'avenir à court, moyen et long terme »*, ajoute M. Mondé, qui a été reçu jeudi 20 octobre au palais national par le chef de l'Etat.

La réconciliation nationale avance à grands pas. Hubert de Ronceray, le leader du parti Mobilisation pour le développement national(MDN-droite) se félicite de la volonté de dialogue et de réconciliation du président, ajoutant que le MDN *« est prêt à travailler avec le gouvernement »*.

Serge Gilles, le dirigeant du Panpra, une formation social-démocrate qui avait brièvement participé au gouvernement de fait dirigé par le centriste Marc Bazin, confirme que M. Aristide veut traduire dans les actes son discours de décrispation. « *Hier* (mercredi) *matin, Jean-Bertrand Aristide m'a appelé pour m'annoncer qu'il souhaitait reprendre mon idée d'une conférence nationale de tous les partis démocratiques afin de débattre des grandes orientations du pays »*, raconte Serge Gilles. *« Après sa conférence de presse, au cours de laquelle il s'est affirmé comme un véritable homme d'Etat, je me suis dit que ça commençait bien »*, ajoute le leader du Panpra, qui se dit prêt *« à participer à un gouvernement de concorde nationale »*.

L'opération séduction lancée par le chef de l'Etat en direction des milieux d'affaires, dont certaines riches familles réputées avoir financé le coup d'Etat, porte également ses fruits. Dans un communiqué rendu public jeudi, la très conservatrice chambre de commerce et d'industrie, l'une des institutions qui avaient le plus *ouvertement soutenu les putschistes*, vient de répondre positivement à l'appel à la réconciliation du président.

Autre signe du rapide changement démocratique qui s'accélère : les délinquants sont désormais soumis à la justice, et non plus à la vindicte de la foule.

Jeudi, à la mi-journée, une grande agitation régnait face au parquet du tribunal civil de Port-au-Prince. Vingt-cinq « déchouqueurs » (pilleurs) et « attachés » (auxiliaires de l'armée chargés des basses besognes après le coup d'Etat), solidement encadrés par des militaires américains, des moniteurs de police argentins et des policiers haïtiens, attendaient l'arrivée du juge d'instruction.

JEAN-MICHEL CAROIT

AFRIQUE

Algérie : l'introuvable « troisième voie »

Devant l'éventualité d'un compromis entre les islamistes et le pouvoir, les forces démocratiques tardent à se rassembler

ALGER

de notre correspondante

« On n'a pas de partis, on n'a que des particules ! », lance cet ancien combattant de la guerre d'indépendance avec un rire brisé. Comme des milliers d'autres, hommes ou femmes, il rêve encore, parfois, d'un possible sursaut. D'un réveil militant, d'une solidarité active qui permettraient de sortir l'Algérie du marasme sanglant où le pays s'enlise. Rêve fugace, vite étouffé. *« Le jour approche qui verra l'éclatement de l'armée. Et c'est à ce moment-là que la vraie guerre civile commencera. La vraie boucherie... »*, ajoute cet ancien *moudjahid* (combattant) désabusé.

L'espérance d'une « troisième voie », censée ouvrir une brèche dans le paysage politique et réunir autour d'un même *« pôle démocratique »* ceux qui, comme lui, ne se reconnaissent ni dans le pouvoir ni dans la mouvance islamiste, serait-elle déjà morte ? C'est, paradoxalement, au moment même où l'idée commence à faire recette en Algérie que le doute s'installe.

On en parle, on attend, mais on ne voit rien venir. A l'instar du mot « démocratie », l'expression « troisième voie » rencontre de plus en plus de faveur parmi les états-majors politiques, mais toujours aussi peu d'adeptes pratiquants. A tel point que certains journalistes locaux s'interrogeaient, début octobre, sur cette nouvelle « Arlésienne » de la scène politique, sobriquet hier attribué au *« dialogue national »* lancé par feu le Haut Comité d'Etat (HCE).

Le Front des forces socialistes (FFS) d'Hocine Aït Ahmed et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi s'en font les avocats les plus audibles. L'aile réformatrice du FLN (ancien parti unique), conduite par l'ancien Premier ministre Mouloud Hamrouche, milite discrètement dans ce sens. Et toute une cohorte de petites formations, comme Ettahadi (avatar de l'ancien parti communiste), et de notables du sérail semblent prêts, désormais, à leur emboîter le pas.

Initiateur de ce branle-bas – dont les développements lui échappent –, le FFS n'a jamais cessé d'appeler au *« rassemblement des forces démocratiques »*. Dès le printemps 1991, à quelques mois du premier tour des élections législatives et du succès des islamistes, son secrétaire général, M. Aït Ahmed, avait donné le ton. Il est revenu à la charge, au mois d'avril dernier, précisant sa pensée et plaidant cette fois pour la création du fameux *« pôle démocratique »*. Très clair sur le sens de la pièce – *« ni Etat intégriste ni Etat policier »* –, il n'en a toutefois pas nommé les acteurs.

Quelques semaines plus tard, le président du RCD, qui avait déjà tenté, il y a un an, d'élargir son assise en créant le Mouvement pour la République (MPR), faisait savoir, par voie de presse, qu'il était d'accord pour « en être » et rencontrer son vieux rival *« à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit »*. Même symboliques, ces retrouvailles des deux dirigeants kabyles auraient eu, à n'en pas douter, un impact puissant sur le moral des troupes. Est-ce pour ne pas prêter le flanc aux critiques, qui n'auraient pas manqué de railler l'esquisse de ce *« pôle kabyle »* ? Ou par souci des préséances ? A ce jour, cette « rencontre au sommet » n'a toujours pas eu lieu.

« Tous les contacts en direction des états-majors politiques ont montré leurs limites », concédait récemment Saïd Sadi, déplorant les *« divisions suicidaires »* qui minent le camp moderniste (*le Monde* du 27 septembre). *« Il n'y a aucun recours d'ordre interne pour protéger la population et les démocrates algériens »*, soulignait, quelques jours plus tard, Hocine Aït Ahmed. En affichant ainsi leur scepticisme, les deux « frères ennemis » ne démissionnent pas pour autant. Chacun ne fait que « reprendre ses billes », de peur, sans doute, d'être contraint à trop de concessions. Les démocrates anonymes, bataillons silencieux en quête de généraux, sont devenus, plus que jamais, l'enjeu de joutes qui les dépassent.

Le défi que représente l'émergence de cette « troisième voie » serait-il à ce point hypothéqué par les querelles de chefs ? La question du *leadership* paraît, pour l'heure, plus que d'éventuelles divergences politiques, être le principal obstacle qui empêche de franchir le pas. Le syndrome du *« zaïm »* (le guide, en arabe) risque de retarder ce qui apparaît aux yeux de nombreux Algériens comme la seule solution pour sortir de l'impasse et réussir – s'il en est encore temps – à peser sur l'évolution en cours.

Le danger des « alliances de ghetto »

Fantomatique cheval de Troie d'une opposition affaiblie, le projet d'un rassemblement des *« forces démocratiques »* nécessite, en outre, qu'un accord politique minimum puisse être scellé entre les différents partenaires. Sur ce point, également, l'hypothèque est loin d'être levée, tant restent fortes les dissensions, au sein de la mouvance démocrate, entre ceux que l'on surnommait hier encore les *« éradicateurs »* (avocats du tout répressif) et les *« réconciliateurs »* (favorables au dialogue avec les islamistes).

Les premiers, en perte de vitesse depuis l'amorce de négociations entre le pouvoir et l'ex-FIS, tentent de remonter la pente. Déçus par les tergiversations d'une armée dont ils ont longtemps été les *« alliés conjoncturels »*, selon la formule de Saïd Sadi, ces modernistes radicaux redoutent, non sans raison, d'être les victimes expiatoires du compromis au sommet qui s'ébauche. Leur engagement, relativement récent, en faveur d'un rassemblement *« démocrate et républicain »* est-il l'indice d'une maturité nouvelle ? Ou un simple réflexe de survie ? Il serait, à ce jour, présomptueux de trancher.

Dans le camp des *« réconciliateurs »*, et singulièrement parmi les militants du FFS, obsédés par la crainte des *« récupérations »* politiciennes, certains n'hésitent pourtant pas à soupçonner leurs camarades *« éradicateurs »* de nourrir des arrière-pensées *« putchistes »*. Pas question de laisser le *« pôle démocratique »* servir de *« faire-valoir »* à ceux *« qui diabolisent l'idée d'un dialogue avec les islamistes »* et voudraient, par là même, *« tenter un second sauvetage du régime »*, affirme ce militant du FFS. Pour lui, les choses sont claires : en préalable à la création de ce pôle, les démocrates doivent se mettre *« d'accord sur la nécessité d'une véritable négociation entre le pouvoir et l'opposition c'est-à-dire entre l'armée, la mouvance démocrate et la mouvance islamiste »*.

Le débat qui oppose le FFS au RCD pourrait faire oublier que l'audience de ces deux formations n'a pas dépassé, malgré tous leurs efforts, les frontières de la Kabylie. Le FFS en est conscient qui a récemment dénoncé, évoquant la revendication de la culture berbère, le danger des *« alliances de ghetto »*.

Seuls, à ce jour, deux partis politiques peuvent se targuer d'avoir (ou d'avoir eu) une stature nationale : le FIS et le FLN. Le premier exige désormais d'être réhabilité. Le second aura-t-il le temps de se *« rénover »*, comme en rêve Mouloud Hamrouche, malgré les résistances des caciques ? L'avenir de la « troisième voie » dépend pour une bonne part du succès de cette tentative.

Mais la complexité de la réalité algérienne ne cadre pas forcément avec les stratégies des états-majors. Le discrédit qui frappe la classe politique rend fort aléatoire tout effort prospectif. Et bien malin qui pourrait dire dans quel sens les électeurs feraient pencher la balance, si l'on devait organiser, demain, comme d'aucuns le préconisent, un scrutin national.

CATHERINE SIMON

Rumeurs et scénarios

ALGER

de notre correspondante

Deux pas en avant, trois pas en arrière : après avoir, en 1992, prôné l'*« éradication totale »* des groupes islamistes, puis esquissé, depuis la fin 1993, un rapprochement avec les représentants du Front islamique du salut (FIS), les dirigeants algériens *seraient-ils sur le point de* renouer avec la politique du « tout sécuritaire », dans l'espoir d'écarter une fois pour toutes le risque d'une victoire intégriste ?

Alors que le pays connait, depuis la fin septembre, une escalade sanglante sans précédent – dans les *« meilleures semaines, le nombre des morts confirmées avoisine les deux cents »*, assure-t-on de bonne source –, trois scénarios politiques semblent se dessiner.

Le premier verrait l'organisation prochaine d'une élection présidentielle. Parmi les candidats pressentis figureraient : Ali Kafi, ancien président du Haut comité d'Etat (HCE), soutenu par l'ancien ministre de la défense, le général Khaled Nezzar ; Abdelaziz Bouteflika, ancien chef de la diplomatie à l'époque de Houari Boumediène, originaire de l'Oranais ; et l'actuel président de l'Etat, le général à la retraite Liamine Zeroual. Il n'est pas impossible qu'un quatrième candidat, ouvertement islamiste celui-là, puisse leur être opposé. Ce scénario électoral semble cependant le moins probable, tant il précipiterait le risque d'un éclatement de l'armée.

La deuxième hypothèse serait celle d'un *« pôle démocratique »*, sévèrement balisé, sur lequel certains clans du pouvoir semblent prêts à miser. La presse locale leur a déjà trouvé un surnom : les *« janviéristes »*, en référence au 11 janvier 1992, quand furent annulées les élections législatives qui donnaient le FIS victorieux. Ce putsch déguisé permettrait de remettre en selle la mouvance *« éradicatrice »* et de stopper – provisoirement – les dangereuses tergiversations de l'armée. Cette sortie de crise « démocratique » aurait l'avantage d'éviter l'instauration de l'état d'exception – et ses conséquences dommageables pour l'image de l'Algérie.

Le troisième scénario verrait, *à l'inverse, se confirmer l'option* du compromis avec les islamistes, amorcée par le président Zeroual. Mais on voit mal comment cette solution négociée pourrait entraîner un consensus, tant sont violentes les résistances des ultras de tout bords, ces *« rentiers du carnage »*, comme les baptise l'hebdomadaire *la Nation*.

Les rumeurs dont se fait écho le quotidien saoudien *El Hayat*, dans son édition du jeudi 20 octobre, semblent indiquer, en tout cas, que la « marmite militaire » est en train de dangereusement bouillir. Citant des *« sources sûres »*, le journal affirme que le poste de ministre de la défense, que le général Liamine Zeroual cumule avec celui de chef de l'Etat, pourrait être attribué à l'actuel chef d'état-major des armées, le général-major Mohamed Lamari, le 1er novembre, à l'occasion du quarantième anniversaire du déclenchement de la lutte de libération nationale.

Le quotidien saoudien fait aussi état de *« rapports secrets »* envoyés au président Zeroual pour le mettre en garde contre une *« catastrophe »* si l'insécurité se perpétue. *El Hayat* dit avoir eu connaissance d'un rapport, rédigé par les chefs militaires, évaluant le nombre des victimes du terrorisme dans les rangs de l'armée, au cours de la période du 1er juillet au 1er octobre 1994, à 283 (dont trois colonels) et, dans les rangs des forces de l'ordre, à 25 tués en moyenne par jour.

C. S.

ANGOLA

L'envoyé de l'ONU confirme la conclusion prochaine d'un accord de paix

Après avoir rencontré le président angolais, José Eduardo dos Santos, le représentant spécial de l'ONU, Alioune Blondin Beye, a déclaré jeudi 20 octobre à Luanda que le « protocole de Lusaka » (accord de paix) sera signé quinze jours après la conclusion des pourparlers qui se tiennent depuis le 15 novembre 1993 dans la capitale zambienne entre le gouvernement angolais et l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Venu de Lusaka où la délégation du gouvernement et celle des rebelles sont sur le point d'achever leurs discussions (*le Monde* du 19 octobre), M. Beye a invité les Angolais à faire preuve de patience. Il a affirmé qu'aussitôt après la signature de l'accord de cessez-le-feu et son entrée en vigueur des « casques bleus » des Nations unies seront déployés en Angola. Le représentant de l'ONU devait se rendre à Huambo vendredi pour rencontrer Jonas Savimbi.

Par ailleurs, le gouvernement de Luanda a présenté des excuses à Kinshasa après le raid d'un avion angolais sur une base de l'armée de l'air zaïroise située à Kitona, près de la frontière entre les deux pays, faisant valoir que le pilote avait commis *« une erreur tactique »*. Une personne avait été tuée et plusieurs autres blessées au cours de ce raid. Le gouvernement de Luanda a souvent manifesté, dans le passé, son irritation devant le soutien apporté par le président Mobutu aux rebelles de l'UNITA. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD

La hausse de la criminalité remet en cause l'« état de grâce »

Le gouvernement sud-africain se montre particulièrement préoccupé par la constante augmentation de la criminalité qui pourrait, selon plusieurs responsables, remettre en cause la remarquable stabilité du pays depuis le changement de régime fin avril. Une sanglante fusillade a fait au moins dix morts dans une cité noire de la banlieue du Cap, dimanche 16 octobre, alors que, la veille, l'Afrique du Sud avait célébré la Journée nationale de la sécurité dans une relative indifférence.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

De l'avis des plus hautes autorités, l'actuelle flambée de violence apparaît comme l'un des dangers majeurs guettant le pays. Citons à titre d'exemple, l'un des derniers « faits divers ». Dimanche 16 octobre, à Kayelitsha, dans la banlieue du Cap, une quinzaine de tueurs ont tiré à l'arme automatique dans la foule sortant d'un stade où se tenait un rassemblement électoral, faisant au moins dix morts et vingt blessés graves. Selon les enquêteurs, il s'agirait d'un nouvel épisode de la sanglante « guerre des taxis » qui, a fait au moins quatre-vingts morts depuis le début de l'année.

Ces assassinats « à l'aveugle », quelques jours à peine après un autre massacre près de Durban, constituent aussi une sérieuse mise en garde pour ceux qui espéraient que le pire était passé, que la disparition de l'apartheid permettrait, sinon de supprimer, du moins de ralentir une criminalité qui, ces dernières années, était largement alimentée par la tension politique.

Dix mille assassinats en six mois

De fait, dans les mois qui suivirent l'élection de Nelson Mandela à la tête de l'Etat, les services de police ont constaté une amélioration sensible de la situation. Mais le répit a été de courte durée. Alors que, d'avril à juin 1994 – soit immédiatement après l'élection de M. Mandela –, aucune attaque contre des touristes n'était signalée dans le centre de Johannesburg, le rythme des agressions a repris dès le mois de juillet.

Officiellement, la discrimination n'existe plus, mais ses conséquences sociales demeurent. Et elles sont en passe de faire exploser les statistiques de la délinquance. Entre septembre 1993 et septembre 1994, pas moins de 1,8 million de crimes et délits graves ont été commis dans le pays, dont 29 % dans la seule région de Johannesburg : 17 467 personnes ont été assassinées, soit 1 000 de plus que l'année précédente durant la même période. Autant de chiffres qui risquent d'être rapidement dépassés puisque, pour les six premiers mois de 1994, on compte déjà 10 000 assassinats. Les cambriolages – 185 000 en 1993 – et les attaques à main armée suivent la même pente.

Si le gouvernement sait que la délinquance est le corollaire des difficultés sociales, il ne peut cependant attendre l'amélioration des indicateurs économiques pour passer à l'action. Mais, ne disposant pas de moyens financiers illimités, il en est réduit à tenter de parer au plus pressé. Depuis le 14 octobre, et pour une période d'une semaine, la justice s'est engagée à fermer les yeux sur ceux qui rapporteraient des armes – estimées à plusieurs dizaines de milliers – détenues sans autorisation légale.

Dimanche, à Vosloorus, ce sont les membres des unités d'autodéfense de l'ANC (SDU) qui ont symboliquement rendu leurs armes à Nelson Mandela. Mais on peut légitimement douter de la suite. En avril, un programme similaire n'avait donné que de maigres résultats : 245 armes à feu, dont seulement 2 fusils d'assaut AK-47, avaient été récupérées ! Dans les *townships* « chauds » des environs de Johannesburg, les nombreux jeunes sans espoir, passés allègrement des SDU aux gangs, ne semblent pas disposés à remettre à la police ce qui résume toute leur histoire.

Campagne contre l'immigration

Les mêmes contraintes financières risquent de reporter à longtemps les projets de réforme de la police, qui manque à la fois de crédibilité et de moyens, et qui, surtout, doute de ses nouvelles missions. La semaine dernière, le ministre de la sécurité, Sydney Mufamadi, a dû gagner de toute urgence Vereeniging pour calmer quelque deux cents policiers qui occupaient le siège du chef de la police locale. A son retour, il a annoncé qu'il fallait de toute urgence augmenter le traitement des policiers quitte à les faire sortir des grilles de la fonction publique. Mais, là encore, la marge de manœuvre est étroite, le gouvernement devant faire face au coût croissant du difficile processus d'intégration des anciens guérilleros dans l'armée (*le Monde* du 15 octobre).

En attendant, la violence et le débat qu'elle suscite sont en train d'alourdir sensiblement le climat. Soutenue par un abondant courrier de lecteurs, la presse dénonce chaque jour l'immigration clandestine. Devant le Parlement, il y a quelques semaines, le ministre de l'intérieur, Mangosuthu Buthelezi, avait, le premier, évoqué le chiffre de deux millions de clandestins. Depuis, à plusieurs reprises, la télévision a diffusé des images prises au téléobjectif, montrant de pauvres hères ramper sous les barbelés dressés entre le Zimbabwe et l'Afrique du Sud. Les reportages ont été assez insistants pour que le vice-président, Thabo Mbeki, se sente obligé de mettre en garde ses concitoyens, devant le Conseil sud-africain des Eglises, contre les *« tendances malsaines et inacceptables »* que ces images peuvent produire.

GEORGES MARION

« Peine de mort » pour des voleurs de poules

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le sentiment croissant d'insécurité, associé à quelques vieilles habitudes toujours impunies, ont coûté la vie à cinq voleurs noirs surpris dans un poulailler par un fermier blanc des environs de Potchefstroom, dans le Transvaal. *« Le fermier leur a intimé l'ordre de rester tranquille*, a expliqué, peu après le drame, le capitaine Belinda Kleynhans, porte-parole de la police. *Mais ils ont essayé de fuir. Il a tiré. Il ne fait aucun doute qu'il a agi en état de légitime défense.* Le fermier a été laissé en liberté sans être inculpé. Une enquête a cependant été ouverte.

Aucune des victimes, des travailleurs agricoles âgés de vingt et un à trente-quatre ans, n'était armée. Le capitaine Kleyhans a expliqué que le fermier avait déjà été menacé par des voleurs.

G. M.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO

Le Monde
RADIO TÉLÉVISION

Après la décision d'isoler la Cisjordanie et le territoire de Gaza

L'OLP accuse Israël d'avoir déclaré une « guerre économique et sociale »

L'OLP a accusé Israël, jeudi 20 octobre, d'avoir lancé une « véritable déclaration de guerre économique et sociale » contre les Palestiniens, après que l'Etat juif eut décidé l'isolement « stratégique » de la Cisjordanie et du territoire de Gaza pour une « période indéterminée ». Après l'attentat de Tel-Aviv, d'autres mesures « musclées » ont aussi été annoncées par le gouvernement israélien.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Douleur, colère et répression. Au lendemain de la tuerie commise à Tel-Aviv par un kamikaze intégriste, tandis que la ville enterrait ses vingt et un morts dans les pleurs et la dignité, le gouvernement israélien, pressé par une opinion publique qu'il perçoit assoiffée de revanche, a entériné une série de mesures qualifiées de *« musclées »* par la radio d'Etat.

Pour la première fois depuis le début de l'occupation des Territoires en 1967, le bouclage, *« pour une période indéterminée »* de la Cisjordanie et de Gaza a été qualifié de *« stratégique »* et non plus de *« technique »*. A Gaza, un porte-parole de Yasser Arafat a qualifié la mesure de *« véritable déclaration de guerre économique et sociale »*. Conformément aux espoirs du Hamas, les relations entre Israël et le chef de l'Autorité autonome commencent à se dégrader sérieusement.

« Nous refusons d'avoir à choisir entre la paix avec Israël et la paix avec Hamas », déclare Soufiane Abou Zeida, l'un des principaux dirigeants du Fatah de Yasser Arafat. *« Nous voulons la paix avec Israël, mais la paix intérieure palestinienne est pour nous plus importante »*, ajoute-t-il, laissant entendre que, en dépit des injonctions d'Itzhak Rabin, la police palestinienne n'a pas l'intention, pour l'instant, de procéder à une nouvelle vague d'arrestations dans les milieux islamistes de Gaza.

Plus de la moitié des quatre cents suspects arrêtés la semaine dernière ont été remis en liberté. Jeudi 20 octobre, Yasser Arafat a demandé à Shimon Pérès qu'il rencontre de toute urgence Nabil Chaath, son bras droit. Le chef de la diplomatie israélienne a refusé et a évoqué un rendez-vous dans deux semaines. Mauvaise passe ou dégradation temporaire ?

En attendant, l'idée, abordée la veille à la télévision par le premier ministre, est de commencer à mettre en œuvre *« une séparation complète »* entre les 2 millions de Palestiniens des Territoires et les 5,5 millions d'Israéliens. Les moyens pratiques de parvenir à ce résultat, alors que 130 000 colons juifs circulent quotidiennement dans les régions concernées, n'ont pas été indiqués.

Bien que, selon un sondage publié jeudi par le premier quotidien national *Yediot Aharonot*, 85 % des Israéliens soient favorables à un blocus *« prolongé »* des territoires, Shimon Pérès s'est déclaré convaincu qu'il *« ne serait pas illimité dans le temps »*. Il a cependant été décidé de *« réduire au strict minimum »* le nombre de Palestiniens autorisés à gagner leur vie en Israël (environ 65 000 actuellement).

Le ministre du travail a été invité à procéder au recrutement immédiat de 5 000 travailleurs étrangers supplémentaires (des Roumains dans un premier temps), l'idée étant d'en recruter 15 000 au total (des Thaïs et des Chinois) dans les douze prochains mois. Plusieurs milliers sont déjà à pied d'œuvre depuis environ un an.

« Mesures opérationnelles » secrètes

Pour ce qui concerne plus directement l'amplification de la lutte et de la répression contre Hamas, *« certaines mesures opérationnelles »*, dont la nature n'a pas été révélée, ont été prises. Des rumeurs d'arrestations et d'expulsions massives comme celles qui avaient été effectuées en décembre 1992 après le meurtre, par le Hamas, d'un policier israélien, couraient jeudi soir dans les salles de rédaction.

Des opérations ponctuelles d'unités d'élite contre certains militants intégristes, à l'intérieur même de la zone autonome administrée par Yasser Arafat à Gaza, n'étaient pas non plus écartées. Toujours selon le sondage de *Yediot*, 71 % des Israéliens y seraient favorables.

Le ministre de la police a pour sa part demandé deux mesures précises : d'abord le recrutement rapide de 1 500 policiers supplémentaires, ce qui lui a été accordé, ensuite l'amendement de la législation actuelle, qui interdit de placer des forces militaires sous commandement de la police. Cette mesure, qui permettrait d'augmenter sur une base permanente les effectifs policiers – le ministre souhaiterait notamment placer un inspecteur dans tous les véhicules de transport en commun –, a été mise à l'étude.

Pour le reste, le durcissement de l'arsenal juridique que M. Rabin paraissait vouloir proposer dans son intervention télévisée de la veille *(le Monde* du 21 octobre), n'a pas été discuté par le cabinet. Selon les commentateurs, le premier ministre, dont la situation politique apparaît aujourd'hui moins solide que jamais, aurait ainsi voulu éviter un affrontement prévisible avec les « colombes » de son équipe, le titulaire du portefeuille de la justice en tête.

D'ailleurs, la plupart des ministres, dont celui de la police, ainsi qu'un grand nombre de juristes interrogés toute la journée par les médias faisaient la même réponse : *« L'arsenal de lois spéciales hérité de la période du mandat britannique suffit largement. »* Avis partagé par les six plus grands instituts israéliens de défense des droits de l'homme qui, alarmés par les propos du premier ministre à la télévision, lui ont adressé une lettre ouverte. Dénonçant les abus déjà commis au nom de la lutte contre le terrorisme, notamment *« la torture routinière des détenus »* et *« les punitions collectives »*, les instituts, notamment Betselem, Défense internationale des enfants, le Comité public contre la torture, etc., rappellent que *« les traitements cruels contre des individus, non seulement ne dissuadent pas, mais sont de nature à augmenter le soutien dont jouissent les auteurs du terrorisme »*.

Cet appel public n'a pas empêché l'armée, jeudi après-midi, de signifier aux parents de l'auteur présumé du massacre de Tel-Aviv que la maison familiale allait être dynamitée. Originaire de Kalkilya, une petite ville de 30 000 habitants dans le nord de la Cisjordanie occupée, Salah Abdel Rahim Hussein El Souhi figure en effet sur une cassette vidéo qui a été diffusée à la télévision israélienne.

Avertissement du Hamas

Agé de vingt-sept ans, le visage glabre, l'homme fait ses adieux à sa famille, ses cinq frères et ses quatre sœurs. Dans une main un fusil d'assaut israélien Galil, dans l'autre un papier manuscrit, El Souhi explique qu'au nom d'Ezzedine El Kassem, la branche armée du Hamas, il a décidé de mourir dans une opération-suicide.

Rappelant que son jeune frère, alors âgé de quatorze ans, a été tué cinq ans plus tôt par une balle israélienne lors d'une manifestation, il avertit que *« de nombreux jeunes Palestiniens »* sont prêts à mourir de la même manière que lui, tant qu'Israël *« n'aura pas libéré tous les prisonniers »* (environ 6 000 actuellement). Il n'indique pas dans la cassette à quelle opération précise il se prépare à sacrifier sa vie. Selon la télévision israélienne, l'armée n'est pas certaine qu'il s'agisse du fanatique de Tel-Aviv.

Mais la décision militaire est prise : bien que la famille el Souhi ait expliqué ne rien savoir des activités de leur fils, la maison est vidée de tous ses meubles. Il est environ 14 heures à Kalkilya. Plusieurs centaines de jeunes gens approchent des militaires et commencent à lancer des pierres. C'est bientôt l'émeute. Cris, insultes, courses-poursuite, tirs de grenades lacrymogènes : c'est une scène typique de l'Intifada, devenue plus rare depuis quelques mois, qui sera présentée à Israël au « 20 heures».

Quand la nuit tombera sur la ville et que le couvre-feu sera imposé, on apprendra que le dynamitage de la maison est retardé. La famille el Souhi a déposé un recours auprès de la cour suprême d'Israël. Verdict dans quelques jours au plus.

PATRICE CLAUDE

Après le retrait des forces irakiennes

Les Etats-Unis réduisent leur déploiement militaire dans le Golfe

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont averti l'Irak, jeudi 20 octobre, que tout nouveau renforcement des capacités militaires irakiennes au sud du 32e parallèle, aurait de *« graves conséquences »* et entraînerait une réponse *« appropriée et décisive »* de leur part. Cet avertissement a été lancé lors de deux démarches séparées effectuées par les ambassadeurs des Etats-Unis et de Grande-Bretagne à l'ONU, Madeleine Albright et David Hannay, auprès de leur homologue irakien, Nizar Hamdoun.

Les dernières forces de l'armée irakienne récemment déployées dans le sud du pays achevaient, jeudi, de regagner leurs positions dans le centre de l'Irak, a constaté un photographe de l'AFP. Pour leur part, les Etats-Unis ont renoncé à envoyer dans le Golfe 17 000 « marines » ainsi que la plupart des bombardiers prévus, compte tenu de la baisse de la tension à la frontière koweïtienne, a annoncé le Pentagone. Ils disposent actuellement dans le Golfe de 26 000 hommes. Les plans initiaux prévoyaient l'envoi sur place d'environ 40 000 hommes et la mise en alerte de 155 000 autres.

De son côté, dans un communiqué publié jeudi à Téhéran, l'Assemblée suprême de la révolution islamique en Irak (ASRII), l'un des principaux mouvements chiites d'opposition au régime du *président Saddam Hussein*, a dénoncé, jeudi, l'attitude *« hostile »* de la France et de la Russie lors de la dernière crise entre l'Irak et le Koweït, parce que Paris et Moscou ont écarté l'idée d'une zone d'exclusion militaire dans le sud du pays, à majorité chiite, proposée par les Etats-Unis. – *(AFP.)*

EN BREF

BRÉSIL : la justice autorise l'extradition de Garcia Meza. – Le Tribunal suprême fédéral brésilien a accepté, mercredi 19 octobre, la demande d'extradition bolivienne concernant l'ancien dictateur Luis Garcia Meza. Condamné dans son pays à trente ans d'emprisonnement pour génocide et autres crimes, Garcia Meza devrait être remis aux autorités boliviennes dans un délai maximum de soixante jours. – *(AFP, Reuter.)*

CAMBODGE : le ministre des finances évincé. – Le ministre des finances, Sam Rainsy, un libéral réputé pour son intégrité et son franc-parler, a été relevé de ses fonctions, jeudi 20 octobre, dans le cadre d'un remaniement ministériel. Maître d'œuvre des réformes économiques au sein du gouvernement issu des élections de mai 1993, M. Rainsy s'était attiré les louanges des institutions internationales, alors que son intransigeance lui valait l'inimitié de ses alliés politiques. Il a été remplacé par Keat Chon, ministre du développement. – *(AFP.)*

CHINE : Importante saisie d'armes illégales. – La police chinoise a saisi, au cours du mois de septembre, 120 000 armes à feu et de nombreuses munitions, et a démantelé plus de 400 fabriques clandestines, a indiqué, vendredi 21 octobre, le *China Daily*. Cette opération visant à éradiquer la multiplication des usines d'armes clandestines s'est déroulée sur la moitié seulement du territoire, dont Pékin et la province de Canton. Elle a entraîné l'arrestation de 9 741 trafiquants. – *(AFP.)*

ÉGYPTE : mort d'un responsable de la Djamaa islamiya. – La police a indiqué avoir tué, jeudi 20 octobre, le chef de la branche armée de la Djamaa islamiya, Atef Abdel Ghaffar Chahine et l'un de ses camarades, lors d'un accrochage à Malawi, en Haute Egypte. Recherché pour *« implication dans différentes attaques contre des citoyens dans la région de Minya »*, en Haute Egypte, il est le deuxième responsable de ce mouvement extrémiste musulman à être tué par la police en six jours. – *(AFP.)*

IRAK : un groupe islamique revendique un attentat à Bagdad. – L'Avant-Garde islamique irakienne de salut national, a revendiqué, jeudi 20 octobre, un attentat à l'explosif qui avait fait un mort et cinq blessés graves la veille au ministère des affaires religieuses à Bagdad. Dans un communiqué publié à Beyrouth, ce groupe, inconnu jusqu'alors, affirme avoir posé les explosifs *« en représailles à l'insistance du régime tyrannique à jouer avec le destin et la sécurité de notre peuple »*. – *(Reuter.)*

RWANDA : assassinat d'un prêtre canadien. – La Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a révélé, jeudi 20 octobre à Kigali, l'identité d'un prêtre canadien assassiné dans le sud-ouest du pays au cours de la nuit de lundi à mardi. Le père Claude Simard, 68 ans, originaire de Montréal, a été tué à son domicile de Ruyenzi dans des circonstances qui n'ont pas été totalement éclaircies. – *(AFP.)*

ZIMBABWE : menaces contre les établissements fréquentés par des Blancs. – Les étudiants ont annoncé le lancement, vendredi 21 octobre, d'une *« campagne très active contre le racisme »*, en menaçant de s'en prendre aux écoles, aux clubs et aux entreprises fréquentés par des Blancs. Cette annonce fait suite à de multiples mises en garde lancées depuis un an à la communauté blanche par les dirigeants du Zimbabwe. Le président Robert Mugabe a déclaré le mois dernier que les Noirs victimes de racisme de la part des Blancs pourraient perdre patience et prendre eux-mêmes les choses en mains. – *(AFP.)*

Hassan Tourabi qualifie d'« acte honorable » l'attentat de Tel-Aviv

Hassan Tourabi, dirigeant islamiste considéré comme l'éminence grise du régime soudanais, a approuvé, jeudi 20 octobre, l'attentat commis la veille à Tel-Aviv par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas), qui a causé la mort de 22 personnes.

« C'est un acte honorable, tant que la force est toujours utilisée illégitimement [par Israël] *contre les Palestiniens qui luttent pour leur liberté »*, a-t-il déclaré, soulignant que *« les résolutions internationales évoquaient l'établissement de deux Etats, l'un palestinien et l'autre israélien »*. Mais l'on se trouve maintenant en face d'un Etat israélien et d'*« une municipalité palestinienne »*, a-t-il ajouté, évoquant les enclaves autonomes de Gaza et de Jéricho.

S'agissant de la situation en Egypte, M. Tourabi – qui s'est récemment vu refuser un visa pour assister, à la mi-octobre, à un colloque en France – estime que les islamistes *« ont le droit de recourir à la force tant que le gouvernement fait de même »*. A l'en croire, *« si le gouvernement ne leur accorde pas la liberté, il y aura une révolte populaire »*. – *(AFP.)*

EUROPE

RUSSIE

L'hommage à un journaliste assassiné « tourne » au procès des autorités

L'assassinat d'un journaliste qui enquêtait sur un trafic d'armes du haut commandement militaire a provoqué de tels remous que Boris Eltsine a été contraint, jeudi 20 octobre, de prendre la défense du ministre des armées, Pavel Gratchev. Alors qu'une partie de la presse réclame la démission de M. Gratchev, le président Eltsine a de nouveau dénoncé un complot de l'opposition.

MOSCOU

de notre correspondante

Pour la première fois depuis des années, ce n'étaient ni des nostalgiques du passé ni des « eltsiniens » qui s'étaient rassemblés, jeudi 20 octobre, à Moscou pour l'enterrement du jeune Dimitri Kholodov. Malgré le froid glacial, des milliers d'anonymes étaient venus manifester contre l'insupportable : l'assassinat lundi d'un jeune journaliste du quotidien *Moskovski Komsomolets* qui enquêtait sur la corruption au sein de l'armée et ses liens avec la mafia. *« Monsieur le président, vous détruisez le pays en laissant régner l'arbitraire »*, a lancé un collègue de la victime. Dans la foule, il y avait certes des personnalités politiques, dont Egor Gaïdar. Mais cet ardent défenseur de Boris Elstine avait dû changer de ton : *« Un Etat qui ne peut défendre ses journalistes de la terreur ne peut se prétendre démocratique »*, a-t-il dit. Quant au porte-parole du président, Viatcheslav Kostikov, représentant de l'orthodoxie « démocratique » du pouvoir, il put à peine prononcer deux phrases avant de quitter le micro sous les huées et les sifflets.

La cérémonie s'est déroulée dans les lieux mêmes où, cinq ans plus tôt, les « démocrates » et Boris Eltsine en personne, alors en phase ascendante, avaient rendu un dernier hommage à Andreï Sakharov. Aujourd'hui une simple volonté de résister à la « terreur » a remplacé les grandes espérances d'antan. *Les orateurs avaient un* objectif clair : la démission du ministre de la défense Pavel Gratchev et de son vice-ministre Matveï Bourlakov, accusés par la presse depuis des mois d'avoir organisé, au sein de l'armée russe stationnée en Allemagne, des trafics à grande échelle d'armes et d'équipement.

« Autofinancement » de l'armée

De nombreuses enquêtes officielles sur ces trafics ont été systématiquement enterrées. Et rares sont ceux qui croient que les coupables de l'assassinat de Dimitri Kholodov seront retrouvés. D'autant plus que l'instruction a été confiée au service fédéral de contre-espionnage (FSK, qui a succédé au KGB), lequel a saisi tous les dossiers du journaliste. Or les faits, tels qu'ils ont été relatés par sa rédaction, impliquaient justement des agents du FSK, ainsi que de son homologue dans l'armée, le très redoutable GRU.

Le quotidien *Moskovski Komsomolets* a en effet affirmé mercredi que Dimitri Kholodov, qui avait publié ce mois-ci trois articles sur les *« spetznaz »*, les commandos du GRU, et qu'il venait de visiter une de leurs bases, où seraient formés, sur contrat, des *« tueurs »* envoyés par des *« structures criminelles »* de la CEI. Du temps de l'URSS, l'existence de telles *« écoles »* en URSS était établie, et le GRU, contrairement au KGB, n'a pas changé de nom, ni, sans doute, de « méthodes de travail ». Les liens entre les divers services secrets russes et la mafia sont aussi évidents en Russie que l'obligation pour l'armée de s'autofinancer depuis que les crédits d'Etat ont fondu. Le « scoop » du jeune Kholodov est donc crédible. *Le journaliste était aussi* invité à témoigner prochainement devant la Douma sur cette affaire comme sur celle des trafics du commandement de l'armée en Allemagne. Après de nouveaux contacts avec le FSK et le ministère de la défense, selon le *Moskovki Komsomolets*, Kholodov devait prendre lundi possession de documents renfermés dans la *consigne d'une gare. Il résista* à l'envie de l'ouvrir sur place et ne le fit qu'une fois revenu à son bureau. Où l'explosion s'est produite.

La publication de ce récit a eu un effet immédiat et inédit dans toute l'histoire du pays : celui d'amener le général Fedor Ladyguine, chef du GROU (ou plus exactement de la direction principale du renseignement de l'état-major des forces armées de Russie) à *« rencontrer pour la première fois dans ses locaux des représentants de la presse »*, selon l'agence Interfax.

« Complot » contre Boris Eltsine

Pour démentir laconiquement, *si l'on en croit l'agence, toute* implication dans l'attentat et qualifier celui-ci d'acte *« servant les intérêts de certaines forces »*. Une version reprise et précisée jeudi par le président Eltsine : *« La campagne qui s'est développée contre la direction des forces armées et personnellement contre le ministre de la défense Pavel Gratchev a une seule origine : l'opposition ne peut pas pardonner aux forces armées et au ministre le rôle qu'ils ont joué dans les événements d'octobre 1993, en défense de la démocratie. »* Boris Eltsine a estimé que le général Gratchev est *« un vrai ministre de la défense, respecté par tous, un des plus fort dans ce pays depuis des décennies »*.

La version du pouvoir suggère que les assassins sont des ennemis du ministre de la défense, ayant pris pour cible quelqu'un dont la mort serait immanquablement imputée à ses services et provoquerait un vaste mouvement d'opinion. Il n'est bien sûr pas possible de trancher dans une affaire qui mêle divers services secrets rivaux et un quotidien dont les sources d'information sont ces mêmes services (ainsi que ceux de la garde présidentielle). D'autant plus que ce journal n'a jamais reculé devant le sensationnalisme et qu'il est pour cela un des plus lus du pays. Mais on peut constater que face à cette mort scandaleuse, Boris Eltsine *« indigné »*, a choisi de mettre l'accent, une nouvelle fois, sur l'existence d'un complot le visant personnellement à travers son ministre de la défense. Il avait agi de même au lendemain de la brusque chute du rouble du 11 octobre. Cette fois-ci, c'est la presse qui est accusée. Mercredi, le président, flanqué à sa droite par Alexandre Iakovlev, le vieux « maître à penser » de la perestroïka, avait d'ailleurs réuni les rédacteurs en chef des principaux médias, selon une tradition héritée de Mikhaïl Gorbatchev. Pour leur suggérer notamment de mettre les journalistes en « carte » : celles-ci pourraient leur être retirées s'ils violent des règles à établir.

SOPHIE SHIHAB

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le premier ministre accuse la communauté internationale de soutenir la « Grande Serbie »

Le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic, a accusé, jeudi 20 octobre, la communauté internationale de soutenir *« les partisans de la Grande Serbie »*. Dans un entretien à l'hebdomadaire en langue albanaise *Zeri* de Pristina (Kosovo, Serbie), il dénonce l'attitude du « groupe de contact » des grandes puissances, en particulier celle de la France, qui, selon lui, *« soutient le projet serbe de partition de la Bosnie-Herzégovine »*. Le plan de partage de la Bosnie proposé en juillet dernier par la communauté internationale *« n'est absolument pas équitable et récompense l'agresseur »*, affirme-t-il. M. Silajdzic a également condamné *« le syndrome anti-islamique qui existe en Europe et, dans le cas de la Bosnie, renforce la politique de Belgrade »*, en ajoutant : *« Il n'y pas d'Etat islamique en Bosnie puisque nous nous sommes prononcés pour un Etat démocratique de citoyens libres. »*

De son côté, le président serbe, Slobodan Milosevic, a mis en garde les Serbes bosniaques contre une poursuite de la guerre en Bosnie, *« aventure inutile, qui équivaudrait à une agression territoriale »* contre les Croates et les Musulmans. S'exprimant, jeudi, lors d'une cérémonie officielle à Belgrade, M. Milosevic a ajouté : *« Le peuple serbe de Bosnie s'est rapproché de ses objectifs, la communauté internationale a reconnu son territoire et sa lutte (...), la guerre doit cesser. »*

En visite, jeudi, à Banja-Luka (nord-ouest de la Bosnie), le leader serbe bosniaque, Radovan Karadzic, a toutefois déclaré qu'il ne signerait pas le plan de paix pour la Bosnie tant que le projet de découpage territorial ne serait pas modifié. Puis, il a déclaré souhaiter une levée de l'embargo sur les armes au profit du gouvernement bosniaque, comme le demandent les Etats-Unis, car les « casques bleus » se retireraient de Bosnie et les Serbes pourraient alors *« passer à l'offensive et mettre un terme à la guerre en remportant la victoire finale »*. Par ailleurs, le représentant spécial de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, a annoncé, jeudi, qu'un plan de paix pour la Croatie sera présenté dans les jours prochain aux deux parties, serbe et croate. La presse croate a déjà critiqué le projet, affirmant qu'il accorde un Etat aux indépendantistes serbes qui contrôlent actuellement un quart du territoire de la Croatie. – *(AFP, Reuter.)*

POLOGNE

Le programme de « privatisation générale » est enfin débloqué

VARSOVIE

de notre correspondant

Après de longs retards et comme à contre-cœur, le premier ministre Waldemar Pawlak a débloqué, mercredi 19 octobre, le programme de *« privatisation générale »* qui touche plus de quatre cents grandes entreprises d'Etat. Cette décision était attendue avec une grande impatience tant en Pologne qu'à l'étranger. Un peu plus d'un an après son accession au pouvoir à la tête d'une coalition « post-communiste », M. Pawlak respecte son engagement de poursuivre la voie tracée par ses prédécesseurs libéraux. Mais cette adhésion à un programme dont l'origine remonte à 1991 est tout sauf enthousiaste. Elle ne lèvera pas complètement les doutes de tous ceux qui décèlent chez l'actuel premier ministre des tendances à l'immobilisme et une nostalgie du bon vieux temps de la centralisation.

M. Pawlak a en effet sérieusement écorné le programme de privatisation générale en rayant de la liste initialement prévue seize grandes entreprises. L'argument invoqué par le premier ministre est caractéristique de sa manière de penser : les entreprises concernées (essentiellement dans la chimie, la métallurgie et les mines) sont vitales pour l'économie polonaise, il serait donc dangereux de les abandonner au secteur privé. Le raisonnement de M. Pawlak et son manque évident de conviction pour les bienfaits de la privatisation sont sévèrement critiqués par les économistes libéraux, la plus grande partie de la presse et l'opposition, tandis que plusieurs de ses ministres soupirent à haute voix. Mais son attitude *trouve un large écho dans le public*, déjà bousculé ces dernières années et qui assimile souvent nouvelles réformes à nouveaux sacrifices.

En outre, M. Pawlak n'a toujours pas entériné la liste des membres des conseils de surveillance des « fonds nationaux d'investissements » qui doivent gérer le processus de privatisation. Il estime que trop de ces fonds risquent d'être dominés par des sociétés étrangères. L'entourage de M. Pawlak assure toutefois que cette seconde *« signature »* sera apposée avant la fin du mois. Ce qui devrait permettre à l'ensemble du programme de privatisation de démarrer avant la fin de l'année. Ce seront alors 444 entreprises qui quitteront le giron de l'Etat. La Pologne, après avoir ouvert la voie des réformes *radicales en Europe de l'Est*, pourra ainsi espérer rattraper le retard qu'elle avait commencé à accumuler depuis le changement de majorité politique.

JAN KRAUZE

M. Walesa demande l'instauration d'un régime présidentiel. – Le chef de l'Etat polonais Lech Walesa a déclaré que l'instauration d'un régime présidentiel était la condition à sa candidature aux élections de 1995, dans un entretien publié jeudi 20 octobre par le quotidien *Rzeczpospolita*. La nouvelle Constitution est en cours d'élaboration. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE

Vladimir Meciar n'a pas encore réussi à former un gouvernement

Trois semaines après les élections législatives, les Slovaques sont convoqués aux urnes, samedi 22 octobre, pour un référendum sur la privatisation. Mais le pays est surtout préoccupé par la menace d'instabilité politique, car l'ancien premier ministre, Vladimir Meciar, vainqueur des législatives fin septembre, n'a toujours pas réussi à former un nouveau *gouvernement*.

PRAGUE

de notre correspondant

« Voulez-vous qu'une loi soit adoptée par le Parlement pour que l'origine de l'argent ayant été utilisé dans la privatisation soit démontrée ? » Telle est la question à laquelle les électeurs slovaques devront répondre. Cette consultation populaire avait été imposée pendant l'été par le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS) de l'ex-premier ministre Vladimir Meciar.

Organisée à contre-cœur par la classe politique, la campagne pour cette consultation sur la transparence dans les opérations de privatisation – la première du genre en Europe de l'Est – a été quasiment inexistante dans les médias. Les partis politiques se sont abstenus de toute propagande et la plupart n'ont pas donné de consigne de vote. L'opinion publique, pourtant sensible aux questions de la corruption, du blanchiment d'argent et de l'enrichissement au détriment de l'Etat, s'est également désintéressée de ce référendum. L'un des rares sondages réalisés avant le scrutin estime le taux de participation à 52 % des inscrits *(et 96,4 % de « oui »), ce qui suffi*rait tout juste à valider la consultation.

La population slovaque est, en effet, surtout préoccupée par la *situation politique née des élec*tions de la fin septembre et la difficile formation d'un gouvernement. Premier parti avec 35 % des sièges, le HZDS de Vladimir Meciar (qui a été chargé par le président Michal Kovac de former le prochain cabinet), a des difficultés pour trouver des partenaires.

Une coalition « national-populiste »

Après un premier tour de table avec l'ensemble des formations parlementaires, M. Meciar, qui ne s'est pas montré en public depuis les législatives, peut compter sur le seul soutien du Parti national slovaque (SNS). Les représentants *de la communauté hongroise* (troisième force du pays) et les dirigeants du Mouvement chrétien-démocrate (KDH) ont d'ores et déjà annoncé leur refus de participer à un gouvernement avec le HZDS. Le grand perdant des législatives, le parti de la gauche-démocratique (SDL, ex-communiste), devait rencontrer le HZDS vendredi et, selon toute vraisemblance, décliner toute participation.

La plupart des partis refusent de siéger au gouvernement avec Vladimir Meciar. Les attaques de son mouvement contre le président slovaque et, tout dernièrement, sa tentative de faire invalider par la Cour constitutionnelle les résultats de l'Union démocratique (DU) du premier ministre sortant, Jozef Moravcik, sont jugées inacceptables. La seule solution pour M. Meciar réside donc dans une alliance avec l'Association des *ouvriers (ZRS)* de Jan Luptak. Ce dernier a posé douze conditions pour assurer au prochain gouvernement le soutien de ses treize députés (sur les cent cinquante du Parlement).

Aussi une coalition « national-populiste » est-elle de plus en plus probable à Bratislava, à moins que la Cour constitutionnelle ne décide tout simplement d'annuler les élections législatives, comme le demande la DU qui a déposé une plainte pour irrégularité. Selon le parti de M. Moravcik, Vladimir Meciar a influencé le vote des électeurs en intervenant à la télévision au milieu du scrutin, qui s'est déroulé sur deux jours, pour appeler ses partisans à *« ne pas se laisser intimider »*. M. Meciar, *à l'instar de quelques* centaines d'électeurs, dont le chef de la Gauche démocratique, Peter Weiss, n'avait en effet pas pu voter le premier jour, à cause d'erreurs sur les listes de certains bureaux.

MARTIN PLICHTA

ROUMANIE : l'ex-roi Michel invité à se rendre à Timisoara. – Moins de deux semaines après avoir été refoulé par les autorités de Bucarest, l'ex-roi Michel de Roumanie a été invité, jeudi 20 octobre, à se rendre dans son pays par la ville de Timisoara, à l'occasion du cinquième anniversaire de la révolution de décembre 1989, qui avait commencé dans cette ville. Une délégation du conseil municipal de Timisoara – dominé par l'opposition – doit se rendre à Bucarest pour négocier cette visite avec le ministère des affaires étrangères. – *(AFP.)*

ITALIE

Le débat à la Chambre des députés sur la télévision publique dégénère en pugilat

ROME

de notre correspondante

« Ils ont blessé la dignité du Parlement », a commenté, désenchantée, la pudique présidente de la Chambre des députés, Irene Pivetti, après la véritable rixe qui a éclaté, jeudi 20 octobre, à la Chambre des députés italienne au cours du débat à propos de la télévision publique, la RAI, qui est actuellement au centre de toutes les luttes politiques. Faisant allusion à la voracité des élus de la « première République », le député de l'opposition (Vert), Mauro Paissan, avait mis le feu aux poudres en lançant, non sans provocation, à l'adresse de la nouvelle majorité : *« Avant on parlait de « mangorité» mais, à présent, cette expression s'applique à vous, vous êtes les futurs corrupteurs et corrompus... »*

Même si Gianfranco Fini, le coordinateur de l'Alliance nationale, a l'intention de dissoudre, non sans résistances internes, le MSI, les héritiers du parti fasciste ont montré, jeudi, que l'héritage n'était pas si lointain. *« Pédéraste ! Porc ! »*, *« Viens ici si tu es un homme ! »* *« Il m'a griffé avec ses ongles laqués de rouge, cette folle ! »* sont ainsi quelques-unes des amabilités proférées par un quarteron de députés du MSI qui n'ont pas hésité non plus à faire le coup de poing. Résultat : un élu de Rifondazione Comunista à demi-évanoui et saignant du nez ; un Vert plié en deux, atteint par un coup au-dessous de la ceinture et deux huissiers de la Chambre au tapis. Petit détail annexe : rien n'a été encore vraiment décidé sur la RAI.

Poursuite de la polémique sur les juges milanais

Par ailleurs, la polémique sur le pouvoir des juges milanais se poursuit. La décision, jeudi 20 octobre, du Conseil supérieur de la magistrature de ne donner aucune suite à ce qui était devenu « l'affaire Borrelli » pouvait passer pour un nouveau camouflet à l'encontre de Silvio Berlusconi. Le président du conseil avait reproché au procureur de Milan, Francesco Saverio Borrelli, d'avoir tenu des propos capables *« d'entraver le travail du gouvernement »*. Dans un entretien, paru début septembre dans le *Corriere della sera*, le chef de l'équipe « Mani Pulite » avait, en effet, critiqué l'actuel ministre de la justice, Alfredo Biondi, et laissé entendre (ce qui était plus grave, car immédiatement les marchés boursiers avaient réagi), que le président du conseil pouvait faire l'objet d'une ouverture d'enquête judiciaire.

Pourtant, le débat sur le « cas Borrelli » n'en a pas moins créé d'autres polémiques, y compris au sein de la magistrature. Ainsi, le procureur de la cour de cassation, Vittorio Sgroi, qui s'est abstenu de voter, a durement critiqué les juges milanais qui, dit-il, *« ont jeté aux orties toutes les normes du code d'éthique »* et devraient procéder à un *« autocontrôle de leur propre vanité »*. Paroles de miel pour les oreilles blessées d'un ministre de la justice, qui a déjà dû retirer son décret sur la détention préventive et se fait critiquer ouvertement dans la presse par un de « ses » procureurs sans pouvoir y remédier. Alfredo Biondi tient, pourtant, une petite revanche : à la suite de plusieurs plaintes, il a décidé l'envoi d'une mission d'inspection à Milan, pour vérifier de possibles violations du code de procédure pénale ou de restriction des droits de la défense.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

ESPAGNE

Les Basques, fatigués du terrorisme, vont élire leurs représentants

Les Basques vont élire leurs députés dimanche 23 octobre. La population espère que la paix finira par l'emporter sur le terrorisme alors que les assassinats et les attentats ont fait plus de huit cents victimes depuis 1968.

MADRID

de notre correspondant

« L'un des objectifs du prochain gouvernement sera d'en finir avec la violence », avait dit José Antonio Ardanza, le président du gouvernement autonome du Pays basque, à la veille des dernières élections dans cette communauté autonome, il y a quatre ans. Alors que un million sept cent mille Basques vont à nouveau élire leurs représentants, dimanche 23 octobre, il pourrait redire la même chose.

La nouvelle législature apportera-t-elle la paix, mettra-t-elle fin aux assassinats et aux attentats qui, depuis 1968, ont fait plus de huit cents victimes ? Ces questions se posent toujours, même si la situation a changé en quatre ans. L'ETA, le mouvement séparatiste armé, a été considérablement affaibli par les arrestations opérées parmi ses dirigeants en Espagne – mais surtout en France –, ainsi que par les saisies d'explosifs et le démantèlement des réseaux d'extorsion de fonds. En outre, un profond mouvement a surgi au sein de la population basque pour que les armes se taisent.

Ce courant impressionnant en faveur du retour à la paix s'est amplifié lors de la séquestration – pendant cent dix-sept jours –, l'an dernier, d'un industriel finalement libéré après versement d'une rançon. Ce phénomène était impensable auparavant tant était répandue la crainte de passer pour un opposant à la « cause ». Aujourd'hui, 81 % des Basques estiment que les attentats n'ont aucune justification et 74 % sont favorables à l'ouverture d'un dialogue avec Herri Batasuna (HB), considéré comme l'aile politique de l'ETA, si une trêve est annoncée. Felipe Gonzalez, le président du gouvernement espagnol, s'est également prononcé en faveur de pourparlers si le mouvement renonçait à soutenir le terrorisme.

La très grande majorité de la population attend donc de ses futurs représentants qu'ils œuvrent pour la paix. Paradoxalement, les leaders des principales formations continuent de se chamailler plutôt que de chercher les chemins vers la paix civile. Les excès verbaux de Xabier Arzalluz, président du Parti nationaliste basque (PNV), la politique de réinsertion des prisonniers de l'ETA ou encore l'opportunité de modifier le pacte d'Ajuria Enea (contre la violence) donnent lieu à polémiques, sans que des possibilités concrètes de mettre fin au terrorisme ni à la grave crise de reconversion industrielle qui affecte la région soient sérieusement envisagées.

Accélérer l'autonomie

Un fort courant d'abstension, surtout au sein d'une jeunesse désemparée par de maigres perspectives d'avenir (56 % d'entre eux ne trouvent pas de travail), est donc prévisible tandis que les partis se livrent aux surenchères nationalistes. Xabier Arzalluz a lancé dans un meeting qu'il *« préférait un nègre qui parle basque à un blanc qui l'ignore »*. Et pourtant, seulement 25 % de la population connaît la langue euskera (basque).

La coalition gouvernementale entre le PNV et le Parti socialiste basque (branche régionale du PSOE) associé à Euskadiko Eskerra (gauche nationaliste) a toutes les chances d'être reconduite en dépit d'une probable baisse du score socialiste et d'un gain d'un PNV représentant le nationalisme modéré. On s'attend par ailleurs à une forte poussée du Parti populaire (PP, droite) ainsi que d'Izquierda unida (gauche unie, dominée par le Parti communiste), alors qu'Herri Batasuna devrait perdre un peu de terrain dans un électorat fatigué par un terrorisme qui apparaît chaque jour un peu plus comme une fuite en avant.

Les autorités de Vitoria, la capitale administrative, continuent par ailleurs de réclamer un nouveau transfert de compétences du gouvernement central de Madrid à leur profit. Il y a désormais quinze ans que le statut de Guernica, qui prévoit la dévolution de larges secteurs de la vie économique et sociale au pouvoir basque, a été adopté. Pendant sept ans, de 1987 à 1994, ce fut le blocage. En juin de cette année, un accord a été conclu concernant huit compétences, mais il en reste quarante-six sur les cinquante-quatre réclamées par les dirigeants basques et ratifiées par le Parlement autonome en 1993.

Les nationalistes exigent l'accélération du processus même si le Pays basque dispose déjà d'un niveau d'autonomie très large. Par exemple, lorsque la constitution de l'entité de police autonome, la Ertzaintza, sera achevée en 1995, ce seront des Basques qui auront pour mission de maintenir l'ordre face à d'autres Basques agissant aux ordres de l'ETA. Comme le disait dernièrement José Antonio Ardanza, *« dans la maison commune, je veux que l'on nous laisse faire notre propre cuisine »*. Y compris quand il s'agira d'amener à la raison les derniers jusqu'au-boutistes.

MICHEL BOLE-RICHARD

GRANDE-BRETAGNE

Accusé de corruption, un membre du gouvernement démissionne

Le gouvernement britannique a été frappé, jeudi 20 octobre, par un nouveau scandale, avec la démission du sous-secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, Tim Smith, accusé de corruption par le propriétaire du célèbre magasin londonien Harrod's. Intervenant à la Chambre des communes, juste après l'annonce de cette démission, le premier ministre John Major a essuyé les quolibets de l'opposition lorsqu'il a réaffirmé sa volonté *« d'imposer les plus hauts standards possibles de probité dans les affaires publiques »*.

Depuis deux ans, les « affaires » éclaboussent les conservateurs à un rythme accéléré, M. Smith étant le cinquième membre d'un gouvernement de M. Major à être obligé de démissionner.

Dans un entretien publié jeudi matin dans le *Guardian*, le propriétaire égyptien du magasin Harrod's, Mohammed El-Fayed, avoue que M. Smith, lorsqu'il n'était encore que député, a accepté de poser, entre 1987 et 1989, au moins vingt-deux questions devant le Parlement qui relevaient en fait du simple lobbying. Ces « prestations » ont été rémunérées 2 000 livres (17 000 francs) chacune, en plus d'autres avantages annexes, comme des vacances dans un palace parisien ou le libre accès aux rayons de Harrod's.

Accusé des mêmes faits, un autre membre du gouvernement, le secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie, Neil Hamilton, a conservé son portefeuille, John Major lui ayant accordé le bénéfice du doute en attendant le résultat d'une *« enquête indépendante »*. M. Smith, lui, a admis les faits et présenté ses *« profondes excuses »* à M. Major, qui a accepté sa démission en estimant qu'il avait eu *« clairement tort »* d'accepter ces paiements douteux.

M. El Fayed reconnaît avoir eu recours à ces méthodes auprès des deux hommes parce qu'à l'époque il rencontrait de sérieuses difficultés avec le ministère du commerce et de l'industrie à propos de l'acquisition de Harrod's. Il venait de racheter le magasin à l'issue d'une opération boursière controversée l'opposant au groupe Lonrho.

Cette affaire tombe particulièrement mal pour M. Major, qui devait déjà faire face à une série de scandales mettant en cause la probité des conservateurs après quinze ans de pouvoir ininterrompu. Il y a moins de deux semaines, Mark Thatcher, fils de l'ancien premier ministre, avait été accusé, malgré ses démentis, d'avoir touché 12 millions de livres (18 millions de dollars) de pots-de-vin pour la signature d'un énorme contrat d'armement avec l'Arabie saoudite lorsque sa mère était au pouvoir. – *(AFP.)*

Londres va ouvrir des négociations avec le Sinn Fein irlandais

Suite de la première page

On s'attendait que le premier ministre britannique reconnaisse, ce vendredi à Belfast, la réalité du cessez-le-feu proclamé par l'IRA le 31 août, ce qui était la condition pour l'ouverture de discussions avec le mouvement républicain. John Major doit, d'autre part, s'entretenir, lundi 24 octobre à Londres, avec le chef du gouvernement de Dublin, Albert Reynolds.

Mardi, M. Major avait rencontré James Molyneaux, chef du Parti unioniste d'Ulster (UUP, modéré), qui aurait donné son aval aux contacts avec le Sinn Fein, à condition que l'IRA fasse un geste en restituant une partie de ses armes. Il faisait ainsi écho à l'exigence de Londres que les nationalistes se débarrassent au moins de leur stock d'explosifs. *« Cela pourrait prendre la forme de la découverte fortuite, en République d'Irlande, d'un dépôt d'armes »*, nous dit Drew Nelson, vice-président de l'UUP. *« Les gens du Sinn Fein sont des assassins, mais nous devons reconnaître qu'ils contrôlent 8 % à 10 % des votes »*, ajoute-t-il.

Seuls les extrémistes du Parti démocratique d'Ulster (DUP) du pasteur Ian Paisley rejettent le cessez-le-feu de l'IRA, qualifié de *« bidon »* par leur porte-parole, Arthur Noble, professeur d'allemand à l'université de Metz.

Un succès dans les pourparlers lèverait les hésitations des sceptiques. Mais un échec serait bien accueilli par un DUP qui semble encore vivre à l'époque de la croisade contre les « curés ». Le scénario préparé par Londres prévoit l'adoption, en accord avec Dublin, d'un « document cadre » qui serait rendu public au moment où débuteraient les contacts avec le Sinn Fein.

« Commencement de la fin »

Selon de bonnes sources, ils auraient pour objet d'impliquer les nationalistes dans un processus politique au point qu'ils ne puissent revenir à la violence. Sans aller trop vite, ce qui inquiéterait les protestants, ni trop lentement, ce qui risquerait de pousser la tendance extrémiste de l'IRA à reprendre les attentats. En même temps, des contacts auraient lieu avec les paramilitaires protestants pour qu'ils rendent leurs armes.

Des négociations s'ouvriraient, ensuite, avec tous les partis, pour aboutir à un accord qui sera soumis, a promis M. Major, à un référendum. Celui-ci serait limité au Nord pour satisfaire Londres et les unionistes, pour lesquels la province fait partie du Royaume-Uni ; mais rien n'empêcherait le Sud de consulter ses citoyens le même jour, pour donner au référendum une dimension à l'échelle de l'île, comme l'entendent Dublin et les nationalistes.

Londres s'est engagé à suivre l'avis des électeurs, que ces derniers souhaitent le maintien dans l'Union ou le rattachement à la République d'Irlande. Solution qui inquiète les unionistes, qui craignent d'être lâchés par Londres, et fait dire à M. Hartley que l'on assiste au *« commencement de la fin de la présence britannique en Irlande »*.

Mais pour qu'un accord se fasse, encore faudrait-il que les deux côtés, et en premier lieu les modérés de l'UUP et du SDLP, arrivent à s'entendre sur une solution à un conflit qui déchire l'île depuis des générations. Or les nationalistes réclament l'unification d'une Irlande dans laquelle les protestants devraient avoir la possibilité, comme le dit Tom Hartley, *« de se sentir britanniques dans une île unifiée »*. Les unionistes exigent le maintien de la province dans l'Union assorti d'un partage du pouvoir avec les catholiques. Mais l'on en est qu'aux préliminaires de négociations qui pourraient durer des années. Avec une seule certitude pour toutes les parties en présence : les Irlandais en ont assez de la guerre.

PATRICE DE BEER

Un entretien avec Jordi Pujol

L'Espagne doit accepter « la réalité de la Catalogne »

Le président de la Généralité plaide pour un renforcement de l'autonomie catalane, mais dans le cadre de la Constitution espagnole

MADRID

de notre correspondant

Lorsqu'on pose à Jordi Pujol la question de savoir si oui ou non la Catalogne veut devenir indépendante, le président du gouvernement catalan répond : *« Non et non, je l'ai toujours dit. »* Légèrement irrité, il ajoute : *« Aujourd'hui, je ne veux plus répondre à cette question, ni à celle de savoir si nous respectons la Constitution espagnole. C'est à moi de poser la question aux autres : êtes-vous loyaux envers la Constitution ? Etes-vous prêts à ce qu'elle soit appliquée complètement, de même que le statut d'autonomie de la Catalogne ? »*

Tel est à ses yeux le seul vrai débat qui doit avoir lieu afin de reconnaître à sa nation sa particularité, sa réalité culturelle et historique. Pour Jordi Pujol, la seule question est d'*« appliquer la Constitution et le statut d'autonomie, non plus dans un sens réducteur mais vers plus d'autonomie au moyen de la négociation »*. Même si, depuis 1981, des freins ont, selon ses dires, été mis par le pouvoir central, avec des lois cadres rognant certaines compétences qui devraient normalement être dévolues à la Catalogne, son président estime néanmoins que *« le bilan est positif »* (1). Mais de grâce, que l'on cesse d'accuser les Catalans de manquer de solidarité, que *« les Espagnols acceptent la réalité de la Catalogne »*.

Pas question d'exiger tout de suite l'autonomie pleine et entière. Il suffit d'avancer dans la bonne direction, pour donner à cette région de six millions d'habitants *« l'administration exécutive ordinaire de l'Etat »*, selon la formule du président de la Généralité (gouvernement), c'est-à-dire davantage de compétences directes dans la gestion des affaires, tout en reconnaissant que certains domaines resteront sous la tutelle du pouvoir central. Suivant quel modèle ? *« Un modèle propre à l'Espagne, qui, donc ne se définit pas parce qu'il n'existe pas encore, qu'il est en train de se faire, et qui nous donnera satisfaction quand l'application du principe de l'hétérogénéité sera accompli. »*

Cet homme de soixante-quatre ans, réputé politique habile et qui depuis le mois d'avril 1980 préside aux destinées de la Catalogne, s'est beaucoup battu pour la reconnaissance de ce qu'il appelle *« le fait différentiel »*. Condamné à sept ans de prison pour avoir osé chanter devant Franco l'hymne national catalan, ce petit-bourgeois devenu banquier, qu'on a surnommé le « Napoléon social-démocrate », a toujours milité pour la cause catalane.

« Une politique positive pour l'Espagne »

Fondateur, il y a vingt ans, du parti *Convergence démocratique*, qui, avec l'Union démocratique, forme la coalition CIU (Convergence et Union), ce polyglotte sans cesse en mouvement rêve d'être le père d'une Catalogne pleine, entière, affranchie du poids de Madrid bien qu'*« intégrée dans l'Espagne »*. *« D'ailleurs*, dit-il, *il faut abandonner cette obsession que l'Espagne est un pays fragile. Elle n'a pas encore la stabilité de l'Allemagne ou de l'Autriche du point de vue de l'organisation territoriale, mais c'est un pays stable. Les craintes qu'un journal comme* ABC *amplifie n'ont pas de fondement. »* Et d'ajouter, rassurant, que les difficultés à résoudre ne sont pas *« dramatiques »*, que *« ce n'est pas une question existentielle. Il y a un cadre dans lequel on est plus ou moins à l'aise, mais il y a un cadre, qui est accepté et dans lequel on travaille pour perfectionner la situation »*.



Ardent défenseur de la langue catalane, devenue *« co-officielle »* grâce à *« une légitime reconquête du terrain »*, Jordi Pujol insiste sur le faux-procès qui est fait à son peuple ainsi qu'à sa formation, accusée d'utiliser sa position-clé au sein du Parlement pour imposer ses vues. *« Nous voulons faire une politique positive pour l'Espagne et nous la faisons sans aucune réserve »*, fait-il remarquer en balayant les critiques. Les dix-sept députés CIU permettent au Parti socialiste d'avoir une majorité absolue ; mais Jordi Pujol récuse l'étiquette de *« coprésident du gouvernement »* que lui attribue la presse : *« Nous ne sommes pas les plus influents. Nous avons, certes, la force nécessaire pour pouvoir négocier. C'est vrai, mais c'est tout. Les maîtres du jeu sont les socialistes et Felipe Gonzalez. »*

Tout de même, quelle revanche pour cet orgueilleux Catalan qui pendant quarante ans a dû subir les vexations et la répression du régime franquiste d'avoir non seulement son mot à dire à Madrid, mais de pouvoir imposer certaines de ses vues dans l'élaboration du projet de budget. *« Nous ne recherchons pas une compensation parce que nous avons été malmenés. Ce que je prêche en Catalogne, c'est la sérénité. Je ne sais pas si c'est une valeur politique, mais si nous maintenons cette sérénité, la confiance et notre sens de la convivialité, nous pourrons aller de l'avant. Il ne doit pas y avoir de revanche. »* Jordi Pujol sourit à l'évocation des attaques de Julio Anguita, le dirigeant communiste de Izquierda Unida (gauche unie), qui a récemment comparé ses méthodes à celles de Franco. *« Tout ce qui est excessif est insignifiant »*, répond-il. La formule pourrait être l'un de ses adages politiques.

MICHEL BOLE-RICHARD

(1) Jordi Pujol vient de publier *Catalogne à l'horizon 2010*, sous la direction de Hugues de Jouvenel et Maria-Angels Roque. Préface de Raymond Barre. Editions Economica, 185 francs.

POINT DE VUE

L'inextricable malentendu hungaro-roumain

Par Pal Bodor

DEPUIS le siècle des Lumières, une séduisante illusion prétend qu'il suffit d'éclairer les gens sur la vérité pour que celle-ci s'allume en eux, telle une ampoule électrique. Or il n'en est rien. Surtout pas en politique, qui, du moins en Europe centrale et orientale, est du domaine des sentiments. Et les sentiments sont imperméables aux arguments de la raison. Comme il est impossible de persuader quelqu'un d'aimer, il est impossible de dissuader qui que ce soit de haïr.

Une idée généreuse veut que la plupart des conflits viennent de la non-connaissance de l'autre. Les habitants de Sarajevo se connaissent fort bien, ils n'ont même pas besoin d'interprète pour se comprendre et pourtant, ils s'entre-tuent. Tout comme les guelfes et les gibelins, les protes*tants et les catholiques d'Ulster*, les Yéménites du Nord et ceux du Sud. Ce qui veut dire que le moindre signe distinctif (fût-ce un emblème d'équipe de football) suffit à produire la haine organisée. A qui s'étonne du conflit chiito-sunnite, je dirais : Qui sait si les chiites ne sont pas *les huguenots d'Allah ?*

Que le bien-être puisse en soi servir d'antidote contre la haine est pure superstition. Depuis cinq siècles, le PNB monte en flèche en France, mais les ressentiments français ne sont pas totalement apaisés. M. Le Pen aura toujours des chances.

Prenons les rapports roumano-hongrois. Ils sont aussi lourds de séquelles qu'une grippe endémique. A ce sujet, je ne peux pas imaginer de pourparlers, à quelque échelon que ce soit, qui débouchent sur un résultat substantiel, à long terme. Les pièges ne se conforment pas au *protocole*.

En ce qui concerne le traité d'amitié roumano-hongrois, dans l'impasse depuis la chute du communisme dans les deux pays, il ne se heurte qu'à deux obstacles qui sont... la Roumanie et la Hongrie. Bien sûr, les deux se défendent de le saboter. La *Roumanie tient absolument à ce* que l'autre partie réaffirme par écrit l'intangibilité des frontières. Une mesure que le nouveau gouvernement de coalition, dominé par les socialistes (ex-communistes réformateurs), se montre désormais enclin à accepter.

Dialogue de sourds

Il n'en reste pas moins, que cette revendication exaspère quelque peu la Hongrie ; celle-ci affirme depuis des années qu'elle a si souvent déclaré le principe de l'inviolabilité des frontières qu'*elle* en a assez. *N'est-il* pas suspect, celui qui proclame quotidiennement qu'il n'escaladera pas la palissade ? Que l'autre partie daigne enfin honorer ses promesses réitérées depuis sept décennies : garantir les droits des minorités selon les normes européennes. A quoi la Roumanie répond qu'elle est un paradis terrestre pour les minorités et que les Hongrois de Transylvanie y vivent comme dans le giron d'Abraham, mieux que les Roumains et surtout mieux que les Roumains en Hongrie.

Le ping-pong politique n'a pas de terme. Budapest argue que les *Roumains de Hongrie* ne sont, selon les estimations les plus larges, que vingt-cinq mille. Et qu'ils ont toujours vécu dans les cadres de l'Etat hongrois. Comment pourrait-on comparer leur sort à celui d'environ deux millions de Hongrois de Roumanie, vivant dans l'État roumain depuis *le traité de Trianon en 1920 ? Et* Bucarest de repliquer, en prétendant, selon la constellation politique du moment, qu'avant 1918 deux cent mille ou un demi-million de Roumains vivaient sur le territoire de la Hongrie actuelle, *« le déficit étant dû à la magyarisation »*. De quoi faire *rire Budapest, qui ose une question* : *« Et pourquoi ne rétablissez-vous pas l'université hongroise de Transylvanie fermée en 1959 ? »* Bucarest, furieux : *« Qui a vu une université fonctionner dans la langue d'une minorité ? »*. Budapest fournit la liste complète. Bucarest : *« Celui qui obtient un diplôme en une langue autre que celle de l'Etat, risque de se trouver défavorisé. »* Les Hongrois de Roumanie s'indignent : *« Laissez-nous opter pour ou contre ce désavantage. Tant que subsistait l'université, avant 1959, ceux qui y avaient obtenu leur diplôme en hongrois se sont avérés compétitifs. »* Bucarest : *« Mais comment imaginez-vous que quelqu'un qui fasse ses études universitaires en hongrois puisse se faire embaucher comme ingénieur dans une usine roumaine ? »* Les Hongrois : *« Comme après Trianon, des milliers de médecins, d'ingénieurs et de juristes étaient restés ici en possession d'un diplôme hongrois et ont fait leur travail plutôt bien. »* Les Roumains : *« Oui, mais ici, c'est maintenant la Roumanie et le roumain est la langue de l'Etat. Apprenez le roumain ! »* Les Hongrois : *« Bien sûr, nous avons tout à fait intérêt à l'apprendre mais à l'école hongroise ! »*. Bucarest : *« C'est un non-sens. »* Et ainsi de suite.

Bucarest s'alarme des prétentions hongroises à l'autogouvernement et à l'autonomie (*« premier pas vers la sécession »*) alors que les Hongrois se *froissent quand le gouvernement* nomme des préfets roumains à la tête des deux départements peuplés à 70 ou 80 % de hongrois. Bucarest s'inquiète car à Budapest certains reparlent de Trianon (*« irrédentistes, révisionnistes ! »*), tandis que des journaux hongrois citent des feuilles *roumaines qui tantôt crient* à l'imminence d'une agression militaire hongroise, tantôt réclament l'extension des frontières de la Roumanie jusqu'au fleuve Tisza en Hongrie.

Rêverie et réalisme

L'opinion hongroise veut ignorer qu'en Transylvanie, dès le milieu du dix-huitième siècle, seul le tiers de la population était d'ethnie magyare. De son côté, l'opinion roumaine ignore totalement qu'en 1930 encore seul le tiers de la population dans la plupart des villes de Transylvanie était d'ethnie roumaine.

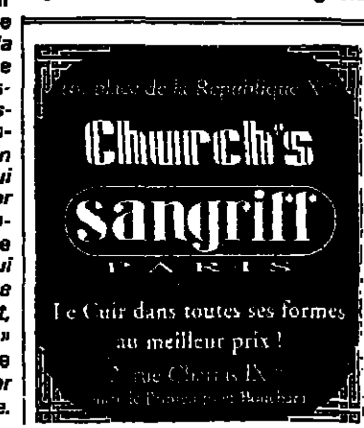
Les rapports roumano-hongrois sont au moins aussi inextricables que les rapports hungaro-roumains. Les Hongrois reprochent aux Roumains d'être peu généreux dans leur position *de possesseurs. Les Roumains*, eux, prétendent que les Hongrois ne se sont toujours pas résignés au traité de paix de Trianon de 1920. Cette question fournit à profusion de la poudre politique, des deux côtés. En Roumanie, beaucoup ont le sentiment que les Hongrois rêvent toujours de *l'empire de saint Etienne, le fon*dateur de l'Etat hongrois au neuvième siècle : tout en rabâchant les droits des minorités, ils aspireraient au leadership dans le bassin des Carpates.

Politique extérieure et intérieure s'imbriquent inévitablement dans cette région. Bucarest aimerait que les Hongrois de Roumanie se déclarent Roumains hungarophones. Probabilité : nulle. Les Hongrois aimeraient retrouver en Roumanie le même chez-soi que chez eux. Probabilité : nulle encore. Ce qui, aux yeux des Roumains paraît trop de liberté est, aux yeux des Hongrois, trop peu de liberté. Les Roumains estiment que les prétentions hongroises mettent en péril leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale. Les Hongrois ont le sentiment que la panique ressentie par la majorité dans le pays voisin devant les aspirations à l'autonomie culturelle, intellectuelle et politique des segments de la nation hongroise met en danger la survie de millions de Magyars réduits à la condition minoritaire.

La conférence sur la stabilité en Europe de M. Balladur, inaugurée en mai à Paris, entend *« rendre à notre continent sa confiance en soi »*. C'est bien beau car cela sous-entend que l'Europe en avait. Assez pour avoir déclenché toutes les guerres mondiales. Le premier ministre français prédit que le pacte de stabilité revêtira un *« caractère solennel »*. Solennel, il le sera, nous en sommes convaincus. Du reste, les lois sont toujours *nos* empreintes, nos portraits négatifs. Les dix commandements dénotent que depuis que l'homme vit sur terre, il tue, vole, ment et n'honore ni son père ni sa mère.

Je souhaite plein succès au plan Balladur. Les dix commandements politiques sont *indispensables*, fussent-ils continuellement trangressés. Il n'en sont que plus nécessaires. Il serait bon que désormais personne ne tue, ne vole, ni ne dissimule sous des mensonges l'avenir stable de l'Europe. Peut-être M. Balladur a-t-il raison. Sans rêverie, il n'y a *peut-être pas de réalisme politique.*

▶ **Pal Bodor est écrivain et journaliste au premier quotidien hongrois, *Nepszabadsag*. Il a vécu en Roumanie jusqu'en 1983.**



La revanche posthume de Voltaire

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Là où Voltaire et Diderot avaient échoué il y a deux siècles, Marek Halter a réussi en imposant une idée qu'il avait développée naguère avec Andreï Sakharov. Les deux philosophes des Lumières n'avaient pas convaincu Catherine II de créer une université française en Russie : la tsarine avait préféré les Allemands. Marek Halter a fondé, il y a trois ans, avec la bénédiction de l'Elysée et du Kremlin, le Collège universitaire français en Russie. Il a aussi une antenne à Saint-Pétersbourg, et ses diplômes sont reconnus à Moscou comme à Paris. Mais, malgré son succès, il manquait quelque chose d'essentiel à cette première faculté française, ouverte au sein de l'université d'Etat Lomonossov. *« Pas d'université sans bibliothèque »*, répétaient professeurs et étudiants dans l'immense bâtiment de l'université, *l'une des cathédrales* staliniennes, surplombant la Moskova.

Son président, Marek Halter, a réussi à convaincre la Fondation Hachette qu'il fallait aussi faire quelque chose pour la Russie, où le groupe de Jean-Luc Lagardère est actif dans les affaires. La Fondation a donc offert quelque vingt mille volumes à la toute nouvelle bibliothèque française – qui a été inaugurée le 14 octobre –, ainsi qu'un système de recherche informatisé et la dernière encyclopédie du groupe sur CD-ROM. Six mille volumes sont déjà soigneusement alignés sur les étagères de la bibliothèque, qui, souligne-t-on, *« sera ouverte à tous »* et qui souhaite, à terme, devenir l'avant-garde de la présence culturelle française en Russie.

Cependant le financement de cette université, qui doit aussi son succès à sa gratuité, est un casse-tête. Pour payer le salaire du bibliothécaire français, l'écrivain-président « se débrouille » en sollicitant les générosités, et les quatre répétiteurs français sont rémunérés grâce à l'ambassade de France. Quant aux voyages des professeurs – les plus prestigieux de l'Hexagone –, ils sont financés au coup par coup par le Quai d'Orsay.

J.-B. N.

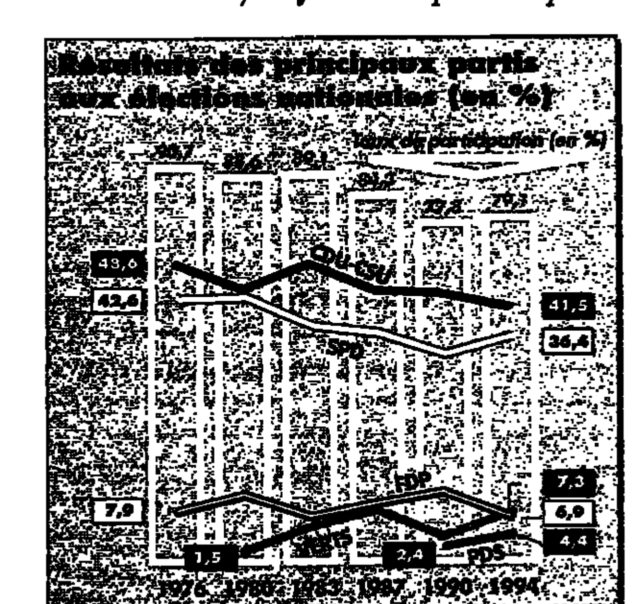
▶ **Collège universitaire français de *Moscou*.**
A Paris : 23, rue La Pérouse. Tél. : 40-66-60-61.
A Moscou : 119899 Moscou Université Lomonossov. Tél. : (19 7 095) 939-55-05.

La remarquable stabilité de la politique allemande

Malgré la présence en force des ex-communistes, le système des partis n'a pas été bouleversé par la réunification

De tous les pays d'Europe occidentale, l'Allemagne est celui qui a subi le plus de changements depuis la chute du mur de Berlin, et pourtant elle affiche une grande stabilité politique, que les récentes élections viennent apparemment de confirmer. Il ne s'agit pas seulement de la reconduction du chancelier Kohl pour un quatrième mandat, mais aussi d'une certaine constance dans les résultats des principaux partis, comme si, quoi qu'il arrive, la démocratie allemande avait trouvé son équilibre autour de quelques données fondamentales.

On pourrait même dire que le scrutin du 16 octobre est un modèle de sagesse politique. Helmut Kohl est reconduit et s'il domine la scène politique allemande depuis qu'il a éclipsé Helmut Schmidt, sa majorité affaiblie lui interdit de jouer du muscle. Les libéraux restent représentés au Bundestag, ce qui entraîne la formation d'une gouvernement de coalition, donc la nécessité de compromis. Les sociaux-démocrates gagnent des points par rapport aux précédentes élections ; Rudolf Scharping va déménager de Mayence à Bonn pour diriger l'opposition au Bundestag et parfaire ainsi sa carrure de challengeur en vue de la prochaine échéance. Les Verts, représentant une senbilité écologique si répandue en Allemagne, font un retour en force. Quant à l'extrême droite, elle n'existe pas politiquement, même si les actions xénophobes ne cessent pas d'être inquiétantes.



Le succès du PDS a, en revanche, un aspect positif ; il aurait été en effet malsain à terme pour la démocratie allemande qu'un quart de la population des nouveaux Länder ne se sente pas représenté au Bundestag ; une exclusion aurait aggravé les frustrations d'électeurs qui ne sont pas seulement d'anciens fonctionnaires de l'ancien régime communistes, nostalgiques des privilèges perdus. Le PDS a eu aussi le soutien de jeunes qui ont seulement un vague souvenir de la défunte RDA. Mais il est important aussi pour la stabilité politique que le PDS ne soit pas en mesure de se poser en arbitre des coalitions possibles. Rudolf Scharping sait bien qu'il perdrait toute crédibilité en acceptant au niveau fédéral le soutien implicite des anciens communistes, *a fortiori* en cherchant un accord avec eux.

Le président du SPD a repoussé catégoriquement cette hypothèse et rappelé à l'ordre son camarade du Mecklembourg-Poméranie qui envisage, comme en Saxe-Anhalt, de gouverner le Land avec le « soutien sans participation » (comme on disait sous la troisième République) du PDS. Dans le nouveau système des partis qui a émergé du scrutin du 16 octobre, le SPD risque de se trouver dans la même situation que le Parti socialiste français pendant des années ; ils ne pouvaient gagner avec l'appui des communistes (qui lui aliénait les voix du centre), ni sans les communistes (car sans eux il n'atteignait pas la majorité).

Cependant ce dilemme social-démocrate a de fortes chances d'être provisoire. S'il est vrai, comme tout le laisse à penser, que le PDS exprime le mécontentement des Allemands de l'Est (à l'Ouest il est quasi inexistant) dépassés par le rythme des changements, il devrait perdre de son influence au fur et à mesure de la modernisation. L'adaptation psychologique peut prendre plus de temps que la reconstruction économique, mais il n'y a pas de raison pour que l'harmonisation progressive des conditions de vie à l'est et à l'ouest de l'Allemagne ne produise pas à terme une homogénéisation de la vie politique.

L'autre inconnue du système allemand des partis est l'avenir des libéraux. En dépassant la barre des 5 %, ils ont échappé à la sanction suprême qui les aurait chassés du Bundestag comme ils disparaissent des assemblées régionales et locales, mais ils ne doivent leur survie qu'aux deuxièmes voix d'électeurs chrétiens-démocrates (plus des deux tiers des suffrages recueillis par le FDP). Le mode de scrutin allemand offre en effet la possibilité de donner une première voix au candidat d'un parti (au scrutin uninominal à un tour) et une seconde à la liste d'un parti. En permettant le maintien des libéraux au Bundestag, les chrétiens-démocrates ont assuré la reconduction de Helmut Kohl, après une campagne sur le thème *« la deuxième voix est une voix pour le chancelier »*.

Cette dépendance électorale du FDP par rapport à ses grands alliés de la CDU devrait inciter à la prudence les libéraux partisans d'un renversement d'alliance ; car les sociaux-démocrates, s'ils veulent un jour avoir une majorité, auront besoin de toutes leurs voix, les premières comme les deuxièmes, et ne pourront pas les « offrir » aux libéraux. Ainsi, malgré l'étroitesse de sa majorité, la coalition libérale - chrétienne-démocrate devrait être plus solide qu'il y paraît à première vue.

La question est de savoir si elle sera en mesure de s'attaquer aux problèmes – en particulier intérieurs – auxquels l'Allemagne est confrontée, alors que le Bundesrat est dominé par des représentants des Länder gouvernés par les sociaux-démocrates. La situation n'était pas fondamentalement différente dans la présente législature, mais elle s'est plutôt détériorée pour le chancelier Kohl. Au Bundesrat, le SPD peut aussi bien bloquer les projets de loi qu'entrer dans une « grande coalition implicite » avec la démocratie-chrétienne, la forçant au compromis, voire aux demi-mesures. Qui font aussi le charme de la vie politique allemande contemporaine.

DANIEL VERNET

BIBLIOGRAPHIE

L'amitié, parfois aveugle, des Français pour la Russie

UNE SI LONGUE BIENVEILLANCE.
Les Français et l'URSS 1944-1991
de Georges Bortoli.
Plon, 194 pages, 129 F.

La question revient sans cesse sur le tapis depuis l'explosion du système soviétique : comment les Russes ont-ils supporté pendant trois quarts de siècle le régime imposé par Lénine et ses successeurs ? Les gens de Moscou abordent douloureusement le sujet. Ceux de Paris, avec un certain détachement. Georges Bortoli a le mérite de renouveler et de nous rendre sensible le débat. Celui qui fut à l'ORTF et à la télévision le spécialiste des affaires soviétiques se demande – et nous demande : quels furent les rapports de la France – et des Français – avec le pays des soviets ? Comment agissait-on ou réagissait-on au temps du communisme triomphant ? La réponse de notre confrère tient dans le titre de son livre : *Une si longue bienveillance*.

Maintenant que ce rideau-là est tombé, il n'y a bien sûr pas de quoi pavoiser. Comme tout inventaire de ce genre, celui que nous propose Georges Bortoli peut être discuté. L'information qu'il apporte est sérieuse, riche. Les lecteurs les plus âgés y retrouveront le souvenir de faits oubliés. Les plus jeunes apprendront ce qui se passait à une époque encore très proche et qui aujourd'hui paraît déjà inimaginable.

Georges Bortoli retient davantage les marques de compréhension que les condamnations d'une politique et de comportements soviétiques inadmissibles. Il est vrai qu'au moins jusqu'à la répression de la révolution hongroise, en 1956, les sympathisants de l'URSS furent plus bruyants, et souvent plus brillants, que leurs contradicteurs.

Comment expliquer un tel enthousiasme et l'audience limitée de ceux qui ne partageaient pas cette ferveur ? Les Français furent reconnaissants au pouvoir soviétique d'avoir contribué à leur libération. La peste hitlérienne avait été ici beaucoup plus sensible que le mal stalinien. Ensuite, la crainte d'une guerre nucléaire touchait davantage que le sort des prisonniers en URSS. L'essentiel de ce qu'allait dire Soljenitsyne avait été révélé, mais il fallut le talent de l'auteur de *l'Archipel du Goulag* – et aussi le début de la déstalinisation au Kremlin – pour que cela fasse mouche.

Ajoutons un autre facteur : sitôt après la guerre il y eut un grand président américain, Harry Truman. Il arrêta l'avance soviétique en veillant à ne point provoquer un nouveau conflit mondial (et nucléaire). Malheureusement, au même moment, son pays était en proie aux insanités du maccarthisme. Georges Bortoli n'insiste peut-être pas assez sur l'importance de ce phénomène répulsif. Puisque les Etats-Unis, leader du « monde libre », étaient atteints d'un tel fléau qui menaçait leurs alliés, beaucoup étaient tentés de chercher un contrepoids à l'Est.

Ce n'était pas très raisonnable. Il est plus facile de le dire, à présent que *« le temps des illusions lyriques »* est passé. Et de profiter de ce réveil pour établir avec la Russie, comme le souhaite Georges Bortoli, *« des rapports rationnels et non plus uniquement passionnels »*.

BERNARD FÉRON

Le Sénat a adopté, dans la nuit de jeudi 20 à vendredi 21 octobre, le projet de loi sur l'organisation des juridictions et la procédure civile, pénale et administrative présenté par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. Les groupes de la majorité ont voté « pour », les socialistes et les communistes ont voté « contre ». Les sénateurs ont réintroduit le mécanisme de la transaction pénale que l'Assemblée nationale avait supprimé.

■ **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. Les sénateurs doivent commencer, mardi 25 octobre, l'examen du projet de loi « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » qui a été adopté par l'Assemblée nationale au mois de juillet. Président de la commission spéciale chargée d'examiner ce texte, Jean François-Poncet (RDE, Lot-et-Garonne) a expliqué qu'il souhaitait simplement « compléter » les travaux des députés.**

■ **BUDGET : l'Assemblée nationale a continué l'examen de la loi de finances en adoptant, jeudi 20 octobre, le budget du ministère des entreprises et du développement économique, ainsi que celui du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** ***(lire page 15).***



Les travaux du Parlement

Le principe de la transaction pénale accepté au Palais du Luxembourg

La sagesse est une vertu que l'on chérit au Sénat. A mille années-lumière d'une Assemblée nationale volontiers impulsive, le Palais du Luxembourg se targue de légiférer à l'abri des fébrilités d'un jour. Au rique d'assoupir l'intérêt, la règle s'est une nouvelle fois vérifiée, jeudi 20 octobre, lors de l'examen du projet de loi de M. Méhaignerie modifiant l'organisation des juridictions ainsi que les procédures civile, pénale et administrative.

Ce texte avait fait souffler un furieux vent de fronde au Palais Bourbon, lors de son adoption en première lecture par l'Assemblée, le 6 juillet. L'hostilité d'une partie des députés néogaullistes s'était cristallisée autour de l'article du texte gouvernemental instituant la transaction pénale. Prévue dans les cas où la peine encourue n'excède pas trois ans d'emprisonnement, cette formule, avancée par M. Méhaignerie, ouvrait la possibilité à la victime et à l'auteur de l'infraction de s'accorder sur une indemnité financière proposée par le procureur de la République.

Se ralliant à l'avis de ceux qui voyaient dans ce mécanisme *« une justice de riches »*, l'Assemblée avait tout simplement supprimé cet article. A l'évidence, cette réaction devait autant à l'attachement aux valeurs du gaullisme social qu'à une offensive d'un noyau de députés chiraquiens ravis d'atteindre Edouard Balladur en embarrassant Pierre Méhaignerie, président du CDS.

Point d'arrière-pensées aussi machiavéliques au Sénat. Certes, l'opposition a grondé contre l'idée qu'une simple transaction financière puisse empêcher la mise en mouvement de l'action publique. Charles Lermann (PC, Val-de-Marne) a ainsi mis en garde contre les *« abus qu'un tel marchandage pourrait permettre. » « Les violents fortunés pourront continuer à être violents alors que les pauvres iront passer trois ans en prison »*, s'est indignée pour sa part Françoise Séligmann (PS, Hauts-de-Seine).

Suivre le garde des sceaux

Les protestations se sont arrêtées là. Dans les rangs de la majorité sénatoriale, aucune voix ne s'est élevée pour confirmer le refus de l'Assemblée nationale. L'humeur dominante était plutôt de suivre le garde des sceaux, et le Sénat ne s'est pas fait prier pour réintroduire, à l'initiative de Pierre Fauchon (Un. centr. , Loir-et-Cher), rapporteur de la commission des lois, le mécanisme de la transaction pénale tout en le rebaptisant *« composition pénale »* (1). Soucieux d'éviter les abus, les sénateurs sont toutefois allés beaucoup plus loin que le texte intitial du gouvernement dans les garanties offertes à la victime. L'amendement adopté précise ainsi que la composition *« sera subordonnée à la réparation de son préjudice ou à l'octroi de garanties suffisantes pour que cette réparation ait lieu. »* Au-delà du délai de six mois, le non-respect des obligations contractées par l'auteur de l'infraction rend *« caduque »* la composition et entraîne la reprise des poursuites de la part du procureur de la République.

La majorité a été plus hésitante sur la disposition du texte concernant le surendettement des ménages. Afin de soulager la charge de travail des magistrats, le projet gouvernemental prévoit de réformer la « loi Neiertz » de décembre 1989 qui avait confié aux juges la tâche d'arrêter un plan de redressement, en cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable menée préalablement par une « commission d'examen des situations de surendettement ». Dans le nouveau schéma proposé par le gouvernement, cette commission – purement administrative – serait habilitée à élaborer elle-même le plan de redressement et pourrait donc se substituer au juge pour prendre des mesures coercitives.

« Cessons de jouer sur les mots »

Conscients du risque de « déjudiciarisation » d'une procédure mettant en cause des familles socialement précaires, les députés avaient déjà amendé le texte, en précisant qu'il reviendra au seul juge de conférer force exécutoire aux mesures *« prescrites »* par la commission. Pierre Fauchon a souhaité poser un autre verrou. Il a présenté un amendement limitant expressément le mandat de la commission à un rôle d'expertise et d'assistance auprès du juge lors de la phase de redressement. Mais son amendement a été rejeté en séance alors qu'il avait été adopté en commission des lois.

Les sénateurs ont en revanche adopté un amendement de M. Méhaignerie précisant que la commission *« recommande »* et non *« prescrit »* le plan de redressement. *« Cessons de jouer sur les mots »*, a soupiré M. Fauchon. Les inquiétudes des associations de consommateurs et des établissements de crédit ne s'en trouveront pas apaisées.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) Cet amendement de Pierre Fauchon instituant la *« composition pénale »* a été rejeté par une poignée de sénateurs de la majorité. Il s'agit d'Etienne Dailly, François Abadie, André Boyer, Ernest Cartigny, Yvon Collin et François Giacobbi pour le Rassemblement démocratique et européen (RDE) et de Charles de Cuttoli pour le RPR.

Les ambiguïtés demeurent

Afin de faire baisser le taux de classement sans suite des procédures – plus de 75 % en 1992 –, Pierre Méhaignerie avait proposé au printemps d'instaurer une procédure de « transaction pénale » pour les délits de moyenne gravité. Le garde des sceaux souhaitait étendre cette disposition à toutes les infractions punies d'une peine de moins de trois ans qui – actuellement, ne s'applique qu'aux délits concernant la pêche en eau douce ou la règlementation forestière – au lieu de classer un dossier, et donc d'abandonner les poursuites, le procureur de la République se voyait reconnaître le droit de proposer une transaction financière à l'auteur de l'infraction (*le Monde* du 2 juin). Cet arrangement – qui ne devait se faire qu'avec l'accord des victimes – pouvait concerner les vols, les abus de confiance, les homicides involontaires, les abandons de famille ou certaines infractions au droit du travail.

Inspiré du *« plaider-coupable »* a l'anglo-saxonne, cette disposition dissimulait une petite révolution judiciaire. Aux termes des textes actuels, le procureur de la République se contente en effet de déclencher les poursuites et de requérir des peines devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises. Avec ce projet, il usurpait la place du juge puisqu'il se prononçait de fait sur la culpabilité et fixait le montant de l'amende. L'exemple américain montre en outre que ce système, qui favorise incontestablement les justiciables aisés aux dépens des personnes défavorisées, peut inciter des innocents à se déclarer coupables par peur du procès. Le statut du ministère public rendait enfin l'ensemble de la transaction très ambigu : placés sous l'autorité du garde des sceaux, les procureurs peuvent aujourd'hui recevoir des instructions écrites de la chancellerie.

Maigres garanties

Lors de sa présentation, ce projet avait été vivement critiqué par le monde judiciaire. L'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire, modérée) craignait que cette transaction favorise les *« gens bien placés et les personnes proches du pouvoir »* tandis que l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) lui reprochait de négliger la dimension symbolique du prononcé de la peine. Pour sa part, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), qui y voyait une nouvelle inégalité des citoyens devant la loi, s'inquiétait du rôle-clé des procureurs de la République.

Malgré ces critiques, les sénateurs ont maintenu le principe de cette transaction mais ils en ont limité le champ : alors que M. Méhaignerie souhaitait inclure l'ensemble des délits punis d'une peine de moins de trois ans, les sénateurs ont réservé cette procédure à certains actes de violences, aux appels téléphoniques malveillants, aux menaces, à l'exhibition sexuelle, à l'abandon de famille, à la filouterie, au détournement de gage ou d'objet saisi, à la destruction de biens appartenant à autrui, et à l'outrage. Ils ont également tenté d'encadrer la procédure : les faits devront être reconnus, la transaction ne pourra être mise en œuvre qu'à certaines conditions – la fin du trouble résultant de l'infraction, la prévention de son renouvellement ou la réparation du dommage causé à la victime – et elle pourra porter sur un travail d'intérêt général (TIG). Malgré ces maigres garanties, le principe de la transaction demeure intact.

ANNE CHEMIN

La commission sénatoriale complète le projet sur l'aménagement du territoire

La discussion du « grand projet » de Charles Pasqua sur la « reconquête du territoire » ne s'était pas bien passée, en juillet, à l'Assemblée nationale. Le gouvernement avait tout à craindre de la reprise du débat au Sénat, qui n'avait guère apprécié de ne pouvoir intervenir après l'autre chambre sur un sujet dont il se veut le spécialiste. René Monory, président du Sénat, n'avait d'ailleurs pas caché ses réserves devant le projet du ministre de l'intérieur. Pourtant, la commission spéciale, créée au palais du Luxembourg et présidée par Jean François-Poncet (RDE, Lot-et-Garonne), a accepté l'essentiel du texte qui lui était soumis.

Lors de son audition, mardi 11 octobre, par la commission spéciale, M. Pasqua, il est vrai, a exprimé le vœu que les sénateurs *« sachent faire plus que de demander des rapports »*. Surtout, fidèle à son habitude, l'ancien président du groupe RPR du Sénat a flatté les sénateurs, comme il l'avait fait au mois de juillet avec les députés, en les invitant à améliorer un texte qu'il considérait déjà, à l'époque, comme imparfait. Omettant de rappeler ses refus d'accepter des amendements au Palais-Bourbon, il a su séduire les commissaires du Sénat.

En présence de M. Monory, des membres de la commission ont expliqué, mercredi 19 octobre au cours d'une conférence de presse, qu'ils se sont efforcés de compléter *« considérablement »* le texte adopté par les députés en première lecture. Estimant que ce projet comporte *« beaucoup de points très positifs »*, Jean François-Poncet (RDE, Lot-et-Garonne), président de la commission, a assuré l'avoir *« complété et non amputé »*. Selon lui, il s'agit même d'un exemple de *« très bonne coopération entre les deux assemblées »*.

Reprenant les réflexions qu'il avait déjà développées, notamment lors de la rédaction du rapport de la mission sénatoriale sur l'aménagement du territoire (*le Monde* du 12 janvier), M. François-Poncet a insisté sur l'importance de la formation en souhaitant un développement, dans les villes moyennes, d'universités très spécialisées. *« Il s'agit,* selon lui, *d'implanter un modèle nouveau d'universités de plein exercice, regroupant 3 000 à 5 000 étudiants et des chercheurs. »* Il a aussi évoqué la possibilité que la loi précise la répartition des crédits affectés à la culture et favorise la mise en place d'infrastructures de transports et de télécommunications.

Mais l'apport le plus important de la commission réside dans le domaine financier. Au lieu d'aborder la question par un débat, toujours délicat pour des parlementaires disposant de mandats locaux, sur la taxe professionnelle et sa répartition entre les différentes collectivités, les membres de la commission ont préféré parler de péréquation. Ils proposent de calculer, région par région, l'ensemble des ressources (impôts et dotations de l'Etat) des collectivités rapportées à leurs charges et à leur population. Cet *« objectif ambitieux de transparence »*, selon l'expression de M. François-Poncet, doit permettre d'évaluer les efforts de péréquation.

Dans les vingt-deux régions de France métropolitaine, les ressources pondérées devraient progressivement converger pour s'établir, vers 2010, dans une fourchette allant de l'indice 80 à l'indice 120. *« Il s'agirait là d'un système comparable à celui qui existe en Allemagne, mais avec une fourchette plus large »*, remarque le président de la commission, persuadé que *« la décentralisation doit aller de pair avec la péréquation »*.

Souhaitant éviter toute *« réforme bâclée des finances locales »*, le président a préféré demeurer réservé dans ce domaine. Un point de vue qui n'est pas partagé par Pierre Mauroy (PS, Nord), pour qui *« la péréquation intérrégionale devra s'accompagner d'une profonde réforme des finances locales »*. Le débat, qui commencera mardi 25 octobre en séance plénière, doit permettre aux sénateurs socialistes d'expliquer leurs propositions sur un texte qui ne les satisfait qu'en partie.

SERGE BOLLOCH

L'examen du projet de loi de finances

M. Madelin prépare un dispositif d'aide aux commerçants et artisans en difficulté

Les députés ont adopté, jeudi 20 octobre, le budget du ministère des entreprises, du développement économique, du commerce et de l'artisanat. La majorité RPR et UDF a voté pour, le PS contre, le groupe communiste ne prenant pas part au vote. Alain Madelin s'est employé à démontrer que son modeste budget, limité à 580,865 millions de francs, en augmentation de 1,1 % par rapport à 1994, ne *« retrace qu'une toute petite partie de l'action »* de son ministère.

René Carpentier (PC, Nord) a accusé ce *« budget dérisoire »* d'entériner *le « déclin »* du commerce et de l'artisanat. Si Jean Proriol (UDF, Haute-Loire), rapporteur spécial, a admis que les crédits présentés allaient *« dans le bon sens »*, Jean-Paul Charié (RPR, Loiret), rapporteur pour avis de la commission de la production, a prononcé en prime un réquisitoire contre *« l'immobilisme inadmissible »* de l'Etat à l'égard de la situation des PME. Avec d'autres, Yvon Jacob (app. RPR, Ille-et-Vilaine) a insisté sur l'*« urgence »* qu'il y a à faire aboutir une réforme de la transmission d'entreprises, préparée par M. Madelin (*le Monde* daté 24-25) et dont ce dernier n'a pu qu'indiquer qu'elle était toujours soumise à discussion interministérielle. M. Madelin a, en revanche, annoncé qu'il proposerait, lors de l'examen de son budget par le Sénat, un nouveau dispositif d'aide aux commerçants et artisans en difficulté, alimenté par la taxe sur les grandes surfaces.

C. Ch.

EN BREF

Les députés de la commission des affaires sociales demandent un allégement des charges sociales. – La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a donné un avis favorable, mercredi 19 octobre, au budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Mais, après avoir entendu Michel Giraud, ministre du travail, elle a assorti son approbation de plusieurs observations. Elle a ainsi émis le vœu *« de voir élargir et amplifier la politique d'allégement des charges sociales pesant sur les entreprises afin d'avoir un réel impact sur l'emploi »*. Elle s'est, d'autre part, déclarée *« préoccupée »* par la mise en œuvre de la décentralisation de la formation professionnelle et a souhaité la création d'une *« direction de l'insertion professionnelle des jeunes »* au ministère du travail ainsi que la mise en place d'un *« fonds national d'intervention en faveur du premier emploi des jeunes »*.

EUROPE : le Sénat accepte la recommandation sur les déficits publics. – Le Sénat a adopté, jeudi 20 octobre, par 225 voix contre 20, une résolution de la commission des finances sur le projet de recommandation de la Commission de Bruxelles *« invitant »* la France a réduire son déficit public. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté pour, à l'exception de quelques individualités comme Michel Poniatowski (Rép. et ind., Val-d'Oise). La tonalité de cette résolution, rapportée par Jean Arthuis (UC, Mayenne), est nettement pro-européenne. Si elle demande au gouvernement de *« faire désormais en sorte »* que le Sénat soit en mesure d'examiner de telles recommandations bruxelloises avant le début de la discussion budgétaire, elle estime *« justifiée »* l'invitation faite à la France de respecter une rigueur budgétaire.

L'Assemblée nationale consacrera un débat mensuel à l'actualité européenne. – La conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé, mardi 18 octobre, d'organiser une fois par mois, le mardi après-midi, une séance d'une heure et demie consacrée à une question orale avec débat sur l'actualité européenne. Cette séance se substituera à la communication hebdomadaire du gouvernement. La première aura lieu le 22 novembre, à l'issue de la discussion budgétaire. Cette initiative répond à une demande de la délégation pour l'Union européenne, présidée par Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis).

Après avoir quitté le gouvernement

M. Longuet conserve sa majorité au conseil régional de Lorraine

Cinq jours après sa démission du gouvernement, Gérard Longuet a annoncé, jeudi 20 octobre, devant le conseil régional de Lorraine qu'il préside, que le « seul mandat » qu'il n'abandonnera pas est celui de « père de famille ». Il a conservé sa majorité à l'assemblée régionale, qui a adopté son budget supplémentaire pour 1994.

METZ

de notre envoyée spéciale

Allaient-ils en découdre ? Emoustillés par la présence des radios et télévisions nationales, les soixante-treize conseillers régionaux lorrains pouvaient être tentés de se mettre en scène, jeudi 20 octobre, lors de la première apparition publique de leur président, Gérard Longuet, depuis sa démission du gouvernement, vendredi 14 octobre.

Dans un hémicycle où quasiment personne ne manquait à l'appel, Gérard Longuet, moins détendu qu'à l'accoutumée, a ouvert la séance par un discours qui mêlait le bilan de l'action menée par la région, la présentation des orientations pour l'année prochaine et un plaidoyer *pro domo* sur ce que la Lorraine devait à son portefeuille ministériel. La dernière phrase résonnait comme un appel à ses collègues : *« La présomption d'innocence est un des éléments de la République, c'est un des éléments de la dignité du citoyen. J'en suis persuadé, c'est un des éléments de la dignité lorraine. »*

Les élus du Front national ont tiré les premiers en réclamant *« un tour de table pour que les présidents de groupe expriment leur opinion »*. La nécessité de modifier l'ordre du jour donna alors lieu à des rappels au règlement intérieur et à trois suspensions de séance. Avec, en arrière-fond, la volonté des socialistes de ne pas avoir l'air de suivre le Front national et celle de Gérard Longuet d'obtenir de manière indirecte le soutien de sa majorité. Pour le reste, les interventions des conseillers furent sans originalité. A part les communistes et le Front national, qui osèrent parler de démission, les autres estimèrent qu'il n'était *« pas question de se substituer aux juges »*, qu'il fallait *« laisser la justice travailler »* et que *« le président doit décider en son âme et conscience »*.

Au bout du compte, vers midi et après que, d'une voix étranglée par l'émotion, Gérard Longuet eut déclaré que *« le seul mandat qu'[il] ne [quitterait] jamais est celui de père de famille »*, sa proposition de mettre à l'ordre du jour l'examen de son cas fut repoussée par 46 voix contre 10, essentiellement Front national, 17 socialistes ne prenant pas part au vote.

Critique non exprimée

En réalité, pour sa rentrée en Lorraine, Gérard Longuet n'avait rien laissé au hasard. Alors qu'il était accaparé depuis sa démission par différentes tâches plus ou moins agréables comme la passation de pouvoir, son déménagement personnel, l'installation dans ses nouveaux bureaux, une visite à Saint-Tropez pour l'expertise de sa villa et des réunions avec ses avocats, ses conseillers lorrains, eux, avaient eu le temps de tester les réactions des différents groupes et de mesurer l'amplitude de certaines ambitions. Gérard Longuet, lui, était arrivé jeudi soir, flanqué de deux amis parisiens, pour un dîner de mise au point avec les responsables de sa majorité, l'UDF Guy Vattier, le RPR Gérard Léonard et François Grosdidier, le chef de file de Moselle debout, un groupe de divers droite.

Tout avait donc été « verrouillé » pour que la journée se passe le mieux possible. Même le rituel du repas avait été un peu modifié. Au lieu que Gérard Longuet déjeune seul avec les journalistes, tout le monde était cette fois invité à se rassembler dans une vaste salle du premier étage. Arrivé parmi les premiers, le président-ancien ministre, peu enclin aux commentaires, resta un moment un peu isolé au centre de l'immense table qu'il devait présider. Puis, peu à peu, journalistes et conseillers vinrent l'entourer. Parmi eux, Jacques Chérèque, ancien ministre socialiste, un peu agacé par le discours du matin : *« Ce qui lui arrive pourrait le conduire à plus de modestie. Il n'aurait pas dû ainsi se vanter de son action ministérielle en faveur de la Lorraine. »*

En réalité, il régnait comme une ambiance de critique non exprimée et d'attentisme. Se disant inquiets des conséquences de la situation de Gérard Longuet pour l'image de la Lorraine, la plupart des conseillers imaginent déjà les prochains actes de la pièce qui vient de commencer. Une éventuelle mise en examen de Gérard Longuet ou des actions judiciaires contre leur collègue Jean-Pierre Thomas, trésorier du PR, feraient, selon eux, rebondir le débat. Avec, comme limites, les situations qui ont permis à Gérard Longuet de se faire élire en 1992 et qui sont sans doute ses meilleures chances de rester à la tête de la région. La rivalité entre les deux gros départements et entre les deux grandes villes, notamment, obère les chances de ceux qui, pourtant, ces derniers jours on rêvé de s'asseoir dans le fauteuil du président.

Autant de paramètres dont Gérard Longuet devra tenir compte dans la conduite de la politique régionale dans les prochains mois pour conserver une majorité qui a toujours été fragile. S'il ne veut pas s'attirer les foudres des socialistes, il devra notamment veiller au développement de l'Initiative lorraine pour l'emploi (ILE) dont le but est de créer des emplois hors du secteur marchand. En décembre, il devra passer un nouvel examen de passage avec le vote du budget 1995. Mais d'ici là, peut-être sera-t-il un peu plus présent dans la région, loin de *« la cohorte de procureurs improvisés et des magistrats d'occasion »* qu'il a stigmatisés devant les conseillers lorrains.

FRANÇOISE CHIROT

M. Barre est « effaré et attristé par tout ce qui se passe » à droite

José Rossi, secrétaire général du Parti républicain qui remplace Gérard Longuet au ministère de l'industrie, a réaffirmé son soutien au premier ministre, jeudi 20 octobre, en assurant que le PR ne *« pourrait pas comprendre qu'il ne soit pas répondu favorablement »* à la *« préoccupation »* d'Edouard Balladur de mettre fin aux tensions dans la majorité.

De son côté, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale et secrétaire général de l'UDF, a estimé, jeudi, que le temps pris par Valéry Giscard d'Estaing avant de répondre à l'invitation de M. Balladur *« n'est pas une fin de non-recevoir »*. *« C'est la volonté de marquer que l'UDF est extérieure »* à ces tensions, a ajouté M. Bayrou.

Jean-Louis Debré, secrétaire général-adjoint et porte-parole du RPR, a, pour sa part, rendu responsable de la *« détérioration du climat politique »* ceux qui incitent M. Balladur à *« abandonner le schéma »* qui veut que le premier ministre ne doit pas être candidat à l'élection présidentielle. *« Je m'étonne de leur stupéfaction face à la détérioration du climat politique, car ils en sont à l'origine*, ajoute-t-il. *« La majorité doit soutenir le gouvernement et celui-ci doit se consacrer exclusivement à sa tâche de redressement national »*, a affirmé M. Debré.

Enfin, vendredi 21 octobre, sur RMC, Raymond Barre (UDF) s'est déclaré *« effaré et attristé par tout ce qui se passe »* dans la majorité. *« Je ne sais pas si* [le premier ministre] *va réussir »* à rétablir le calme, a-t-il estimé. *« Il y a un moment où l'excitation devient telle que l'apaisement ne peut venir que d'événements extérieurs »*, a ajouté l'ancien premier ministre.

Dénonçant une « dérive mafieuse » dans l'île

Un dirigeant nationaliste corse met en cause les « seigneurs de la guerre » de l'action clandestine

AJACCIO

de notre correspondant

S'appuyant sur des cannes orthopédiques, la main gauche appareillée à la suite de plusieurs greffes, le dirigeant nationaliste Pierre Poggioli a tenu, lundi 17 octobre, trois mois après la tentative d'assassinat dont il a été victime à Ajaccio (*le Monde* du 21 juillet), une conférence de presse au cours de laquelle il s'est attaché à *« apporter quelques éléments de réflexion avec le recul permis par ces semaines d'inactivité»*. Rappelant que le FLNC-Canal historique s'était borné à une *« simple condamnation »* de cet attentat, M. Poggioli n'a pas hésité à mettre en cause *« certains nationalistes »*.

Il a exprimé son trouble devant *« la gêne, le malaise, l'indifférence ou la haine »* de l'A Cuncolta, le mouvement légal proche du FLNC-Canal historique, qui n'a même pas *« évoqué le sujet lors de ses journées internationales »* du mois d'août à Corte. *« D'autant*, a-t-il ajouté, *que cette attitude se double, dans le discours de chefs de file ou militants de cette mouvance, d'une réactivation des calomnies véhiculées sur ma personne. »*

Le dirigeant de l'Accolta Naziunali Corsa (ANC), faction nationaliste, dénonce *« l'hégémonie »* de la lutte clandestine sur l'action politique. Il a rappelé ses thèmes de campagne sur la *« dérive mafieuse »* couverte par le FLNC-Canal historique sous prétexte d'impôt révolutionnaire, et a aussi accusé *« certains moutons noirs du nationalisme de continuer impunément leurs trafics juteux »* avec la complicité implicite de certains responsables de la sécurité publique. Selon lui, *« quelques seigneurs de la guerre au petit pied sont devenus familiers du pouvoir et du clan (...), mangent dans la main de l'Etat et s'arrangent avec le clan et l'exécutif pour asseoir un pouvoir néo-colonial qui flirte avec les mafieux locaux »*. M. Poggioli a estimé que *« les liaisons dangereuses avec des politiciens ou des voyous locaux ne peuvent que nous interpeller quant aux motivations idéologiques et politiques de certains »*. Et il a ajouté : *« On peut se demander qui du militant, de l'affairiste, du voyou ou du politicien manipule l'autre. »*

L'A Cuncolta a brièvement répondu à cette mise en cause en dénonçant le *« délire verbal »* de son ancien allié, qualifiant ses propos d'*« incantations stériles d'un mégalomane en mal de pouvoir »* qui se complaît *« dans des caniveaux nauséabonds »*.

PAUL SILVANI

Rencontre entre Henri Emmanuelli et Antoine Waechter. – Henri Emmanuelli, premier secrétaire du PS, et Antoine Waechter, responsable du Mouvement écologiste indépendant, se sont rencontrés, jeudi 20 octobre, au siège du PS. Au cours *« d'un large échange de vues sur la situation du pays »*, ils ont déploré que la politique d'aménagement du territoire du gouvernement *« ait été vidée de toute perspective novatrice et ne donne aucun moyen de maîtrise démocratique du développement »*.

Le sommet de Foix

M. Balladur est chahuté par les partisans de M. Mitterrand

Le sommet annuel franco-espagnol s'est ouvert jeudi 20 octobre à Foix (Ariège). Il devait s'achever vendredi par une conférence de presse de MM. Mitterrand et Gonzalez, M. Balladur, qui a été chahuté dans les rues de la ville, ayant décidé de ne pas participer à la seconde journée. A l'occasion de ce sommet, le président de la République française et le chef du gouvernement espagnol doivent rendre hommage à l'action des républicains espagnols réfugiés en France dans la résistance au nazisme.

FOIX

de notre envoyé spécial

Difficile d'oublier la cohabitation lorsqu'on organise un sommet diplomatique dans une région à l'identité politique aussi marquée que l'Ariège, terre « rouge », où se mêlent la tradition socialiste à la française et la mémoire « républicaine » des Espagnols arrivés ici par milliers après la guerre civile. Même si le département n'est plus la forteresse monolithique d'antan, Edouard Balladur et ses ministres ont pu constater très vite, jeudi 20 octobre, à l'occasion de la première journée du sommet franco-espagnol, que Foix reste une terre de mission pour la droite. *« Bienvenue Président »*, clament les banderoles brandies par les quelques centaines de personnes réunies sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La *fédération du sud* de la France du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) souhaite la bienvenue en espagnol à Felipe Gonzalez, le président socialiste du gouvernement. Quand les ministres français *se montrent, les huées et les sifflets* fusent avec une belle ardeur. Il y a aussi des manifestants de tout acabit, dans une sorte de pot-pourri de sujets de mécontentement : enseignants, écologistes défenseurs des ours de la vallée d'Aspe, travailleurs de Pechiney, cégétistes. Signe des temps, l'une des banderoles demande : *« Tunnel du Puymorens, N 20 à quatre voies, combien de pots-de-vin et à qui ? »*

En dépit de cet environnement difficile, M. Balladur décide d'effectuer une petite marche à travers la ville en compagnie du seul député de droite du département, l'UDF André Trigano. Etrange promenade : à la gauche du premier ministre, les enfants des écoles disciplinés qui agitent gentiment des petits drapeaux français et espagnols. A sa droite, les manifestants vociférant des slogans hostiles, voire des injures. Imperturbable, M. Balladur salue sur sa gauche, joue l'indifférent sur sa droite. Goût de la provocation ou amour des vieilles pierres ? Dans cette région « laïcarde », le premier ministre ne s'arrêtera sur son chemin que pour visiter une massive église du XIVe siècle, sur la place Saint-Volusien. A sa sortie, quelques habitants se sont rassemblés pour – enfin – l'applaudir, presque timidement. M. Mitterrand, *lui*, s'abstient d'aller saluer ses partisans qui scandent *« Mitterrann ! Mitterrann ! »* avec l'accent du Sud-Ouest.

Questions européennes

Le sommet proprement dit a commencé, conformément aux pratiques de la cohabitation, par un entretien en tête à tête entre M. Mitterrand et le président du gouvernement espagnol, suivi d'une autre rencontre, dans les mêmes conditions, entre M. Gonzalez et M. Balladur.

Jean Musitelli, le porte-parole de l'Elysée, et Miguel Gil, secrétaire général du ministère du porte-parole du gouvernement espagnol, ont indiqué que l'entretien entre MM. Mitterrand et Gonzalez a été presque exclusivement consacré aux questions européennes, qui suscitent un large accord entre les deux hommes. Les deux porte-parole ont souligné que MM. Mitterrand et Gonzalez se sont entendus sur l'idée de mettre à profit le calendrier – la France et l'Espagne se succèdent à la présidence de l'UE sur les deux semestres de 1995 – pour préparer en commun la conférence intergouvernementale de 1996 sur l'actualisation et la révision du traité de *Maastricht*. A propos de l'élargissement de l'Union, selon la formule du porte-parole espagnol, M. Gonzalez a souligné que ce processus devait se développer à partir de *« ciments qui se doivent d'être solides »* entre les Etats déjà membres de l'UE.

La réponse apportée par MM. Mitterrand et Balladur à cette préoccupation constante du côté espagnol a révélé, semble-t-il, une tonalité légèrement différente. A en croire M. Musitelli, MM. Mitterrand et Gonzalez se sont encore retrouvés pour juger que la *« dimension méditerranéenne »* de l'Europe devait être préservée et qu'il fallait éviter, à l'occasion de cet élargissement, un *« basculement vers l'Europe du Nord »*. De son côté, selon son porte-parole, Bernard Brigouleix, M. Balladur a préféré expliquer à son interlocuteur espagnol que l'élargissement était inévitable et qu'il valait mieux le préparer et l'organiser que s'en effrayer.

Le premier ministre français a quitté Foix dès jeudi soir, laissant là ses ministres, le président de la République et M. Gonzalez. Il est vrai que, depuis le début de la deuxième cohabitation, les conférences de presse communes qui clôturent ce genre de sommet ont rarement été valorisantes pour M. Balladur, qui, au surplus, en ce moment, a quelques soucis à Paris du côté de sa majorité.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

HISTOIRE

La Résistance espagnole en France

La fin de l'oubli

Les célébrations du cinquantenaire de la Libération ont semblé passer sous silence l'existence d'une résistance étrangère en France. Mais, à l'occasion du sommet franco-espagnol, François Mitterrand et Felipe Gonzalez doivent rendre, vendredi 21 octobre, un hommage à la Résistance espagnole en France, devant le monument national des guérilleros espagnols à Prayols, aux environs de Foix. Le libertaire Francisco Ponzon, organisateur de passages pour les services secrets britanniques ou français, fusillé par les Allemands, le premier commandant de guérilleros en France, Jésus Rios, abattu par la milice, n'ont-ils pas le droit de figurer dans notre mémoire collective aux côtés des Espagnols tués en Savoie ou lors de la libération de Paris ?

Il a existé des formations de guérilla d'obédience libertaire et socialiste, mais l'immense majorité des guérilleros espagnols se rattache au Parti communiste espagnol (PCE). *Très tôt, une stratégie de* reconquête de l'Espagne se fait jour, qui utilise le nord des Pyrénées comme base arrière. Après l'attaque allemande contre l'URSS, Staline préconisant la tactique des fronts *nationaux*, les militants du PCE décident de créer l'Union nationale espagnole, mouvement de résistance à vocation œcuménique.

Le recrutement dans les milieux non communistes connaît des fortunes diverses. Si, au début, l'Union nationale attire de nombreux militants libertaires et socialistes, l'hostilité et la méfiance des états-majors des autres formations politiques amènent le retrait de la plupart d'entre eux, et seule une minorité de militants unitaires continue aux côtés des communistes. Lorsque la situation paraît mûre, fin 1941, le passage à la lutte armée est décidé. Appuyés sur les multiples chantiers forestiers des montagnes, les guérilleros s'implantent d'abord dans l'Ariège, l'Aude et le Cantal puis essaiment dans tout le sud de la France.

En avril 1943, c'est la catastrophe : à la suite d'une trahison, les forces de répression de Vichy détruisent plusieurs maquis ariégeois. La direction se retrouve en grande partie décapitée. Les nombreuses arrestations, dont celle du commandant en chef Rios, démontrent la fragilité d'un édifice grandi trop vite malgré son efficacité, et surtout les faiblesses d'une stratégie trop exclusivement tournée vers l'Espagne. Le combat en Espagne détermine, en effet, toutes les priorités. Les coupes claires opérées par la répression franquiste se traduisent par des transferts incessants de cadres au sud des Pyrénées qui aboutissent à « déshabiller » la guérilla en France.

Combattants d'élite

C'est donc une guérilla espagnole affaiblie qui aborde la Libération. Par ailleurs, malgré *les apparences*, l'Union nationale, organisme civil, échoue dans sa tentative de rassembler tous les Espagnols antifranquistes. Des dissensions entre les deux partis communistes, français et espagnol, *amènent* ce dernier à garder son indépendance, avec l'accord de Moscou, et surtout à maintenir la priorité de la reconquête vers l'Espagne au détriment de l'action en France.

Pourtant, à la veille de la Libération, les guérilleros qui, depuis deux ans, ont multiplié les actions de harcèlement, les embuscades, les sabotages, ont acquis une telle réputation de combattants d'élite que les Allemands redoutent de les affronter. Le futur général Bigeard, parachuté en Ariège au milieu d'eux, est impressionné par leurs qualités de combattants. Dans certains départements, leur rôle s'avère déterminant (Ariège, Aude, Tarn...). La ville de Foix doit sa liberté aux seuls guérilleros de la 3e brigade.

Très vite les *guérilleros* reprennent le fusil et passent à la phase essentielle de leur stratégie : la reconquête de l'Espagne. A l'automne 1944, dans un climat de compétition avec les autres *formations anti*franquistes, la direction politique, croyant aux vertus d'un électrochoc, prend la décision d'envahir l'Espagne pour déclencher une insurrection générale. Cette *décision, critiquée* par beaucoup de militaires, ne tient pas compte de la situation intérieure espagnole peu favorable. Une riposte franquiste met fin rapidement aux espoirs.

Le PCE n'a pas su tenir compte des stratégies des Alliés, des organisations de la Résistance française. Il a surtout ignoré que les Espagnols se montraient réticents à l'égard d'une nouvelle guerre civile. Les péripéties de la guerre froide ont vite isolé les communistes enlisés en Espagne dans des guérillas sans avenir. En 1950, le gouvernement français interdit le PCE et les associations d'anciens guérilleros, et fait arrêter ou expulser certains dirigeants. Ensuite commencent les années d'oubli...

CLAUDE DELPLA

▶ **Agrégé d'histoire, ancien correspondant du comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, spécialiste de la résistance étrangère et des camps d'internement.**

Après le rejet des recours de l'ancien maire de Nice

Jacques Médecin pourrait être extradé d'Uruguay avant fin octobre

La Cour suprême de justice d'Uruguay a rejeté, mercredi 19 octobre, le recours formé par les avocats de Jacques Médecin contre son extradition. Celle-ci pourrait intervenir avant la fin octobre. Actuellement détenu à la prison de Montevideo, l'ancien maire de Nice devrait être conduit, à son retour en France, à la prison de Varces (Isère), afin d'être placé en détention préventive.

■ AFFAIRES. M. Médecin fait l'objet de deux demandes d'extradition : pour abus de confiance dans l'affaire des détournements de l'association Nice-Opéra, instruite à Grenoble, et pour corruption et recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire des pots-de-vin de la Serel, instruite à Nice. Trois jugements de la chambre régionale des comptes prononcés à son encontre le rendent en outre inéligible.

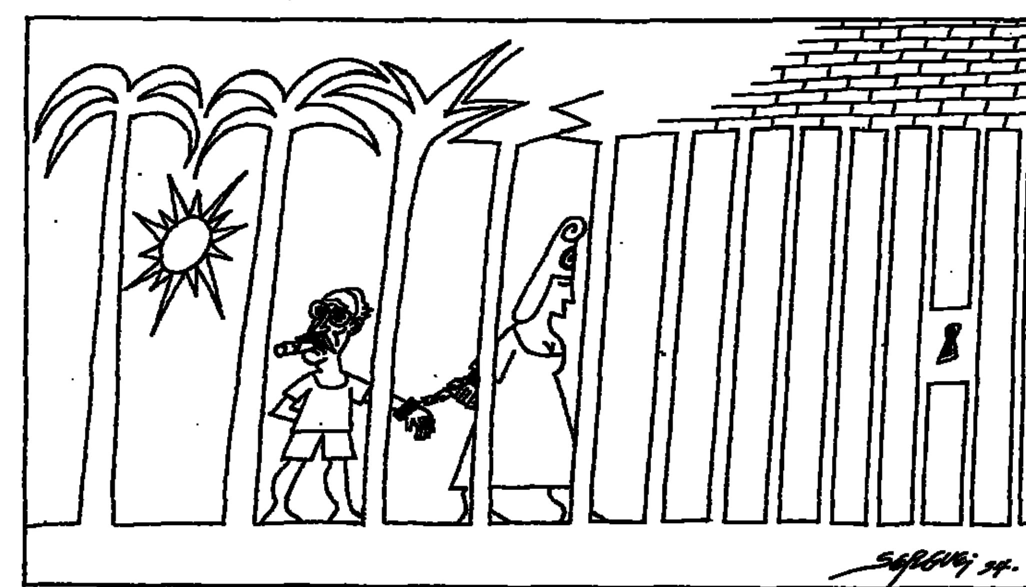
■ CANDIDATURE. L'ancien maire de Nice continue néanmoins d'annoncer sa candidature « à l'Elysée et aux municipales ». Ses défenseurs ont indiqué qu'il entendait saisir le groupe parlementaire uruguayen chargé des droits de l'homme afin d'obtenir la suspension de son extradition, puis de « réclamer l'asile politique » en Uruguay.

NICE

de notre correspondant régional

La justice uruguayenne a retenu les incriminations d'abus de confiance dans l'affaire de détournement de fonds commis au préjudice de l'ex-association paramunicipale Nice-Opéra ainsi que de corruption passive et recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire de la caisse noire de la société niçoise SEREL pour accepter la demande d'extradition de Jacques Médecin par les autorités judiciaires françaises.

Dès que les modalités de son extradition seront réglées, vraisemblablement avant la fin octobre, M. Médecin sera pris en charge par des policiers français, mandatés par Interpol, pour être conduit en France. Pour des raisons d'ordre public, il devrait être, alors, dirigé non vers Nice mais vers Grenoble. Dans cette ville, il sera présenté devant le président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble, Daniel Farge, chargé de l'instruction de l'affaire Nice-Opéra, qui lui notifiera sa mise en examen pour abus de confiance. La chambre d'accusation devrait ensuite décider de sa mise sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Varces.



M. Médecin est accusé d'avoir détourné plusieurs millions de francs, notamment par le biais de sociétés de façade qui étaient censées avoir passé un contrat avec l'association Nice-Opéra pour la *« recherche de nouveaux talents »* aux Etats-Unis. En réalité les fonds étaient parvenus sur un compte personnel détenu par M. et Mme Médecin à la Bank of California de Los Angeles puis virés en Suisse par l'intermédiaire d'une société fiduciaire genevoise. Dans l'affaire de la SEREL, M. Médecin a été accusé par le PDG de cette société de régulation routière, Francis Guillot, d'avoir reçu 4 millions de francs de pots-de-vin en contrepartie de l'attribution de marchés publics. M. Guillot, qui avait d'abord parlé de *« racket »*, est ensuite partiellement revenu sur ses déclarations en prétendant que l'argent versé à M. Médecin avait servi au financement de ses campagnes électorales.

Indépendamment de ces affaires, M. Médecin fait l'objet de poursuites pour fraude fiscale à la suite d'une plainte déposée le 21 mai 1991 par la direction des services fiscaux des Alpes-Maritimes. Il lui est reproché, en sa qualité de président de l'association Nice-Opéra (ainsi qu'à Lucien Salles en tant que directeur), d'avoir soustrait frauduleusement à l'établissement et au paiement d'une somme de 4 160 000 francs d'impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice 1987. Cette affaire est instruite par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble après l'ouverture d'une information judiciaire le 22 juillet 1991.

La dette de la ville de Nice

L'ancien maire de Nice est également visé par une autre information judiciaire ouverte par le parquet général de Grenoble le 21 mai 1992, pour abus de confiance, faux et usage de faux et complicité de ces trois délits, dans l'affaire dite de la renégociation de la dette de la ville de Nice. Dans cette opération 13 millions de francs de commissions ont été versés à des intermédiaires, de façon en partie indue, dont 5,3 millions de francs ont été retirés en liquide par une proche de M. Médecin, Elizabeth Arnulf, qui s'est enfuie aux Etats-Unis et a fait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré en novembre 1992. Dans ces deux procédures, l'ancien maire de Nice ne peut, en l'état, être mis en examen ni entendu, son extradition n'ayant été sollicitée qu'au titre des dossiers de Nice-Opéra et de la Serel.

Les enquêtes devront donc suivre leur cours sans l'aide du principal intéressé...

Enfin M. Médecin a été déclaré comptable de fait, à titre définitif, dans trois jugements rendus par la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le premier, le 10 septembre 1991, dans l'affaire de la renégociation de la dette de la ville de Nice, conjointement et solidairement avec la société AREFIC, pour une somme de 5,7 millions de francs. Le second, le 24 octobre 1991, dans l'affaire de l'ancienne association paramunicipale Nice-Communication, pour 350 millions de francs. Le troisième, le 27 octobre 1992, dans l'affaire du comité des fêtes de la ville de Nice, avec son bras droit Jean Oltra, à hauteur de 256,2 millions de francs. Ces trois décisions ont été confirmé, en appel, par la Cour des comptes. Mais celle-ci a réformé le jugement concernant Nice-Communication en ramenant le montant de la somme que l'ancien maire de Nice doit reverser dans les caisses de la ville, à 30 millions de francs. Dans un ultime jugement de débet, la chambre régionale des comptes de PACA a, en outre, condamné M. Médecin à une amende de 5 millions de francs.

GUY PORTE

L'aboutissement d'une longue procédure

L'extradition de Jacques Médecin marque l'aboutissement d'une longue procédure engagée à Nice. Dans un premier temps, M. Médecin a fait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré, le 1er juillet 1993, par le juge Jean-Pierre Renard dans l'affaire de corruption présumée de la SEREL. Au mois de septembre suivant, le procureur de la République, Paul-Louis Auméras, a demandé à la police uruguayenne, *via* Interpol, de s'assurer de la présence de l'ancien maire de Nice à Punta-del-Este. Puis, le 12 novembre, après avoir informé sa hiérarchie de son intention de demander l'extradition, il a adressé, directement, aux autorités judiciaires uruguayennes compétentes, une demande d'arrestation provisoire.

L'opportunité politique de la démarche du parquet de Nice a-t-elle été, ou non, pesée en haut lieu ? Toujours est-il qu'elle n'a soulevé aucune objection de la chancellerie. Le 30 novembre 1993, ce sera au tour de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble de demander l'arrestation provisoire de Jacques Médecin en vertu de deux autres mandats d'arrêt délivrés contre lui (l'un, en octobre 1990, pour délit d'ingérence, l'autre en avril 1992, pour abus de confiance dans l'affaire Nice-Opéra).

Inéligible aux municipales

En l'absence de convention entre l'Uruguay et la France, l'extradition de M. Médecin ne dépend que du bon vouloir du pays requis. Cela n'empêchera pas la procédure de prospérer. Jacques Médecin arrêté dès le 25 novembre 1993, fut placé, aussitôt, en détention provisoire à la préfecture de police de Maldonado. Arrivé, en septembre 1990, à Punta-del-Este, le Saint-Tropez uruguayen, l'ancien maire de Nice se croyait totalement à l'abri des poursuites de la justice française. Il s'était reconverti dans la vente de T-shirts puis avait monté un commerce d'antennes paraboliques et de gadgets électroniques importés avant de s'associer avec un constructeur brésilien de maisons préfabriquées en bois. Manifestement sans soucis financiers, il n'avait pas tardé à se faire construire une splendide villa, l'île Saint-Jacques, estimée à 2 millions de dollars, dans le quartier chic du Coin de l'Indien, à 200 mètres de l'océan.

Au QG de la police de Maldonado, Jacques Médecin supporte sa détention avec philosophie. Il bénéficie, il est vrai, d'un régime de faveur qui ne l'empêche pas de donner des entretiens mais qui cessera, brusquement, le 21 février 1994, lorsque l'ancien maire de Nice sera transféré, *« pour des raisons de sécurité »*, à la prison de Montevideo. Quelques jours avant, le procureur uruguayen du ressort a recommandé son extradition. Le 28 février, le juge Homéro Da Costa, chargé du dossier, rend un avis favorable. Il a écarté le délit d'ingérence, pour lequel M. Médecin a été condamné, par défaut, le 6 janvier 1992 à Grenoble, à un an de prison ferme. Ce délit, en effet, n'existe pas – et n'a pas d'équivalent – dans le code pénal uruguayen. En revanche, il a retenu ceux de corruption et d'abus de confiance. Le 29 juillet 1994, la cour d'appel de Montevideo confirmera l'extradition de Jacques Médecin accordée en première instance. Restait la cour suprême qui, trois mois plus tard, a tranché dans le même sens.

En vertu du principe de *« spécialité de l'extradition »*, une personne ne peut être jugée – ou rejugée si elle a été condamnée par défaut – que pour les causes pour lesquelles l'Etat étranger a autorisé l'extradition. M. Médecin ne peut donc plus être inquiété dans l'affaire du délit d'ingérence. Reste à savoir, alors qu'il n'est plus électeur à Nice – il a été radié des listes électorales –, s'il peut se présenter, comme il l'a proclamé, aux élections municipales dans sa ville, en juin 1995.

Indépendamment des conditions requises par le code électoral – notamment de domicile et de contribuable de la commune –, il est, en fait, inéligible, à la suite de trois jugements définitifs de la chambre régionale des comptes – confirmés par la Cour des comptes – qui l'ont déclaré *« comptable de fait »*. Le préfet des Alpes-Maritimes devrait donc, pour cette raison, refuser d'enregistrer sa candidature. Or, en matière municipale, il n'existe aucun texte permettant à l'intéressé d'introduire un recours devant le tribunal administratif avant la date de l'élection. M. Médecin n'aurait donc, comme seule possibilité, que celle d'une action contentieuse postérieure au scrutin, à supposer, encore, que cette action soit jugée recevable.

G. P.

Devant la cour d'assises des Pyrénées-Orientales

Le procès des polices municipales

Policier municipal à Perpignan, José Masdemont, trente-six ans, comparaît, depuis le jeudi 20 octobre, devant la cour d'assises des Pyrénées-Orientales sous l'accusation de meurtre pour avoir, en service, tué un jeune automobiliste circulant sans permis de conduire. La mission ambiguë des polices municipales est au centre des débats.

PERPIGNAN

de notre envoyé spécial

Tassé sur son banc, José Masdemont ressemble à un enfant brusquement devenu trop grand, trop large, trop lourd. Sous l'imposante carrure, le geste est pataud quand la main lâche enfin les pans de son blazer croisé pour s'emparer du micro. *« Je suis rentré dans la police municipale parce que j'aimais les animaux »*, murmure ce policier maître-chien depuis 1983. Tous les témoins le décrivent comme *« un homme calme, doux, aimant la nature »*. Il a fait un peu de rugby, mais séchait les cours d'arts martiaux de la police municipale. *« Votre cadre familial est un peu « popote »*, remarque le président, *c'est une petite vie tranquille. »* Et l'expert psychiatre partage la même opinion : *« C'est un sujet calme, introverti, pauvre sur le plan culturel. C'est quelqu'un qui a besoin d'être encadré. »*

Pourtant, les faits sont là. Le 23 juin 1990, vers 4 heures du matin, José Masdemont et un autre policier municipal circulent dans Perpignan à bord d'une voiture de service équipée d'un gyrophare, lorsqu'ils remarquent un véhicule dépourvu de plaque d'immatriculation à l'avant. Une poursuite s'engage. Quand les policiers parviennent enfin à rejoindre la voiture, José Masdemont se dirige vers elle à pied. *« Je pensais avoir affaire à quelqu'un de dangereux »*, déclare le policier, en ajoutant : *« Si j'ai sorti mon arme, c'était pour intimider. Je ne me sentais pas en danger. »* La voiture suspecte avance par à-coups alors que Masdemont en fait le tour. *« J'étais à la hauteur du phare avant droit, quand la voiture a démarré brutalement. Je me suis écarté. Ça m'a déséquilibré. C'est en me crispant sur mon arme que le coup est parti. »*

La voiture fait quelques centaines de mètres, percute deux autres véhicules et se retourne. Son conducteur, Olivier Bou, vingt ans, est mort la poitrine traversée par une balle de revolver Smith & Wesson type 38 spécial. Une arme puissante dont le maire a doté les policiers municipaux et qui a tué un jeune homme dont la seule faute était de conduire sans permis et sans assurance une voiture achetée quelques mois auparavant. Il ne savait sans doute même pas qu'il avait perdu sa plaque d'immatriculation avant en heurtant une haie au début de la soirée.

« Je ne dis pas qu'il a été menaçant, admet le policier. *A aucun moment je n'ai eu l'intention de le tuer. »* La chambre d'accusation n'a pas eu le même avis. D'abord inculpé de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, Masdemont a ensuite été poursuivi pour homicide volontaire, les magistrats d'appel estimant que l'usage d'une arme aussi dangereuse démontrait l'intention homicide. C'est donc sur l'arme que le débat s'installe : *« Je ne vois pas l'utilité d'armer les policiers municipaux »*, déclare tout net le commissaire divisionnaire Robert Folcher, directeur départemental des polices urbaines.

« Piqués au jeu »

Il ajoute : *« La police municipale n'a aucun pouvoir d'interpellation. Elle ne peut pas faire de contrôles. Elle ne peut pas relever une identité. Elle peut constater certaines infractions au code de la route, très limitées, et des infractions au code des communes. En l'espèce, elle n'avait aucune compétence. »* Cependant, les policiers municipaux outrepassent souvent leurs pouvoirs et le commissaire insiste en soulignant que la recherche du flagrant délit, c'est déjà faire de la police judiciaire. *« La police municipale, c'est une police de prévention, de régulation, de conciliation »*, précise-t-il.

Ancien gendarme, Julien Chambeu, chef de la police municipale de Perpignan en 1990, a toujours été opposé aux patrouilles de nuit, mais on ne lui demandait pas son avis, et c'est la mairie qui a choisi les armes. C'est aussi la mairie qui faisait former les policiers en cinq semaines par une société privée. Mais M. Chambeu déclare avec un soupçon d'amertume : *« Dès qu'on arrête quelqu'un, c'est la police d'Etat qui tire le bénéfice de notre travail. »* Et concernant la poursuite d'une voiture sans flagrant délit, il soupire : *« Peut-être qu'ils se sont piqués au jeu... »* Ces deux phrases, lâchées dans le prétoire, sont révélatrices des dangers d'une police parallèle, qui sera toujours tentée de concurrencer une police d'Etat.

MAURICE PEYROT

L'affaire des fausses factures du Sporting-Club de Toulon

Rolland Courbis est renvoyé en correctionnelle

Mme Frédérique Gayssot, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Marseille, a renvoyé, lundi 17 octobre, devant le tribunal correctionnel, neuf des treize personnes mises en examen dans l'affaire dite des fausses factures du Sporting-Club de Toulon et du Var. Jean-Claude Darmon, cinquante-deux ans, dirigeant de sociétés spécialisées dans la gestion des droits de retransmission télévisuelle, bénéficie d'un non-lieu. Rolland Courbis, quarante et un ans, ancien directeur sportif du club toulonnais, aujourd'hui entraîneur du Toulouse Football-Club, se voit reprocher des opérations de fausses facturations ainsi que des faits d'abus de confiance.

Le juge d'instruction chiffre à 13 670 000 francs le montant des détournements imputés à Rolland Courbis à l'occasion de transferts de joueurs entre 1986 et 1990. Me José Allegrini, défenseur de l'ancien directeur sportif du club varois, assure que *« tout cela a été réalisé dans l'intérêt du club et des joueurs »* et que *« pas un centime n'a contribué à l'enrichissement personnel »* de son client. – *(Corresp.)*

« Sir Alfred » de Roissy

Suite de la première page

Personna non grata en Iran, son pays d'origine, Anglais auto-proclamé, il s'est fait dérober sa carte de réfugié politique en 1988. *« Nationalité : à déterminer »*, mentionne son récépissé de demande de titre de séjour, émis en 1990, qu'il tire précautionneusement d'une serviette en skaï bleu. Frappé du tampon de la préfecture de police de Paris, le document mentionne très sérieusement : *« Je vis à l'aéroport avec l'accord de la police et de British Airways. »*

Si la situation des étrangers sans papiers est souvent inextricable, celle de Merhan Nasseri relève à la fois de Kafka, des Nations unies et, à force, de la psychiatrie. *« Pour la société, cet homme n'existe pas*, résume le docteur Philippe Bargain, chef du service médical d'urgence de l'aéroport, qui veille sur lui tel un ange gardien. *Alfred n'est pas un « fantôme social » comme les autres. Les SDF et les étrangers retenus contre leur gré ont une importance collective. Lui n'intéresse pas la société. »*

Six ans à attendre un avion dans un aéroport : l'idée fait trébucher la raison. Pourtant, si un épisode est certain dans la vie de Merhan, ce sont bien ces années de réclusion aéroportuaire, de survie sur cette plate-forme aux allures de soucoupe volante posée entre ciel et terre.

Merhan Karimi Nasseri est, selon ses dires, fils d'un grand médecin iranien répudié par sa famille et son pays. Aujourd'hui, il est devenu « Alfred » (le nom, donné par un greffier paresseux, lui est resté), *« le type qui vit à Roissy depuis six ans »*, connu dans les ambassades et les cabinets ministériels. Seul, sans argent, sans perspective, un homme peut donc survivre dans la bulle de Roissy 1, agrippé à un chariot à bagages dans l'odeur des hamburgers et le tintement des tasses à café d'avant décollage.

Tôt le matin, on le trouve déjà rasé de près, accoudé à une table vide, des écouteurs aux oreilles. Les sanitaires du sous-sol de Roissy lui permettent de sauvegarder sa dignité. « Sir Alfred » (il signe ainsi depuis six ans pour signifier qu'il est britannique) est toujours d'une propreté impeccable. Le docteur Bargain lui a offert un rasoir électrique. Son blouson de nylon bleu est le même que celui qu'il portait en 1988. Il ne possède qu'une paire de chaussures, deux chemises et un pantalon, acheté en 1991, qu'il lave sous la douche faute de pouvoir s'offrir le pressing. *« Mes affaires privées commencent le soir, lorsque l'aéroport ferme »*, dit-il d'une voix douce, pour couper court aux questions sur sa lessive. Quand Roissy s'assoupit, vers minuit, il déroule son sac de couchage sur la banquette, à côté des voyageurs qui dorment près des boutiques pour ne pas rater un avion matinal. La clarté persistante des néons et le ronflement des machines de nettoyage le gênent un peu, mais pas les patrouilles de la PAF. *« Ils me connaissent »*, dit-il.

« Un type sans papiers dans l'endroit le plus fliqué de France ! ». Le constat fait sourire tous ceux qui s'occupent d'Alfred. *« Pendant la guerre du Golfe, c'était le seul gars qu'on ne contrôlait pas. Et quand la police est venue déloger les SDF qui squattaient Roissy, on l'a laissé tranquille. »* Lui-même a affirmé devant les juges que les services secrets français lui avaient demandé de traduire des textes rédigés en farsi.

Des airs d'aristocrate

La vie de « sir Alfred » s'écoule entre la lecture du *Times* ou du *Sun*, selon le goût des voyageurs qui abandonnent leurs journaux sur les tables de la cafétéria, et l'écoute de la radio sur un baladeur. De son sac, il peut aussi extraire un livre d'économie de Joseph Schumpeter et des cassettes de musique classique ou punk. De temps en temps, il fait un tour au niveau des départs et dans les « satellites » d'embarquement pour se dégourdir les jambes, sur les conseils du docteur Bargain qui a diagnostiqué un œdème des chevilles dû à l'immobilité.

Il s'extirpe seulement de sa très grande solitude lorsque l'un de ses amis de l'aéroport vient lui offrir un café, un ticket pour la cantine du personnel ou un bon pour le « Burger King » voisin. *« J'aime l'ambiance*, murmure-t-il. *D'ailleurs, je n'ai pas d'alternative. Je ne vis aucun événement heureux, je n'ai aucune relation privée »*.

Alfred, l'apatride aux yeux tristes et aux airs d'aristocrate, suscite intérêt et compassion. Dans cette période de xénophobie montante et d'individualisme exacerbé, lui, l'étranger clandestin sans travail ni papiers, touche ceux qui le côtoient, au point qu'un réseau informel de solidarité s'est constitué autour de lui. Des hôtesses de Japan Airlines, des techniciens d'Aéroport de Paris, des employés de British Airways lui font la conversation, l'approvisionnent régulièrement en nécessaires de toilette laissés par les passagers de première classe, en bons de nourriture, glissant quelques billets sous prétexte d'anniversaire ou de tiercé gagnant afin de ne pas froisser sa susceptibilité. Alfred déteste être pris pour un mendiant.

« Ma morale, c'est l'honnêteté et le service aux autres », assure le locataire de Roissy 1, qui se flatte d'avoir rapporté plusieurs portefeuilles égarés. *« J'appartiens à l'aéroport, c'est un endroit qui me protège »*, précise-t-il. *« Il a créé son cocon et ne veut plus en sortir »*, confirme Me Christian Bourguet, son avocat. Après chaque parution d'un article dans la presse internationale ou reportage, comme celui d'Antenne 2 voilà quelque temps, la poste lui distribue consciencieusement une vague de courrier : *« Sir Alfred Merhane, lieu-dit* Burger King, *niveau* « Le boutiquaire », *aéroport de Roissy, France. »*

Sa célébrité internationale lui a déjà valu d'inspirer le film français *Tombé du ciel* avec Jean Rochefort, de susciter l'intérêt d'un producteur de cinéma américain, et d'un éditeur pour ses mémoires. Personnage de roman, Alfred n'est pourtant pas taillé d'une pièce. Parfois, son tempérament maniaque agace, comme lorsqu'il exige du dentifrice de chez Mark's and Spencer. Toujours cette obsession de l'Angleterre. Ou lorsqu'il manifeste des sentiments profondément... racistes à l'égard des employés africains ou asiatiques de l'aéroport : *« Je vis séparé d'eux car je n'ai jamais eu pareil voisinage. Ils nettoient, ils font leur travail. Je ne peux pas les comprendre. »*

Cela lui vaut l'hostilité des préposés au nettoyage, pour la plupart immigrés : *« De quel droit reste-t-il ici depuis des années ? »*. L'aéroport n'est d'ailleurs pas un endroit de tout repos. Alfred s'est fait agresser aux toilettes et couper un doigt pendant son sommeil. On lui a volé un chargeur de batteries qu'il avait laissé sur une prise de courant, oubliant qu'il n'était pas chez lui. Chaque rencontre, chaque micro-événement de sa vie souterraine lui donne le sentiment d'exister. A chaque fois, Alfred tire d'un sac en plastique une feuille de son journal intime qui compte déjà plusieurs liasses serrées. *« J'ai rencontré un Américain originaire de Chicago qui vit avec sa femme en Thaïlande et possède une maison à Londres*, note-t-il ainsi. *Pourquoi ne pourrais-je pas, moi aussi, vivre en Grande-Bretagne et au Canada ? »*

« Londres, Toronto ou Montréal »

Cette référence récurrente à l'Angleterre masque le terrible secret de « sir Alfred », l'une des explications de cette *« personnalité pathologique »* qu'évoque le docteur Bargain. Depuis plus de vingt-cinq ans, Mehran Karimi Nasseri cherche sa mère, une certaine Simone, infirmière écossaise, qui fut la maîtresse de son père Abdulkarim, médecin iranien.

A la mort de ce dernier, en 1968, en Iran, alors qu'il a déjà vingt-trois ans, Merhan découvre cette vérité qu'on lui a cachée. Sa mère, qui n'est que sa belle-mère, et ses demi-frères l'expédient en Grande-Bretagne, à l'université de Bradford, pour l'écarter de la succession de son père. A l'occasion d'un retour en Iran, en 1976, il est arrêté par la police du shah, la Savak, pour avoir avoir participé à l'étranger à des manifestations contre le régime. Après un séjour en prison, on le libère et on l'expulse d'Iran moyennant la délivrance d'un « passeport pour immigration » qui lui interdit de revenir.

Là commence, selon son récit, une interminable errance. Merhan Nasseri, qui n'est pas encore devenu Alfred, navigue entre Paris et Berlin, où il demande en vain l'asile politique. Il est refoulé successivement de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Yougoslavie. Jusqu'à ce 7 octobre 1981 où la Belgique *lui donne le statut de réfugié politique* et lui fournit le passeport qui lui permet, en principe, de voyager librement dans les pays signataires de la convention de Genève, à l'exception de l'Iran.

L'Angleterre reste sa ligne d'horizon. Merhan assaille de demandes l'ambassade britannique à Bruxelles qui le qualifie d'apatride et lui refuse obstinément un visa. Il travaille dans une librairie anglaise en Belgique. En désespoir de cause, il embarque à bord d'un ferry mais commet la folie de renvoyer à Bruxelles, par la poste, son passeport de réfugié : refoulé !

Il est incarcéré en Belgique pour ne pas avoir renouvelé ses papiers, retente une incursion vers le Royaume-Uni *via* la France. Son expulsion vers Boulogne lui vaut un séjour dans les prisons françaises. Puis il débarque à Paris, gare du Nord, où il s'installe en 1988, jusqu'au soir où on lui vole tous ses papiers. Le 15 novembre 1988, il tente une ultime fois sa chance *pour Londres*. L'aéroport d'Heathrow le renvoie sur Roissy Charles-de-Gaulle, où il se trouve encore... L'Europe sans frontière n'est pas faite pour lui.

La France lui ferme ses portes et l'envoie à nouveau en prison, avant de découvrir qu'il possède le statut de réfugié et que les médias s'intéressent de temps en temps à lui. Dès lors, il est blanchi par la justice et l'on tolère sa présence pour éviter le scandale, mais sans jamais lui donner de titre de séjour. Alors, il s'enfonce sur sa banquette, devant les jets d'eau de Roissy, et rêve, sans trop y croire, à sa vie future, *« à Londres, à Toronto ou à Montréal »*. Mais à quarante-neuf ans, « sir Alfred » est las de jouer au ping-pong avec les frontières. Sa survie à l'aéroport a éteint ses derniers désirs. Les jumbos décollent autour de lui. Ses bagages sont prêts. Fossilisé dans le sous-sol de Roissy, il attend.

PHILIPPE BERNARD

Une situation de non-droit

Sans patrie ni papiers, Merhan Karimi Nasseri vit depuis six ans à l'aéroport de Roissy. Comment est-il possible que cet homme se prétende Anglais et se trouve, selon l'expression de son avocat, Me Christian Bourguet, dans la *« situation ahurissante de quelqu'un qu'on aide mais à qui on ne donne aucun papier »* ?

M. Nasseri est né en 1945 dans une région de l'Iran concédée par le shah à l'Anglo-iranien Oil Company. Cette dernière fut administrée par un gouverneur anglais jusqu'à sa nationalisation par le premier ministre Mossadegh. C'est la raison pour laquelle il revendique la nationalité britannique.

En 1976, M. Nasseri est expulsé d'Iran. D'après ses déclarations, aucun des pays d'Europe où il séjourne alors n'accepte de régulariser sa situation. En 1981, il finit cependant par obtenir le statut de réfugié politique en Belgique et se voit remettre un titre de voyage qui lui permet de circuler dans les pays signataires de la convention de Genève.

***Mais une « folie » et une* « tuile » vont transformer son histoire en piège. Croyant qu'il peut rentrer en Angleterre en 1983, il renvoie son titre de voyage à Bruxelles puis se fait voler son certificat de réfugié à la gare du Nord à Paris, en 1988... Refoulé une énième fois d'Angleterre, le voilà confiné dans les sous-sols de Roissy 1 où il connaît le parcours classique de l'étranger débarquant en France sans papiers : rétention à l'hôtel Arcade considéré comme « zone internationale », condamnation par le tribunal correctionnel de Bobigny à quatre mois de prison pour infraction à la législation sur les étrangers.**

A sa sortie, il n'est pas expulsé mais retourne à Roissy. Dans son refuge de l'aéroport, il est à nouveau interpellé, en février 1992, pour défaut de titre de séjour et reste dix jours en détention provisoire. La cour d'appel de Paris, qui statue dès le 12 octobre 1990, prononce à son encontre une interdiction du territoire français pour trois ans tout en interdisant son expulsion vers l'Iran. Après cassation pour vice de forme, les juges *constatent* que l'*intéressé* a droit à la protection des Etats en tant que réfugié, et a le droit de voyager.

Le voilà donc blanchi mais toujours sans papiers. Pourtant, la cour d'appel de Paris a estimé qu'il *« avait droit à la délivrance d'un titre de réfugié par l'Etat de sa résidence pour lui permettre de voyager hors de cet Etat »* et que, *« bien mieux, les Etats contractants* [à la convention de Genève] *peuvent délivrer un tel titre de voyage à tout réfugié se trouvant sur son territoire »*. Toutes les démarches de son avocat auprès des ministres de l'intérieur successifs restent sans réponse. Quant à la délégation du Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) à Bruxelles qui, en 1981, délivrait les certificats de réfugié pour le compte du gouvernement belge, elle refuse de lui transmettre un duplicata de sa carte, estimant qu'elle ne peut lui être remise que par une autorité belge.

Caricatural, le cas de M. Nasseri illustre l'impasse humaine et juridique dans laquelle se trouvent des étrangers que la France n'entend pas accueillir sans pouvoir les expulser.

Ph. Be.

Le saccage d'un centre de rétention administrative du Bas-Rhin

Un accord confidentiel franco-algérien accroît la tension avec les étrangers reconduits à la frontière

Le centre de rétention administrative pour étrangers de Geispolsheim (Bas-Rhin), près de Strasbourg, est partiellement fermé, depuis le lundi 17 octobre, à la suite de sa mise à sac par douze des quinze personnes retenues, dont trois ont été immédiatement renvoyées en Algérie. La tension à l'origine de cet incident s'expliquerait par la mise en œuvre d'un accord franco-algérien non publié, qui facilite la reconduite à la frontière des Algériens en situation irrégulière.

Une douzaine d'étrangers en situation irrégulière retenus au centre de rétention de Geispolsheim (Bas-Rhin) se sont révoltés, dans la soirée du dimanche 16 octobre, jetant des pierres sur les gendarmes chargés de les surveiller, brisant des vitres et détruisant les sanitaires et les lits. Parmi eux se trouvaient huit Algériens et quatre personnes se déclarant marocaines. Tous avaient été placés dans ce centre dans l'attente d'un rapatriement forcé qui, selon les termes de la loi, doit intervenir dans un délai maximum de dix jours après le placement en rétention. Selon la préfecture du Bas-Rhin, trois des Algériens ont effectivement été reconduits dès lundi, les autres personnes ont été placées dans des chambres de retenue de la gendarmerie, en attendant leur propre reconduite, exécutée les jours suivants.

A l'origine de ces incidents se trouve, semble-t-il, la colère des *retenus devant l'application de la* disposition de la récente loi Pasqua qui permet au juge de prolonger la rétention de trois jours, au-delà des sept jours qui constituaient une durée-butoir auparavant, lorsque l'intéressé ne présente pas de document d'identité. Croyant être libérés après sept jours faute, pour l'administration, d'avoir pu organiser leur retour, les étrangers découvrent que ce n'est plus le cas. Au malaise né de cette disposition légale en vigueur depuis le début de 1994 s'ajoute la pression née de l'application d'un accord franco-algérien signé l'été dernier dans le but de faciliter la reconduite des Algériens en situation irrégulière.

De possibles « bavures »

Par ce texte, qui n'a fait l'objet d'aucune publication officielle, le gouvernement français a souhaité surmonter le principal obstacle à l'exécution des éloignements forcés : la dissimulation par les intéressés de tous les documents faisant état de leur identité, voire de leur nationalité. Des Algériens se prétendent marocains, ou inversement, dans l'espoir de brouiller les pistes. Pour un étranger interpellé sans papier en règle, il s'agit de l'un des rares moyens d'échapper à l'avion ou au bateau du retour.

Jusqu'à une date récente, les autorités algériennes n'acceptaient les rapatriements forcés que si elles avaient elles-mêmes établi au préalable l'identité et la nationalité algérienne de l'intéressé. Une telle vérification se révèle d'autant plus difficile dans le délai légal de rétention que l'administration algérienne est dans un état de désorganisation avancé et que *les consulats ne font pas toujours* preuve d'un grand zèle. Ainsi, faute du laissez-passer consulaire, les illégaux ne peuvent pas être renvoyés et sont libérés jusqu'à la prochaine interpellation.

L'accord franco-algérien *« en matière de délivrance des laissez-passer consulaires »* vise à réduire ces cas de « fuite » légale en permettant aux autorités françaises d'apporter elles-mêmes la preuve de la nationalité algérienne par de multiples moyens. Ainsi, les autorités algériennes seront amenées à admettre les personnes sans papiers non seulement sur présentation par les Français d'une simple photocopie d'une pièce d'identité ou d'un permis de conduire algériens, mais aussi *« sur la base des déclarations de l'intéressé recueillies par les autorités françaises »*, et même au vu d'une *« expertise effectuée par un expert indépendant* [...] *concluant à l'origine algérienne de l'intéressé »*.

Dans l'esprit du gouvernement français, ces dispositions devraient permettre de confondre les personnes qui déclarent une fausse nationalité ou dissimulent leur identité. Selon la délégation de Strasbourg de la CIMADE (service œcuménique d'entraide), leur application se traduit, depuis quelques semaines, par un nombre accru de reconduites exécutées vers l'Algérie, *ce qui accroît la* tension dans le centre de rétention strasbourgeois. La production d'une photocopie de passeport algérien, qui est archivée systématiquement à l'occasion d'une demande d'asile, ou la trace d'une demande de carte de résident algérien en France, obligent désormais l'Algérie à réadmettre ses présumés ressortissants. Curieusement, *l'accord franco-algérien n'exclut* pas, d'emblée, de possibles « bavures » : il prévoit, en effet, que l'utilisation des simples déclarations pour prouver la nationalité algérienne sera suspendue si les autorités algériennes estiment que le nombre de non-Algériens indûment reconduits est *« anormalement élevé »*.

Ph. Be.

REPÈRES

ATTENTATS
« Brigades punitives » de Toulouse : Deux frères soupçonnés

Claude Baron, 32 ans, et son frère Philippe, 37 ans, sont-ils, à eux seuls, les fameuses « brigades punitives » qui avaient revendiqué, à l'automne 1993, diverses « actions » dans la région toulousaine (*le Monde* du 16 novembre 1993) ? A la suite d'une longue enquête de la gendarmerie, le juge *d'instruction* Nicole Bergougnan semble en être persuadée. Actuellement en détention préventive pour une affaire de trafic de machines agricoles, ils viennent d'être mis en examen pour *« tentative d'assassinat, dégradation volontaire et vol aggravé »*. Plusieurs attentats, revendiqués par les « Brigades punitives-Action directe », avaient ravivé la crainte d'un terrorisme *d'extrême-gauche : ces* « brigades » avaient criblé de balles la maison d'un restaurateur acquitté par la cour d'assises de Haute-Garonne après avoir tué un jeune cambrioleur d'origine portugaise ; elles avaient également revendiqué l'incendie d'un garage de la gendarmerie. – *(Corresp.)*

FOOTBALL : match nul entre *Auxerre et Besiktas Istanbul* en Coupe des Coupes. – L'AJ Auxerre a fait match nul sur le terrain du Besiktas Istanbul (2-2), jeudi 20 octobre, lors des huitièmes de finale aller de la Coupe des Coupes. Mené 2-0 à la mi-temps, Auxerre est revenu au score grâce à deux buts de Moussa Saïb (54e) et Corentin Martins (59e). Le match retour aura lieu le 3 novembre. – *(AFP.)*

SECTE
Le corps de Jocelyne Di Mambro identifié parmi les victimes de l'Ordre du Temple solaire

Jocelyne Di Mambro, épouse du grand argentier de la secte de l'Ordre du Temple solaire, faisait partie du groupe de vingt-cinq personnes retrouvées mortes, le 5 octobre, dans deux chalets incendiés à Granges-sur-Salvan (Suisse). Les enquêteurs, qui avaient déjà confirmé le décès des « gourous » Luc Jouret et Joseph Di Mambro (*le Monde* du 15 octobre), ont également annoncé l'identification d'Odile Dancet, la secrétaire de Joseph Di Mambro. Sur les treize corps identifiés parmi les vingt-cinq cadavres de Granges-sur-Salvan figurent un ressortissant franco-belge, un Canadien, trois Suisses et huit Français dont deux couples. Les vingt-trois cadavres de la ferme de Cheiry (canton de Fribourg) ont *tous pu être identifiés. Il s'agit de* douze femmes, de dix hommes et d'un garçon de douze ans. Parmi les victimes, figurent neuf Suisses, huit Français, quatre Canadiens, un Belge et un Espagnol.

SCIENCES

Un entretien avec le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

François Fillon : « Il n'est pas question de démanteler le CNRS »

L'inquiétude du personnel du CNRS est « prématurée », estime François Fillon. Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche annonce plusieurs mesures budgétaires qui permettront, selon lui, aux laboratoires de fonctionner jusqu'à la fin de l'année. Il réitère, par ailleurs, sa volonté de « préserver [le CNRS] dans ses structures actuelles », sans pour autant les « figer » et « refuser toute évolution ».

« A la fin de l'année dernière, vous avez lancé une grande consultation nationale sur l'avenir de la recherche. Aujourd'hui, un vent de révolte souffle au CNRS. Comment en est-on arrivé là ?

– Ce vent de révolte est un peu prématuré. Les personnels qui ont choisi de manifester l'ont fait pour une large part contre un projet de réforme du CNRS qui n'existe pas. Avec mon accord, le directeur général du CNRS a entrepris une réflexion sur l'évolution interne de cet établissement et sur l'évolution de ses relations avec les universités. Il a d'ailleurs confié une mission sur ce sujet à Jean Charvolin, directeur de l'Institut Laue-Langevin.

» Comme cela a été souligné par la consultation nationale sur la recherche, il n'est pas question de remettre en cause les structures du CNRS. Il n'est pas question de le démanteler. C'est une des forces du système de recherche français, et j'entends bien le préserver dans ses structures actuelles. Mais le préserver, cela ne signifie pas forcément figer ces structures et refuser toute évolution.

– Que comptez vous faire ?

– Nous comptons agir dans trois directions : renforcer le caractère pluridisciplinaire du CNRS ; élaborer une stratégie claire, en cohérence avec celle de l'Etat, et la conduire dans le cadre de la contractualisation de cet établissement ; développer des collaborations fortes avec les universités.

– Cela passera-t-il, ainsi que le laissent entendre certaines déclarations, par une réduction du nombre des grandes directions du CNRS et une diminution sensible de celui des unités de recherche que le CNRS pilote ?

– L'un des problèmes est de renforcer la pluridisciplinarité du CNRS. Ce renforcement passe-t-il par un regroupement de ses grandes directions ? La question est posée. Moi, j'attends les résultats de la concertation qui sera conduite sur ce sujet. En ce qui concerne les laboratoires associés à l'établissement, nous nous interrogeons sur la possibilité d'une gestion qui, pour une part, puisse être une gestion sur programme. Mais, quelles que soient les décisions qui seront prises, rien ne sera fait qui puisse déstabiliser les équipes et les laboratoires existants.

» Les relations CNRS-Université vont être remises à plat à l'occasion de la signature des contrats quadriennaux que l'Etat passe avec les universités. Dans le cadre de cette discussion, les laboratoires du CNRS pourront soit adopter le sytème nouveau tendant vers une gestion sur programmes, soit continuer de fonctionner avec le sytème actuel. Un effort particulier de maintien et de renforcement des unités dera fait pour les universités les plus récentes dont les activités de recherche commencent à monter en puissance.

» Pendant une certaine période, les deux systèmes cohabiteront donc pour qu'on ne puisse pas dire qu'une réforme de l'organisation du CNRS a conduit à faire disparaître telle ou telle unité. Mais, avant cela, il nous faut redonner au CNRS une meilleure gestion. Une gestion qui, le moins qu'on puisse dire, a été, ces dernières années, calamiteuse.

– Sur ce dernier point, quelle est votre analyse de la situation ?

– Les budgets en trompe-l'œil et le manque de rigueur de la précédente direction du CNRS ont conduit à une impasse. Les autorisations de programmes étaient très nettement supérieures aux crédits de paiement. Conséquence : l'écart en faveur des autorisations de programme était de 31 millions de francs en 1990 ; de 80 millions en 1991 ; de 222 millions en 1992 ; et, en 1993, de 224 millions qui se sont transformés en 352 millions du fait de promesses incosidérées de délocalisations. En 1994, l'écart a été ramené à 53 millions de francs, et en 1995, les crédits de paiement seront supérieurs aux autorisations de programme.

» Dès l'été 1993, j'avais alerté l'ancien directeur du CNRS, mais rien n'a été fait. Aujourd'hui, j'estime l'étendue des dégâts à environ 500 millions de francs, et je ne suis pas certain qu'il n'y ait pas autant de difficultés sur le titre III du budget, relatif au personnel de cet organisme. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de demander à l'inspection générale des finances un audit sur la situation du CNRS. Audit à l'issue duquel je proposerai au premier ministre un certain nombre de mesures de redressement.

– Comptez-vous malgré tout aider les laboratoires du CNRS qui auront du mal à finir l'année du fait du gel de certains de leurs crédits à hauteur de 40 % ?

– Un certain nombre de dispositions ont été prises pour permettre le fonctionnement des laboratoires jusqu'à la fin de l'année. J'ai notamment obtenu le dégel et le versement de 147 millions de francs de crédits inscrits dans les budgets des années précédentes. J'ai ainsi obtenu que le gel d'une partie des dépenses publiques décidé à la mi-mai par le gouvernement ne touche pas du tout le CNRS sur ses crédits de paiement. Pour l'ensemble de la recherche, les annulations envisagées par le ministère du budget s'élevaient à 440 millions de francs, soit 8 % des crédits. Après négociation, ce chiffre a été ramené à 195 millions de francs : 61 millions de francs pour les programmes scientifiques des organismes autres que le CNRS, soit 1,9 % ; le reste étant pris sur les fonds propres du ministère.

» J'ai enfin demandé au CNRS de mettre à l'ordre du jour de son conseil d'administration du 27 octobre une décision budgétaire modificative autorisant la mise en place d'un complément de crédits de paiement. Deux cents millions de francs seront ainsi pris sur le fonds de roulement de 650 millions de francs de l'établissement qui dépasse 500 millions de francs. Toutes ces sommes devraient permettre au CNRS de couvrir totalement les impayés de 1994 et de fonctionner normalement jusqu'à la fin de l'année.

– Quand pensez-vous que le CNRS sera vraiment remis à flot ?

– Le retour à la croissance des autorisations de programmes dépend de l'étendue réelle des dégâts. Mais, si la situation est telle qu'on me l'a présentée, une reprise devrait être possible en 1996, ce qui ne sera pas le cas pour un autre secteur, le Fonds de la recherche et de la technologie, dont la situation budgétaire est telle qu'on ne peut espérer un retour à la normale avant 1997-1998.

Propos recueillis par JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU et HERVÉ MORIN

MÉDECINE

Euthanasie télévisée aux Pays-Bas

La télévision publique néerlandaise a présenté en direct, jeudi 20 octobre, un reportage bouleversant sur une euthanasie. Le médecin qui a pratiqué l'injection mortelle n'a pas été poursuivi.

AMSTERDAM

de notre correspondant

Le médecin : *« Tu dois, à un moment donné, faire connaître ta demande par écrit, formellement. »*

Le patient : *« Je ne veux plus attendre. Respirer m'est difficile. »*

Le médecin : *« Il faut consulter un second docteur. »* Le patient : *« Faisons-le sans tarder. »*

Le médecin : *« Tu es triste ? »*

Le patient pleure, puis se reprend.

Les téléspectateurs néerlandais ont été confrontés, jeudi 20 octobre au soir, à ce dialogue sans détour entre Cees Van Wendel de Joode, un Amsterdamois dans la force de l'âge atteint d'une forme aiguë de myopathie, et son médecin traitant, Winnifred Van Oyen. Du fond de sa chaise roulante, le malade paralysé, dont l'élocution devient de plus en plus incompréhensible, aidé d'un ordinateur de bureau et d'un tableau des lettres de l'alphabet, a demandé et obtenu le recours à l'euthanasie active.

Pour la première fois depuis le 9 février 1993, date à laquelle le Parlement néerlandais a dépénalisé l'euthanasie (celle-ci reste condamnée, mais le médecin qui la pratique est relaxé s'il respecte certaines règles), la télévision publique a présenté un reportage poignant au cours duquel le processus de la « mort douce » est suivi du début à la fin. Atteint d'une maladie incurable, Cees avait accepté la présence d'une caméra. Le spectateur assiste ainsi à la dégradation rapide de son état de santé, aux questions que lui pose – et se pose – son médecin généraliste, et, finalement, à l'injection d'une potion léthale, le soir de son anniversaire.

Comme le requiert le texte voté par le Parlement néerlandais – après des années de discussions –, le docteur Van Oyen s'est d'abord assuré que son patient manifestait clairement, et à plusieurs reprises, sa volonté d'en finir avec la vie. Il a ensuite vérifié auprès du neurologue que la maladie était incurable à court terme, avant de demander l'avis d'un confrère, étranger au cas de Cees. Toutes ces conditions ayant été réunies, le médecin s'est adressé à un pharmacien pour être aidé dans la préparation d'une solution à la fois mortelle et sans douleur. Peu avant de mourir, apprenant qu'il répondait aux critères légaux, Cees s'était écrié, la voix étranglée par le relâchement des muscles : *« J'ai réussi mon examen ! »* En arrivant chez Cees, au soir choisi par ce dernier pour en finir avec la vie, le docteur Van Oyen a avoué *« être venu les chaussures lestées de plomb »*. Visiblement ému, il a demandé une nouvelle fois à son patient s'il était déterminé. Ce dernier s'est alors retiré en compagnie de son épouse qui l'a déshabillé et aidé à se coucher sur son lit. Le geste lent mais décidé, le docteur Van Oyen a procédé à deux injections : un somnifère d'abord, puis, quelques minutes plus tard, la potion létale. Cees s'en est doucement allé *« vers la Voie lactée et la Grande Ourse »*. Antoinette, son épouse, lui a tenu la main et s'est retournée vers le médecin : *« C'est bien comme ça, n'est-ce pas ? »* Cees a quitté ce monde de douleurs. Conformément à la loi, son médecin n'a pas été poursuivi en justice.

ALAIN FRANCO

ÉDUCATION

L'examen du projet de budget à l'Assemblée nationale

Les députés déplorent l'insuffisance des créations de postes dans les facultés

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 20 octobre, en première lecture, le projet de budget pour l'enseignement supérieur et la recherche. Non seulement les socialistes et les communistes, qui ont voté contre, mais également la majorité ont formulé de sévères critiques sur l'insuffisance des créations de postes dans les universités, notamment pour les personnels administratifs et techniques.

Quelque 42 milliards de francs pour l'enseignement supérieur, soit une progression de 4,8 % contre à peine 2 % pour l'ensemble du budget, et plus de 52 milliards de francs pour la recherche, soit une augmentation de 3,5 % : François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a pu souligner jeudi, devant les députés, que le projet de budget pour 1995 constitue un *« outil précieux »*, à la fois pour faire *« évoluer notre système d'enseignement supérieur »* et pour poursuivre *« l'assainissement progressif de la situation financière »* de la recherche.

Toutefois, en dépit de l'annonce du déblocage de 200 millions de francs de crédits exceptionnels pour le CNRS. M. Fillon n'a pas échappé à une série de critiques, de la part de l'opposition mais aussi de la majorité. Ainsi, Alain Devaquet (RPR, Paris) a fait preuve d'une grande sévérité. Certes, l'ancien ministre a soutenu la politique d'assainissement engagée par le nouveau directeur du CNRS : *« En 1986, j'ai pu dévier le boulet qu'on destinait à ce grand organisme et j'espérais alors qu'il aurait la lucidité de procéder lui-même à un réexamen, pour se transformer. Rien de cela ne s'est produit, et je suis peiné aujourd'hui d'entendre crier au démantèlement lorsqu'un directeur courageux entreprend de dégeler les esprits ! »* Mais, sur le fond, le réquisitoire a été tranchant : *« Ce budget vise à répartir la – faible – marge de manœuvre sans proposer de stratégie scientifique. »*

Quant à l'enseignement supérieur, les critiques ont porté principalement sur l'effort de création de postes, insuffisant, aux yeux de la plupart des orateurs, pour faire face à l'afflux d'étudiants. Mais c'est sur les postes de personnels administratifs et techniques que l'offensive a été générale. Au point que Michel Jacquemin (UDF-CDS, Doubs) et Yves Fréville (UDF-CDS, Ille-et-Vilaine) ont déposé un amendement de suppression des crédits de création des 170 postes inscrits au budget, afin d'exprimer de façon *« provocatrice »* à quel point cet effort est insuffisant, notamment pour assurer le fonctionnement des nouveaux établissements d'enseignement supérieur.

Tout en admettant que des redéploiements sont *« indispensables »* et des gains de productivité possibles, M. Fréville a noté avec force qu'il s'agissait là de mesures à moyen terme quand les universités ont besoin *« de palliatifs à très court terme »*. *« Il faut que le budget nous donne un coup de main »*, a-t-il conclu. M. Fillon ne pouvait faire autrement, pour obtenir le retrait de cet amendement, que de s'engager *« à demander l'arbitrage du premier ministre sur ce sujet »*, avant la fin de la discussion budgétaire.

GÉRARD COURTOIS

L'avertissement des présidents d'université

Dans un texte adopté à l'unanimité, à l'issue de la réunion de la conférence des présidents d'université (CPU), jeudi 20 octobre, les présidents ont exprimé leur inquiétude sur la faiblesse des créations de postes non enseignants depuis plusieurs années.

Pour la CPU, la réalité tient en quelques chiffres. En 1983, les universités employaient 41 900 salariés, ingénieurs, techniciens des laboratoires, personnels administratifs, ouvriers de service, d'entretien et de gardiennage regroupés dans la catégorie des ATOS pour un effectif de 941 480 étudiants.

En 1993, les 43 513 employés des universités ont pris en charge 1 418 300 étudiants, alors que dans le même temps sept universités nouvelles, 155 départements d'IUT et de nombreuses antennes délocalisées ont été ouvertes. Cette réalité justifierait, selon la CPU, la création de 750 postes.

Cette revendication, *« la priorité des priorités »* pour les présidents, n'est pas nouvelle. Mais elle se heurte aux résistances du ministère du budget. Pour éviter des réactions *« d'exaspération »*, qui, en 1989, avaient abouti à des mouvements de grève, les présidents estiment désormais urgent de *« mettre à plat »* l'ensemble de ce dossier sensible.

M.D.

En raison du risque de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob

Les autorités sanitaires décident de suspendre l'utilisation de dures-mères d'origine humaine

Par un arrêté publié au *Journal officiel* (daté 21 octobre), le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, et Christian Babusiaux, directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ont décidé de suspendre pour un an la fabrication, l'importation, l'exportation, la mise sur la marché et la distribution des dures-mères d'origine humaine ainsi que des produits en contenant. La dure-mère est la méninge externe entourant la boîte cranienne.

Selon cet arrêté, il existe *« de fortes présomptions pour que plusieurs cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob, rapportés dans la presse médicale, soient liés à l'utilisation de dures-mères d'origine humaine »*. Ces produits présentent donc *« un grave danger pour les patients »*. Il y a un an, la presse britannique avait rapporté les premiers cas de Creutzfeldt-Jakob – une maladie dégénérative du système nerveux extrêmement grave et d'incubation très longue – provoquée par l'utilisation, lors d'interventions neurochirurgicales, d'extraits de dure-mère de la marque Lyodura, fabriqués par la firme allemande Braun Melsungen AG (*le Monde* du 3 septembre 1993).

Ces extraits de dure-mère humaine étaient fréquemment utilisés pour refermer la boîte cranienne après une intervention neurochirurgicale. Depuis quelques années, du fait du risque de contamination, les chirurgiens essayaient le plus souvent possible de refermer la boîte cranienne de leurs patients avec leur propre dure-mère.

M.D.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

ILE-DE-FRANCE

Mobilisation dans les collèges et les lycées

Paris intensifie les actions de prévention de la toxicomanie auprès des adolescents

Jean Tibéri (RPR), premier adjoint au maire de Paris, et Philippe Goujon (RPR), adjoint chargé de la sécurité, ont visité, jeudi 20 octobre, un collège et *une « antenne jeunes »* du onzième arrondissement dont le personnel mène des actions d'information et de prévention contre la drogue. Les élus municipaux ont annoncé que ces actions allaient être intensifiées.

Rénové il y a cinq ans, le collège de la Fontaine-au-Roi, dans le onzième arrondissement, fait plaisir à voir avec ses cours impeccables, ses fresques clin d'œil et ses murs de briques recouverts de vigne vierge. Certains de ses 450 élèves (dont 90 % sont d'origine étrangère) suivent les cours d'une « classe européenne » où l'on pratique deux langues. Mais dans le quartier rôdent des vendeurs un peu spéciaux, qui proposent aux adolescents de fumer un joint *« histoire de ne pas rester un môme »*.

Le principal et son équipe ont décidé de réagir. L'an dernier, ils ont participé à une campagne de prévention lancée dans une vingtaine de collèges parisiens par la Ville, le rectorat, les policiers de la brigade des stupéfiants et des associations. L'objectif est de s'adresser en priorité aux élèves de cinquième. Dans leurs classes, on colle une série d'affiches expliquant ce que sont les drogues et leurs effets. Puis les professeurs demandent à leurs élèves de formuler les questions que ces documents suscitent.

Sensibilisation dès l'école primaire

Pour répondre à ces questions, un jeune commissaire de la brigade des stups, un psychologue et le médecin du collège viennent ensemble participer à un débat sur la toxicomanie. *« Nous avions tous vu à la télé les films américains opposant la police aux gangs de trafiquants*, explique une jeune fille. *Mais nous ne voyions pas le rapport avec nos petits toxicos de quartier. A présent, nous avons compris. Chacun sait dans quelle galère il s'engagerait s'il commençait. »*

Cette expérience sera renouvelée cette année avec les classes de cinquième. Le collège de la Fontaine-au-Roi participe ainsi à la chaîne de prévention mise en place par les autorités parisiennes. Elle commence dès l'école élémentaire, dans les classes de CM 2. On y distribue une bande dessinée de Tito, mettant en scène des adolescents découvrant une seringue dans un square. Les écoliers apportent le livre à la maison et peuvent ainsi amorcer un dialogue avec leurs parents sur la drogue.

Ensuite se tient à l'école une séance de sensibilisation avec le médecin scolaire et l'assistante sociale au cours de laquelle on projette un film vidéo. On remet enfin aux élèves un manuel intitulé *Attention : danger.* Environ 9 000 garçons et filles ont été touchés l'an dernier, soit près de 70 % des élèves de CM 2 de l'enseignement public parisien. Enquête faite : huit enfants sur dix ont compris et retenu le message, six sur dix en ont parlé à la maison et trois sur quatre conseillent à leurs copains de se méfier de la drogue.

La seconde étape de la chaîne de prévention s'adresse aux classes de cinquième, la troisième à celles de première d'une trentaine de lycées (3 600 élèves concernés) et la dernière concerne les antennes d'information pour les jeunes que la Ville a ouvertes dans quatorze ensembles d'immeubles sociaux, notamment dans les onzième, treizième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième arrondissements. Les adolescents viennent y chercher des conseils, des adresses et même des aides pour leurs devoirs.

Là encore, les animateurs sont prêts à leur tendre la main si d'aventure ils étaient tentés par la drogue. L'espoir des responsables municipaux est, en renforçant tous les maillons de cette chaîne, de réduire ou au moins de limiter au chiffre actuel (15 %) le nombre des adolescents de quatorze à dix-huit ans qui, selon un sondage, ont déjà fumé du cannabis.

MARC AMBROISE-RENDU

Le développement de la Plaine-Saint-Denis

Les maires de Saint-Denis et d'Aubervilliers demandent à l'Etat de respecter ses engagements

Patrick Braouezec et Jack Ralite, les maires (communistes rénovateurs) de Saint-Denis et d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), devaient demander, vendredi 21 octobre, à l'Etat de respecter ses engagements dans la création de la Société d'économie mixte (SEM) Plaine-Développement, chargée de mettre en œuvre le projet urbain de la Plaine-Saint-Denis. Ils reprochent à l'Etat de ne pas avoir versé la totalité de sa participation dans cette société d'économie mixte.

Les nuages s'amoncellent décidément au-dessus du dernier grand projet d'aménagement qui doit être réalisé dans la région avant la fin du siècle. Les élus des communes concernées n'avaient déjà pas accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la décision du premier ministre de choisir un projet sage – mais avec de moindres risques techniques et financiers – pour le Grand Stade, qui doit permettre d'organiser à Saint-Denis la phase finale de la Coupe du monde de football en 1998.

Ils regrettent que l'architecture audacieuse du projet qui avait leur préférence, celui de Jean Nouvel, ait été abandonnée au profit d'un certain classicisme, celui de Macary-Zublena, (*le Monde* du 7 octobre). Mais ils craignent surtout que la conception de cet équipement, qu'ils jugent un peu trop traditionnelle, ne remplisse pas un des objectifs fixés au moment de la décision d'implanter le Grand Stade à Saint-Denis plutôt qu'à Sénart. Cet équipement doit en effet devenir un élément moteur de la politique de la ville dans ce secteur délaissé.

Patrick Braouezec, maire de Saint-Denis, et Jack Ralite, maire d'Aubervilliers, estiment aujourd'hui avoir d'autres raisons de s'inquiéter de la volonté de l'Etat de respecter ses engagements. Ils demandent à celui-ci de verser rapidement la part de capital qu'il doit encore apporter dans la SEM Plaine-Développement. Une somme de 800 000 francs qui permettrait à cette SEM d'effectuer l'augmentation de capital nécessaire à la poursuite de son action et que l'Etat se dit prêt à débloquer.

Le capital de cette société était au départ de 20 millions de francs, détenus en majorité par les deux villes concernées. Mais l'Etat, qui n'en possède que 8 %, n'a jamais assumé la totalité de ses devoirs. Après avoir demandé à la Caisse des dépôts de faire l'avance du premier quart de sa part de capital, il n'a versé son deuxième quart que début 1993 au lieu du 31 mars 1992, et n'a toujours pas effectué son troisième versement, qu'il doit depuis le 31 mars 1993, pas plus que le quatrième *qu'il devait honorer* le 31 mars. Des retards qui s'apparenteraient à de la désinvolture s'ils ne risquaient pas de mettre la SEM en difficulté.

Le contrôle de l'opération

La SEM Plaine-Développement est l'outil d'aménagement de la Plaine-Saint-Denis, ce vaste territoire de 700 hectares situé au nord de Paris, entre la porte de la Chapelle et le centre de Saint-Denis. Ces quartiers, dévorés par les friches industrielles et les infrastructures, doivent être entièrement restructurés. Trois équipes d'architectes ont préparé, en collaboration avec les services de Saint-Denis et d'Aubervilliers, un projet urbain dont tous les observateurs saluent la grande qualité. La SEM a commencé à travailler en achetant 12 hectares de terrains. Les premiers résultats ont été enregistrés puisque, entre 1988 et 1993, le nombre d'entreprises sur le secteur est passé de 800 à 900. Elles emploient aujourd'hui 38 00 personnes, contre 33 000 il y a cinq ans.

L'attitude de l'Etat est d'autant moins compréhensible qu'une *rencontre a eu lieu, jeudi 8 septembre*, entre les deux maires et des représentants du ministère de l'équipement. Il a été confirmé au cours de cette réunion que le grand projet urbain et le contrat de développement de la Plaine-Saint-Denis allaient être engagés et financés *comme prévu. Leurs contenus* doivent faire l'objet d'un travail conjoint des villes et de l'Etat, mais les élus n'ont toujours pas pu prendre connaissance de la lettre de mission du préfet de Seine-Saint-Denis. Et c'est celui-ci qui doit assurer le pilotage de ces opérations avant la fin de l'année.

Les deux élus estiment qu'ils *« ne peuvent plus admettre les atermoiements de l'Etat relatifs à la SEM,* [ressentis] *comme moquant la dignité de leurs populations »*. Derrière cette polémique se cache peut-être la volonté des uns et des autres de prendre le contrôle d'une opération d'urbanisme qui sera certainement une des plus importantes de la région dans les prochaines années. Leur esprit de coopération, qui était indispensable pour mener à bien l'implantation du Grand Stade, est en effet beaucoup moins fort dès *qu'il* s'agit de la construction de logements, de développement économique et de rééquilibrage de l'agglomération parisienne.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Des distributeurs automatiques de seringues

Après avoir longtemps hésité, Paris a décidé d'expérimenter les distributeurs automatiques de seringues, qui, selon les spécialistes, évitent que les toxicomanes n'utilisent des instruments contaminés. Les appareils fonctionnent avec des jetons disponibles gratuitement dans les centres médicaux sociaux dépendants de la Ville ou d'associations. Ainsi, les drogués pourront, s'ils le souhaitent, entrer en contact avec des équipes prêtes à leur donner assistance. Mais les services municipaux sont perplexes. Ils se demandent quels sont les quartiers qui accepteront l'implantation de distributeurs de seringues et les va-et-vient de toxicomanes qui risquent de s'en suivre. Faudra-t-il installer les appareils sous les ponts du périphérique, seuls endroits où il n'y ait pas de riverains immédiats et situés à mi-chemin entre Paris et la banlieue ?

Le Parc Astérix candidat à la reprise du Jardin d'acclimatation

La société anonyme Parc Astérix est l'un des trois candidats actuellement déclarés à la reprise du Jardin d'acclimatation, dont la concession arrive à échéance. *« L'esprit de notre candidature est d'apporter au Jardin d'acclimatation notre savoir-faire de professionnel des parcs de loisirs, mais il n'est pas question d'y transposer le nom ni l'image d'Astérix »*, a précisé, mardi 18 octobre, Alain Trouvé, directeur d'exploitation.

La direction du Parc Astérix estime à 80 millions de francs les investissements à réaliser. *« Nous sommes en discussion avec la mairie de Paris, qui ne devrait pas faire connaître son choix avant les élections municipales »*, ajoute M. Trouvé. Le groupe LVMH, actuellement concessionnaire du Jardin d'acclimatation, est candidat à sa propre succession.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

AMATEUR. Film américain d'Hal Hartley, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; *Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ;* réservation 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55).

AQUI NA TERRA. Film portugais de Joao Botelho, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

DANGER IMMÉDIAT. *Film américain* de Philip Noyce, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; *v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23)* ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; *Mistral, 14e (36-65-70-41 ;* réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LES MOTS PERDUS. Film canadien de Marcel Simard : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC. Film américain de Ken Olin, v.o. : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC *Gobelins, 13e (36-68-22-27)* ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PARTIE D'ÉCHECS. *Film belge*-franco-suisse d'Yves Hanchar : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

PETIT PIERRE AU PAYS DES RÊVES. Film allemand de Wolfgang Urchs, v.f. : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33).

TIME IS MONEY. Film franco-américain de Paolo Barzman, v.o. : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

VACAS. Film espagnol de Julio Medem, v.o. : *Espace Saint-Michel, 6e* (44-07-20-49).

THÉÂTRE

La reprise de « Chimère » au Fort d'Aubervilliers

Zingaro, dixième anniversaire

Dix ans après sa création, le Théâtre équestre Zingaro, troupe fondée et menée par Bartabas, retrouve son théâtre de bois du Fort d'Aubervilliers, dans la banlieue nord de Paris, pour la reprise de *Chimère*, qui a triomphé lors du dernier Festival d'Avignon. C'est la cinquième production de la troupe, qui a réuni à ce jour plus de 500 000 spectateurs en France et dans sept pays européens. Zingaro (pour Tsigane) est le nom d'une bande de francs-tireurs qui vivent dans des roulottes, partagent au quotidien les tâches de la vie commune et élaborent collectivement chacune de leurs créations. *Chimère*, ce sont vingt-six acteurs, danseurs et musiciens, vingt-six chevaux sur les routes légendaires de l'Inde, sur les chemins éternels du songe.

MARC ENGUERAND

Une ode permanente au cheval.

Zingaro commence par un malentendu et par des larmes, celles de Bartabas. Nous sommes le 12 novembre 1984, dans les coulisses d'un petit chapiteau installé à Bordeaux pour la première création du Théâtre Zingaro, *Cabaret équestre*. *« Bartabas et ses potes avaient raté leur réincarnation. Du moins, le croyaient-ils*, se souvient Jean Eimer, qui était là ce soir-là (1). *Au point qu'ils n'étaient pas venus saluer le public au terme de la représentation. Et Bartabas chialait tout ce qu'il savait en coulisses. Or le public n'était pas dupe. Il savait très bien que ce qu'il avait vu ce soir-là, il ne le reverrait, plus et qu'il en garderait un souvenir à jamais ébloui. »*

A-t-on jamais vu pleurer un centaure ? Bartabas est le surnom provocant de Clément Marty, né à Paris de père architecte et de mère médecin, ci-devant cavalier réchappé du Cirque Alligre, du nom d'un baron imaginaire dont il avait entrepris au début des années 80 de suivre les traces, monté sur son cheval noir, un rat niché sur son épaule... Un beau jour de 1984, Bartabas décidait de rompre une bonne fois avec tout ce qui pourrait ressembler à un cirque traditionnel et inventait une forme nouvelle, le « cabaret équestre ». Il réunit quelques acrobates et cavaliers, une petite armée de bestioles dont une famille d'oies grises, des faucons, des chats, dont l'un était malin comme un singe ; tous s'installèrent dans des roulottes, au pied d'un chapiteau. La troupe s'appellerait Zingaro, emprunt au peuple tsigane, inscription dans une histoire ancienne, obscure, entre sortilèges et magie. *« Pourquoi les Tsiganes ?* se demande depuis Bartabas, *je n'en sais rien. Pourquoi le nomadisme ? Je n'en sais rien. »* Une seule certitude, partagée par la dizaine de compagnons de voyage qui forment la troupe : le désir de quitter l'univers connu pour se fondre dans un autre monde où les sensations sont plus fortes et les sentiments plus vrais.

Chez Zingaro, dans ces années-là, on était reçu par des jeunes gens en livrées rouges, le visage impassible ; ils nous conduisaient, au-delà d'un dédale de stalles, antichambre de la représentation où l'on bichonnait les chevaux, jusqu'à une charrette noire décatie, carillon qui dialoguait avec les premiers accents d'une musique tsigane. Sur la carriole encore, des samovars et une myriade de petits verres emplis d'un liquide bleuâtre, tiède, sans trop de goût ni garantie de provenance. On rejoignait ensuite de petites tables ou des gradins rudimentaires. Le cabaret équestre, c'était cela, un petit peuple assemblé autour d'une piste de sable pour un rituel amoureux dont les dieux seraient des chevaux, une cérémonie barbare sans devancière.

Elle aurait pourtant une descendance. Car au *Cabaret équestre I* succéderaient le *Cabaret équestre II*, puis le *Cabaret équestre III*, avec, à chaque nouveau rendez-vous, un peu moins d'animaux bizarres, un peu plus de chevaux, tous plus inhabituels, et l'affirmation grandissante d'une singularité. Bartabas dira bien ses premières émotions de théâtre, manière discrète de s'inscrire dans une histoire de l'art vivant. *Orlando Furioso*, mise en scène mythique de l'Italien Luca Ronconi ; *l'Age d'or*, création collective du Théâtre du Soleil. Du premier, il a le sens de la démesure, de l'invention d'espaces spectaculaires inexplorés ; du second, il possède la méthode, les choix courageux, aux limites de l'impossible de la vie communautaire. Et comme en Ariane Mnouchkine, il arrivera qu'on voie en lui plus qu'un frère, qu'un père ou un guide, une sorte de gourou, excessif, présomptueux.

Invention d'un concept : « l'opéra équestre »

Une seule certitude : Bartabas a créé des fraternités insoupçonnées entre les êtres et les bêtes, entre eux et nous aussi, spectateurs qui sommes chez Zingaro un peu plus que des spectateurs, déjà les compagnons d'un voyage fantasmatique qui abolit les distances, les frontières et le temps. Cela n'a pas été facile et il est arrivé, à la faveur de l'invention – encore ! – d'un genre nouveau, « l'opéra équestre », que nous soyons quelques-uns à prendre un peu de distance, à douter de la sincérité, de l'attrait d'une rencontre un peu abrupte entre Géorgiens et Berbères. Pourtant, cet « opéra équestre » connaîtrait, de sa création en Allemagne en juin 1991 jusqu'à sa dernière représentation en décembre 1993 au Fort d'Aubervilliers – où la troupe s'est installée en 1989 dans les murs neufs d'une cathédrale de bois, les faveurs de près de 300 000 spectateurs. Incroyable succès, résultat prévisible pourtant du patient, du sincère dialogue d'une troupe avec ses publics français et étrangers, chaque fois plus nombreux.

L'été dernier, lors du Festival d'Avignon, Bartabas a tenu compte des réticences et révisé son propos. *Chimère* n'est pas estampillé « opéra équestre » mais plus simplement « spectacle du Théâtre équestre Zingaro ». Et c'est le plus beau, le plus extraordinaire voyage servi jusqu'ici par la troupe animalière. Les caravanes sont toujours là et se sont ouvertes pour l'occasion à des villageois indiens, Manghanyars et Langas que Bartabas est allé rencontrer au Rajasthan l'an passé et plus précisément dans le désert du Thar, berceau probable de ses fascinations gitanes. Musiciens et chanteurs subtils, ils dialoguent avec les Zingaro, dont la force équestre s'est encore accentuée, avec les musiques imaginées par le percussionniste Jean-Pierre Drouet, serviteur drôlatique d'un Don Quichotte qui serait Bartabas, bien sûr ; il se livre ici à nu, seulement vêtu d'une robe noire, la poitrine et le dos dénudés, esquissant de ses bras mille et une chimères tandis que son cheval dessine sur la piste les mêmes figures tremblées...

OLIVIER SCHMITT

(1) In *Sigma, l'Aventure d'un festival*, ouvrage collectif édité par le Festival en 1990.

▶ Théâtre équestre Zingaro, Fort-d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. Métro : Fort d'Aubervilliers. Tous les jours à 20 h 30 sauf lundi et jeudi. Dimanche à 17 h 30. Tél. : 44-78-25-02. 120 F et 210 F. Jusqu'à fin mars 1995.

RAPPORT POUR UNE ACADÉMIE
au Conservatoire national d'art dramatique

La bête humaine

Il n'y aurait aucune raison d'évoquer le physique de Peter Radtke, qui interprète le *Rapport pour une académie*, de Franz Kafka, dans le cadre du Festival d'automne, s'il n'en faisait un élément ostentatoire de son jeu. Peter Radtke est né en 1943, *« avec trois fractures des os »*, précise sa biographie. Il est mal conformé, un peu à la façon de Michel Petrucciani. Il a fait des études poussées, travaille avec des handicapés, et, depuis 1985, joue beaucoup avec George Tabori, qui le dirige (avec Margit Koppendorfer) dans le récit de Kafka.

Un homme porte Peter Radtke jusqu'à la table de conférence postée sur le devant de la scène du Théâtre du Conservatoire. Et c'est aussitôt Peter le Rouge que l'on voit. Une créature d'entre deux mondes. Les lunettes noires en accord avec la sophistication de la queue-de-pie masquent une face rougeâtre plantée d'une chevelure rousse, qui, avec ses pattes de rocker trop nettement dessinées, évoque la bête maquillée pour l'exhibition. Quand la voix s'élève (en allemand), une voix merveilleusement pointue de cabaret, le corps ne semble pas exister : c'est un homme qui s'adresse à des académiciens habitués aux curiosités. Mais l'illusion ne dure pas. Une fois déposés les attributs de la civilité laquée – bague, montre, lunettes, écharpe, veste –, le corps reprend ses droits.

« Car les singes pensent avec le ventre », dit Kafka. Et Peter le Rouge fut singe, capturé par les hommes, décidant d'être des leurs pour échapper à sa cage. Si certains aiment voir dans le *Rapport pour une académie* une métaphore ironique de la liberté, Peter Radtke les dissuade d'une manière affreusement subtile. C'est le mouvement de son corps qui parle. Et ce mouvement met face à la terreur. Le monstre dans l'humain. A certains moments paroxystiques, Peter Radtke rampe sur la table, membres écornés, se renverse, buste béant. Ce ne serait qu'une vision douteuse de contorsions, sans le talent époustouflant du comédien. Peter Radtke expose son corps atrophié comme un Chippendale ses muscles, mais avec la rage maîtrisée du jeu. Il sait aussi inventer des gestes d'oiseau avec ses mains, caresser sa bouche d'une rose. Gracieux et terrible, il renvoie au plus féroce de la tradition expressionniste. Bête humaine et élève-homme.

BRIGITTE SALINO

▶ Conservatoire national d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire (9e). Métro : Bonne-Nouvelle. Tél. : 42-46-12-91. Festival d'automne : 42-96-96-94. Jusqu'au 22 octobre, à 20 h 30. De 80 F à 100 F.

VENTES

Tendance à la hausse

Une sanguine de Watteau – deux études de guitaristes – s'est vendue à l'Hotel-Drouot, le 20 octobre, 1,6 million de francs. Il s'agit du meilleur résultat en France pour une telle œuvre. Il a été emporté par un amateur étranger. En revanche, au cours de la même vente, les Musée nationaux ont préempté un pastel de J.-B Perroneau, daté de 1765, qui est parti à 175 000 francs. La vente qui était conduite par Me Picard a produit plus de 4 millions de francs, soit 85,5 % de vendu.

Le 18 octobre, à Drouot Montaigne, un dessin de Picasso de 1954 – *Bacchus* – a triplé son estimation pour se vendre 109 000 francs. Au cours de cette vacation, dont une part était proposée sans prix de réserve, des tableaux d'Arp, de Léger, et d'Herbin provenant de la collection monégasque de James Fitzsimons ont été échangés au-dessus de leur estimation haute. Deux Magnelli sont restés dans la fourchette prévue, s'enlevant respectivement à 222 000 francs et 230 000 francs. Un Matta tardif, *El Madrugal de la rueda* (1983), s'est vendu 750 000 francs. Quelques beaux prix donc, qui ne doivent pas masquer un nombre important d'invendus (42 %).

Ha. B.

PATRIMOINE

Après des années de polémiques

Feu vert « technique » pour le projet de digue flottante mobile à Venise

ROME
de notre correspondante

Après des années de polémiques, et plus de cinq heures de débats animés, le Conseil supérieur des travaux publics, a finalement décidé, le 18 octobre, à Rome, de donner son feu vert au projet de digue fottante mobile – dit projet « Mose » (Moïse) – pour protéger Venise de la montée périodique des eaux (*le Monde* du 14 octobre). Cette digue, immergée le plus souvent, et installée aux bouches du port du Lido, de Malamocco et de Chioggia, se relèvera pour faire barrage, uniquement lorsque les marées dépasseront un 1 de hauteur. La réalisation du « Mose » est toutefois assujettie à la mise en chantier de deux autres objectifs prioritaires et qui ne devraient pas trop la retarder : celle de la protection du centre historique à travers des interventions ponctuelles (par exemple, la protection des rives) et celle de la lutte contre la pollution de la lagune et de la ville (comme le nettoyage, jamais fait depuis des décennies des petits canaux).

Un premier feu vert « technique » a été accordé, mais tout n'est pas encore résolu. A commencer par le coût de l'opération : 7 000 milliards de lires (1). Luigi Zanda, le président du consortium Venezia nuova, qui a élaboré ce projet pour le compte de l'Etat s'est cependant dit très satisfait. Le mois dernier, craignant, faute de décisions, de voir réduites à néant plus de sept annés d'études du Consortium sur la protection de Venise et de la lagune, Luigi Zanda avait écrit une lettre ouverte au président du Conseil, Silvio Berlusconi, lequel devrait le rencontrer prochainement.

Quant au maire de Venise, le philosophe Massimo Cacciari, qui invité le soir même sur une télévision avait lancé un appel à tous les entrepreneurs à venir l'aider à maintenir la cité en vie, il reste plus que perplexe devant l'énormité des sommes à trouver : *« Si l'Etat a les 7 000 milliards de lires nécessaires, très bien, sans cela à quoi bon discuter de projets impossibles à réaliser. L'argent pour les travaux d'entretien ordinaires n'existe pas, et je me bats avec le gouvernement pour avoir 10 petits milliards sur le budget 1995 ! Il ne faudrait pas, que le projet sombre comme d'habitude dans une nouvelle lagune de bavardages... ! »*

M.-C. D.

(1) 1 milliard de lires vaut environ 3 millions 500 000 francs

ARTS

Le programme du Centre Pompidou

Passage du siècle

Le président du Centre Pompidou, François Barré, a présenté, le 20 octobre, au cours d'une conférence de presse, le programme culturel de l'établissement.

Le programme est ambitieux et accompagnera le Centre au-delà de l'an 2 000, en dépit des lourds travaux de réaménagement – commencés cet été à l'IRCAM – qui amèneront à réaliser un certain nombre de ces projets hors les murs. Pour le ministre de la culture, Jacques Toubon, qui a tenu à assister à cette conférence de presse, il s'agit de *« redonner au Centre sa place inégalée dans le monde »*, une place *« qu'il n'a pas vraiment perdue, mais qu'il faut assurer... »*, Le ministre de la culture a par ailleurs annoncé, pour le passage du siècle, une exposition qui lui est chère sur « L'Art en France à la fin du vingtième siècle ».

Réaffirmant pour sa part *« l'utopie fondatrice »* du centre, François Barré a énuméré et développé les grandes lignes du programme : élargissement du public, pluridisciplinarité, décentralisation, présence dans le monde. Soit une multiplication des outils d'information, de formation (édition de livres bon marché, de vidéos...), et d'accueil des visiteurs, y compris des marginaux qui fréquentent le centre et ses abords, *« dernier espace public de Paris »*. Soit des manifestations émanant de tous les départements de l'établissement : grandes expositions thématiques (« Féminin-Masculin », automne 1995 ; « Les ingénieurs du siècle », 1996 ; « Face à l'histoire », 1996-1997) et monographies (Brancusi, 1995 ; Elias Canetti, 1995-1996 ; Luis Bunuel, 1996 ; Lacan, 1996 ; Fréderick Kiesler, 1996 ; Bacon, 1996 ; une rétrospective Fernand Léger, pour le vingtième anniversaire du Centre en 1997 ; C. et R. Eames, 1998 ; John Cage, 1999, etc.)

G. B.

MUSIQUES

THE CRANBERRIES au New Morning

Un peu d'Eire

Les quatre musiciens qui composent les Cranberries (airelles en français) n'ont guère *plus de vingt ans. Ils sont tous nés* à Limerick en République d'Irlande. Ils n'ont jamais fait la une de la presse spécialisée britannique et leur premier album a mis plus d'un an à grimper en haut des

Telle la PME modèle des contes de fées néo-libéraux, le groupe a réussi à l'exportation. Aux Etats-Unis, *Everybody Else Is Doing It*, le premier album du groupe, s'est vendu à deux millions d'exemplaires et le groupe peut remplir des *salles de taille respectable* dans tous les Etats de l'Union, un exploit qu'aucun groupe britannique n'a réalisé ces deux dernières années. Le 18 octobre, le quatuor donnait à Paris un exposé pratique des raisons de son succès. Au New Morning – où la hauteur de la scène ne suffisait pas à compenser la différence de taille entre la chanteuse et le spectateur moyen – on a entrevu Dolores O'Riordan, en pantalon de satin rouge, les cheveux oxygénés. *Mais*, si elle a adopté quelques-uns des signes extérieurs du vedettariat, la chanteuse reste fidèle à ce qui fit le succès du groupe : un voix claire, au premier degré, qui sert des chansons dont la qualité tranche résolument sur le conformisme ambiant.

Sans le faire vraiment exprès, les Cranberries ont rencontré tout un courant de la musique américaine, celle qui reste près de ses racines (la musique celtique, pour *les quatre de Limerick), sans igno*rer le rock contemporain, qui parle du monde tel qu'il est sans ignorer le *curriculum* universitaire (sur le deuxième album du groupe, *No Need To Argue*, une chanson est consacrée à Yeats). Bref, les Cranberries sont populaires sur les campus. Mais leur succès devrait rapidement s'élargir

Au New Morning, servis par un son impeccable, les quatre musiciens ont fait la preuve de leur capacité de transposer sur scène l'intensité et la diversité d'arrangements relativement compliqués. Dolores O'Riordan, en particulier, qui aime, en studio, multiplier les prises de voix pour constituer de jolies polyphonies, assume sa solitude vocale avec un bel aplomb. Les trois membres fondateurs des Cranberries, qui recrutèrent Dolores après le départ de leur premier chanteur, ne semblent pas regretter leur décision, même si la disposition du groupe sur scène *les relègue dans l'ombre. En tout* cas, ils arrivent à maîtriser tout un monde d'influences conscientes ou inconscientes (de Suzanne Vega à Van Morrison) pour en faire un son parfaitement idiosincratique. Ces jours-ci, on ne peut exiger guère plus d'un groupe..

THOMAS SOTINEL

▶ **Discographie : Island Barclay.**

LE PIANISTE DANG THAI SON à la salle Gaveau

Vainqueur du Concours Chopin en 1980, le jeune pianiste vietnamien Dang Thai Son ne joue pas que du Chopin. Mercredi 19 octobre, il jouait Debussy, en première partie de son récital : les deux cahiers des *Images* et *l'Isle joyeuse*. Sonorité chatoyante, effets moirés séduisants, pianissimos impalpables, il a retenu la leçon de Debussy propagée par Gieseking : « *Faire oublier que le piano a des marteaux.* » Mais, perdu dans son rêve, il ne devrait pas oublier la carrure rythmique, les fulgurances, le mouvement et le sentiment tragique qui plane sur ces œuvres.

Dang Thai Son joue les quatre scherzos de Chopin après l'entracte. Il est chez lui dans ces constructions en fondus enchaînés, même s'il répugne trop à l'héroïsme, s'il privilégie le cantabile, s'il jugule les emportements tragiques d'une musique fuligineuse. S'en étonnera-t-on, le *Quatrième scherzo*, dont la musique s'évade de tout carcan formel et harmonique, lignes imprévisibles ondoyant au hasard d'une *construction apparemment impro*visée, trouve sous ses doigts une interprétation lumineuse mais désenchantée qui signe d'un éclair le récital d'un artiste trop singulier pour ne pas un jour sortir du rang.

A. Lo.

PASCAL DUSAPIN au Théâtre des Champs-Elysées

L'association Musique nouvelle en liberté, dont le festival « Paris de la musique » s'est achevé le 19 octobre (le Monde du 20 octobre) avait tenu à doubler le concert de l'Orchestre national de Lyon en le redonnant, mercredi matin 19 octobre, au Théâtre des Champs-Elysées. Une ribambelle d'enfants, recrutés dans les écoles communales de *la Ville*, se presse au parterre, circule dans les rangs, monte au premier balcon, sous l'œil affolé des ouvreuses et des accompagnateurs. Ils toussent comme des grands, applaudissent le premier violon et se calment un peu au moment de l'accord. Emmanuel Krivine entre, salue, leur fait un petit signe amical et joue une pièce qui semble les ravir, les *Chairman Dances* de John Adams que quelques avant-gardistes irréductibles ont sifflé la veille. Ce fox-trot pour orchestre ne cache pas ses clins-d'œil : régularité motorique de la pulsation rythmique ; sirop de grandes phrases lyriques aux violons. Mais la pièce est d'une vitalité étourdissante, parfaitement écrite et orchestrée.

Le programme comprend une création de Pascal Dusapin. *Extenso, solo* n° 2 pour orchestre, commandé par l'Orchestre national de Lyon au compositeur en résidence (*le Monde* du 13 octobre). Dusapin ne cache pas son aversion pour John Adams. Il partage pourtant avec lui le sens de la polyphonie, une certaine consonance harmonique. Dusapin sait ce qu'il écrit, son orchestre est pensé, sa musique est dense. *Extenso* a même, à entendre ces grandes phrases de cordes, quelque chose d'assez proche de Chostakovitch, ou même, comme le lui avait déclaré naguère Harry Halbreich, d'Honegger : puissance du lyrisme, netteté de la facture. Mais ces gestes expressifs larges reposent sur des masses de bois et de cuivres dans le grave qui créent comme une sous-tension contredisant subtilement ce que l'on pourrait entendre au premier abord comme un geste néo-romantique, sans oublier l'important contrepointage diversif des percussions. Les enfants ont demandé des autographes à Pascal Dusapin.

R. Ma.

L'OCTUOR À VENTS à la Salle Gaveau

Fondé en 1992, sous l'impulsion du hautboïste François Leleux et du corniste Hervé Joulain, l'Octuor Paris-Bastille réunit de plus Olivier Doise (hautbois), Romain Guyot et Michel Raison (clarinette), Marc Chamot (cor), Laurent Lefevre et Jean-François Duquesnoy (bassons). L'Octuor à vents Paris-Bastille, n'est pas, contrairement à ce que ce nom laisse entendre, une émanation de l'Orchestre de l'Opéra du même nom, mais un groupe de musiciens regroupant des solistes et supersolistes français issus de l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, du Philharmonique de Radio-France, de ceux de la Communauté européenne et de la *Radio bavaroise de Munich*.

A peine constituée, cette formation a remporté le premier prix du Concours de musique de chambre de Paris. Ce qui lui a ouvert les portes de la série que Radio-France et l'Association d'action française artistique co-organise à l'intention des lauréats français des concours internationaux. Consacré à Mozart et Beethoven, leur concert, salle Gaveau, n'a *malheureusement pas attiré grand*-monde, le 18 octobre, malgré un prix de place de 20 francs. L'Octuor à vents de Paris-Bastille joue pourtant avec une qualité d'ensemble remarquable, une élégance et un fini exemplaires. A peine reprochera-t-on à des musiciens par ailleurs vraiment inspirés un jeu parfois petit, manquant de générosité et d'envolées. A moins que l'acoustique de Gaveau ne soit un peu sèche pour permettre à des instruments à vent de rayonner.

A. Lo.

▶ **Le concert est diffusé, le 29 octobre, à 11 heures, sur France-Musique.**

HOMMAGE AU FESTIVAL DE DONAUESCHINGEN à Radio-France

En début de semaine, Radio-France a rendu hommage au festival allemand de Donaueschingen, haut lieu de la création internationale, avec la première exécution en France d'une œuvre de l'Italien Marco Stroppa (né en 1959) et d'une autre de Michael Levinas (né en 1949). Toutes deux étaient dirigées par Michael Gielen, l'une des baguettes les plus insoupçonnables du moment, à la tête de l'Orchestre du Südwestfunk de Baden-Baden.

Marco Stroppa avait annoncé la couleur dans un entretien reproduit dans le programme : « *Je n'aime pas la musique confortable.* » La sienne ne l'est assurément pas. *Hiranyaloka* est âpre, sans séduction. La quasi-totalité des vingt-cinq minutes de cette pièce en deux parties donne une pénible impression de poncifs d'avant-garde. A quelques mesures de la fin, la pièce décolle, alors que les cordes et les percussions développent un bel *ostinato* rythmique bartokien. L'auditeur retrouve une dimension collective de la musique, un lieu commun au sens noble, un lieu de reconnaissance « *à la fois réel et illusoire* ».

Michael Levinas n'écrit pas non plus une musique « confortable ». Mais il appartient à un courant qui a renoncé aux combinaisons abstraites pour se concentrer sur les réalités acoustiques. *Déjà...* cultive un subtil dégradé de gris, qui n'est jamais terne. Fondée sur un principe vibratoire de trilles et de frictions sonores constituées de cuivres abouchés, pavillon contre *pavillon, et de trois pianos* accordés en quarts et seizièmes de ton mêlés à une formation symphonique privée de quelques pupitres (altos, hautbois, basson), *Par-delà...* semble ne jamais progresser tout en ne cessant pas de se transformer de l'intérieur, par de subtiles mutations acoustiques. Mais plutôt que de rester dans cet immobilisme, Levinas n'hésite pas à zébrer sa pièce de striures *stupéfiantes* et s'offre le luxe de contredire une fin trop attendue. *Par delà...* dure à peine moins que la pièce de Marco Stroppa, mais paraît autrement essentielle.

R. Ma.

▶ **Michael Levinas, œuvres de musique de chambre et d'orchestre, 1 CD Salabert-MFA SCD 9402 (distribution Harmonia Mundi).**

EN BREF

AUDIOVISUEL : les artistes du doublage en grève. – Les artistes qui assurent le doublage des films de cinéma et de télévision sont en grève depuis le 19 octobre. Ils entendent être consultés en cas de rediffusion d'œuvres doublées, et rémunérés en conséquence, selon la loi sur la propriété intellectuelle. Le syndicat français des artistes-interprètes CGT avait fait savoir que la grève se déclencherait en automne si leurs revendications n'étaient pas prises en compte. Une rencontre est prévue pour le 25 octobre, mais en l'absence de tout calendrier de négociations l'arrêt de travail a été décidé.

SALON : exposition de livres de cinéma. – Le troisième Salon du livre de cinéma, organisé par la Cinémathèque française, se tiendra au Palais de Chaillot le week-end des 22 et 23 octobre. Cette manifestation présentera une centaine d'éditeurs français et une dizaine d'éditeurs étrangers, ainsi que les principales librairies spécialisées dans le livre de cinéma à Paris. Le Centre national de la cinématographie décernera, cette année, le Prix du livre art et essai. (Accès libre de 10 heuresà 19 heures, les 22 et 23 octobre, au Musée national des monuments français, 1 place du Trocadéro, Paris 16e).

PRIX LITTÉRAIRE : le Grand prix de la francophonie attribué à Mohammed Dib. – L'Académie française a attribué, jeudi 20 octobre, son Grand prix de la francophonie, doté de 400 000 francs, à l'écrivain algérien Mohammed Dib pour l'ensemble de son œuvre. Poète, dramaturge et romancier de langue française, né en 1920 à Tlemcen, dans l'ouest algérien, Mohammed Dib est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont une trilogie romanesque intitulée *Algérie*. Il vit en France depuis 1959.

هكذا من الأصل

CULTURE

CINÉMA

Mort de Sergueï Bondartchouk

Fresquiste et apparatchik

Le cinéaste et acteur soviétique Sergueï Bondartchouk est mort jeudi 20 octobre à Moscou. Il était âgé de soixante-quatorze ans.

En mai 1986, tandis que l'URSS présentait au Festival de Cannes le film *Boris Godounov*, se tenait à Moscou le congrès des cinéastes, qui allait marquer le déclenchement de la perestroïka dans le domaine culturel. Ainsi prit fin la carrière de Sergueï Bondartchouk, réalisateur et interprète de cette nouvelle adaptation de l'œuvre de Pouchkine, et, surtout, cinéaste « officiel » du régime soviétique depuis son premier film en tant que réalisateur, *le Destin d'un homme* (1959).

Né le 25 septembre 1920 à Belozersk (Ukraine), Sergueï Bondartchouk avait suivi, à partir de dix-sept ans, les cours de l'école de théâtre de Rostov-sur-le-Don, puis, après la guerre, ceux de l'Institut du Cinéma de Moscou (section « acteurs»). Il débute au cinéma en 1948 dans *la Jeune garde*, de Serguei Guerassimov, qui avait été son professeur à l'Institut. Il impressionne tant dans le rôle d'un homme deux fois plus âgé que lui qu'il devient très vite une vedette du cinéma soviétique et obtient, dès 1952, le titre d'« Artiste du peuple ». Spécialiste des grands rôles historiques, il incarne notamment le poète Chevtchenko dans *Tarass Chevtchenko* (1955), de Igor Savtchenko, et Othello dans un film de Sergueï Youtkevitch (1956). On le verra également plus tard notamment dans *les Evadés de la nuit* (1960), de Roberto Rossellini, et *Oncle Vania* (1971), d'Andrei Konchalovski.

Comme metteur en scène, Bondartchouk est découvert grâce à l'évocation de la tragédie vécue par le peuple soviétique durant la seconde guerre mondiale, à travers la destinée d'un simple menuisier dont il interprète lui-même le rôle : *le Destin d'un homme*, d'après un roman de Mikhaïl Cholokhov, révèle à la fois le style académique du cinéaste, et sa capacité à le dépasser le temps de certaines séquences, portées par un souffle épique. Le film impressionne beaucoup, tant dans son pays qu'à l'étranger, et permet au réalisateur d'obtenir des autorités soviétiques un budget colossal pour porter à l'écran le roman de Tolstoï *Guerre et paix*. Plusieurs années lui seront nécessaires pour mener à bien ce film-fleuve en quatre époques, d'une durée totale de 8 heures et 27 minutes, dans lequel il interprète le rôle de Pierre.

Fresque au lyrisme passablement boursouflé, dont certaines séquences ont nécessité la participation de plus de quinze mille figurants, *Guerre et Paix* (1965-1967) sera rarement projeté dans son intégralité, mais permettra à Bondartchouk de se voir confier la réalisation de *Waterloo* (1970), super-production italo-soviétique avec Rod Steiger dans le rôle de Napoléon et Orson Welles dans celui de Louis XVIII. Ecrasé par son propre poids, noyé dans les fumigènes, le film est un échec total. Ce qui ne remet pas en cause le statut de cinéaste officiel dont jouit Bondartchouk, et qu'il met à profit pour réaliser *Ils ont combattu pour la patrie* (1975), nouvelle évocation de la guerre également adaptée d'un roman de Cholokhov. Suivront *la Steppe* (1977), d'après Tchekhov, et *les Cloches rouges* (1982-1983), film en deux parties inspiré des récits de John Reed. Son dernier film aura donc été cet ennuyeux *Boris Godounov* (1986) dont il était l'interprète principal et qui démontrait que jamais Sergueï Bondartchouk n'avait voulu, ou su, déboulonner la statue que le régime soviétique avait élevé à sa gloire.

PASCAL MÉRIGEAU

Le Festival d'Aubervilliers

Betty Boop fait encore des ravages

Destiné au jeune public, le Festival d'Aubervilliers rend hommage aux frères Fleischer, rivaux audacieux de Disney.

William Hays, célèbre pour avoir promulgué en 1934 un code de censure qui sévit dans le cinéma américain pendant une trentaine d'années, doit se retourner dans sa tombe. La plantureuse Betty Boop, star incontestée des *cartoons* de l'avant-guerre et qu'il poursuivit inlassablement de ses foudres, se retrouve à l'affiche du Festival d'Aubervilliers, qui se tient jusqu'au 26 octobre, festival plus particulièrement destiné aux enfants et aux adolescents. Cette manifestation rend en effet hommage aux créateurs de la plantureuse créature d'encre et de gouache, les frères Fleischer.

Trop méconnus, Dave et Max Fleischer furent pourtant les seuls à pouvoir contester, pendant un temps, l'écrasante domination de Walt Disney sur le dessin animé américain et mondial. Rivalité commerciale mais aussi rivalité de ton et de style. De 1916 à 1944, les frères Fleischer inventèrent une ribambelle de personnages loufoques, dont on peut extraire deux figures emblématiques : Popeye (repris d'une bande dessinée déjà existante), et Betty Boop, toutes deux appelées à un véritable triomphe. On pourra apprécier, dans les courts-métrages rarissimes réunis à Aubervilliers, le style très moderne des Fleischer, mélange d'absurde, de non-sens, enrobé d'un humour volontiers sarcastique, tranchant nettement avec le sentimentalisme et la joliesse de chez Disney. Les Fleischer préfigurent ainsi le comique dévastateur de Tex Avery.

Alors que Walt Disney répugnait à utiliser des personnages humains, l'arrivée de Betty Boop l'aguicheuse fit l'effet d'une bombe. Malgré son immense succès, la censure, sous la pression des ligues puritaines, la pria d'aller se rhabiller, ce qui fut fait définitivement en 1939, soit neuf ans après sa création, en dépit des efforts des deux frères pour édulcorer le personnage, en lui enlevant par exemple sa jarretière, bien en évidence dans les premiers films. Un bijou parmi les perles présentées : *Minnie the Moocher*, sur une chanson de Cab Calloway. On pourra également découvrir *Mr Bug Goes to Town* (1941), deuxième et dernier long-métrage des frères Fleischer, qui provoqua leur ruine. Moins percutant que leurs films courts (les Fleischer faisaient de plus en plus de concessions aux bons sentiments « disnéiens », espérant ainsi gagner du terrain), *Mr Bug* reste un très bon divertissement où l'on retrouve par endroits la verve comique de ses auteurs.

Outre l'hommage aux Fleischer, le festival propose une compétition de neuf films venus d'horizons et d'époques très variés. On pourra ainsi découvrir pour la première fois *Chang, un drame de la vie sauvage* (1927) de Cooper et Schoedsack, qui réaliseront six ans plus tard le fameux *King Kong*. Evocation de la vie d'une famille de paysans en pleine jungle thaïlandaise, ce documentaire rappelle parfois *Nanouk* de Flaherty. Mentionnons également *Signs of Life* (1989), chronique attachante d'une petite ville américaine perturbée par la fermeture de la principale activité économique, et *le Tombeau des lucioles*, dessin animé japonais qui trouve le ton juste pour décrire la terrible destinée de deux gosses tentant de survivre sous les bombardements pendant la deuxième guerre mondiale.

PHILIPPE RIBETTE

COMMUNICATION

Afin de mettre fin à la grève qui dure depuis dix jours

Le médiateur dans le conflit de Radio-France devrait rendre ses conclusions la semaine prochaine

Les journalistes de Radio-France et de Radio-France internationale (RFI) sont entrés, vendredi 21 octobre, dans leur dixième journée de grève. Le mouvement devrait être reconduit jusqu'à la remise, prévue par Guy Servat, le médiateur, pour le milieu de la semaine prochaine, de « conclusions prêtes à être signées » par Nicolas Sarkozy, ministre du budget, chargé de la communication.

Pour sortir du conflit, André Larquié, PDG de Radio-France internationale (RFI), avait émis, le premier, l'idée d'un *« groupe de travail »* et celle d'une démarche commune entre RFI et Radio-France. Jean Maheu, PDG de Radio-France, et Jean Izard, directeur général, auraient préféré un expert. C'est finalement un médiateur, Guy Servat, que Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du gouvernement et chargé de la communication, a choisi de nommer, jeudi 20 octobre, pour *« reprendre le dialogue entre les directions des deux sociétés, les organisations syndicales et les représentants des personnels de Radio-France »* (*le Monde* du 21 octobre).

Ce choix fait suite à la manière dont, au fil du conflit, Jean Maheu a donné l'impression de se « défausser » auprès de son ministère de tutelle, ce que M. Sarkozy n'a pas apprécié Il le lui a d'ailleurs dit personnellement. La nomination d'un médiateur a d'abord inquiété les syndicats de Radio-France et de RFI : leur grève, reconduite de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, risque en effet de se prolonger jusqu'à ce que ce dernier rende ses conclusions au ministre, vraisemblablement en milieu de semaine prochaine. Toutefois, un consensus s'est dégagé immédiatement sur le nom de M. Servat.

Ancien contrôleur d'Etat chargé des établissements et sociétés de radiodiffusion et de télévision, de 1977 à son départ à la retraite en 1990, Guy Servat connaît bien la maison Radio-France : en 1983, il y a négocié l'avenant audiovisuel à la convention collective des journalistes, puis, en 1988, le plan pluriannuel visant à résorber les disparités salariales entre les différentes sociétés de l'audiovisuel public. Il suit aujourd'hui ces questions auprès du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), M. Jacques Boutet, dont il est le conseiller.

Dès l'annonce de sa nomination, M. Servat a reçu, jeudi 20 octobre, MM. Maheu et Larquié, puis, tout à tour, les représentants syndicaux de Radio-France et de RFI. Devant eux, le médiateur a évoqué sa mission de *« négociateur »*, désireux de *« présenter des relevés de conclusions prêts à être signés par le ministre »*. Selon des représentants syndicaux qui participaient à l'entrevue, M. Servat aurait manifestement reçu l'assurance d'une enveloppe financière supplémentaire et réfléchirait aussi, à plus long terme, à des mesures de rattrapages des disparités *« flagrantes »*, *« en deux ou trois coups »*. M. Servat aurait ainsi reçu pouvoir, du ministère du budget, de conclure un protocole de sortie de grève, en se substituant aux deux directions.

ARIANE CHEMIN

Au Sportel de Monaco

Arnaud Lagardère a présenté l'Espace publicitaire par substitution d'image

Le procédé EPSIS de Matra-Hachette Multimédia, qui vient d'être présenté au Sportel de Monaco, permet de créer des publicités virtuelles en temps réel à la télévision. Cette technique devrait bouleverser les rapports entre les instances dirigeantes du sport, les annonceurs et les diffuseurs.

MONACO

de notre envoyé spécial

Arnaud Lagardère, PDG de Matra-Hachette Multimédia, a présenté, mercredi 19 octobre, dans le cadre du cinquième rendez-vous international du sport et de la télévision (Sportel) de Monaco, l'Espace publicitaire par substitution d'image (EPSIS). Ce procédé mis au point par Symah Vision, filiale de Matra-Hachette Multimédia, devrait révolutionner la publicité diffusée lors des retransmissions sportives.

EPSIS permet, grâce à un échantillonnage d'images captées par une ou plusieurs caméras au cours d'une rencontre sportive ou d'un concert, de substituer « en temps réel » un panneau publicitaire à un autre. Ces panneaux se composent d'images virtuelles, créées par ordinateur. Cette technique devrait permettre aux annonceurs internationaux de cibler leur publicité pays par pays. Ainsi, lors de la retransmission d'un grand prix de formule 1, General Motors pourra proposer aux téléspectateurs britanniques une publicité pour Vauxhall – sa marque en Grande-Bretagne –, tandis que les Allemands et les Français auront droit à Opel. De même, Coca-Cola pourra s'annoncer en arabe dans les pays de langue arabe, en cyrillique en Russie, etc. Le système permettra aussi au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) d'exiger de masquer les publicités illégales pour le tabac et l'alcool qui apparaissent au bord des circuits de course automobile.

EPSIS n'a pas besoin de support tangible (panneaux, affiches, etc.) pour fonctionner : une surface libre repérée dans le champ d'une caméra peut être utilisée pour créer une image publicitaire virtuelle qui sera visible des seuls téléspectateurs. Selon Arnaud Lagardère, *« l'intervention est effectuée en direct sur le lieu de la manifestation ou bien sur le faisceau descendant »*. EPSIS devrait aussi permettre de *« nettoyer les stades »* des panneaux publicitaires qui les envahissent. Un aspect qui inquiète Jean-Claude Darmon, le « M. Publicité » du football français.

Mais quelle sera la future répartition des recettes engendrées par EPSIS ? Pour Jean-Claude Dassier, directeur des opérations spéciales de TF 1, EPSIS témoigne de *« la reconquête par la télévision d'un espace qui n'aurait jamais dû lui échapper »*. Selon lui, *« les organisateurs de l'événement et les diffuseurs négocieront. Mais rien ne se fera sans les diffuseurs »*. Il reste à savoir si les publicités créées par EPSIS *« seront comptées dans le temps publicitaire »* légal (douze minutes par heure).

Selon Matra, *« le coût de location des systèmes EPSIS sera fonction des recettes publicitaires espérées »*. La mise en œuvre d'EPSIS représente dix ans d'effort et 120 millions de francs d'investissement pour Matra-Hachette Multimédia. La demande actuelle du marché s'élève à une vingtaine de machines, qui seront disponibles en 1995.

GUY DUTHEIL

DANS LA PRESSE

Les dissensions dans la majorité

Libération (Eric Dupin) : « La division joue le rôle d'accusée vedette. Ce point de vue pèche pourtant par ingénuité, si l'on songe que la droite n'a jamais été unie au premier tour d'une élection présidentielle (...). L'élection présidentielle se joue d'abord sur l'adéquation entre le discours d'un leader et les attentes du pays (...). Or la majorité donne précisément aujourd'hui l'impression de ne pas très bien savoir sur quel pied danser (...). Le fantasme de la division fatidique masque les racines plus profondes des faiblesses de la droite. »

Le Figaro (Franz-Olivier Giesbert) : « Ne geignons pas sur les querelles de personnes. Point trop n'en faut, bien sûr, mais en démocratie, il est impossible d'y couper, n'en déplaise aux bénisseurs du consensus. La politique fonctionne toujours selon les règles du darwinisme : le meilleur gagnera. En attendant, toute campagne est un combat, généralement sans pitié. Et tout débat est par définition salubre. Encore faut-il qu'il s'instaure. On n'en est, hélas ! pas encore là. »

La Nouvelle République du Centre-Ouest (Dominique Gerbaud) : « Le premier ministre vient de montrer qu'il n'est pas très doué pour la politique politicienne. Il a donc tout intérêt à ne plus s'en mêler. Il ferait mieux de se contenter de gouverner car c'est apparemment ce qui lui réussit le mieux. Gouverner sans chercher à être le chef ou le coordonnateur de la majorité car il n'y parviendra jamais avant la présidentielle. »

RTL (Philippe Alexandre) : « M. Pasqua pourrait se contenter avec sa pétition [sur les primaires] de prendre date, de montrer qu'il a tout tenté pour réaliser l'union. Et si la guérilla majoritaire se poursuivait, si deux candidats qui furent amis, suivez mon regard, ne réussissaient pas à se départager, M. Pasqua serait prêt sans trop de peine à jouer les arbitres, les numéros trois. Tout le monde dans la majorité n'est pas certain que ce soit là une douce illusion. »



Les perspectives d'amélioration de la conjoncture et leurs conséquences

L'INSEE révise à la hausse ses prévisions de croissance

L'INSEE a révisé à la hausse ses prévisions de croissance. Le produit intérieur brut (PIB) français devrait augmenter de 2,2 % en 1994, contre 2 % précédemment annoncé. Ce changement s'explique, entre autres, par une conjoncture européenne plus dynamique que prévu au premier semestre de l'année. La production manufacturière n'est plus seulement tirée par l'arrêt du déstockage. Par ailleurs, la consommation des ménages a commencé à *prendre le relais*. Au total, ce sont entre 180 000 et 200 000 emplois salariés dans les secteurs marchands non agricoles qui devraient être créés en 1994. Pour l'INSEE, les effets de la forte hausse des taux longs resteront « relativement *indolores* ».

■ EMPLOI. Après une hausse de 2,2 % cette année, le PIB français devrait croître de 3,1 % en 1995, a indiqué Edmond Alphandéry. Cette « franche croissance » permettrait de réduire le nombre de demandeurs d'emploi de 150 000 l'année prochaine, selon une estimation personnelle du ministre de l'économie.

Au fur et à mesure que se succèdent les statistiques montrant que la production industrielle, la consommation des ménages, l'emploi s'améliorent plus vite que prévu en France, les différents instituts de conjoncture corrigent à la hausse leurs prévisions de croissance. *Malgré leur proximité* du CNPF, qui continue d'afficher une certaine inquiétude, c'était hier à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ainsi qu'à Rexecode de donner un coup de pouce au taux de croissance qu'enregistrera l'économie française cette année. Un taux qui atteindrait 2,1 ou 2,2 %. C'est aujourd'hui au tour de l'INSEE de réviser à la hausse l'augmentation du PIB (produit intérieur brut), portée de 2 % à 2,2 %. Parfait consensus...

Cette course assez piquante, qui voit les conjoncturistes sans cesse en retard par rapport à une réalité meilleure – voire bien meilleure – que prévu va cesser avec la fin de l'année et l'accumulation de statistiques de plus en plus précises. On se souviendra quand même que les comptes établis il y a un an et même plus récemment étaient très loin de prévoir *la vigueur de la reprise et son* accélération au cours des derniers mois. L'INSEE le reconnaît, qui écrit dans sa dernière note rendue publique jeudi 20 octobre : *« La conjoncture européenne a été plus dynamique au premier semestre qu'on ne le jugeait au début de l'été. »* Cela est vrai pour le Royaume-Uni (+ 2,1 % *au premier* semestre), pour la partie ouest de l'Allemagne (+ 1,5 % sur la même période), mais également pour l'Espagne et l'Italie. Aux Etats-Unis, la croissance est, on le sait, suffisamment vigoureuse pour que la préoccupation majeure soit maintenant d'éviter la surchauffe.

*La France bénéficie de cet envi*ronnement international très favorable. La production manufacturière, qui a retrouvé ses niveaux records d'avant la crise (*le Monde* du 21 octobre), n'est plus seulement tirée par l'arrêt du déstockage. La consommation des ménages a commencé de prendre le relais et de façon plus précoce que prévu. Cette bonne surprise, qui vient surtout du marché du travail, est de première importance. L'INSEE se fondant sur l'enquête du ministère du travail avait annoncé en août un chiffre élevé de créations d'emplois au deuxième trimestre qui ne correspondait pas aux chiffres de l'UNEDIC, beaucoup moins favorables. Dans sa note, l'Institut de la statistique persiste et signe : *« L'amélioration du climat conjoncturel est particulièrement nette dans le domaine de l'emploi. Alors que l'on n'attendait qu'une quasi- stabilisation, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a crû de près de 120 000 au premier semestre. On sait que l'UNEDIC a publié des estimations moins favorables. Les études menées pour analyser cette divergence n'ont pas conduit à réviser l'estimation de l'INSEE »*.

Un climat de plus grande confiance

Si le niveau toujours très élevé du chômage risque de freiner encore *longtemps l'évolution des salaires*, la croissance de l'emploi va, elle, gonfler la masse des revenus distribués. La consommation des ménages pourrait en être d'autant plus stimulée qu'un climat de plus grande confiance est en train de succéder au pessimisme noir de ces dernières années. Ce changement d'attitude est déjà net dans le comportement des familles, dont le taux d'épargne a sensiblement baissé depuis le milieu de 1993. La reprise pourrait trouver ainsi son propre stimulant, comme cela s'est produit aux Etats-Unis il y a deux ans.

Côté entreprises, le changement de climat est plus ancien et surtout plus net. L'enquête que mène chaque mois l'INSEE auprès des industriels a montré en septembre une amélioration spectaculaire des perspectives générales, qui, sur une lancée amorcée à l'*automne 1993*, ont atteint des niveaux qu'on n'avait pas vus depuis 1976 alors que l'économie française était en train d'émerger du premier choc pétrolier. Parce que tous ces signes sont très favorables et que la croissance de la production industrielle est particulièrement vive (+8 % en fin d'année par rapport à décembre 1993), l'INSEE s'impose une certaine prudence en prévoyant un ralentissement au second semestre. Ralentissement *« qui devrait cependant être limité »*. On peut évidemment rappeler qu'aucune accélération n'est éternelle, de même qu'aucune croissance ne touche le ciel, mais les choses semblent si fortement enclenchées qu'on peut se demander si la prudence manifestée par l'INSEE ne sera pas démentie par les faits. Déjà les premiers renseignements fournis sur les comptes du troisième trimestre montrent que la croissance s'est poursuivie à un rythme élevé.

Les conjoncturistes de l'INSEE voient peu de risques peser sur cette reprise presque trop belle, sinon les accès d'inquiétude qui ont fortement secoué les marchés financiers : ceux des actions et plus encore des taux d'intérêt obligataires dont l'augmentation atteint 2,5 points environ depuis le début de l'année. C'est beaucoup. Mais l'INSEE a sans doute raison de rappeler qu'avec des taux d'auto financement dépassant les 100 %, les effets de cette forte hausse des taux longs resteront *« relativement indolores »* pendant au moins quelque temps. C'est plutôt du côté des achats de logements par les ménages que les choses pourraient se gâter.

L'INSEE ne fait aucune prévision pour 1995. La Chambre de commerce et d'industrie de Paris ainsi que Rexecode ont fait chacun la leur, qu'ils ont présentée mercredi 19 octobre au cours d'un séminaire de conjoncture. La première prévoit *une croissance de 3,2 %*, sensiblement égale au compte officiel du gouvernement, celui sur lequel est bâti le projet de budget pour 1995 actuellement en cours de discussion au Parlement. Rexecode, encore plus prudent, affiche une croissance de 2,8 %, redoutant surtout les retombées sur la consommation des ménages des mesures d'assainissement des finances publiques, inévitables l'année prochaine. Ce qui n'empêche pas les experts de Rexecode d'écrire qu'une croissance de *4 %* l'année prochaine est tout a fait possible. La prudence a ses limites...

ALAIN VERNHOLES

Edmond Alphandéry : 150 000 demandeurs d'emploi en moins en 1995

Le nombre de demandeurs d'emploi pourrait baisser de 150 000 l'année prochaine, selon Edmond Alphandéry qui a commenté, jeudi 20 octobre, la dernière note de conjoncture de l'*INSEE*. En fonction du nombre de créations nettes d'emplois, estimé entre 260 000 et 300 000 dans le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1995, et de la hausse attendue de la population active, cette prévision, qui n'a rien d'officiel, est *« crédible »*, a indiqué le ministre de l'économie. De son côté, Michel Giraud, ministre du travail, escompte 200 000 chômeurs en moins en 1995.

Ce recul du chômage sera obtenu grâce à la reprise qui *« continue sans s'essouffler »*, en raison, notamment, du retour de la confiance des consommateurs et du redressement de l'économie allemande, a indiqué M. Alphandéry. *« En 1995, nous atteindrons la franche croissance* (...) ; *le chiffre de 3,1 %* [après + 2,2 % en 1994] *ne suscite aucun étonnement, ni scepticisme »*, a souligné le ministre.

Le billet vert à son plus bas niveau historique face au yen

Nouvel accès de faiblesse du dollar

La pause aura duré à peine deux jours avant que le dollar ne rechute *à nouveau jeudi soir* et vendredi 21 octobre en matinée, victime de ventes massives. Le billet vert a même touché vendredi 21 octobre à Tokyo son plus bas niveau depuis la fin de la seconde guerre mondiale à 96,55 yens. Il s'est ensuite ressaisi pour finir à 96,68 à la suite d'interventions massives de la Banque du Japon. Le précédent plancher historique avait été atteint le 12 juillet à New-York à 96,60 yens pour un dollar.

En Europe, la devise américaine était passée jeudi soir sous *les 1,50 mark, tombant* à 1,4905 *et* sous les 5,12 francs à 5,1145 francs. Une dégringolade directement liée à une nouvelle gaffe du secrétaire américain au Trésor Lloyd Bentsen. Il a déclaré jeudi en milieu de journée que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention d'intervenir sur le marché des changes : *« Les forces du marché décideront. »*

Vendredi en début de matinée, le dollar se reprenait très légèrement à 1,4920 mark et 5,1155 francs.

Jeudi soir, le marché obligataire américain s'est mis à l'unisson du dollar et a lourdement chuté. Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, la principale référence, a terminé à 7,99 % contre 7,89 % mercredi soir. Il a atteint le seuil de 8 % en cours de journée. Les craintes d'une surchauffe inflationniste de l'économie américaine manifestées par les marchés de change et de taux ont été renforcées par un rapport de la Réserve fédérale (Fed) de Philadelphie. *« Il indique clairement que l'économie ne ralentit pas et que les tensions inflationnistes s'intensifient »*, explique Joseph McAlinden, de Dillon Read and Co. Les taux à long terme qui avaient déjà entamé la séance de jeudi en hausse, après l'annonce d'une progression de 4,4 % des mises en chantier de logements en septembre, ont amplifié leur mouvement *après le rapport de la Fed* de Philadelphie.

Une nouvelle fois les marchés obligataires et de changes mettent la Réserve fédérale au pied du mur. La crainte de l'inflation qui les conduit à réclamer des taux obligataires toujours plus élevés et qui entraîne une défiance à l'égard du dollar ne peut s'apaiser que par un tour de vis sur les taux à court terme. Depuis la mi-août, la banque centrale américaine a *résisté à la pression des marchés*, mais elle devient de plus en plus forte. Au point que certains pronostiquent pour la prochaine réunion du comité de politique monétaire de la Fed le 15 novembre une hausse de 1 % à 1,5 % de son taux au jour le jour.

ENTREPRISES

Selon la SNCF

Eurostar devrait rapporter 6 milliards de francs par an

Un voyage destiné à des journalistes et des personnalités a été organisé, jeudi 20 octobre, entre Paris et Londres *ainsi qu'entre* Londres et Paris, à bord de l'Eurostar qui circule sous la Manche. Le départ de Londres a été retardé d'une heure par des ennuis techniques. Eurostar devrait rapporter 6 milliards de francs par an à ses promoteurs.

A BORD DE L'EUROSTAR
de notre envoyée spéciale

Un sans-faute français, un raté britannique : *la répétition générale* d'Eurostar s'est passée inégalement, jeudi 20 octobre, selon que l'on se situait d'un côté ou de l'autre de la Manche. Le TGV, qui permettra de relier Paris à Londres en trois heures et Londres à Bruxelles en trois heures trente à partir du 14 novembre (le Monde du 18 octobre), est parti de la capitale britannique avec une heure de retard tandis que celui qui partait de Paris a fait preuve d'une ponc*tualité exemplaire*. A la gare de Waterloo, les journalistes britanniques ont dû finalement changer de train et la filiale de British Rail, European Passenger Service, en a été pour ses frais dans sa démonstration auprès de la clientèle.

Pourtant, les trois réseaux de chemins de fer gestionnaires (français, britannique et belge) n'ont pas lésiné sur la qualité de service. Personnel prévenant en tenue Pierre Balmain, repas gra*tuits en première classe*, salle d'embarquement en gare, le TGV ressemble de plus en plus à l'avion. Avec un inconvénient similaire : il faut procéder à des formalités d'enregistrement au moins vingt minutes à l'avance. Pour leur grille tarifaire, les réseaux se sont inspirés du secteur aérien avec une gamme de prix qui va de 790 francs (seconde classe avec réservation quatorze jours à l'avance) à 1 620 francs, en première. Pour l'heure, il n'existe pas de tarifs spéciaux pour les familles, le troisième âge, ou les couples mais la SNCF concocte une nouvelle gamme tarifaire d'ici au premier trimestre 1995. Des produits spéciaux pour les week-ends avec éventuellement des nuits d'hôtel pourraient notamment voir le jour. *« Nos prix dépendront grandement de ce que fera l'aérien*, explique Jacques Berducou, directeur des grandes lignes à la SNCF. *Nous allons chercher à être sensiblement inférieurs aux tarifs des compagnies avec comme limite celle de continuer à gagner de l'argent. »*

Les prévisions de recettes ont été grandement revues à la baisse depuis 1987. A cette époque, la SNCF tablait sur une fréquentation, en vitesse de croisière, de 15 millions de voyageurs. Aujourd'hui, on parle de 10 millions de voyageurs et d'un chiffre d'affaires, pour les trois réseaux, de 6 milliards de francs. *« La concurrence aérienne s'est très largement exacerbée*, explique M. Berducou. *Et tout type de transport confondu, le trafic n'a pas évolué comme on l'espérait. »* Dans ce contexte, la guerre risque d'être *sévère entre* les *concurrents*.

La SNCF, qui déclare vouloir prendre 25 % du trafic aérien et 15 % du trafic des ferry-boats, compte également générer un trafic « induit » très important. *« Toute la différence se fera sur la qualité de service*, insiste le directeur des grandes lignes à la SNCF. *L'accessibilité des gares par rapport aux aéroports est un facteur qui joue en notre faveur. Les voyageurs pourront disposer de trois heures de disponibilité dans le train alors que le trajet en avion ne le permet pas pour finalement un temps de parcours sensiblement égal si l'on tient compte des ruptures de charges. »*

MARTINE LARONCHE

Baisse du cours d'Eurotunnel à Londres et à Paris

Malchance rime avec défiance *pour* Eurotunnel. L'incident survenu à la navette Eurostar et le retard qui s'en est suivi pour les quelque 400 journalistes au départ de Londres *pour* Paris ont encore donné l'occasion au titre d'être sévèrement *« attaqué »* dans l'une et l'autre des capitales. A Paris, le titre européen a terminé à un nouveau plus bas historique à 16 francs, soit un nouveau recul de 9,4 %. Environ 10 millions de titres ont été négociés, représentant 1,2 % du capital. Depuis le début de l'année, l'action a perdu 65,4 % – elle s'échangeait alors à 46,25 F...

Outre-Manche, Eurotunnel a perdu 12 pence à 199, soit un recul de 5,7 % dans un marché de 3,6 millions de titres. Au cours de la matinée, l'action avait touché en séance son plus bas niveau historique à 191 pence.

Ce nouveau vent de défiance sur l'action intervient après celui qui avait soufflé au cours de la semaine passée en raison notam*ment de l'annonce* de la réduction des prévisions de recettes pour 1994.

Espérant un équilibre d'exploitation à la fin de l'année

Bull annonce une forte réduction de ses pertes sur neuf mois

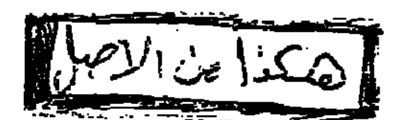
Le groupe informatique français Bull a réduit ses pertes au cours des neuf premiers mois de 1994 avec une perte nette courante (avant provision de restructuration) de 1,511 milliard de francs contre une perte correspondante de 3,571 milliards au cours de la même période de 1993, a annoncé Bull, jeudi 20 octobre, *dans un* communiqué.

Les charges de restructuration se sont élevées à 710 millions de francs, provisionnées à fin juin. La perte d'exploitation se réduit elle aussi, à – 892 millions de francs contre – 2,4 milliards de janvier à septembre 1993. Le chiffre d'affaires sur neuf mois est en progression de près de 9 % à 19,8 milliards.

Le PDG de Bull, Jean-Marie Descarpentries, *cité par le* communiqué, a confirmé son objectif de parvenir à l'équilibre d'exploitation à la fin de 1994. En 1993, Bull avait affiché une perte d'exploitation de 1,89 milliard de francs et une perte nette de 5 milliards pour un chiffre d'affaires de 28 milliards.

FRANCE : hausse des prix de 0,3 % en septembre, selon l'INSEE. – Les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % en septembre, après trois mois de stabilité, ce qui ramène la hausse des prix sur les douze derniers mois de 1,7 % à 1,6 %, a confirmé, vendredi 21 octobre, l'INSEE. Depuis le début de l'année, la hausse des prix ne dépasse pas 1,4 %. La seule différence entre l'indice définitif de septembre et l'indice provisoire publié le 12 octobre concerne les prix des produits alimentaires, qui ont augmenté de 0,6 % en septembre et non de 0,7 %. Les prix des produits manufacturés hors habillement et chaussures n'ont augmenté que de 0,1 % en septembre, soit + 0,5 % sur un an. Ceux de l'automobile affichent une hausse de 0,2 %.

AUTOROUTE : l'A 16 est ouverte entre L'Isle-Adam et Amiens. – Un premier tronçon autoroutier de 96 km de la future autoroute A 16 entre Paris et Boulogne-sur-Mer a été inauguré, jeudi 20 octobre, entre Amiens (Somme) et L'Isle-Adam (Val-d'Oise) par Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Ce tronçon à deux *fois* deux voies, qui a coûté 3,5 milliards de francs, traverse trois départements. Le prix du parcours est fixé à 37 francs.



ENTREPRISES

Le géant américain remonte la pente

IBM pourrait acquérir sous licence le système d'exploitation d'Apple

Bonne surprise pour IBM. Le géant américain de l'informatique, qui depuis trois ans n'en finit plus d'annoncer pertes, réorganisations et restructurations, pourrait clôturer son exercice 1994 sur un bénéfice. « Big Blue » a annoncé jeudi 20 octobre des résultats meilleurs que prévu pour le troisième trimestre. IBM a ainsi dégagé un bénéfice net de 710 millions de dollars (3,6 milliards de francs) de juin à septembre contre une perte nette de 65 millions de dollars (331 millions de francs) au cours de la même période de l'année précédente. Le résultat d'exploitation est passé d'une perte de 53 millions de dollars à un bénéfice de 1,216 milliard de dollars. Le chiffre d'affaires est, lui aussi, en progression.

Sur les neuf premiers mois de 1994, IBM a dégagé un bénéfice de 1,7 milliard de dollars (8,5 milliards de francs) contre une perte nette de 437 millions de dollars (2,2 milliards de francs) un an auparavant. Pour le PDG du groupe, Louis Gestner, ce sont autant de *« signes indiquant que les stratégies à long terme (du groupe) commencent à porter leurs fruits »*. Il s'agit de *« la seconde phase de la transformation d'IBM »*, après celle de l'assainissement, a-t-il estimé.

Cette nouvelle santé financière donne corps aux rumeurs de plus en plus insistantes selon lesquelles IBM pourrait se rapprocher d'Apple. Ainsi, dans son édition du 21 octobre, le *Wall Street Journal* annonce, de sources industrielles, que le groupe d'Armonk serait prêt à mettre 1 milliard de dollars sur la table pour pouvoir utiliser sous licence le système d'exploitation des Macintosh d'Apple.

La génération du « baby boom » et l'initiative du numéro 1 mondial de l'informatique

Les soixante-huitards partent à la retraite

Ça y est ! Le soixante-huitard peut enfin réaliser ses rêves, élever des chèvres ou mettre en pratique le slogan de sa jeunesse, *« gardarem lou Larzac »*. Voilà qu'il part en retraite... Déjà ? Le projet d'IBM (*le Monde* du 15 octobre), qui vient d'annoncer son intention de proposer à ses salariés âgés de cinquante ans en 1995 de prendre une préretraite à mi-temps, payée à 70 % du dernier salaire, puis de passer à la préretraite complète à partir de cinquante-trois ans, rend l'événement plausible, si ne n'est possible. Certes, on pourra toujours prétendre que, parmi ceux qui travaillent pour l'ancien numéro un mondial de l'informatique, et qui atteignent cet âge, rares sont ceux qui ont lancé des pavés en 1968, ou fait la route jusqu'à Katmandou, mais, sur le principe, le raisonnement tient. Désormais, c'est la génération du *« peace and love »* qui s'apprête à quitter le monde du travail, vingt-sept ans après la « révolution de Mai ». Un tournant et un extraordinaire gâchis.

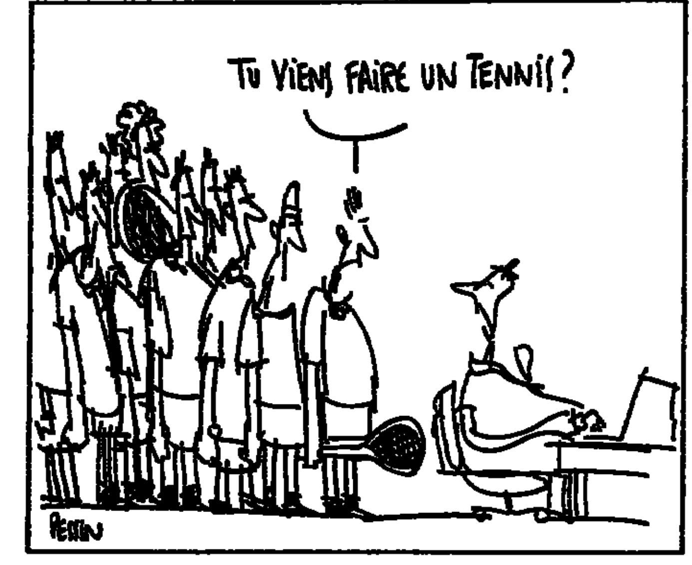
Sur le plan de l'anecdote, ce signe annonciateur de changements profonds peut prêter à sourire. A peine vieux, le cheveu bien moins long, voire disparu, les soixante-huitards vont pouvoir renouer avec leurs utopies d'antan, la sécurité du revenu en plus. Dans les armoires aux souvenirs, ils vont aller retirer leurs sacs en grosse laine écrue et relire le *Guide du routard* pour profiter bientôt de la... Carte vermeil. Libres et bien portants –, on le leur souhaite –, les voilà prêts à *« jouir sans entrave »*, comme ils l'écrivaient sur les murs de leur jeunesse. Et ce pour de longues années, si l'on considère que l'espérance de vie ne cesse de s'allonger.

Justement, c'est là que le bât blesse et que le mirifique projet de Big Blue, surnom d'IBM, sert de révélateur à une situation de l'emploi devenue surréaliste. On peut en effet s'interroger sur l'orientation prise par une société – la nôtre – quand celle-ci est capable de proposer à des gens de glisser dans l'inactivité oisive après à peine plus d'un quart de siècle de travail seulement, puisque les mêmes ont poursuivi des études au-delà de l'adolescence. Pis, s'agissant du sort offert à ceux qui ont été les mieux formés et qui, jusqu'à présent, travaillaient dans un secteur porté aux nues, synonyme de modernité, on peut en conclure que la logique vire à l'absurde.

Les gagnants et les spectateurs

Ainsi, après s'être préparé pendant vingt-cinq ans à la vie professionnelle, on pourrait être jeté au rebut à cinquante ans et s'engager dans le troisième tiers de l'existence pour ne rien faire, et surtout ne pas utiliser les compétences acquises dans des domaines où, contrairement à d'autres, l'obsolescence ne devrait pas être tout à fait évidente. Un comble ! Ou, alors, et ce serait à désespérer de tout, il faudrait en déduire que, si les mieux armés sont traités de la sorte, cela augure mal ce qui peut advenir de tous ceux qui ne sont pas sur les bons « créneaux » ou qui n'ont pas la qualification suffisante. La montée du chômage, et surtout sa persistance, s'expliqueraient pour moins que ça.

Si l'on ajoute que dans le même temps, arrivent précisément à des postes d'autorité des actifs qui ont eu un parcours identique, des premières révoltes aux engagements professionnels, en passant par des formations sensiblement équivalentes, au moins de même niveau, on ne peut que déplorer les conséquences, humaines et psychologiques, d'une pareille loterie. Tandis que certains anciens soixante-huitards « gagnent » – les plus nombreux –, les autres ont déjà perdu et sont précocement réduits à l'état de spectateurs. De façon presque aléatoire, une ligne de partage se dessine entre ceux qui sont amenés à travailler toujours plus, parfois jusqu'à des limites insoutenables, et les autres – les mêmes, en réalité –, qui ne seront plus dans le jeu.



Ces gâchis-là, énormes en soi, ne sont pourtant rien en comparaison des questions de fond que cette évolution engendre. Passe encore qu'IBM puisse se débarrasser ainsi de ses sureffectifs, dans une ultime réaction d'entreprise à la fois orgueilleuse et pratiquement au-dessus des lois. A tort ou à raison, elle s'estime capable de supporter jusqu'à l'âge de l'obtention des droits pleins à la retraite – de l'ordre de soixante-deux ans, pour cette population – le coût d'une opération qui se chiffrera en milliards de francs chaque année. En effet, elle ne peut pas être partiellement prise en charge par le Fonds national de l'emploi (FNE), dont les seuils ont été fixés à cinquante-cinq ans pour la préretraite progressive et à cinquante-sept ans et six mois pour la préretraite.

Mais, pour la collectivité cette fois, que signifie le retour sur investissement d'un système éducatif qui aura produit des acteurs économiques dont la valeur ajoutée aura eu une durée utile limitée à vingt-cinq ans ? Outre que le montant de la dépense n'est pas amorti, pour la nation, on peut aussi se demander s'il reste judicieux de former pour la seule vie professionnelle, alors que celle-ci est appelée, y compris pour les meilleurs, à occuper si peu de place à l'échelle d'une vie.

De même, peut-on admettre qu'une grande entreprise donne l'exemple de manière à ce point discutable, quand les pouvoirs publics s'efforcent, pour des raisons de financement, de repousser l'âge de la retraite ? On ne pourra pas continuer longtemps à laisser se développer une pratique contraire au discours, sous peine de créer des tensions ou des incompréhensions entre la logique du traitement social de difficultés économiques, pour l'employeur, et la logique de l'équilibre des régimes sociaux, pour l'Etat. D'autant que la tentation de bénéficier d'avantages aussi alléchants risque de faire tache d'huile : l'informatique et IBM ne se comparent tout de même ni à la sidérurgie ni à la construction navale ou aux dockers.

Au-delà surgit fatalement la question de la retraite, tellement sensible. Pendant vingt-cinq ans encore, et peut-être beaucoup plus, on l'espère pour eux, les préretraités d'IBM vont être à la charge de leur entreprise d'abord, puis des régimes de retraites et donc de la collectivité. Ce qui peut paraître exorbitant, notamment si l'on sait que la cotisation à taux plein, sur toute une carrière, est consommée en une douzaine d'années de versements de ladite retraite.

Certes, on objectera que le cas est encore circonscrit à une entreprise et que celle-ci a pris soin d'imaginer une solution de rechange, sans trop le proclamer, en permettant à ses préretraités d'avoir par ailleurs une autre activité professionnelle rémunérée. Mais il n'empêche. Un précédent est créé, et d'autant plus symbolique qu'il touche les premières cohortes de ceux qui ont pu vivre 1968 activement. Pour eux, selon le goût de l'époque pour les slogans détournés, *« sous l'ordinateur, la plage »* est en train de devenir une réalité. Au figuré comme au propre, puisque se réalise ce dont rêvaient les « babas cools » d'alors.

ALAIN LEBAUBE

Les cadres supérieurs passent au radiotéléphone

Les hommes préfèrent le GSM, les femmes optent pour le Bi-Bop. France Télécom dont le service GSM Itinéris a franchi le cap des 300 000 abonnés s'est amusé à dessiner le profil de sa clientèle GSM. Ainsi l'abonné type est un abonné (les abonnées ne représentent que 12 % de sa clientèle contre 30 % pour le Bi-Bop) qui a 41 ans, est souvent chef d'entreprise (41 %), ou exerce une profession libérale (17 %), mais – c'est nouveau par rapport au radiotéléphone analogique – il est parfois aussi cadre supérieur (19 %).

Cette dernière donnée enflamme d'ailleurs France Télécom qui y voit – un peu rapidement – un indice de démocratisation du GSM ! (Auparavant, il s'agissait essentiellement de chefs d'entreprise.)

Chefs d'entreprise
Cadres supérieurs
41 %
19 %
12 %
Professions libérales
Artisans commerçants
Autres
Source : France Télécom

L'abonné type a pour secteur d'activité les services (34 %) ou le commerce (27 %), beaucoup plus rarement l'industrie (9 %). Citadin, il habite l'Ile-de-France ou le Sud-Est (ces deux zones géographiques sont celles où a été déployé plus précocement le réseau, rassemblent deux tiers de la clientèle), et passe plus de trois heures par jour en dehors de son bureau. Il parcourt 45 000 kilomètres en voiture par an, soit trois fois plus que la moyenne nationale.

Il a choisi un terminal portatif – le combiné de poche dont la puissance est limitée à 2 watts – (pour 80 % des utilisateurs) –, de préférence à un portable (équipé d'une batterie et qui pèse autour de 2 kilos, mais d'une puissance de 8 watts), ou à un poste fixe (fonction unique de téléphone de voiture).

De plus en plus fréquemment, il indique utiliser son radiotéléphone pour des besoins mixtes (appels à la fois professionnels et privés).

EN BREF

ITALIE : guérilla entre la Banque d'Italie et le gouvernement pour désigner le directeur général. – La candidature de Vincenzo Desario, actuel vice-directeur général, à la direction générale de la Banque d'Italie, n'a pas été confirmée par le conseil des ministres italien du jeudi 20 octobre. Ce report traduit la bataille qui se joue autour de la sauvegarde de l'indépendance de la banque centrale. Le conseil supérieur de la banque défend avec Vincenzo Desario une candidature interne alors que le président du conseil, Silvio Berlusconi, et le ministre du Trésor, Lamberto Dini, souhaitent imposer une candidature externe. Le Conseil supérieur de la Banque estime dans un communiqué rendu public mardi que la nomination de M. Desario *« garantit un ensemble équilibré de capacité et de professionnalisme au sein de la direction »*.

RUSSIE : le secrétaire américain au Trésor satisfait de la démission de Viktor Guerachtchenko. – Le secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen, a félicité, jeudi 20 octobre, le président russe, Boris Eltsine, pour avoir réussi à stabiliser le rouble, notamment en se débarrassant du gouverneur de la banque centrale, Viktor Guerachtchenko. Celui-ci était *« le pire banquier central de la planète »*, a déclaré M. Bentsen à Seattle, dans l'Etat de Washington. *« En août et septembre, Guerachtchenko a imprimé davantage de roubles pour aider les industries d'Etat et subventionner l'agriculture. Ce faisant, il a rompu la discipline que nous lui avions imposée »*, a-t-il ajouté.

HÔTELLERIE INDÉPENDANTE : la FNIH appelle à une renégociation des prêts hôteliers. – La Fédération nationale de l'industrie hôtelière (FNIH), qui regroupe 80 000 hôteliers, restaurateurs et cafetiers et qui doit tenir son congrès à Montpellier du 2 au 4 novembre, a, par la voix de son président, Jacques Thé, appelé à une vaste renégociation des prêts hôteliers, qui *« étranglent »* les professionnels les plus dynamiques. Ces hôtelliers qui ont contracté des emprunts dans les années 80 pour engager des rénovations, sont aujourd'hui *« étranglés »* par les taux d'intérêt, devant aujourd'hui verser des annuités d'emprunt de 10 à 14 %. *« Nous ne demandons aucune subvention, mais un étalement des annuités assorti de pénalités supportables »*, a expliqué M. Thé. Selon une enquête menée par la FNIH auprès de ses adhérents, 60 % des hôteliers ont tenté de renégocier leurs prêts, parmi lesquels la moitié ont essuyé un refus.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO : blocage jusqu'au 1er avril. – Les retraites complémentaires des salariés resteront bloquées jusqu'au 1er avril 1995, à la suite d'une recommandation mardi 18 octobre, du conseil d'administration de l'ARRCO (Association des régimes de retraite complémentaire). Le conseil d'administration, composé de représentants des partenaires sociaux, a décidé d'inviter la centaine de caisses qu'elle fédère à bloquer les pensions, déjà non revalorisées au 1er avril 1994, qu'elles servent à près de 14 millions d'allocataires. Le blocage résulte d'un effet de report des hausses des années précédentes. Les représentants de l'ARRCO reprochent au gouvernement de ne pas avoir réglé une dette de l'Etat d'environ 1 milliard de francs qui aurait permis la revalorisation des pensions.

Regroupement dans la distribution allemande

Kaufhof absorbe les grands magasins Horten

Les grandes manœuvres dans la distribution allemande ont connu une nouvelle étape, jeudi 20 octobre, avec l'annonce de l'absorption prochaine des grands magasins Horten par le géant Kaufhof. Un regroupement qui permet au nouveau tandem de rattrapper le duo Karstadt-Hertie constitué en début d'année.

La réponse n'a pas tardé... Début 1994, le numéro deux des grands magasins allemands, Karstadt, rachetait le numéro trois, Hertie. Ce faisant, il prenait, pour la première fois, le pas sur le traditionnel numéro un, Kaufhof. Jeudi 20 octobre, ce dernier a *mis une* touche finale à sa riposte. Et a annoncé l'absorption complète des grands magasins Horten. Les deux rivaux sont désormais au coude à coude, l'ensemble Karstadt-Hertie avec 27 milliards de deutschemarks (92 milliards de francs) de chiffres d'affaires ne devançant plus que d'un cheveu le tandem Kaufhof-Horten et ses ventes de 26,3 milliards de deutschemarks (89,9 milliards de francs).

La riposte avait pris corps dès juin, lorsque Kaufhof avait pris le contrôle de Horten *en* rachetant 58 % de son capital, pourcentage lui donnant 75 % des droits de vote. La nouvelle étape va beaucoup plus loin. Jeudi, Kaufhof a, en effet, annoncé qu'il allait prendre sous sa houlette *l'ensemble des activités grands* magasins de Horten et conclure avec celui-ci ce que les Allemands appellent un *« contrat de domination et de rétrocession des bénéfices ».*

« Une stratégie commune »

Outre-Rhin, ce type de contrat autorise l'actionnaire majoritaire à intervenir dans la politique de la société *« dominée »*. Mais, en échange, l'entreprise dominante, tout en consolidant les bénéfices de sa filiale, s'engage à verser un dividende minimal aux actionnaires minoritaires de la société dominée. *« L'objectif de ces mesures*, précise un communiqué commun, *est de gérer à l'avenir les grands magasins Horten au sein du groupe Kaufhof afin de garantir la compétitivité par une stratégie commune. »*

Se dessine donc, sans que les enseignes de Kaufhof et de Horten soient appelées à fusionner, une politique d'économie d'échelle et, sans doute, d'achats en commun, à l'image de la politique développée en France par Pierre Blayau, PDG de Pinault-Printemps-Redoute, qui vient d'ajouter la FNAC à ses multiples composantes. Le nouvel ensemble allemand aura d'autant plus de poids que Kaufhof est lui-même contrôlé par Metro, géant européen de la distribution détenu par l'homme d'affaires helvétique *Otto Beisheim.*

Le rapprochement de Kaufhof et de Horten se déroulera en plusieurs étapes. Horten vendra d'abord tous ses actifs, stocks et filiales – à l'exception de l'immobilier –, à sa filiale Galeria GMBH, d'ici au 31 décembre. Ensuite, Kaufhof rachètera Galeria. Enfin, la raison sociale de Horten sera élargie, notamment aux *« affaires immobilières en tout genre »*, la gestion et le développement de l'immobilier (la location des magasins) formant à l'avenir l'essentiel de ses activités.

Comme dédommagement – et dans le cadre du *« contrat de domination »* –, les actionnaires de Horten (1) se verront proposer soit le versement d'une indemnité annuelle de 9 deutschemarks par action de 50 deutschemarks, soit une indemnité en liquide de 200 deutschemarks par action. Cet accord sera soumis à l'approbation des actionnaires, lors de deux assemblées générales extraordinaires, le 8 décembre.

P.-A. G.

(1) La banque West LB détient 6 % de Horten ; *Uranus (filiale de l'assureur* Colonia), 6,2 % ; le groupement d'achats Kaufring, 4,9 %, 24,9 % du capital se trouvant dans le public.

Malgré les pertes record de sa filiale immobilière

La Générale des eaux annonce des résultats semestriels en hausse

Si l'horizon des compagnies d'eau est bouché par les « affaires », leurs résultats semestriels sont comme un coin de ciel bleu. Excellents. Mercredi 19 octobre, la Lyonnaise des eaux avait *donné* le « la », *annonçant* un chiffre d'affaires en hausse de 7 % (48,3 milliards de francs) et un résultat d'exploitation en progression de 27 % (1,5 milliard), pour ne rien dire du résultat net en augmentation de 27 % (434 millions). *« Le redressement du groupe se poursuit »*, précisait un communiqué résolument optimiste, malgré les pertes persistantes (mais fortement réduites) dans l'immobilier (– 186 millions de francs au premier semestre).

Le lendemain, c'était au tour de la Générale des eaux d'annoncer des chiffres tout aussi convaincants : un chiffre d'affaires semestriel en hausse de 2,9 % à 72,8 milliards de francs et un bénéfice net semestriel de 1,26 milliard de francs en augmentation de 5,4 %. Ces résultats ont été obtenus malgré de lourdes pertes dans le radiotéléphone et, surtout, l'immobilier. Les premières devraient s'alléger, malgré l'importance des investissements nécessaires après l'attribution du troisième réseau à Bouygues. La Générale des eaux vient d'ouvrir le capital de sa filiale Cofira-SFR à l'américain Southwestern Bell et au britannique Vodaphone.

Reste donc l'immobilier, en général, et l'avenir de la Compagnie immobilière Phénix (filiale à 52 % de la Générale), en particulier, à la tête de laquelle le PDG de la Générale des eaux, Guy Dejouany, hésite à maintenir celui qui fut, un temps, considéré comme son dauphin, Jean-Marc Oury. Désormais *de facto* dirigée par son numéro deux, Stéphane Richard, la CIP affiche pour le premier semestre, un déficit record de 650 millions de francs (contre 158 millions pour les six premiers mois de 1993). Le chiffre d'affaires, *lui-même*, a *reculé* de 15 % à 1,76 milliard de francs. Une douche froide dont la CIP annonce qu'elle va perdurer, puisqu'elle *« s'attend à une perte encore sensible au cours du second semestre, bien que moins importante que celle constatée au 30 juin »*. On comprend, dans ces conditions, que, sitôt arrivé, le nouveau patron du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, se soit opposé à la fusion de sa filiale Altus avec une CIP dont Guy Dejouany aurait bien aimé se débarrasser...

Trois ans après son rachat à Alcatel

Fiat a l'intention de vendre la CEAC à une entreprise américaine

Fiat entame des discussions avec l'américain Exide Corporation pour une éventuelle cession totale de la Compagnie européenne *d'accumulateurs* (CEAC), sa filiale spécialisée dans les batteries. Achetée en 1991 à Alcatel-Alsthom (qui en détient encore 37,3 % du capital) *dans le cadre* d'un vaste échange de participations entre les deux groupes, la CEAC est le premier fabricant européen *de batteries au plomb* destinées à l'automobile et à l'industrie, avec une part de marché de 23 %. Elle emploie 5 900 personnes dont 2 757 en France. Le prix de vente a été fixé à 535 millions de dollars (2,9 milliards de francs), soit environ 30 fois les bénéfices annuels (95 millions de francs en 1993 pour un chiffre d'affaires de 4,3 milliards de francs).

Exide est le premier fabricant américain de batteries avec un chiffre d'affaires en 1993 de 700 millions de dollars et des effectifs de 6 000 personnes. Depuis l'acquisition de Tudor Espagne et de la firme anglaise Big, il détient déjà 18 % du marché européen. Cette acquisition devrait le placer en première position mondiale.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

OFFRES

TECHNIP : l'action sera proposée à 257 francs. – Les actions de Technip, numéro un français de l'ingénierie, seront proposées à l'offre publique de vente (OPV) au prix de 257 francs l'action, a annoncé, jeudi 20 octobre, la Société des Bourses françaises (SBF). L'offre publique qui débutera le 21 octobre jusqu'au 26 inclus, porte sur 1,246 million d'actions Technip, soit plus de 40 % de son capital. L'entrée en Bourse prévue le 27 octobre se fera sur le marché à règlement mensuel. (RM).

SDR CHAMPEX : la caisse d'épargne Champagne-Ardenne donnera une suite positive à son OPA. –En réponse à l'offre publique d'achat (OPA) déposée par la caisse d'épargne Champagne-Ardenne sur les actions de la société de développement régional (SDR) Champex, la Société des Bourses françaises a reçu 365 223 actions Champex. La caisse d'épargne Champagne-Ardenne donnera en conséquence une suite positive à son offre, selon l'avis publié par la SBF le 20 octobre. La Caisse *d'épargne* Champagne-Ardenne se portera acquéreur des 365 223 actions Champex au prix unitaire de 21 francs. Elle détiendra *désormais 396 364 actions, soit* 57,78 % du capital et 58,06 % des droits de vote de la société Champex.

SOCIAL

CITROËN : la SA condamnée pour non-paiement du versement transport à Rennes. – Le tribunal des affaires de sécurité sociale d'Ille-et-Vilaine a condamné la SA Citroën à payer à l'URSSAF d'Ille-et-Vilaine la somme de 2,9 millions de francs au titre du complément du versement transport de ses deux usines de Rennes pour les mois d'octobre 1993 à janvier 1994. Chef de file des *entreprises hostiles à la réalisa*tion du métro VAL, Citroën avait contesté, dans un premier temps, la légalité des augmentations, *décidées par le syndicat intercommunal* des transports collectifs de l'agglomération rennaise, du versement transport élevé de 1 % en 1990 à *1,50 % au 1er janvier 1992 et qui* passera à 1,75 % de la masse salariale en 1996. Pour le tribunal des affaires de sécurité sociale, il appartiendra au tribunal *adminis*tratif de Rennes, déjà saisi mais dont la saisine n'est pas suspensive, de se prononcer sur la légalité de ces augmentations liées au projet de réalisation d'un métro VAL à Rennes et pour lesquelles Citroën réclame le remboursement d'une somme de 18 millions de francs. Mais c'est à tort que Citroën-Rennes a refusé depuis octobre 1993 de satisfaire au paiement du versement transport dont l'augmentation a été décidée par le district. En cas d'annulation des augmentations litigieuses, Citroën pourra saisir la juridiction administrative en vue d'obtenir le remboursement des sommes qui auraient été ind0ment versées ainsi que des majorations et pénalités de retard. – *(Corresp).*

CRÉATION

BIOMET SA arrive en France. – *La* firme américaine Biomet, l'un des premiers fabricants mondiaux d'implants orthopédiques, arrive en France, *via* sa filiale anglaise qui contrôle la nouvelle société Biomet SA à 100 %. La jeune entreprise, installée à Chaumont (Haute-Marne) dans une usine-relais rachetée à la commune pour la somme de 1 million de francs, diffuse dans l'Hexagone des prothèses de hanche et de genou importées du Royaume-Uni. La venue de Biomet SA à Chaumont renforce le pôle industriel local dédié aux biotechnologies, qui comprend par ailleurs ICP-Aesculap (140 salariés) et surtout le groupe Landanger-Camus (280 personnes, 337 millions de chiffre d'affaires consolidé en 1992-1993). – *(Corresp).*

CESSION

RHOÑE-POULENC envisage de céder une partie de son activité acétiques. – Rhône-Poulenc est en négociation pour céder tout ou partie de son activité acétiques. Dans cette perspective, le groupe a convoqué un comité central d'entreprise le 27 octobre et a livré par communiqué une information succincte sur son projet de cession, *afin de se conformer aux règles de* la Security Exchange Commission (SEC) américaine et de la Commission des opérations de Bourse (COB) française. Plusieurs candidats sont sur les rangs. Le groupe américain Union Carbide serait le mieux placé pour l'emporter.

PARIS, 21 octobre ▼ Poursuite du recul

La Bourse de Paris était toujours orientée à la baisse, vendredi 21 octobre, pour la dernière séance de la semaine qui est aussi la dernière du terme boursier d'octobre. En recul de 1,14 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait aux alentours de 13 h 30 un repli de 1,11 % à 1 846,60 points. Le montant des échanges atteignait 1,6 milliard de francs sur le marché à règlement mensuel. Avec ce recul, la liquidation s'annonce perdante de 4 % et depuis le début de l'année les pertes atteignent 18,5 %. Le MATIF, marché à terme des obligations, accusait pour sa part une perte de 0,64 % à 110,44 dans le sillage du Bund qui abndonnait 0,65 %. A la reprise des cotations de plusieurs titres du groupe Bernard Arnault qui font l'objet d'une OPE, les titres concernés se mettent à parité. Bon Marché montait de 11,1 % tandis que Christian Dior cède 6 %. Eurotunnel, qui avait perdu près de 10 % la veille, regagnait 5,6 % à 16,90 francs. Plastic Omnium montait de 2,7 % à la suite de la publication de résultats semestriels. Olipar qui n'avait pas pu être coté en raison d'un afflux de ventes, abandonnait 27,7 % à 7,95 francs. Dans une semaine seront publiés les résultats semestriels de Lucia, la principale filiale immobilière d'Olipar que les analystes attendent très *« mauvais »*.

NEW-YORK, 20 octobre ▼ Morosité

Wall Street a broyé du noir, jeudi 20 octobre, en raison d'une forte progression des taux d'intérêt à long terme *due à la publication d'un* rapport de la Réserve fédérale de Philadelphie faisant état de probables hausses des prix dans les mois à venir. L'indice Dow Jones a perdu 24,89 points à 3 911,15 points, soit un recul de 0,63 %. L'activité a été soutenue avec quelque 326 millions de titres échangés.

La publication de plusieurs bons résultats de société au troisième trimestre n'a pas réussi à attirer les détenteurs de capitaux vers la grande Bourse new-yorkaise.

Le rapport de la Fed de Philadelphie *« indique clairement que l'économie ne ralentit pas et que les tensions inflationnistes s'intensifient »*, a indiqué Joseph McAlinden, de Dillon Read and Co. *« Tout ce qui est mauvais pour le marché obligataire est mauvais pour la Bourse »*, a-t-il ajouté.

Une correction technique après la fermeté récente des titres boursiers était également prévisible, a observé Dick Hoey, de Dreyfus. L'indice Dow Jones avait gagné près de 140 points au cours des deux semaines achevées mercredi.

VALEURS	Cours du 19 oct.	Cours du 20 oct.
Alcoa	89 3/8	90 1/4
Allied Signal Inc.	35 3/8	35 3/8
American Express	30 5/8	30 1/4
ATT	53 7/8	54 1/4
Bethlehem Steel	19 1/2	19 1/4
Boeing	44	44 1/8
Caterpillar Inc.	56 1/8	56 5/8
Chevron	42 7/8	42 7/8
Coca-Cola	50 3/8	50
Disney Corp.	38 3/4	38 1/4
Du Pont de Nemours	59 1/2	59 5/8
Eastman Kodak	49 3/4	49 1/2
Exxon	59 5/8	59 7/8
General Electric	50 1/4	49
General Motors	48 7/8	43
Goodyear Tire	36	35 1/2
IBM	75 3/8	75
International Paper	79 1/4	78 7/8
Morgan (J.P.)	61	60 3/8
McDonnell Douglas	127 1/8	127
Merck and Co.	35 5/8	35 7/8
Minnesota Mining	56 1/4	55 7/8
Philip Morris	62	62
Procter & Gamble	64 1/2	62 5/8
Sears Roeb. and Co.	48 1/4	48 1/2
Texaco	63 1/4	63 3/8
Union Carbide	33 1/2	34 1/4
United Tech.	63 1/2	62 3/4
Westinghouse El.	13 1/2	13 1/8
Woolworth	16 5/8	16 3/8

LONDRES, 20 octobre ▲ Progression marginale

La Bourse de Londres a annulé la *quasi-totalité de ses gains,* jeudi 20 octobre, en fin de séance, après l'ouverture en baisse de Wall Street. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 2,4 points, à 3 063,2 points, soit une avance marginale de 0,08 %. Peu de temps avant, il gagnait encore plus de 17 points. Quelque 648,9 millions de titres ont été échangés contre 591,4 millions la veille.

Du côté des valeurs, Eurotunnel a perdu 12 pence à 199, le cours de *l'action ayant baissé dans la matinée* jusqu'à 191 pence, son plus bas niveau historique, après la panne ayant retardé d'une heure le départ de l'Eurostar Londres-Paris avec 400 représentants des médias à bord.

British Airways a gagné, en revanche, 8 pence à 382, soutenue par la hausse des compagnies aériennes la veille à Wall Street après les résultats du troisième trimestre d' AMR Corp., la holding coiffant American Airlines.

VALEURS	Cours du 19 oct.	Cours du 20 oct.
Allied Lyons	5,91	5,87
BP	4,08	4,04
BTR	3,10	3,09
Cadbury	4,42	4,41
Glaxo	5,90	5,92
GUS	5,63	5,65
ICI	8,23	8,22
Reuters	4,57	4,64
RTZ	8,72	8,66
Shell	7,11	7,05
Unilever	11,34	11,36

TOKYO, 21 octobre ▼ Repli

Tokyo a clôturé en baisse, vendredi 21 octobre, après avoir été affectée par des ventes liées aux arbitrages au cours de la matinée. L'indice Nikkei a perdu 92,82 points, soit 0,46 %, à *19 899,08 points.*

La hausse du yen à un nouveau record contre le dollar et les inquiétudes suscitées par l'introduction en *Bourse, le 27 octobre, de Japan* Tobacco Inc. ont également pesé sur le marché.

VALEURS	Cours du 20 oct.	Cours du 21 oct.
Bridgestone	1 580	1 580
Canon	1 720	1 730
Fuji Bank	2 170	2 160
Honda Motors	1 730	1 740
Matsushita Electric	1 610	1 580
Mitsubishi Heavy	781	777
Sony Corp.	5 900	5 810
Toyota Motors	2 110	2 110

CHANGES

Dollar : 5,1125 ▼

Le dollar chutait fortement vendredi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,1125 francs contre 5,1490 francs jeudi en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark s'appréciait très légèrement à 3,4286 francs contre 3,4281 francs jeudi soir (cours BdF).

FRANCFORT	20 oct.	21 oct.
Dollar (en DM)	1,4974	1,4917

TOKYO	20 oct.	21 oct.
Dollar (en yens).	97,63	96,68

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (21 oct.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %

New-York (20 oct.) .... 4 3/4 %

BOURSES

PARIS

	19 oct.	20 oct.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 876,31	1 867,37
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 295,11	1 289,89
Indice SBF 250	1 256,64	1 251,21

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	19 oct.	20 oct.
Industrielles	3 936,04	3 911,15

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	19 oct.	20 oct.
100 valeurs	3 060,80	3 063,20
30 valeurs	2 357	2 356,20

FRANCFORT

	19 oct.	20 oct.
Dax	2 051,16	2 069,95

TOKYO

	20 oct.	21 oct.
Nikkei Dow Jones	19 991,90	19 989,08
Indice général	1 588,71	1 578,94

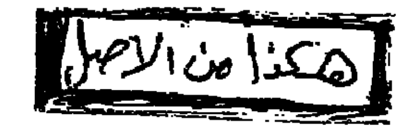
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,1140	5,1170	5,1134	5,1174
Yen (100)	5,2803	5,2862	5,3205	5,3326
Ecu	6,5149	6,5214	6,5080	6,5163
Deutschemark	3,4256	3,4300	3,4286	3,4342
Franc suisse	4,1214	4,1256	4,1362	4,1423
Lire italienne (1000)	3,3443	3,3485	3,3165	3,3221
Livre sterling	8,3444	8,3487	8,3357	8,3433
Peseta (100)	4,1111	4,1153	4,0862	4,0916

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 7/8	5	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 5/16	2 7/16	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 11/16	3 13/16	3 15/16	4 1/16	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 9/16	8 13/16	9 1/8	9 3/8
Livre sterling	5 1/2	5 5/8	5 15/16	6 1/16	6 3/8	6 1/2
Peseta (100)	7 3/8	7 5/8	7 3/4	8	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE

Liquidation : 21 octobre
Taux de report : 5,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –1,10 % (1846,79)

Règlement mensuel

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5	EDF-GDF 3%	6150	6150	–
10	B.N.P. (T.P)	1032	1039	+0,68
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1050	1045	–0,48
10	Renault (T.P.)	1990	1948	–2,11
10	Rhone Poulenc(T.P)	2102	2060	–2
10	Saint Gobain(T.P.)	1150	1150	–
10	Thomson S.A (T.P)	1066	1068	+0,19
25	Accor 1	551	538	–2,36
10	Air Liquide 1	712	707	–0,70
10	Alcatel Alsthom 1	473,80	470	–0,80
10	Alcatel Cable 1	599	590	–1,50
50	Alspi 1	349	350	+0,29
10	AGF-Ass.Gen.France	273,10	219	–1,45
5	Axa 1	244,40	242,10	–0,94
1	Bail Invest. 1	875	860	–1,71
25	Bancaire (Cie) 1	498,80	498	–0,16
25	Bque Colbert C2/	102,50	101,70	–0,78
50	Bazar Hot. Ville 2	590	562	–4,75
1	Berger (M) 2	1145	1130	–1,31
25	Bertrand Faure 2	520	505	–2,88
25	BIC 1	614	621	+1,14
25	BIS 1	305	300	–1,64
10	B.N.P. 1	252,90	249,80	–1,23
25	Bollore Techno.1	418	416,60	–0,33
1	Bongrain 1	2869	2860	–0,32
1	Bon Marche (Au) 1	792	873	+10,23
25	Bouygues 1	524	519	–0,95
5	Canal + 1	805	808	+0,37
10	Cap Gemini Sogeti 1	182,90	181,50	–0,77
50	Carnaudmetalbox 1	181,10	180,30	–0,44
5	Carrefour 1	2200	2203	+0,14
50	Casino Guichard 1	171	168	–1,75
50	Casino Guich.ADP 1	120	121	+0,83
10	Castorama Dl (Li)1	743	728	–2,02
10	Caumartin Part(M)2	409	414	+1,22
10	C.C.F. 1	213	211,20	–0,85
100	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	63,20	62	–1,90
10	Cegid (Ly) 1	445	431	–3,15
50	Centrest SDR (Ny)2	7,85	–	–
50	CEP Communication1	498	495	–0,60
5	Cerus Europ.Reun 1	103,90	102,10	–1,73
10	Cetelem 1	984	971	–1,32
25	CGIP 1	1154	1144	–0,87
25	Chargeurs 1	1275	1275	–
5	Christian Dior 1	420	393,70	–6,26
25	Ciments Fr.Priv.B1	275	265	–3,64
10	Clarins 1	500	499	–0,20
50	Club Mediterranee1	428,70	427,20	–0,35
25	Colas 1	851	851	–
25	CSP (Papiers)(Ly)2	860	851	–1,36
100	Comptoir Entrep. 1	219	–	–
5	Comptoir Moder. 1	1385	1338	–3,39
25	CPR Paris.Resc. 1	314,40	312	–0,76
10	Cred.Fon.France 1	733	729	–0,55
10	Credit Local Fce 1	376,20	374,50	–0,45
25	Credit Lyonn.CIP 1	445	445	–
10	Credit National 1	390,10	384	–1,56
25	CSEE 1	500	510	+2
1	Damart 1	6070	5990	–1,32
10	Danone (ex BSN) 1	721	714	–0,97

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
10	Dassault-Aviation1	432	421	–2,55
5	Dassault Electro 1	358	355	–0,84
1	De Dietrich 1	2690	2689	–0,41
10	Degremont 1	461	448	–2,82
50	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	68,50	68,50	–
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	63,70	–	–
50	DMC (Dollfus Mi)1	354,10	342,50	–3,28
25	Docks France 1	705	701	–0,57
25	Dynaction 1	164,30	163	–0,79
10	Eaux (Gle Des) 1	446	429,20	–3,77
25	E.B.F 1	924	924	–
25	Ecco 1	867	868	+0,15
10	Elflage 1	904	886	–1,99
10	Elf Aquitaine 1	360	359,70	–0,08
50	Eridania Beghin 1	746	725	–2,82
25	Essilor Intl 1	750	742	–1,07
25	Essilor Intl ADP 1	513	515	+0,39
50	Esso 1	745	730	–2,01
5	Eurafrance 1	1825	1771	–2,96
100	Euro Disney 1	6,50	6,25	–3,85
10	Euro RSCG W.W 1	570	578	+1,40
1	Europe 1- 1	1660	1640	–1,20
50	Eurotunnel 1	18	18,90	+5,83
10	Filipacchi Medias1	952	950	–0,21
100	Finextel 1	181	181	–
50	Fives-Lille 1	405	400	–1,89
1	Fromageries Bel 1	5100	5100	–
1	Galeries Lafayet.1	2350	2384	+1,45
10	GAN 1	292,50	280	–4,27
50	Gascogne (B) 1	330	325	–0,94
1	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1855	1850	–0,27
50	Geophysique 1	362	362	–
10	G.F.C. 1	385,10	388	+0,75
10	Groupe Andre S.A.1	540	542	+0,37
10	Groupe De La Cite1	816	807	–1,10
50	GTM-Entrepose 1	400	382	–4,50
5	Guilbert 1	429	416	–3,03
5	Guyenne Gascogne 1	1395	1376	–1,36
25	Havas 1	418,10	417,20	–0,22
50	I.D.I.A 1	165,10	163,20	–1,15
25	Imetal 1	577	575	–0,35
10	Immobil.France 2	435	429	–1,38
100	Immob.Phenix 1	41	40,50	–1,22
25	Ingenico 1	96	94	–2,08
25	Interbail 1	350	347	–0,86
10	Intertechnique 1	585	581	–0,68
10	Jean Lefebvre 1	367,50	367,50	–
25	Klepierre 1	550	544	–1,09
25	Labinal 1	718	719	+0,14
10	Lafarge Coppee 1	399,10	397	–0,53
25	Lagardere (MMB) 1	118,60	116,70	–1,60
25	Lapeyre C1	287	285	–0,70
25	Lebon 2	285,50	282	–1,23
5	Legrand 1	6830	6670	–2,34
5	Legrand ADP 1	4690	4570	–2,56
50	Legris indust. 1	383,90	375,50	–2,19
25	Locindus 1	834	810	–2,88

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
10	LVMH Moet Vuitton1	830	814	–1,93
5	Lyonnaise Eaux 1	453	444	–1,99
50	Marine Wendel 1	360	354,20	–1,61
50	Matra-Hachette 1	102,20	100,10	–2,05
100	Metaleurop 1	79	76,60	–3,04
1	Metrologie a ech.1	1,15	1,20	+4,35
1	Metrologie Inter.1	11,65	11,50	–1,29
50	Michelin 1	225,50	221,60	–1,73
100	Moulinex 1	117	115	–1,71
25	Navigation Mixte 1	934	910	–2,57
100	Nord-Est 1	117,50	115,60	–1,62
25	Norden (Ny) 2	449	449	–
10	NRJ # 1	620	619	–0,16
100	Olipar 1	11	8,10	–26,36
10	Oreal 1	1095	1078	–1,55
5	Paribas 1	336	332	–1,19
50	Pechiney CIP 1	385	395,10	+2,62
100	Pechiney Intl 1	156,50	154	–1,60
5	Pernod-Ricard 1	296	292,10	–1,32
25	Peugeot 1	780	772	–1,03
5	Pinault-Prin.Red.1	955	949	–0,63
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	629	653	+3,82
25	Poliet	410	405	–1,22
25	Printemps 1	884	884	–
10	Promodes 1	1010	1009	–0,10
10	Publicis 1	405	403,10	–0,47
25	Radiotechnique 1	511	507	–0,78
25	Remy Cointreau 1	213,20	214	+0,38
25	Rexel 1	710	700	–1,41
10	Rhone Poulenc A 1	122,90	121,80	–0,90
100	Rochette (La) 1	55,20	53,55	–2,99
25	Roussel Uclaf 1	556	553	–0,54
1	Rue Imperiale(Ly)1	3581	3571	–0,28
50	Sade (Ny) 1	161	161	–
1	Sagem 1	2620	2560	–2,29
10	Saint-Gobain 1	640	636	–0,63
25	Saint-Louis 1	1424	1416	–0,56
10	Salomon (Ly) 1	2060	2061	+0,05
25	Salvepar (Ny) 2	425	420	–1,18
5	Sanofi 1	249,20	246,30	–1,16
1	Sat 2	2000	1997	–0,15
25	Saupiquet (Ns) 1	1145	1140	–0,44
25	Schneider 1	378	368,90	–2,41
25	SCOA act.regroup.	102	104	+1,96
10	SCOR S.A 1	111	111,50	+0,45
10	S.E.B 1	546	541	–0,92
5	Sefimeg 1	368,50	367	–0,47
100	Selectibanque 1	153	151	–1,31
1	SFIM 2	910	885	–2,75
100	SGE 1	208	202	–2,88
5	Sidel 1	990	987	–0,30
25	Simco 1	413	403,30	–2,35
10	S.I.T.A 1	710	707	–0,42
10	Skis Rossignol 1	1998	2000	+0,10
25	Sligos 1	350	347,10	–0,83
10	Societe Gale A 1	579	572	–1,21
50	Sodexco (B) 2	51,20	51,20	–

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
50	Sodero (Ns) 2	35,20	36	+2,27
10	Sodexho 1	868	856	–1,38
25	Sogenal (Ny) 2	127	–	–
1	Sommer-Allibert 1	1937	1881	–2,89
25	Sophia 1	380	363	–4,47
10	Sovac 1	444	431	–2,93
25	Spie Batignolles 1	240	237,10	–1,21
10	Strafor Facom 1	630	629	–0,16
25	Suez 1	240,60	235	–2,33
25	Synthelabo 1	199,10	198,80	–0,15
100	Thomson-CSF 1	141,50	139,10	–1,70
25	Total 1	319,90	318,30	–0,50
10	UAP 1	133,90	132,80	–0,82
10	UFB Locabail 1	370	368	–0,54
25	UGC DA (M) 1	162	162	–
10	UIC 1	299	286	–4,35
25	UIF 1	416	408	–1,92
10	UIS 2	230	222	–3,48
25	Unibail 1	440	428,10	–2,70
10	Valeo 1	293,70	284	–3,30
100	Vallourec 1	294,90	292,90	–0,68
25	Vie Banque 1	366,30	364	–0,63
10	Worms & Cie 1	234,50	229,50	–2,13
10	Z Gr.Zannier (Ly) 1	220	218	–0,91
1	Zodiac 1	2290	2265	–1,09
25	Elf Gabon 1	1049	1049	–
50	ABN AMRO Holding 1	178	176,10	–1,07
100	American Barrick 1	131,80	131,70	–0,08
50	American Express 1	155,10	153	–1,35
50	Anglo American 1	305	309	+1,31
50	Amgold 1	603	615	+1,99
100	A.T.T. 1	280	276,10	–1,39
50	Banco Santander 1	205,30	204,90	–0,19
25	B.A.S.F. 1	1070	1011	–5,51
25	Bayer 1	1191	1173	–1,51
100	Blyvooruitzicht 1	21,20	21,70	+2,36
100	Buffelsfontein 1	67,60	67	–0,89
50	Chase Manhattan 1	183,90	181,30	–1,41
10	Daimler Benz 1	2616	2585	–1,19
100	De Beers 1	130	130,40	+0,31
10	Deutsche Bank 1	2509	2472	–1,47
10	Dresdner Bank 1	1351	1350	–0,07
100	Driefontein 1	86,20	87	+0,93
50	Du Pont Nemours 1	389	383,10	–1,59
50	Eastman Kodak 1	257,60	254,30	–1,28
500	East Rand 1	8	7,80	–2,50
100	Echo Bay Mines 1	67,90	67,60	–0,44
100	Electrolux 1	266	273,90	+2,97
100	Ericsson 1	310,10	307,70	–0,77
100	Exxon Corp. 1	306	304,70	–0,42
100	Ford Motor 1	150,30	145,10	–3,46
100	Freegold 1	91,90	92,60	+0,76
500	Gencor Limited 1	18,90	19,10	+1,06
50	General Electric 1	251	248	–1,20
50	General Motors 1	239	217	–9,21
50	Generale Belgique1	368	362	–1,63
100	Grd Metropolitan 1	35	34,15	–2,43

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
100	Guinness Plc 1	39	38,35	–1,67
500	Hanson Plc 1	19,30	18,75	–2,85
100	Harmony Gold 1	55,35	55,15	–0,36
50	Hewlett-Packard 1	474	473	–0,21
500	Hitachi 1	51,95	51,55	–0,77
25	Hoechst 1	1116	1110	–0,54
25	I.B.M 1	383	383,30	+0,08
100	I.C.I 1	69,80	67	–2,62
50	I.T.T. 1	436,50	439,80	+0,76
100	Ito Yokado 1	274,30	276,40	+0,77
500	Matsushita 1	83,70	81,95	–2,09
100	Mc Donald's 1	143,50	139,50	–2,79
25	Merck and Co 1	183,50	183,30	–0,11
50	Minnesota Mining 1	288,10	283	–1,77
100	Mitsubishi Corp. 1	65,20	67,85	+4,06
100	Mobil Corporat. 1	419,90	413	–1,64
25	Morgan J.P. 1	312	309	–0,96
5	Nestle SA Nom.1	4864	4761	–2,12
100	Nippon MeatPacker1	75,90	71,50	–5,80
100	Norsk Hydro 1	208	208,10	–0,91
25	Petrofina 1	1579	1561	–1,14
50	Philip Morris 1	318,50	315,10	–1,07
100	Philips N.V 1	165,30	161,50	–2,30
100	Placer Dome Inc 1	123,60	122,10	–1,21
25	Procter Gamble 1	333	320,20	–3,84
50	Quilmes 1	270	270	–
100	Randfontein 1	62	61,40	–0,97
50	Rhone Poul.Rorer 1	186,20	186,50	+0,16
25	Royal Dutch 1	576	571	–0,87
100	R T Z 1	74,80	72,50	–3,07
100	Saatchi & Saatchi1	12,65	12,60	–0,40
10	Sega Enterprises 1	253	240	–5,14
100	Saint-Helena 1	61	59,80	–1,97
100	Schlumberger 1	281	277	–1,42
500	Shell Transport 1	59,25	59,25	–
10	Siemens 1	2100	2098	–0,10
100	Sony Corporation 1	308	302,80	–1,69
100	Sumitomo Bank 1	97,10	94,50	–2,68
100	T.D.K 1	236,50	239,90	+1,44
100	Telefonica 1	70,25	69,65	–0,85
500	Toshiba 1	38,60	38,55	–0,13
50	Unilever 1	608	601	–1,15
50	Unis.Technologie 1	326,80	320,10	–2,05
50	Vaal Reefs 1	563	580	+3,02
10	Volkswagen A.G 1	1514	1547	+2,18
50	Volvo (act.B) 1	182	182	–
100	Western Deep 1	298	300	+0,67
50	Xerox Corp. 1	594	569	–4,21
100	Yamanouchi 1	98,10	98,05	–0,05
500	Zambia Copper 1	4,37	4,15	–5,03
–		–	–	–

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	100,60	8,025
CEPME 8,5% 88 CB	103	2,609
CEPME 9% 89 CA#	104,30	1,983
CEPME 9% 92-06 TSR	103,30	2,880
CFD (CCCE)9,7%90CB	107,07	0,898
CFD exCCCE9,6%92CB	101,20	5,961
CFF 10% 88-98 CA#	107,33	9,973
CFF 9% 88-97 CA#	103,83	0,444
CFF 10,25% 90 CA#	108,67	6,178
CLF 8,9% 88 CA#	103,85	3,500
CLF 9%88-93/98 CA#	104,13	6,400
CNA 9% 4/92 CB	102,55	4,192
CRH 8,6% 92-93 CB	101,50	2,600
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,57	5,356
EDF 8,6% 88-89 CA#	102,46	5,943
EDF 8,6% 92 CA#	101,80	4,565
Em.Etat10,26%86 CA	104,45	6,288
Emp.Etat 6%93/93 CA	97,80	1,595
Finansder 9%91CB#	103,70	8,112
Finansel 8,6%92 #CB	102	6,291
Floral9,75% 90 CA#	107,03	2,377
OAT 8,70%5/95 CA#	101,50	3,552
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,83	7,088
OAT 8,50% 6/97CA #	103,20	2,749
OAT 9,90%12/97 CA#	106,97	8,492
OAT 88-98 TME CA	100,90	4,713
OAT 9/1998 TRA	–	8,392
OAT 9,50%88-08 CA#	106	3,071
OAT TMB 87/99 CA	99,25	4,314
OAT 8,125% 99 CA#	101,79	3,317
OAT 8,50%90/00 CA#	102,96	4,821
OAT 9/00 TRA CA	103,95	0,709
OAT 10% 3/00 CA#	109,45	4,027
OAT 91 TME CA	100,03	4,713
OAT 8,5%11/02 CA #	102,01	7,065
OAT 8,50% 19 CA #	98,29	8,467
OAT 8,50%92-23 CA#	97,31	4,769
PTT 11,2% 85 CB#	105,57	9,113
SNCF 8,8% 87-94CA	102,40	6,293
Lyon.Eaux 6,5%90CV	841	–
–	–	–

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	471	471
Bains C.Monaco 2	700	700
B.N.P.Intercont.2	290	285,10
Bidermann Intl	110	–
B T P (la cie) 2	18,30	18,30
Cambodge	901	940
Carbone Lorraine 2	642	645
Case Poclain	25,90	–
CBC 1	280,90	284,50
Commerce Blancy	380	–
Caragem Holding	27,20	–
Champex (Ny)	15	–
CIC Un.Euro.CIP 1	320	310
C.I.T.R.A.M. (B)	3300	–
Cpt Lyon Alem.2	342	345
Concorde-Ass Risq2	815	800
Gps Valfond ex.CMP	20,35	–

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	45	56
Darblay	440	–
Didot Bottin	613	613
Eaux Bassin Vichy	2251	–
Ecia 1	726	730
Fin.Mag. Paris	3732	–
Eridania Beghin CI	880	880
Fidei(ex.Immofice)2	150,50	145,20
Finalens	338	–
F.I.P.P.	280	–
FNAC 2	3065	3070
Fonciere (Cie)	505	505
Fonciere Euris	295	294,30
Foncina	458	–
France I.A.R.D	470	467
France S.A 1	941	945
From. Paul-Renard	2050	–
Gaumont 1	304,50	301
Genefim	238	250
Gevelot	940	–
G.T.I (Transport)2	435	435
Immobail 2	342	342
Interbanque 2	730	730
Im.Marseillaise 2	8000	6000
Invest.(Ste Cle.)	1600	1530
Lille Bonnieres	1200	–
Locafinanciere	445	445
Louvre 1	197	191,50
Lucia	113,90	88,20
Machines Bull 2	22,10	–
Monoprix.Uniprix	180	–
Metal Deploye	340	–
Mors 2 #	25	24
Navigation (Nle)	125	–
Orcal (Cl)	1075	–
Origny-Desvroise	1250	–
Monoprix a echang.	1570	1571
Palais-Marmont	387,50	–
Pap.Clairefont(Ny)	900	890
Parfinance 2	187	180
Paris Orleans	248	248,20
Piper Heidsieck	759	–
Porcher	287,80	–
Promodes (Cl)	840	–
Rochefortaise Com.	195	192
Rosario 2	218	–
Rougier #	794	797
S.A.F.I.C Alcan	360	350
Saga	500	505
Salins du Midi 2	450	448,10
Savoisienne M.	158	–
Silic 2	695	700
S.I.P.H.	281	–
Sofal	340	–
Sofio	230	–
Softicon	83	–
Sofragi	3610	–
Soudure Autogene	880	870
Sovabail	408	–
Taittinger 1	2550	2530
Tour Eiffel	280,50	–
Elyo(ex.Ufiner) 2	324,50	324,50
Vicat 2	580	546
Virax	125	129
–	–	–

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	785	–
Akzo Nobel Nv	615	–
Alcan Aluminium	138	138,80
Arbed	510	–
Asturienne Mines	138,40	–
Banco Pop. Espanol	635	625
Banque Regl.Inter.	30050	–
Chrysler Corp.	250	244
C.I.R SPA	6,60	–
Commerzbank AG	1090	1085
Dow Chemical Co.1	385	–
Fiat Ord.	21	19,05
G.B.L.(Brux.Lamb.)	650	620
Gevaert	1330	–
Glaxo Holdings Plc	48,50	49
Goodyear T.& R.Cy	170,10	–
Honeywell Inc.	190	–
Johannesburg Cons.	135,10	139,50
Kubota Corp.	37	–

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Noranda Mines	98	–
Pfizer Inc.	386	386
Ricoh Cy	49,10	46,70
Robeco	343	342,10
Rodamco N.V.	156	155,20
Rolinco	354	350,10
Saipem SPA	8	–
Sena Group Plc	35,60	–
SKF Aktiebolaget	95	97,80
Tenneco Inc.	235	–
Toray Ind.	38,20	–
West Rand Cons.	8,20	8
–	–	–

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	179,20	–
Bque Hydro Energie	342,10	–
Bque Hypoth.Europ.	89	–
Benedictine* nom.	5950	–
Bienzy-Ouest*	999	–
Brasseries Maroc	350	–
Calciphos*	86	–
Canadien Pacifique	93	–
CGH Cogenbor ach.*	7	–
Coparex Inter.*	552	–
Cr.Universel (Cie)	510	–
Cycnos	8,30	–
CEAC*	77	–
Fiat Fce nom.	142	–
Table France*	399	–
Lecteurs Monde *	180	–
Off.Com.Pharm. *	881	–

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Olivetti Priv.	9,05	–
Partic.Parcier *	260	–
Ronsolo	251,80	–
Sofas	215	–
St-Dominique(Fin)*	151	–
St Gobain Emball.*	1700	–
Schlumberger Ind.*	573	–
SEPR *	976	–
SPR "B" nom.	282	–
Waterman *	1670	–
–	–	–

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	–
Boiron (Ly) 1 #	440	438
Boisset (Ly)#	275	275
C.A. Paris IDF 1	884	880
Calberson	365	367
Cardif SA 1	790	780
CEGEP #	163	163
CFPI	237	237
C.N.I.M 1	980	985
Codetour	185	186
Creeks	130	–
Dauphin OTA	333	330
Devanlay 2	1009	–
Labor.Dolisos	171	–
Editions Belfond	99	–
Europ Propulsion 2	386	385,10
Finabail 2	148	143,50
Finacor 2	156	152
GLM S.A.	420	420
Gravograph	190	194
I.C.C. 2	182	182,80

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Idianova	65	68,55
Immob.Hotel. 2 #	211	207
Int. Computer #	143,50	140
IPBM 2	75	73,50
M6-Metropole TV 2	325	322
N.S.C Schlum.2 Ny	1070	1028
Rallye(Cathiard)Ly	193	188
Swibo CB	528	528
Sylea 2	450,40	447,10
Sofco (Ly)	178,50	178,90
Sopra 2	315	313
TF1-1	337	332
Thermador Hold(Ly)	397	395
Unilog 2	285	284
Union Assur.Fdal	554	548
Viel et Cie #	210	208
Vilmorin et Cie#2	382	375
–	–	–

Sicav (sélection) 20 octobre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34022,25	34022,25
Actimonétaire D	32435,11	32435,11
Améri-gan	7898,14	7594,37
Amplia	108439,10	108439,10 ◇
Amplitude Monde D	752,36	730,45
Antigone-Trésorerie	783000	783000
Arbitr. Court Terme	8666,64	8666,64
Associa Première	34319,66	34319,66
Associc	1136,40	1136,40
Atout Amérique	100,95	98,40
Atout Asie	109,22	106,56
Atout Futur C	536,35	523,27
Atout Futur D	528,23	515,35
Aurecic	1716,93	1666,92
Avenir Alizes	1921,11	1883,44
Axa Capital	202,46	196,56
Axa Court Terme	9605,37	9605,37
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1030,07	1000,07 ◆
Axa.Ep.Fr.Ex Ageperg	874,54	849,07
Axa Europe	126,40	122,72
Axa Investiments	118,57	115,12
Axa NPI	159,23	154,59
Axa Ob.Fr.Extrasec	151,84	148,84
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	135,60	131,65
Axa Prem.Ex Agepre	116,98	113,57
Axa SB.Ex.Dr.Sele	153,39	148,92
Axa Valeurs PER	154,62	150,12
Cadence 1	1033,27	1023,04
Cadence 2	1038,20	1027,92
Cadence 3	1029,95	1019,75
Capimonétaire	7424,10	7418,68
CapiobliG	7329,94	7257,37
Capitacic	1520,10	1487,64
Cicamonde	1160,52	1134,49
Convois	1547,18	1518,33
Comptavalor	4280,79	4194,50
Crédit Mutuel Capital	1452,71	1424,23
Créd.Mut.Ep.Cour.T	779,75	779,75
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	97,49	94,88
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	95,07	92,53
Créd.Mut.Ep.J	28687,49	28687,49
Créd.Mut.Ep.long.T	219,96	214,07
Créd.Mut.Ep.Monde	1221,11	1188,43
Créd.Mut.Ep.Quatre	1072,09	1043,40
Diezo	1585,14	1555,58
Drouot France	995,21	966,22
Drouot Sécurité	214,49	208,24
Ecocic	1200,84	1178,91
Ecopar	127,16	123,46
Ecur. Actions futur	192,07	186,48
Ecur. Capicourt	198,93	198,43 ◆
Ecur. Capitalisation	195,82	193,88
Ecur. Expansion	291081,98	289802,37 ◆
Ecur. Géovaleurs	2715,68	2636,58
Ecur. Investissement	159,92	155,28
Ecur. Monepremière	10099,19	10050,19
Ecur. Monétaire	23465,50	23465,50
Ecur. Trésorerie	2887,39	2887,39
Ecur. Trimestriel	1954,96	1935,60
Elanciel D	120,49	116,98
Elicash	841989,24	841989,24 ◇
Emergence Poste D	102,39	99,60
Energia	355,16	349,69
Eparcic	4339,67	4339,67
Epercourt-Sicav	201,82	201,12
Epargne-Unie	1467,06	1431,28
Eufi Cash capi	9372,64	9372,64 ◆
Eurco Solidarité	1179,60	1167,92
Eurocic Leaders	1248,14	1211,79
Eurodyn	1424,49	1389,75

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	7859,85	7557,36
Fonsicav	17418,74	17383,97
France-gan	13442,10	12925,10
France Garantie	259	258,48
France Obligations	481,74	458,24
Francic	494,70	480,29
Francic Pierre	114,34	111,01
Francic-Regions	1434,28	1392,50
GAN Rendement	5026,05	4951,77
Gestilion	17614,12	17614,12
Horizon	1494,48	1450,95
HLM Monétaire	16745,37	16745,37
Indicia	1114,39	1087,81 ◆
Indest.Fce.Court.T.	1783,20	1774,42
Intensys D	106,79	106,52
Interepar	194209,27	191174,85
Interoblig	5495,30	5440,09
Intersélection Fce	541,98	531,33
Japacic	182,95	177,62
Jeunepargne	326,87	322,94
Latitude C	2674,67	2670,68
Lion Association	11316,15	11316,15
Lion Institution	35324,47	35236,38
Lionplus	1152,81	1148,01
Lion Trésor	2144,96	2123,72
Livret Bourse Inv.	598,58	581,13
Livret Portefeuil.	780,76	758,02
Méditerranée	219,35	212,96
Mensuel CIC	10157,39	10056,82
Monedem	81973,73	81973,73
Mone.J	10723,31	10723,31 ◇
Monévalor	49226,90	49226,90
Mutualité dépôts	16179,68	16147,39
Natio Court Terme	37877	37764
Natio Court Terme2	342615	342615
Natio Epargne	21141,12	20931,80
Natio Ep. Capital	12965,27	12836,90
Natio Ep. Croissance	1974,31	1925,60
Natio Ep. Obligations	203,66	199,67
Natio Epargne Retraite	128,19	125,68
Natio Epargne Trésor	9238,24	9219,88
Natio Epargne Valeur	480,17	470,75
Natio France Index	1032,35	1012,11
Natio Immobilier	1248,70	1224,22
Natio Inter	1649,59	1617,16
Natio Monétaire	9928,61	9928,61
Natio Opportunités	147,65	144,75
Natio Patrimoine	1462,80	1434,12
Natio Perspectives	1199,69	1176,17
Natio Placements	70557,62	70557,62
Natio Revenus	1027,29	1017,03
Natio Sécurité	12108,23	12108,23
Natio Valeurs	919,52	901,49
Nippon-Gan	7363,61	7080,39
Nord Sud Dévelop	1861,69	1857,97
Oblicic-Mondial	2978,56	2934,54
Oblicic-Régions	1857,79	1852,01
Oblifutur	3254,27	3193,59
Oblig. tres caté.	203,82	200,81
Oblifion	1588,24	1572,51
Oblisécurité Sicav	15519,91	15519,91
Oblitys D	509,85	502,32
Oraction	1584,89	1545,45
Parvalor	618,13	608,01
Plénitude D	150,81	146,42
Poste Croissance C	3225,34	3222,12
Poste Gestion C	39568,58	39568,58
Première Oblig. C	11606,93	11606,93
Première Oblig. D	10803,59	10798,19
Prévoy. Ecureuil	97,99	97,02

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Pro/Associations	35049,51	35049,51
Proficius	912,21	895,20
Rentacic	163,47	161,85
Revenus Trimestr.	5232,06	5180,26
Revenu-Vert	1119,23	1098,36
St Honoré Vie & Santé	1168,38	1113,49
St Honoré Bons du Tr.	13362,42	13295,94
St Honoré Invest.	952,77	909,51
St Honoré Pacifique	848,82	810,33
St Honoré Real	17887,21	17815,95
Sécuricic	2858,55	2858,55
Sécuri-Gan	13073,48	12817,14
Sécuritaux	1853,18	1853,18
Sensvalor	31337,19	31337,19
SEVEA	105,36	102,79 ◆
SFI-CNP Assur	730,12	708,86
S.G. France opport. C	1463,69	1434,98
S.G. France opport. D	1450,36	1421,92
S.G. Monde opport. C	1015,05	995,15
S.G. Monde opport. D	1015,05	995,15
Sicav Associations	2187,08	2187,08
Sicav 5000	483,58	470,64
S.I. Est	1348,71	1307,48
Slivafrance	788,29	765,25
Slivam	434,46	422,83
Slivarente	211,73	207,58
Slivinter	519,73	504,65
Sogenfrance C	1344,39	1318,03
Sogenfrance D	1278,29	1253,23
Sogépargne	295,23	292,31
Sogevar	1124,75	1102,70
Sogistar	1595,90	1564,61
Soleil Investissements	671,88	646,04
Solstice D	2263,15	2257,51
State Street Act. Eur	12024,85	11731,56
State Street Act. Frce	11250,83	10978,22
St. Str. Act.Japon	1513,11	1476,20
State Street Emer. Mts	1930,91	1864,97
St.Street OAT Plus	12184,58	12063,94
Stratégie Actions	988,91	943,18
Stratégie Rendement	1605,51	1554,97
Synthesis	12835,11	12583,44
Techno-Gan	6461,41	6212,89
Thésora D	777,28	769,58
Trésor Plus	1525,02	1509,92
Trésor Trimestriel	1013,19	1003,16
Trésoricic	156918,01	156918,01
Trilion	5098,54	5033,11
Uni-Associations	124,21	124,21 ◇
Uni-Foncier	1261,45	1230,88
Unifrance	611,93	597
Uni-Garantie C	1408,52	1374,41
Uni-Garantie D	1305,69	1288,78
Uni Régions	1539,84	1502,28
Univar	277,55	277,55 ◇
Univers Actions	1598,54	1551,75
Univers Obligations	1902,44	1866,97
Valorg	2385,37	2382,99 ◆
Valrea1	31812,06	31796,16
Winterthur St-Honoré	249,16	237,86
–	–	–

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 20/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,1515	5,1400	4,85	5,45
Ecu	6,5330	6,5265	–	–
Allemagne (100 dm)	343,0900	342,8100	330	354
Belgique (100 F)	16,6730	16,6590	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	306,2200	305,9600	293	315
Italie (1000 lires)	3,3580	3,3805	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,6100	87,8500	82,50	90,80
Irlande (1 iep)	8,2345	8,2355	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3390	8,3335	7,85	8,70
Grèce (100 drachmes)	2,2355	2,2320	2	2,55
Suisse (100 f)	413,8800	413,4160	398	422
Suède (100 krs)	71,4300	71,6500	66	76
Norvège (100 k)	78,8000	78,7800	73	82
Autriche (100 sch)	48,7460	48,7090	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1200	4,1170	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3500	3,3500	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8019	3,8014	3,50	4,10
Japon (100 yens)	5,3018	5,2865	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 20/10
Or fin (kilo en barre)	64500	64000
Or fin (en lingot)	64850	65000
Napoléon (20f)	371	374
Pièce Fr (10 f)	325	330
Pièce Suisse (20 f)	375	374
Pièce Latine (20 f)	372	378
Souverain	476	474
Pièce 20 dollars	2550	2540
Pièce 10 dollars	1380	1350
Pièce 5 dollars	750	700
Pièce 50 pesos	2430	2420
Pièce 10 florins	389	391

Matif (Marché à terme international de France)

20 octobre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 124 470

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	110,78	110,08	111,08
Précédent	110,76	109,98	111,52

CAC 40 A TERME
Volume : 19 399

Cours	Oct. 94	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1874	1882	1892
Précédent	1885	1893	1902

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

DÉFENSE

Une « première »

Un bataillon humanitaire franco-allemand et polonais s'est entraîné au Larzac

Trois unités d'infanterie – allemande, polonaise et française – se sont pour la première fois entraînées, au camp du Larzac, à mener ensemble des opérations à but humanitaire. Elles ont formé un bataillon trinational sous commandement français, spécialement pour les besoins de l'exercice.

CAMP DU LARZAC (Aveyron)

de notre envoyé spécial

Il aura fallu attendre pratiquement un demi-siècle, depuis la capitulation du III[e] Reich, pour que des soldats allemands, polonais et français marchent d'un même pas à l'exercice. Le nom de la manœuvre, Concordia 94, était tout un programme. Elle a duré une semaine et, jeudi 20 octobre, trois ministres de la défense : Volker Ruhe pour l'Allemagne, Piotr Kolodziecjczyk pour la Pologne et François Léotard pour la France sont venus, sur le causse du Larzac (Aveyron), célébrer *« la signification éminemment politique »* de l'événement, selon les propos du premier d'entre eux.

La pluie, le brouillard, le froid étaient au rendez-vous. *« Un vrai temps de Silésie »*, région d'où est originaire la compagnie polonaise de la 22[e] brigade d'infanterie de montagne. Trois sections d'une centaine d'hommes au total sont venus de Kielce pour apprendre, aux côtés de deux cents autres soldats détachés de la brigade franco-allemande, à surveiller, à la manière des « casques bleus », un point de contrôle et un camp de réfugiés de l'ONU. Les deux compagnies issues de la brigade franco-allemande avaient défilé à Paris le 14 juillet dernier et les soldats polonais sont destinés à se rendre en ex-Yougoslavie à la fin décembre. Certains d'entre eux avaient déjà servi sous la bannière des Nations unies au Cambodge, en Syrie et en Namibie, parce que c'est aussi une façon de recevoir une solde plus attrayante.

M. Léotard s'est félicité du fait que les trois pays ont voulu *« tourner les pages mauvaises de l'histoire de l'Europe »*. De fait, selon un officier français, *« le soir, devant une pinte de bière, c'est entre les soldats de ces trois pays comme un air de fête qui rappelle la Libération. Tout est possible, l'avenir est ouvert. Les jeunes ne se sentent plus concernés par la dernière guerre. Quand on en a parlé au tout début, ils répondaient : « Demandez à nos grands-parents ! »*.

L'exercice a été déclaré à l'OTAN. Il avait été lancé en mars dernier, lors d'une rencontre, à Paris, des trois ministres. Il est pratiqué, a expliqué le ministre français, *« dans l'esprit du partenariat pour la paix »*, ce pacte qui vise à instaurer une démarche commune entre l'OTAN et l'Europe centrale ou orientale. *« C'est une communion entre militaires dans l'action au service de la paix en Europe et au-delà du continent européen »*, a ajouté M. Léotard. M. Ruhe a tenu à souligner que *« personne n'est exclu de cette coopération »*. Moins prolixe – sans doute était-il encore sous le coup de son différend actuel avec le président Lech Walesa – mais tout aussi persuadé de vivre un moment exceptionnel, le ministre polonais a donné rendez-vous en 1995 à ses deux collègues.

JACQUES ISNARD

POLICE

Envisagée par les ministères du budget et de la justice

La création d'une « douane judiciaire » heurte les policiers et M. Pasqua

Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, et le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, se sont mis d'accord sur un avant-projet de loi créant un service qui regrouperait des douaniers exerçant les pouvoirs d'officier de police judiciaire (OPJ), à ce jour réservés aux gendarmes et aux policiers. Ce texte sera examiné la semaine prochaine à Matignon. A l'unisson avec les policiers, le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, y est opposé.

Là où l'amendement présenté par Michel Charasse, sénateur du Puy-de-Dôme et ex-« patron » des douaniers en tant qu'ancien ministre du budget, avait échoué en novembre 1992, l'actuel projet des ministres de la justice et du budget entend réussir à créer une « douane judiciaire ». Chère au cœur des douaniers, au moins autant qu'elle est honnie par les policiers, la création d'un troisième service de police judiciaire – après la gendarmerie et la police – est à présent assortie de garanties.

Ces garde-fous, qui faisaient défaut au fameux « amendement Charasse », adopté par le Sénat avant d'être rejeté par l'Assemblée nationale, ont été imposés par la chancellerie. Le ministère de la justice a voulu éviter le formidable cumul de pouvoirs qui seraient conférés aux douaniers OPJ par la conjonction du code des douanes et du code de procédure pénale. Préparée par les services du garde des sceaux et du ministre du budget, la lettre de présentation du projet ne reconnait-elle pas qu'il serait *« contraire à la Constitution »* de cumuler, pour les mêmes agents d'une même administration, les pouvoirs reconnus par ces deux codes ?

Appartenant à un service distinct au sein de l'administration des douanes, les « douaniers-OPJ » agiraient uniquement en application du code de procédure pénale, à l'exclusion du code des douanes. Il leur serait aussi proscrit d'intervenir à la suite d'une infraction douanière découverte en flagrant délit par d'autres « gabelous » sur la base du code des douanes. Le nouveau service ne s'intéresserait qu'à des affaires révélées sur la base d'informations recueillies en amont, auprès d'un aviseur – les « indics » des douaniers – ou d'un service douanier étranger. Ce qui lui permettrait de travailler avec les autres douanes de l'Union européenne, qui sont toutes dotées de pouvoirs de police judiciaire.

Constituée, pour commencer, d'environ trois cents fonctionnaires (sur un total de vingt mille douaniers), la « douane judiciaire » verrait son champ de compétences limité aux *« grandes fraudes économiques et financières »* et aux *« stupéfiants »*, précise la direction générale des douanes. Sur les quarante-cinq mille affaires relevant chaque année des douaniers, un millier de dossiers à caractère judiciaire seraient visés – notamment ceux relatifs aux fraudes communautaires qui, pour le seul budget agricole de l'Union européenne, étaient évaluées à 1 625 millions de francs en 1993.

Traditionnellement opposés à la « judiciarisation » de la douane, les syndicats policiers soulignent les problèmes de coordination que ferait surgir la création d'une troisième police judiciaire en France. Le 6 octobre, à l'Assemblée nationale, M. Pasqua avait affirmé, lui, qu'il ne saurait être question d'*« attribuer aux douaniers la qualité d'OPJ »*.

ERICH INCIYAN

La FNAP craint une concurrence nuisant aux enquêtes. – Majoritaire chez les inspecteurs et les commissaires, la Fédération nationale autonome de la police (FNAP) a dénoncé *« avec la plus grande vigueur »* le projet de douane judiciaire qui conduirait *« à une confusion des pouvoirs »* au sein de l'administration des douanes, ainsi qu'*« à une concurrence préjudiciable au bon déroulement des enquêtes »*.

CARNET

Naissances

– Joël et Nathalie MARTINEZ,
leurs enfants, Pierre-Yves et Hugo,
ont la joie de faire part de la naissance de

Marianne,

à Paris, le 19 octobre 1994.

57, rue du Maréchal-Leclerc,
94413 Saint-Maurice Cedex.

Décès

– Nous avons appris le décès du

Père Jacques BONNET-EYMARD,

survenu le 9 octobre à Tanaïl (Liban).

Ses funérailles ont été célébrées le 11 octobre à Tanaïl et une messe sera célébrée à son intention le samedi 22 octobre à la cathédrale de Grenoble (Isère).

[Né le 7 juillet 1902 à Corenc (Isère), le Père Bonnet-Eymard entre au noviciat de la Compagnie de Jésus à Sainte-Foy-lès-Lyon en 1920 et prononce ses vœux deux ans plus tard. Après des études supérieures à Lyon (Rhône), il est ordonné prêtre en 1936 et se rend au Liban à partir de 1938. Là, il a été successivement recteur de l'université Saint-Joseph de Beyrouth, vice-provincial des jésuites pour le Proche-Orient, préfet puis recteur du collège de Jamhour et du séminaire de Ghazir.]

– Didier Baldet,
son associé,
a l'infinie tristesse d'annoncer le décès de

Jacques DIDIER.

In paradisum deducant te angeli.

20, boulevard Gambetta,
30000 Nîmes.

Linou DOUARINOU-SADOUL

nous a quittés.

Ses enfants,
Topic, Marie-Jeanne, Orphée,
Ses *petits-enfants,*
Eric, Arn, Marie, Gaële, Bazil, Marion,
Sa sœur Moussia,
et son beau-frère Albert,
Sa famille,
Ses amis,
lui rendront un dernier hommage le mercredi 26 octobre au crématorium du Père-Lachaise à 14 h 15.

Ses cendres reposeront en l'île de Bréhat auprès de celles de sa mère et de son mari.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La direction des Musées de France,
La réunion des musées nationaux
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M[me] Jeanne GUYNET-PÉCHADRE,
conservateur en chef des musées de France,
conservateur honoraire du Musée national Picasso
« *La Guerre et la Paix* », à Vallauris,
ancien responsable du service des relations extérieures de la direction des Musées de France,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre des Arts et Lettres,
chevalier de l'ordre royal de Wassa (*Suède*),

survenu à Paris, le 15 octobre 1994,
et s'associent à la douleur de sa famille.

– M. et M[me] Claude Thomas,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et M[me] Philippe Hugon
et leurs enfants,
M. et M[me] Daniel Morel
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de leur père, grand-père et arrière-grand-père,

Jacques HUGON,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le lundi 24 octobre 1994, à 14 h 15*, en l'église Notre-Dame de Versailles (chapelle du Saint-Sacrement). Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

« Il y a un moment pour tout et un temps pour chaque chose sous le soleil. »

L'Ecclésiaste.

– Sa famille a la tristesse d'annoncer à ses amis le décès de

André JÉRAMEC,

survenu le 15 octobre 1994 dans sa quatre-vingt-sixième année.

– Pick Systems,
Frédéric Cros,
Marc Leloup,
et toute l'équipe de Patio,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Richard A. PICK,
président de Pick Systems,

survenu à Newport Beach, CA, le mardi 17 octobre 1994.

Ses obsèques auront lieu le samedi 22 octobre, à Newport Beach.

– M[me] André Rougerie,
M. et M[me] Jacques Rougerie
et leurs enfants,
M[lle] Laurence Rougerie,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André ROUGERIE,
professeur honoraire
des Ecoles normales nationales d'apprentissage,
officier des Palmes académiques,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Nantes le 19 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

44, boulevard Gabriel-Guist'hau,
44000 Nantes.

– M[me] Robert Schapira,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Robert SCHAPIRA,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des évadés de France
et internés résistants,

survenu dans sa quatre-vingtième année, le 20 octobre 1994, à Paris.

L'inhumation aura lieu le 24 octobre, à 10 h 15, au cimetière du Montparnasse, entrée principale, boulevard Edgard-Quinet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– M[me] Roger Fabre,
M. et M[me] Pierre Lebegue,
et leurs enfants, Loïc et Anne,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine après le décès de leur époux, père, beau-père et grand-père,

M. Roger FABRE,
président honoraire
de la première chambre civile
près la Cour de cassation.

[Roger Fabre, tout d'abord substitut du procureur de la République à Avignon, avait continué sa carrière en qualité de procureur de la République à Moulins, puis avait été nommé substitut au tribunal de la Seine où il avait été délégué temporairement à la Cour de sûreté de l'Etat.

Nommé conseiller référendaire à la Cour de cassation, puis président de chambre à la cour d'appel de Paris, il avait rejoint la Cour suprême où il a été successivement conseiller, président de la chambre sociale et, enfin, président de la première chambre civile.

Roger Fabre était officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques.]

Avis de messes

– Pour commémorer le quatrième anniversaire de la disparition tragique de

Danny Chamoun,

de son épouse,

Ingrid,
née Abdelnour,

et de leurs enfants,

Tarek,
à l'âge de huit ans,

Julian,
à l'âge de six ans,

une messe sera célébrée à leur intention, samedi 22 octobre 1994, à 18 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 79, rue Galande, Paris-5[e].

Anniversaires

– Il y a cinq ans, disparaissait

Alain LANDRÉAT.

Ceux qui l'ont connu et aimé n'ont jamais cessé de penser à lui.

Communications diverses

– A l'occasion des cérémonies du 11 novembre, le Comité pour sauver l'enfant à naître organise une manifestation pour la paix et le respect de la vie, à 11 heures, sur le parvis des Libertés-et-des-Droits-de-l'homme (esplanade du Trocadéro). Rens. : (1) 43-44-99-22.

BELLEY (Ain) : mort de Mgr René DUPANLOUP, ancien évêque du diocèse du Belley-Ars. – Mgr René Dunpanloup est mort le 17 octobre près de Belley (Ain), à l'âge de soixante-douze ans. Originaire de Haute-Savoie, il avait été ordonné prêtre le 15 juin 1946 et fait ses études à Rome. Supérieur du petit séminaire de Thonon, curé de Saint-Maurice d'Annecy, il avaitété nommé, en juin 1970, évêque auxiliaire du diocèse de Nice puis, de 1975 à 1986, évêque coadjuteur du diocèse de Belley. – *(Reuter.)*

Soutenances de thèses

– Jean-Charles Clanet a soutenu, le 18 octobre 1994, une thèse de doctorat d'Etat ès lettres en sciences humaines sur : « La géographie pastorale au Sahel central », à l'université Paris-IV-Panthéon-Sorbonne. Il a obtenu la mention très honorable décernée à l'unanimité par les membres du jury.

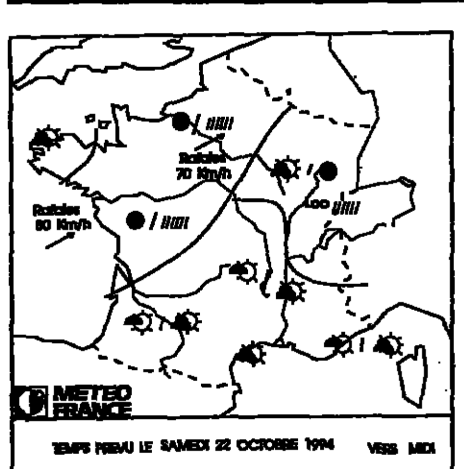
– Jean Thioulouse, soixante-dix-neuf ans, a soutenu, le 15 octobre 1994, à la faculté Paris-VII, une thèse de doctorat de lettres : « Jean Grave, 1854-1939, journaliste et écrivain anarchiste », et a obtenu la mention très honorable avec félicitations du jury.

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 21 octobre 1994
UN ARRÊTÉ

– du 7 octobre 1994 relatif aux substances et aux procédés mentionnés à l'article 1[er] de la loi n° 89-432 du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.

MÉTÉOROLOGIE



Samedi : pluies et vents au nord-ouest, amélioration au sud-est. – Sur la Bretagne, la Normandie, les Pays de Loire, l'Ile-de-France, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais et les Ardennes, c'est une journée médiocre avec un ciel couvert, des pluies fréquentes, un vent de sud-ouest soufflera fort avec des rafales à 70 km/h. Des éclaircies entrecoupées d'averses reviendront sur la Bretagne l'après-midi.

Des Charentes au Centre et à la Champagne, la journée commencera dans la grisaille avec quelques pluies faibles. La mi-journée verra une timide amélioration avec quelques éclaircies mais de nouvelles pluies arriveront l'après-midi. Le vent de sud-ouest soufflera à 70 km/h sur le littoral.

Sur la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté, les nuages abondants toute la journée donneront quelques ondées le matin. Le vent de sud-ouest soufflera l'après-midi à 80 km/h en rafales sur les hauteurs.

Des Pyrénées au Massif Central et à la Méditerranée, la journée débutera souvent avec un temps *humide* et quelques gouttes. *Par la suite, de belles* éclaircies se développeront. Le Languedoc-Roussillon pourrait subir des entrées maritimes l'après-midi avec le vent marin.

Les températures minimales seront comprises entre 4 et 8 degrés sur un quart nord-est, entre 10 et 16 degrés sur le reste du pays.

L'après-midi, le mercure indiquera 16 à 23 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

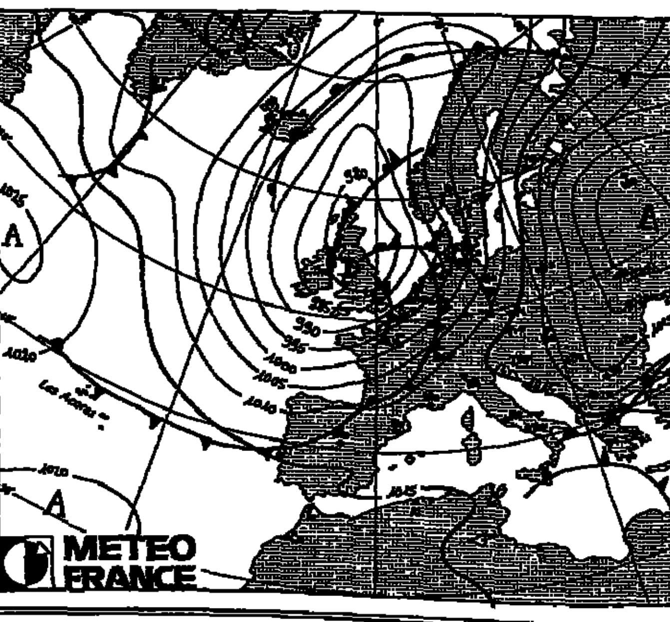
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	24/15
BIARRITZ	19/11
BORDEAUX	19/10
BOURGES	14/8
BREST	15/12
CAEN	17/9
CHERBOURG	17/9
CLERMONT-FER.	13/9
DIJON	14/11
GRENOBLE	15/12
LILLE	14/12
LIMOGES	15/8
LYON, BRON	14/12
MARSEILLE	16/13
NANCY	15/2
NANTES	18/9
NICE	17/13
PARIS	14/9
PAU	19/9
PERPIGNAN	18/13
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	18/10
ST-ETIENNE	13/10
STRASBOURG	13/3
TOULOUSE	18/10
TOURS	17/8
ÉTRANGER	
ALGER	22/14
AMSTERDAM	12/5
ATHÈNES	23/18
BANGKOK	35/20
BARCELONE	19/11
BELGRADE	15/8
BERLIN	10/2
BRUXELLES	17/8
COPENHAGUE	8/5
DAKAR	30/25
DUBLIN	14/11
GENÈVE	14/9
ISTANBUL	18/15
JÉRUSALEM	26/18
LE CAIRE	30/19
LISBONNE	20/14
LONDRES	14/11
LOS ANGELES	22/13
LUXEMBOURG	15/4
MADRID	16/11
MARRAKECH	22/12
MEXICO	20/12
MILAN	11/10
MONTRÉAL	15/10
MOSCOU	- 1/- 4
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	31/17
NEW-YORK	19/16
PALMA-DE-MAJ.	21/11
PÉKIN	18/6
RIO-DE-JANEIRO	30/22
ROME	23/15
HONGKONG	24/17
SÉVILLE	23/13
SINGAPOUR	34/26
STOCKHOLM	8/0
SYDNEY	21/12
TOKYO	25/13
TUNIS	26/17
VARSOVIE	7/- 1
VENISE	17/11
VIENNE	11/3

Valeurs extrêmes relevées entre le 20-10-1994 à 6 heures TUC et le 21-10-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 23 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC





VENDREDI 21 OCTOBRE

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.50 **Club Dorothée.** Salut les Musclés ; Arnold et Willy ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.25 **Série : Hélène et les garçons.**
19.00 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 1.05).
20.00 **Journal, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.50 **Feuilleton : Les Yeux d'Hélène.** Les Cœurs brûlés 2, de Jean Sagols (8e épisode).
22.30 **Magazine : J'y crois, j'y crois pas.** Présenté par Tina Kieffer. Peut-on croire aux miracles ?
0.10 **Série : Agence tous risques.** Une vieille amitié, de Michael O'Herlihy.

FRANCE 2

13.50 **Série : Un cas pour deux.**
14.55 **Série : Dans la chaleur de la nuit.**
15.45 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.05). Émission présentée par Pascal Sevran. Odette Joyeux : née pour avoir seize ans.
16.45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.15 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.45 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.40).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Laurent Bourgnon, Fabrice Tiozzo, Khaled.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal, Journal des courses, Météo et Point route.**
20.50 **Série : Maigret.** Maigret et l'écluse n° 1, d'Olivier Schatzky.
22.30 **Magazine : Bouillon de culture.** Présenté par Bernard Pivot. Invités : Milos Forman à l'occasion de la sortie de son autobiographie *(Carrousel)* ; Jean-Claude Carrière ; Claude Berri.
23.40 **Variétés ; Taratata.** Émission présentée par Nagui. Invité : Florent Pagny.
1.10 **Journal, Météo et Journal des courses.**

FRANCE 3

13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.**
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** Les Aventures de Tintin : le Lotus bleu ; Peter Pan ; Il était une fois la vie : le cerveau.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Ernst Lubitsch*, d'Herman G. Weinberg.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **INC.**
20.50 ▶ **Magazine : Thalassa.** Les Oubliés de l'île Staïne, de Jean-Yves Huchet et Anton Khmelkov.

21.50 **Magazine : Faut pas rêver.** Invitée : Ute Lemper. Italie : les tapis de fleurs, de Dominique Lenglart et Patrick Delamotte ; Brésil : l'orchestre aux pieds nus, de Julien Melje et Philippe Vieillesazes ; France : dîner en blanc, de Pierre Barnerias et Guy Nevers.
22.50 **Météo et Journal.**
23.15 **Magazine : Nimbus.** A la recherche de la mémoire. Invité : le professeur Robert Jaffard, neurobiologiste.
0.10 **Court métrage : Libre court.** Les Fleurs de Maria Papadopylou, de Dodine Herry.
0.20 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL +

13.35 **Cinéma : Fanfan.** □ Film français d'Alexandre Jardin (1993).
15.05 **Documentaire : Philadelphie, l'école de l'espoir.** D'Alan et Suzanne Raymond.
16.00 **Le Journal du cinéma.**
16.05 **Cinéma : Les Sorcières.** ■ Film britannique de Nicolas Roeg (1989).
17.35 **Le Journal du cinéma du mercredi** (rediff.).
18.00 **Canaille peluche.** Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
19.20 **Magazine : Zérorama.**
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Téléfilm : Seul contre la pègre.** De Mimi Leder, avec Powers Boothe, Laura Johnson.
22.05 **Documentaire : Eléphants d'Afrique.**
22.55 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : L'Arme fatale 3.** □ Film américain de Richard Donner (1992). Avec Mel Gibson, Danny Glover, Joe Pesci.
0.55 **Cinéma : Un bon flic.** □ Film américain de Heywood Gould (1992). Avec Michael Keaton, René Russo (v.o.). *Des personnages stéréotypés.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités allemandes et françaises de la semaine du 15 octobre 1944 (rediff.).
17.55 **Magazine : Macadam.** The Soul of Stax (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.**
19.30 **Documentaire : Légendaires européens.** 2. D'Antoine Gallien et Patrick Pesnot.
20.30 **8 1/2 Journal.** Le début des années 60. Sur une idée de Chantal Poupaud.
20.40 ▶ **Téléfilm : Le Chêne et le Roseau.** D'André Téchiné, avec Elodie Bouchez, Gaël Morel. *Premier volet d'une collection intitulée « Tous les garçons et les filles de leur âge ».*
21.40 **Documentaire : La Haine de la drogue.**
22.35 **Cinéma : Le Décalogue 9, Tu ne convoiteras pas la femme d'autrui.** ■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski (1988) (v.o.).
23.30 **Cinéma : Le Décalogue 10, Tu ne convoiteras pas le bien d'autrui.** ■ ■ Film polonais de Krzysztof Kieslowski (1988) (v.o., 57 min.).

M 6

13.30 **Série : Deux flics à Miami.**
14.40 **Magazine : Allô Cauet.**
17.00 **Magazine : Hit Machine.**
17.35 **Série : Croc-Blanc.**
18.00 **Série : Highlander.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Magazine : Vu par Laurent Boyer.** L'actualité du spectacle par Laurent Boyer.
20.05 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Capital.**
20.45 **Téléfilm : Le Missionnaire du mal.** De David Greene.
22.30 **Série : Mission impossible.** L'Ultimatum.
23.25 **Magazine : Sexy Zap.**
23.50 **Six minutes première heure.**
0.00 **Magazine : Culture rock** (et à 5.10). La Saga.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Les Chemins de la musique.** La musique des bougnats 5. Un siècle après, ça continue : du musette à la world music.
20.30 **Radio archives.** La voix de Jules Supervielle.
21.32 **Musique : Black and Blue.** Ménage à trois. Avec Paul Benkimoun, critique, et Georges Paczynski, musicien.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Mille et une voix (4).
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Coda.** Les Allumées de Nantes (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (en direct de la Salle Pleyel) : Concerto pour violoncelle et orchestre n° 1 en la mineur, de Saint-Saëns ; Daphnis et Chloé, de Ravel, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Pinchas Steinberg.
22.35 **Soliste.** Idil Biret, piano.
23.00 **Ainsi la nuit.** Quatuor à cordes n° 9 en ut majeur op. 59, de Beethoven ; Ganymed D 544, de Schubert ; Sonate pour violoncelle et piano en ut majeur op. 119, de Prokofiev.
0.05 **Jazz club.** Par Claude Carrière. Le Quintette du contrebassiste Buster Williams avec Larry Willis, piano, Yoron Israel, batterie, Shunzo Ono, trompette, Antonio Hart, saxophone.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Malheur miraculé

REGARDANT Mimmie Mathy à « Envoyé spécial », on se trouva soudain frappé par une grande vague inattendue de bonheur. Le reportage consacré à la jeune comédienne naine se résumait à cette constatation éberluée : frappée, dès la naissance, par la malédiction de la difformité, Mimmie Mathy a pourtant arraché au gâteau de la vie une belle part de bonheur. Que dire d'autre, *a priori* ? Le visage de Mimmie respire le combat pour le bonheur, un bonheur à dévorer, à boire à grands traits comme une potion revigorante. On guetta en vain le mot, la grimace, le lapsus, qui trahiraient le truquage. Mais non. La journaliste vint ensuite le confirmer sur le plateau, comme si cet incroyable événement exigeait confirmation : d'abord plutôt réticente à filmer une comédienne – engeance qui manifeste toujours d'épuisantes exigences – toute l'équipe d'« Envoyé spécial » avait été conquise. S'agissant de Mimmie Mathy, ces craintes étaient sans objet. Mimmie Mathy n'était que vérité, et spontanéité. Ce n'était plus une comédienne, mais un miracle incarné : le bonheur malgré la différence, par la différence.

Ayant la première découvert ce joker – l'image absolue du bonheur –, France 2 l'exploite désormais sous toutes les formes imaginables. Voici quelques mois, la chaîne pulvérisa tous les records d'audience en offrant à Mimmie, dans un téléfilm, le rôle d'une « nounou pas comme les autres ». Une suite se prépare. En attendant, Mimmie est passée chez Drucker, et au 20 Heures. Enfin, la voici donc en force de frappe d'« Envoyé spécial » contre TF 1, programmée avant même une – vraie – interview de Fidel Castro.

Dans le générique de début défilaient en accéléré les épisodes du conte de fées de Mimmie. De cette bande-annonce émergea soudain le sourire attendri de Bruno Masure la recevant au 20 Heures. Etre interviewée par un Masure attendri : existe-t-il plus éclatante attestation du conte de fées ? Ainsi France 2 se posait-elle à la fois en prince charmant de Mimmie et en narrateur du conte. Pas une miette du bonheur de Mimmie ne sortait de la famille. Voyez comme le prince est charmant ! chantait le narrateur. Et l'on se balançait doucement du prince charmant de 20 heures au narrateur d'« Envoyé spécial ».

A ceux qui risquaient de l'oublier, « Envoyé spécial » rappela pourtant que ce bonheur d'une jeune femme « pas comme les autres » n'est que la transmutation d'une malédiction. Il bouleverse d'autant plus qu'il n'est que du malheur miraculé. *« Ne regrettez-vous pas de ne pas avoir d'enfant ? »*, demanda impromptu la journaliste à Mimmie, lors d'une visite chez sa grand-mère. En gros plan, la jeune comédienne étouffa alors un sanglot. Comme si son bonheur incongru, tout de même, n'était acceptable qu'assorti du rappel périodique de l'évidence : la malédiction d'être née avec quelques centimètres manquants.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 22 OCTOBRE

TF 1

5.55 **Série : Intrigues.**
6.25 **Club mini Zig-Zag.** Pif et Hercule ; Polochon ; Clyde.
7.20 **Club mini.** Adorable Creamy ; Candy ; Bof ; Le Jardin des chansons.
8.25 **Télé-shopping.**
8.55 **Club Dorothée.** Jetman ; Goldorak ; L'Ecole des champions ; Biker Mice ; News ; Tests vidéo ; Jeux.
10.43 **Météo** (et à 12.18).
10.45 **Ça me dit... et vous ?** Avec les séries : Dinosaures, La Maison en folie.
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo et Journal.**
13.15 **Magazine : Reportages.** Enfants en souffrance, de Cathelyne Hemery et Gérard David.
13.50 **Série : Sydney Police.**
14.45 **Série : Paire d'as.**
15.45 **Série : Chips.**
16.40 **Série : Tarzan.**
17.05 **Magazine : Trente millions d'amis.**
17.35 **Série : 21, Jump Street.**
18.35 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Tiercé, la Minute hippique et Météo.**
20.45 **Divertissement : Sébastien chez vous.** Avec Enrico Macias, Lucio Dalla, Michel Galabru, Sophie Favier, Henry Chapier, Gérard Lenorman, Philippe Vandel, Marc Jolivet, Derec et Lecluyse, Cyril d'Artonn, Bejo, les Escrocs, Code APE, les Tsuranos, André Przypysz, Gérard Delalau, Erix, les ballets de Serge Piers.
22.45 **Magazine : Ushuaïa.** Nasa : l'odyssée inachevée ; Les pionniers de l'espace ; Rêve de Lune ; Les missions des navettes spatiales.
23.45 **Magazine : Formule foot.** 14e journée du championnat de France de D1.
0.20 **Journal et Météo.**
0.30 **Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise** (rediff.).
0.50 **TF 1 nuit** (et à 2.00, 3.00, 3.40, 4.15).
1.00 **Documentaire : L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau.**
2.10 **Feuilleton : Cités à la dérive** (dernier épisode).
3.10 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 5.05).
3.50 **Documentaire : L'Aventure des plantes.**
4.25 **Série : Passions.**
4.50 **Musique.**

FRANCE 2

6.05 **Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.** Le Chant des dauphins (rediff.).
6.55 **Dessin animé.**
7.00 **Les Matins de Saturnin.** Caroline et ses amis ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Les Aventures de Saturnin.
7.50 **Hanna Barbera Dingue Dong.** Les Pierrafeu ; Bêtes comme chiens ; Roquet Belles Oreilles ; Tom et Jerry Kids ; Droopy et Dripple.
8.55 **Sam'di mat'.** La Famille Addams ; Les Tortues Ninja.
10.10 **Dessin animé : Warner Studio.** Tiny Toons.
10.55 **Expression directe.** CNPF.
11.05 **Magazine : La Revue de presse de Michèle Cotta** (et à 4.50).
11.55 **Jeu : Pyramide.**
12.25 **Jeu : Combien tu paries ?**
12.55 **Météo** (et à 13.30).
12.59 **Journal.**
13.35 **Magazine : Savoir plus santé.** Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Mieux voir : les nouvelles techniques. Invités : les docteurs Yves Bokobza, ophtalmologiste-chirurgien à l'hôpital Ambroise-Paré, et Mireille Bonnet, ophtalmologiste à l'Hôtel-Dieu.

14.30 **Magazine : Samedi, aventure et sport.** Waka Tanka, le magazine hors pistes : le parc Kruger (Afrique du Sud) ; A 15.25, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 15.40, Gymnastique : Championnat de France à Coubertin.
18.05 **Série : Cobra.**
18.45 **INC.**
18.55 ▶ **Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire.** Thème : l'homme, la femme, l'autre femme. Invité : Pierre Arditi.
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents.** Présenté par Nagui. Invitée : Liane Foly.
22.40 **Magazine : Chela ouate.** Présenté par Christian Spitz et Julia. Les jeunes et l'argent.
0.55 **Journal et Météo.**
1.05 **Magazine : Taratata** (rediff.).
2.35 **Magazine : Bouillon de culture** (rediff.).
3.40 **Dessin animé** (et à 4.45).
3.50 **Documentaire : Un ticket pour l'espace.**
5.40 **Documentaire : Pari sur l'inconnu.**

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Bonjour Babar.** L'Ours, le tigre et les autres ; Les Moomins ; Oui-oui ; Calculin ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : l'île noire (1er épisode).
8.30 **Magazine : Terres francophones.** Africa n° 1, la radio continent.
9.00 **Magazine olympique.**
9.30 **Magazine : Rencontres à XV.**
10.00 **Magazine : D'un soleil à l'autre.**
10.30 **Magazine : Outremers.**
11.00 **Magazine : Le Jardin des bêtes.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Samedi chez vous** (et à 14.50, 16.45).
14.00 **Série : New-York District.** Inégalité raciale, d'E.-W. Swackhamer, avec George Dzundza, Christopher Noth.
17.45 **Magazine : Montagne.** Les Parois de la mémoire. 1. Riccardo Cassin, de Jérôme Equer. *Premier film d'une série de six consacrée à des alpinistes célèbres : cette après-midi, un Italien aujourd'hui âgé de quatre-vingt-cinq ans.*
18.20 **Expression directe.** CGT.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Partage de midi*, de Paul Claudel.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Téléfilm : Un otage de trop.** De Philippe Galland, avec Stéphane Freiss, Ticky Holgado. *Un avion est détourné. Mais l'otage des terroristes n'est pas celui qu'on croit...*
22.15 **Magazine : Ah ! Quels titres !** Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Interview de Raphaële Billetdoux. Débat : Existe-t-il encore une littérature érotique ? Invités : Alina Reyes *(Derrière la porte)*, *(la Nuit)* ; Jean-Luc Hennig *(Dictionnaire littéraire et érotique des fruits et légumes)* ; Philippe Sollers *(la Guerre du goût)* ; Jean-Jacques Pauvert ; Colette Kerber.
23.15 **Météo et Journal.**
23.45 **Magazine : Musique et compagnie.** Présenté par Alain Duault. Avec Victor Hugo à Jersey. Mélodies sur des poèmes de Victor Hugo, de Bizet, Gounod, Saint-Saëns, Fauré, Delibes, Lalo, Liszt, Wagner, par Anna Holryd, soprano.
0.45 **Musique : Cadran lunaire.** *Prélude fantaisie*, danse finale, de Cassado, par Gary Hoffmann, violoncelle (20 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 **Pin-up** (et à 7.28, 12.29, 0.34).
7.00 **CBS Evening News.**
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.30 **Documentaire : Cent ans de cinéma américain.** 1. Le style hollywoodien.
8.25 **Documentaire : Les Allumés...** Des cités et des hommes-mayaime, de Jacques Bal.
8.45 **Surprises** (et à 15.45).
9.00 ▶ **Téléfilm : Des enfants dans les arbres.** De Pierre Boutron, avec Robin Renucci, Isabel Otero.
10.40 **Cinéma : Mazeppa.** ■ Film français de Bartabas (1992). Avec Miguel Bosé, Bartabas, Brigitte Marty. *Le premier film du fondateur du théâtre équestre Zingaro.*

En clair jusqu'à 14.00

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : 24 heures.** Présenté par Erik Gilbert.
13.30 **Magazine : L'Œil du cyclone.** Le grand tout sinon rien.
14.00 **Sport : Basket.** Cholet-PSG. 7e journée du championnat de France, en direct de Coubertin, Cholet-PSG.
16.10 **Documentaire : Animaux de toutes les Russies.** Les grands déserts d'Asie centrale, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli.
16.35 **Les Superstars du catch.**

En clair jusqu'à 20.30

17.25 **Dessin animé : Léa et Gaspard.**
17.30 **Décode pas Bunny.**
18.30 **Dessin animé : Les Simpson.**
18.55 **Flash d'informations.**
19.00 **Magazine : L'Hebdo.** Présenté par Michel Field. Thème : le fonctionnement de la justice aujourd'hui du quotidien... aux affaires.
20.00 **Série : Absolument fabuleux.**
20.30 **Téléfilm : Illégitime défense.** De Lawrence Schiller, avec Rachel Ward, Bruce Boxleitner. *Un homme marié retrouve son ancienne petite amie, une dangereuse manipulatrice...*
22.05 **Flash d'informations.**
22.15 **Magazine : Jour de foot.** Présenté par Thierry Gilardi. Buts et extraits des matches de la 14e journée du championnat de France de D1.
23.00 **Cinéma : Body Puzzle.** □ Film italien de Lamberto Bava (1992). Avec Joanna Pacula, Tomas Arana, François Montagut.
0.35 **Cinéma : Jambon-jambon.** ■ Film espagnol de Bigas Luna (1992). Avec Penelope Cruz, Anna Galiena, Javier Bardem (v.o.). *Des chassés-croisés sexuels compliqués et souvent frénétiques.*
2.05 **Cinéma : La Peau douce.** ■ ■ Film français de François Truffaut (1964). Avec Jean Desailly, Françoise Dorléac, Nelly Benedetti. *Les malentendus de l'amour et la fragilité de l'homme.*
4.00 **Cinéma : La Nuit américaine.** ■ ■ ■ Film français de François Truffaut (1973). Avec Jacqueline Bisset, Valentina Cortese, Jean-Pierre Léaud.
5.55 **Concert : Jean-Louis Aubert au Zénith** (60 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Les Maîtres espions.** 3. L'espion du chancelier (rediff.).
17.55 **Magazine : Mégamix.** Shibuya Music ; Huey Lewis ; Le Death Metal ; Audio et multimédia, les CD hybrides ; World Trouble Groupe ; Sœur Marie Keyrouz ; Mamauca ; Lambarena ; Greg Brown (rediff.).
18.50 **Série : One-Reelers.** Comédies burlesques.
19.00 **Série : Hale and Pace.**
19.25 **Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. Le morcellement de l'Afghanistan.
19.35 **Histoire parallèle.** Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 22 octobre 1944, commentées par Marc Ferro et le général Hans Helmut Speidel, avec le témoignage de Manfred Rommel qui évoque la mort de son père, le maréchal Rommel.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : La Multinationale.** De Daniel Karlin et Rémi Lainé. *Un an d'enquête chez Pechiney. Portrait d'une multinationale au quotidien, des dirigeants aux ouvriers en passant par les cadres. Après « l'Amour en France », « Chroniques de l'hôpital d'Armentières », le regard de Karlin sur les nouveaux enjeux du travail dans un monde en crise.*
23.15 **Téléfilm : Komitas.** De Don Askarian, avec Samvel Ovasapian. *Le destin de Komitas, ce moine et compositeur arménien qui fut témoin du génocide de son peuple au début du siècle.*
0.45 **Magazine : Snark.** Flugbild, de Thomas Meyer-Hermann ; Puzzled, de Chris Harrison ; L'Homme nu, de Georges Rey ; Duett, de Philipp Schmid ; Marécage, de Gil Alkabetz (30 min).

M 6

8.00 **M 6 Kid.** Info Kid ; Kilitout : la vie d'un aéroport ; Kidimot. Peter Pan ; Christophe Colomb ; Hurricanes ; Cadillacs et dinosaures.
10.00 **M 6 boutique.** Télé-achat.
10.30 **Infoconsommation.**
10.35 **Magazine : Hit Machine.** Présenté par Yves Noël et Ophélie Winter.
11.45 **Série : Loin de ce monde.**
12.20 **Série : Mariés, deux enfants.**
12.55 **La Saga des séries.**
13.00 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
14.05 **Série : Tonnerre mécanique.**
15.10 **Série : Les Champions.**
16.10 **Série : Le Joker.**
17.20 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
18.15 **Série : Le Saint.**
19.15 **Magazine : Turbo.** Présenté par Dominique Chapatte. Naissance d'un concept-car ; Naissance d'une voiture de course française ; Supertourisme à Montlhéry : Rallye du Limousin ; Essai de l'Audi A4 ; Essai moto : BMW R 1100R.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Magazine : Stars et couronnes.**
20.45 **Téléfilm : Champagne Charlie.** D'Allan Eastman, avec Hugh Grant, Megan Gallagher.
0.20 **Six minutes première heure.**
0.30 **Série : L'Exilé.**
1.25 **Musique : Boulevard des clips** (et à 6.45).
2.30 **Rediffusions.** La Tête de l'emploi ; Fax'O ; Culture pub ; L'Irlande, voyage aux pays des Gaëls ; Les Allumées de Nantes ; Méga 6.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Temps de la danse.** Opéra de Paris ; Théâtre de la Ville.
20.30 **Photo-portrait.** Facundo Bo, peintre et comédien.
20.45 **Fiction.** Les Originaux ou Monsieur du Cap Vert, comédie de Voltaire ; Leonardo Sciascia, polémiste. Fragments de textes.
22.35 **Opus.** Jean-Louis Florentz, compositeur.
0.05 **Clair de nuit.** Rencontre avec M. Gulf, traqueur et revendeur de rats.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Opéra** (donné le 22 mars au Théâtre de Lausanne) : Iphigénie en Tauride, de Gluck, par le Chœur du TML Opéra, l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Louis Langree ; sol. : Audrey Michael, Sharon Coste, sopranos, Simon Keelyside, baryton, Marek Torzewski, ténor, René Massis, basse.
23.00 **Les Magiciens de la Terre.** Par Daniel Caux.
0.05 **Musique pluriel.** Par Cécile Gilly. De natura sonoris n° 2, Requiem polonais, de Penderecki, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la NDR, dir. Krzysztof Penderecki.

Le Monde

PIERRE GEORGES

Waterloo, morne gare

LES journalistes, c'est bien connu, sont gens à ne jamais s'intéresser aux trains qui partent à l'heure. Sauf, égoïstement, à ceux qu'ils prennent. Aussi quand, dans un moment d'égarement, une compagnie convoque quatre cent journalistes pour un voyage ferroviaire exceptionnel, mieux vaut que le chef de gare n'avale pas son sifflet. C'est pourtant ce qui s'est passé, jeudi, à Londres. La compagnie European Passenger Services, qui gère les trains rapides Eurostar, Londres-Paris, *via* le tunnel, avait invité le ban et l'arrière-ban de la presse britannique à participer à une *expérience inoubliable*. Elle le fut.

Waterloo, morne gare ! L'Eurostar devait quitter Londres à 9 h 23 pétantes. La motrice s'y refusa obstinément. Le temps d'acheminer un train de remplacement, et il fut 10 h 23. Sale coup pour la compagnie. Le porte-parole d'EPS prit la chose avec philosophie, avançant, en français on présume, un fataliste « *C'est la vie !* ». Mais ce n'était vraiment pas le jour. D'autant que des rédacteurs en chef anglais, ces grands facétieux, avaient eu l'idée d'organiser une course et sans doute des paris : une équipe dans l'Eurostar, une autre dans l'avion, une troisième en voiture et ferry, et que les premiers arrivés attendent les autres.

Petite panne, grands effets. L'action Eurotunnel, au pire de sa forme, a chuté hier. A Londres, elle finit au plancher historique de 2,01 livres. Et à Paris, où les nouvelles arrivent plus vite que l'Eurostar, le titre a perdu 8,50 %, à 16,15 francs. Encore quelques pannes, et on achète ! Bref, les dirigeants d'EPS redoutent d'avoir, sombre injustice, à payer pour tout le reste en cet automne britannique meurtrier.

Déjà, il y avait ces multiples pannes de la famille royale. On vous en a entretenu ici avec une commisération et une retenue toutes républicaines. On aurait pu pourtant, à publication de la biographie autorisée du prince Charles, imaginer ce dialogue père-fils : « *Charles, vous allez épouser Diana. – Mais, père, je ne l'aime pas. C'est ma Camilla d'amour que je préfère. – Vous l'épouserez, vous dis-je. Et si vous ne le faites point pour vous, faites-le pour l'Angleterre !* »

Mais ce serait un peu facile. Surtout à un moment où John Major vient de perdre, record d'Europe, un cinquième ministre, Tim Smith, convaincu de corruption. Ce vague sous-secrétaire, lorsqu'il était député, lobbyisa comme un maniaque au bénéfice des magasins Harrod's. Entre 1987 et 1989, il posa au Parlement vingt-deux questions sur le sujet, rémunérées chacune 2 000 livres. En outre, affirme le propriétaire de la chaîne, fâché depuis avec son agent d'influence, Tim Smith avait l'accès gratuit aux rayons du magasin. Alors, évidemment, pris les deux mains dans la confiture, c'était trop.

Selon ses avocats

M. Arreckx reconnaît avoir ouvert un compte en Suisse

TOULON

de notre correspondant régional

Maurice Arreckx, sénateur (UDF-PR) et ancien président du conseil général du Var, mis en examen et écroué à l'infirmerie de la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille, le 1er août, pour corruption, recel et complicité d'abus de confiance, devait, selon ses avocats, faire de nouvelles déclarations devant le juge Thierry Rolland, vendredi 21 octobre. Après l'avoir nié, il devait, en particulier, reconnaître qu'il avait bien ouvert un compte bancaire en Suisse. C'est pour tenter de mettre au jour ce compte, sur lequel aurait pu être versé un pot-de-vin de 1 million de francs par la société Campenon-Bernard, que le juge Rolland avait délivré, dans le courant de l'été, une commission rogatoire internationale.

Supportant difficilement sa détention, M. Arreckx aurait décidé de se montrer plus coopératif en caressant l'espoir d'une prochaine mise en liberté provisoire. Il devait admettre que, dans le courant de l'année 1982, il avait bien ouvert un compte à la Banque de gestion privée de Genève pour recueillir, discrètement, des fonds dont il ne devait pas, cependant, dévoiler l'origine. Le montant des sommes versées sur ce compte aurait atteint près de 8 millions de francs. Le juge Rolland devra encore faire la preuve que les fonds parvenus sur ce compte suisse provenaient, pour partie, de la commission occulte versée par Campenon-Bernard. Guy Liautaud, l'ancien chargé de mission et le principal accusateur du sénateur du Var, prétend que, si cet argent a bien transité par M. Arreckx, il aurait été remis, en définitive, en Italie, au truand toulonnais Jean-Louis Fargette, par l'intermédiaire de l'ancien vice-président de la chambre de commerce du Var, Jean-François Barran.

G. P.

La réduction des risques liés à la toxicomanie

Une salle de « shoot » à Montpellier

MONTPELLIER

de notre correspondant

C'est une toute petite pièce, aux murs tapissés de coupures de presse. Sur la table, des petites cuillères sont posées sur des napperons verts. Plus loin, dans l'angle, sont rangées des boîtes de seringues et de tampons alcoolisées. Cette salle « d'injection » – ou de « shoot » – a ouvert ses portes en mars dernier dans une petite rue, tout près de la gare de Montpellier. Chaque semaine, une quinzaine de toxicomanes y viennent pour s'injecter des médicaments. Ils ont décroché de l'héroïne et sont généralement suivis par des médecins qui leur prescrivent de la buprénorphine (Temgésic) en substitution, mais aussi d'autres produits destinés à calmer leur manque.

Estelle Dolé, la responsable de l'association Auto-support des usagers de drogues (ASUD), qui a ouvert ce local, considère que cela vaut mieux que de laisser ces personnes se piquer dans des cages d'escalier ou dans la rue, au risque de contracter le sida, une hépatite, ou même de « *crever d'overdose comme des bêtes* ». « *Ici*, précise-t-elle, *un ancien toxicomane leur prodigue des conseils d'hygiène. Et ils n'ont pas besoin de braquer pour s'acheter de la drogue.* »

Thierry, séropositif, toxicomane depuis treize ans, fait partie de ceux qui ont la « *seringue dans la tête* ». S'il prend du Temgésic par voie orale, il utilise tout de même la salle. « *J'ai essayé d'arrêter complètement, mais mes reins se sont bloqués. Alors de temps en temps je me pique.* » Lorsqu'on lui demande si un tel lieu n'est pas une forme d'incitation à la drogue, Estelle Dolé se défend : « *Au contraire. Nous sommes là pour les aider à décrocher en leur apportant un réconfort* ». Jusqu'ici, les services de police de Montpellier ont toujours adopté une attitude bienveillante à l'égard de l'association, considérant que l'important travail de prévention qu'elle mène sur le terrain mérite d'être soutenu. La soudaine publicité faite ces jours-ci par ASUD autour de sa « salle de shoot » les place cependant dans une situation embarrassante.

Il est en effet illégal de prescrire des médicaments hors des indications prévues par leur autorisation de mise sur le marché. La pratique est aujourd'hui développée par une partie du corps médical, qui réclame à corps et à cri que ce vide juridique soit comblé. Par ailleurs, la forme galénique des produits de substitution à l'héroïne est conçue pour une absorption par voie orale. La politique de réduction des risques consiste à favoriser l'injection stérile, mais aussi, dans un deuxième temps, à soustraire le toxicomane de l'accoutumance à la seringue.

Craignant que la salle de « shoot » montpelliéraine ne vienne remettre en cause ce dernier principe, la DDASS de l'Hérault vient de suspendre la signature d'une convention qui devait permettre à ASUD de percevoir 150 000 francs. Jean-Paul Guyonnet, médecin inspecteur à la DDASS, considère qu'« *il ne peut y avoir un engagement de l'État avec une association qui va à l'encontre des textes réglementaires* ». L'administration attend en fait de l'État qu'il précise les limites qu'il se fixe dans sa politique de prévention. Ainsi, le préfet de l'Hérault, Charles-Noël Hardy, a demandé au ministère de la santé de lui dire s'il doit interdire cette salle ou non. « *Il nous faut maintenant prendre une position claire, et applicable partout* » explique-t-il.

JACQUES MONIN

AU COURRIER DU MONDE

Les lettres de nos lecteurs *(page 2)*.

INTERNATIONAL

L'augmentation de la criminalité en Afrique du Sud

Une sanglante fusillade a fait au moins dix morts dans une cité noire de la banlieue du Cap, dimanche 16 octobre. Dans les mois qui suivirent l'élection de Nelson Mandela, les services de police ont constaté un ralentissement sensible du rythme des agressions, mais ce répit a été de courte durée. La situation a commencé à se dégrader dès le mois de juillet. Le gouvernement sud-africain se montre particulièrement préoccupé par cette recrudescence de la violence qui pourrait remettre en cause la remarquable stabilité du pays récemment acquise *(page 4)*.

POLITIQUE

Le principe de la transaction pénale accepté au Sénat

Le Sénat a adopté, dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 octobre, le projet de loi sur l'organisation des juridictions et la procédure civile, pénale et administrative, présenté par le garde des sceaux. Les sénateurs ont réintroduit le mécanisme de la transaction pénale que l'Assemblée nationale avait supprimé *(page 10)*.

ESPACE EUROPÉEN

L'Espagne doit accepter « la réalité de la Catalogne »

Pour le président du gouvernement catalan, il n'est pas question d'exiger tout de suite l'autonomie pleine et entière mais tout simplement « *d'appliquer la Constitution* » et de donner à cette région de six millions d'habitants « *l'administration exécutive ordinaire de l'Etat* », soit davantage de compétences directes dans la gestion des affaires, tout en reconnaissant que certains domaines resteront sous la tutelle du pouvoir central *(page 8)*.

CULTURE

Zingaro, dix ans de théâtre équestre

Il y a quelques mois, Zingaro présentait à Avignon sa dernière création, *Chimère*, inspirée d'un voyage de Bartabas au Rajasthan. Ce « *spectacle équestre et musical* » fut le plus grand succès du festival, juste sanction pour une troupe qui, depuis 1984, année de sa création, a rassemblé autour de ses cinq productions plus de 500 000 spectateurs *(page 17)*.

ÉCONOMIE

Les surprises de la reprise

L'INSEE a révisé à la hausse ses prévisions de croissance : le produit intérieur brut (PIB) français devrait augmenter de 2,2 % en 1994 contre 2 % précédemment annoncé. Une amélioration qui s'explique, entre autres, par le dynamisme inattendu de la conjoncture européenne au premier semestre et par un timide retour de la consommation des ménages. Pour 1995, le ministre de l'économie annonce une augmentation de 3,1 % du PIB et une réduction du nombre de demandeurs d'emploi de 150 000 *(page 20)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Heures locales

Les résultats d'un sondage réalisé par l'institut CSA pour les caisses d'épargne et *le Monde* montrent qu'à huit mois des élections municipales de juin 1995 les maires sont à une écrasante majorité satisfaits des conditions dans lesquelles s'exerce leur mandat. Si la situation financière de leur commune ne leur inspire pas d'inquiétude, ils font pourtant preuve, pour l'avenir, d'attentisme et de prudence.

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté vendredi 21 octobre 1994 a été tiré à 471 142 exemplaires

Un rapport du procureur de la République de Paris au garde des sceaux

Deux informations judiciaires sont envisagées sur les « activités personnelles » de M. Longuet

Dans ses éditions du 21 octobre, *le Parisien* fait état d'un rapport de vngt-cinq pages remis, lundi 17 octobre, par le parquet de Paris au garde des sceaux, Pierre Méhaignerie. Selon le quotidien, le procureur de la République de Paris, Bruno Cotte, aurait proposé dans ce document « *l'ouverture de deux informations judiciaires visant les activités personnelles de Gérard Longuet* », au travers du financement de sa villa de Saint-Tropez et de l'une de ses sociétés, Avenir 55. Le président du Parti républicain (PR), qui a démissionné du gouvernement il y a une semaine, serait nommément visé. Le 28 septembre, Pierre Méhaignerie avait indiqué qu'une information judiciaire sur la villa du président du PR sera ouverte « *sauf éléments nouveaux* » au terme de l'enquête préliminaire, le 31 octobre. « *Le parquet de Paris fera des propositions globales dans le courant de la semaine prochaine qui permettront au garde des sceaux de donner son point de vue avant la fin du mois* », indiquait-on vendredi matin au parquet de Paris où l'on ne souhaitait pas faire d'autres commentaires.

INDE : Des violences entre tribus font trente-sept morts. – Une trentaine de membres de la tribu des Nagas et sept autres personnes ont trouvé la mort lorsque des militants d'une tribu rivale ont attaqué et précipité leur bus dans un ravin au Manipur (nord-est de l'Inde), a indiqué, jeudi 20 octobre, la police indienne. – *(AFP.)*

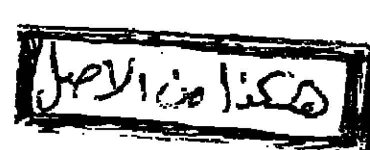
CORÉE DU SUD : trente-deux *morts dans l'effondrement d'un* pont à Séoul. – Trente-deux personnes sont mortes et dix-sept autres ont été blessées dans l'effondrement, vendredi 21 octobre, du pont Sungsoo qui franchit le fleuve Han à Séoul. – *(AFP.)*

Société des rédacteurs du « Monde »

Conformément aux articles 14 et 16 des statuts, une assemblée générale extraordinaire de la Société des rédacteurs du *Monde* est convoquée le mercredi 26 octobre à 15 heures, dans les locaux de l'école de commerce de la Chambre de commerce de Paris, 3, rue Armand-Moisan à Paris 15e.

Ordre du jour :

1. Vote d'une résolution portant sur les principes d'une modification du statut juridique de l'entreprise et d'une éventuelle recapitalisation.
2. Question diverses.



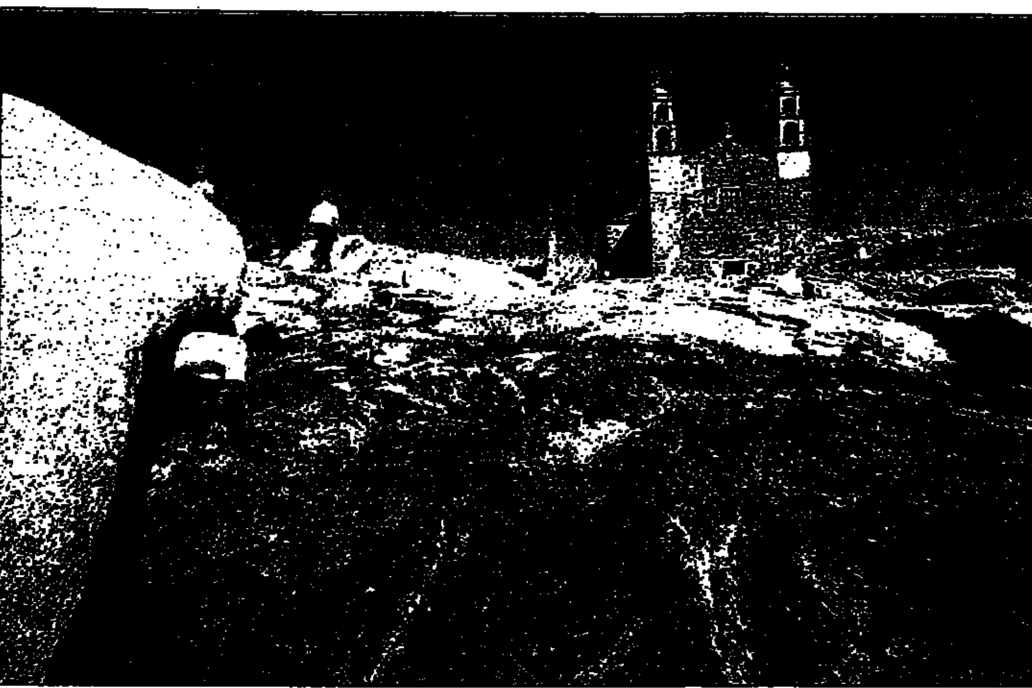
Le Monde

temps libre

VOYAGE

Galicia incognita

A l'ombre de l'universel Compostelle, d'autres pèlerinages religieux ou laïques, notamment l'étonnant culte pour la poétesse Rosalia de Castro, cristallisent le tenace particularisme galicien. Une contrée paysanne et océanique, conservatrice mais non-conformiste, parfois tentée de tourner le dos au reste de l'Espagne.


WHITE STARHAMBURG

Pèlerinage sous la pierre sacrée de Mugia.

Un conseil à ne pas suivre, si on veut écrire sur la Galice, est de lire le moins méconnu en France (avec Camilo José Cela) des écrivains galiciens vivants, Ramon Chao. Dès les premières lignes de son *Lac de Côme* (1), il a ramassé l'atmosphère, l'horizon, le caractère de son terroir, et on se persuade vite qu'on n'a rien à ajouter : « *Lumière gris clair, sereine, tamisée par on ne sait quoi ; peut-être l'air pur en mouvement perpétuel. Terres de choux, prés de genêts, champs qui regorgent de seigle et de blé qu'on nomme ici pain. Montagnes vertes lissées par des siècles de pluie et de vent. Eucalyptus. Pins. Châtaigniers. Des* corredoiras *– chemins caillouteux – traversent les mares où viennent s'abreuver les vaches et plonger les rainettes. Des maisons blanches s'éparpillent sur les terres : de l'une à l'autre ondule la spirale des chemins bordés de broussailles de fougères (...). Ici les paroles sont des actes : elles signifient une volonté réelle quand elles sont prononcées.* »

On est loin, très loin, de la tchatche latino-arabe, des sierras noircies par le soleil, de *Carmen* et de la Movida. On se trouve en pays celte exactement comme en Bretagne bretonnante ou en Eire républicaine. La Galice tient d'ailleurs son nom des Gaulois, même si sa langue régionale présente, le *gallego*, si proche du portugais, dérive surtout du latin. Les Galiciens n'ont pas été arabisés et ils ont le culot de s'en enorgueillir à l'heure où, à Madrid, il est du dernier chic de regretter la Reconquista... Bien plus que notre pointe du Raz, la Galice est – avec le cap Dunmore en Irlande et le cap Saint-Vincent au Portugal – la véritable proue atlantique de l'Europe. La Galice a d'ailleurs, elle aussi, son Finisterre, le Cabo Fistera, promontoire courbe à hauteur de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Bloc de grès profondément entaillé par des sortes de fjords océaniques, les *rias* – celle ria de Vigo, siège du principal port de pêche espagnol et de la plus importante agglomération (400 000 âmes environ) de la région, s'enfonce dans les terres sur une bonne trentaine de kilomètres –, la Galice a accouché d'un peuple de têtes dures, y compris en politique puisque tant Franco que Fidel Castro ont leur souche par ici. Si Le Ferrol, où naquit Franco, ne se dit plus guère « du Caudillo », les murs galiciens ne manquent pas qui persistent à crier leur soutien à « Fidel » et à Cuba contre le blocus américain.

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Lire la suite page IV

(1) Balland, 1986.

PLAISANCE

Voiles d'automne à Saint-Tropez

Vieux gréements encore très vifs dans les vents d'automne de la baie de Saint-Tropez : la version 1994 de la Nioulargue devait tenir toutes ses promesses


ADAM WILSON/SEA AND SEE

« Candida », un sloop de 1929.

L'automne sied à Saint-Tropez. Après la grande migration estivale de tous ceux venus partager l'illusion d'une *dolce vita* baignée dans l'azur uniforme du ciel et de la mer, le petit port de la côte des Maures retrouve enfin les couleurs qui ont séduit Signac, Matisse, Marquet et quelques autres. Ces soleils rasants qui dorent les ocres des façades et du clocher et font rougeoyer les toits de tuiles. Ces lumières irréelles du golfe évoluant selon le souffle des vents : pastel des petits matins calmes, indigo épuré par la brise côtière, franges d'émeraudes de la baie des Canebiers, houle grise poussée par le levant annonciateur de pluie ou écume et reflets d'argent des jours de mistral.

Dès les premiers jours d'octobre, c'est de ce golfe déserté par les « cigares » et les hors-bords de l'été qu'arrive une autre migration accueillie à port ouvert par les Tropéziens. Celle des voiliers de tradition invités à la Nioulargue. Figures quasi figées du Vieux-Port, les imposants yachts à moteur au pont arrière orné de gerbes de glaïeuls devant lesquels ont défilé tout l'été des légions de touristes en short sont priés d'aller mouiller leur ancre ailleurs. Quelques heures suffisent alors pour que, face aux terrasses de Sénéquier ou du Café de Paris, naisse, comme par enchantement, la plus belle forêt de mâts, vergues et espars qui se puisse imaginer.

En une décennie, la Nioulargue est passée d'un rassemblement hétéroclite de barques tropéziennes et de rutilants maxi-yachts, de pêcheurs et de capitaines d'industrie, à une fête unique de l'art de vivre et de naviguer. Les écumeurs d'océans ont fini leur programme de course et songent enfin à s'amuser. Massé sur le môle Jean-Réveille ou au pied de la Citadelle, le public qui a rêvé à leurs exploits toute l'année peut enfin les voir manœuvrer de près. Les riches propriétaires de yachts sont flattés de les accueillir à leur bord et ravis d'écouter les récits de leurs aventures au long cours. Les plus beaux voiliers charters ont terminé leur saison en Méditerranée et s'apprêtent à mettre le cap sur les Antilles. Hommes et bateaux sont enfin disponibles pour ces défis d'autrefois motivés seulement par l'honneur et le plaisir de naviguer.

L'histoire avait pourtant commencé, en 1980, par une galéjade. Dick Jayson, un Américain, skipper du moderne Swan 44 *Pride* (13 mètres de long), fêtait sa victoire dans la Swan World Cup disputée à Porto-Cervo (Sardaigne).

De notre envoyé spécial
Gérard Albouy

Lire la suite page III

RENCONTRE

Racontars arctiques

Qui peut dire que les grandes solitudes glacées portent à la mélancolie ?

C'était il y a près d'un demi-siècle, au temps où le nord-est du Groenland n'était pas encore le plus grand parc national du monde (972 000 km², soit les superficies de la France, de l'Allemagne et du Benelux réunies), au temps où la guerre était trop froide pour se satisfaire de son seul rempart glacé. Afin d'affirmer son autorité sur ces étendues désolées (*« mais pas désolantes »*) et giboyeuses (ours blancs, bœufs musqués, renards polaires, lemmings, phoques et narvals), la couronne danoise maintenait une vingtaine de trappeurs, de tous âges et de toutes origines, qui avaient plongé dans une condition et une solitude communes. Un jeune explorateur, Jörn Riel, se découvrait le témoin de leurs existences libres et rudes, largement moins excessives que les récits qu'ils en faisaient, qui leur survivaient déjà.

Il allait devenir l'un des plus prolifiques conteurs du Danemark, auteur d'une œuvre centrée sur le Grand Nord, dont la « face souriante » est constituée par les neuf tomes de « racontars arctiques » sur ces trappeurs disparus dans les années 50. Du « racontar », traduit du danois *skröne* (un conte à dormir debout, un bobard), que les Anglais nomment *tall-story* (une histoire un peu « raide »), Jörn Riel a fait un genre bref qui, mêlant le croquis et le récit, obéit à une stricte dramaturgie en trois actes, s'ouvrant sur des notations naturalistes pour s'achever dans l'émotion et parfois le burlesque. Ses « racontars » s'inscrivent dans une tradition orale, celle de nouvelles invérifiables, mais trop belles, trop drôles, trop justes, pour qu'on n'éprouve grand plaisir à les entendre et qu'on ne puisse s'empêcher de les transmettre à son tour, non sans les variantes qui les rendent plus vraies.


J.-P. FAVREAU

Jörn Riel.

Dans *« ce revers du pays des hommes »*, qu'est le Groenland, les trappeurs entrés en fiction paraissent plus chasser les « racontars » que les peaux de renards polaires, comme pour constituer le tissu du conte qui, ponctué de solides rasades de gnole maison, saura leur tenir chaud à la veillée. Pour tous ceux qui se sont mis, des mois durant, au diapason du grand silence blanc, la sortie du mutisme demeure une épreuve. Le verbe est de culture trop délicate pour qu'on ne risque, au premier échange, de le prendre au mot. De puissantes « fièvres » peuvent alors saisir les glaces. C'est Emma, *« la vierge froide »*, qui se met à exister, dès qu'on peut la décrire : *« Faite rien qu'avec des beignets aux pommes. Les fesses, les seins, les joues et tout et tout. Rien que des beignets. »* Si réelle, qu'elle ne passe plus de tête en tête, mais de couche en couche, *« et la vie devient vite aussi passionnante pour elle que pour les chasseurs »*.

Anton, le bachelier, resté dans l'émoi d'un bruant des neiges, Lause, qui avait joué au tennis, Björken, pêcheur de harengs de la Baltique, Valfred, le boucher, le comte, acharné à faire pousser de la vigne par 74° de latitude nord, en appellent à la fraternité pour venir à la rescousse de la toute-puissante liberté. Leurs « racontars » n'ont d'autre objet que d'inventer les nouveaux démêlés de l'une avec l'autre, afin que le plus démuni des trappeurs puisse entrer dans une histoire qui ne ressemble à aucune et qu'il appellera sa vie, cherchant dans les yeux des autres le bref moment où ils imploreraient : *« Et alors ? »* et où il lâcherait : *« Effectivement, quelque chose arriva, quelque chose de définitif. Voici comment ça se passa... »*

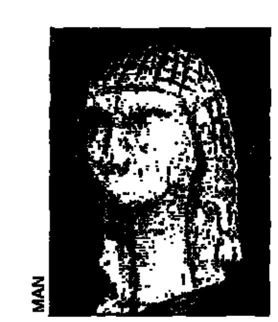
J.-L. P.

▶ Jörn Riel est l'invité, mardi 25 octobre à 18 h 30, de la Maison des écrivains, rue de Verneuil, 75007, Paris, à l'occasion de la sortie du troisième tome de ses « racontars » : *la Passion secrète de Fjordur* (250 p., 129 F), publié, comme les deux précédents, *la Vierge froide* et *Un safari arctique*, chez Gaïa.

Lire page VIII la rencontre avec l'écrivain.

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE


MAN

Une dame de 20 000 ans

Pour la campagne « L'invitation au musée », organisée par le ministère de la culture et de la francophonie, le Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, présente *la Dame à la capuche*, figurine en ivoire datant de plus de 20 000 ans, considérée comme l'une des premières représentations humaines dans l'histoire mondiale de l'art. Découverte il y a exactement cent ans dans le petit village de Brassempouy, dans les Landes, par Edouard Piette, et léguée au musée en 1904, la statuette est rarement accessible dans le cadre des visites habituelles. Elle est présentée jusqu'au 31 octobre entourée des photographies de Pierre Berdoy. Tous les jours sauf le mardi, de 9 heures à 17 h 15. Entrée : 21 F, tarif réduit : 14 F. Par RER, station Saint-Germain-en-Laye. Tél. : 34-51-53-65.

Chagall illustrateur

Galerie située à Paris, au 12, rue de Seine, dans le 6e arrondissement, la Bouquinerie de l'Institut (tél. : 43-26-63-49) présente, jusqu'au 26 novembre, un nombre important de livres illustrés par Marc Chagall. Cent, très exactement, dédicacés à Charles et Pierrette Sorlier. Sorlier, lithographe dans l'atelier du célèbre imprimeur Fernand Mourlot. Sorlier, l'ami fidèle et l'artisan de génie qui ne ménagera pas son aide à celui qui, lui aussi, accordait une grande importance à son métier de graveur et de lithographe. A preuve l'attention méticuleuse apportée par Chagall aux grandes éditions originales (*les Ames mortes*, de Gogol, les *Fables* de La Fontaine, la Bible) que lui *demanderont ses amis éditeurs* : Ambroise Vollard, Tériade, Gérard Cramer, Alain Mazo, Aimé Maeght. Excellent coloriste, l'artiste devait, entre 1924 et 1978, se révéler un grand dessinateur, ainsi qu'en témoignent ces trente psaumes de David illustrés de trente eaux-fortes, point d'orgue d'une carrière d'illustrateur sans équivalent dans l'histoire de la bibliophilie, si l'on excepte Picasso et Miro. Fermée le dimanche, la galerie est ouverte du lundi au samedi, de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures (18 h 30 le samedi). En vente sur place, un superbe catalogue (200 F).

Manuscrits islamiques au Petit Palais

Sous le titre « De Bagdad à Ispahan », le Petit Palais (avenue Winston-Churchill, 75008 Paris, tél. : 42-65-12-73) *présente jusqu'au 8 janvier* soixante-sept manuscrits enluminés choisis parmi les dix mille ouvrages arabes, persans, turcs, afghans et kurdes conservés dans le fonds de l'Institut d'études orientales de Saint-Pétersbourg. Y figurent notamment des corans des septième, huitième et neuvième siècles, représentatifs de cet art majeur que deviendra la calligraphie. Contrairement à une légende tenace, l'art figuratif n'est pas absent, notamment dans les admirables miniatures d'origine persane ou moghole, d'un raffinement extrême, datant du quinzième au dix-septième siècle.

Portraits de la Reine morte

Jusqu'au 28 octobre de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 18 heures, tous les jours sauf samedi et dimanche (entrée gratuite) au Centre culturel portugais, exposition d'une série de photos de Jean-Michel Guillaud et de textes de Sophie Lucet inspirés par la Reine morte, cette princesse ibérique aux malheurs romanesques que, par amour, un roi de Portugal sacra souveraine *post mortem*. Une reine d'outre-tombe à laquelle Henry de Montherlant donna un nouveau lustre en France avec une célèbre pièce de théâtre mais qui, à Coïmbre, au Portugal, est vénérée sans discontinuer depuis des siècles à l'instar d'une sainte, *ainsi que le montre le* travail de Jean-Michel Guillaud. A signaler également, au même centre, une conférence sur « Le site de Lisbonne » par le professeur Jorge Gaspar, universitaire spécialiste de cette ville, le 27 octobre à 20 h 45. Centre culturel Calouste-Gulbenkian, 51, avenue d'Iéna, 75116 Paris, tél. (1) 47-20-86-84.


D.R.

Apprendre à courir

La solitude du coureur de fond, on connaît. Certains aiment, d'autres pas. C'est à ces derniers que le conseil général des Hauts-de-Seine a pensé en proposant, gratuitement et jusqu'en juin, une animation sportive dans huit des parcs de ce département. Tous les samedis matin, en effet, coureurs confirmés ou simples débutants trouveront sur place des animateurs diplômés pour, durant deux heures, les conseiller et les faire progresser, l'objectif n'étant pas la performance mais la *victoire sur* soi-même et la prise de conscience du bien-être ressenti après l'effort. Au *menu* : courses, assouplissements, culture physique, maîtrise de sa respiration et conseils divers. Une seule obligation : se présenter à 10 heures, en tenue de sport, sous les panneaux de départ estampillés « Faites du sport sans contrainte ». On peut se procurer un dépliant avec la liste des parcs et une carte les localisant. Renseignements au (1) 47-29-30-31.

RÉGIONS

Archéo-films à Bordeaux

Tous les deux ans, les scientifiques font *connaître leurs travaux au grand public* à l'occasion du Festival international du film archéologique de Bordeaux où *seront présentés, du 24 au 29 octobre*, une cinquantaine de courts et moyens métrages récents. Thème principal : la *Grèce, avec un important contingent de* films dont un, très attendu, sur la restauration de la façade est du Parthénon *(le 24, à 20 h 30, à l'Athénée municipal)*. La projection sera suivie d'une conférence de Panayotis Tournikiotis, professeur *à l'Ecole d'architecture* d'Athènes. Autres sujets : les fouilles terrestres (le 26, à 21 h 30, à l'Athénée municipal, *Une jeune femme scythe sort des glaces*, de Françoise Lévie, retraçant l'historique des tombes gelées *de l'Altaï, vieilles de 2 500 ans*, et donnant un aperçu de la vie des anciens nomades de la steppe) et subaquatiques *(le Drakkar d'Haithabou*, de Kurt Denzer, jeudi 27, à la gare Saint-Jean), la prospection aérienne, l'archéologie *expérimentale, les travaux de laboratoire*, etc. Des sujets passionnants qui, en 1992, ont attiré huit mille personnes. *Les prix décernés aux réalisateurs* et archéologues seront remis le 29. Entrée libre, programme des projections au (16) 56-39-41-96.

Quand Bourges bouge

Bourges, la bonne ville de Charles VII, devient furieusement contemporaine le temps d'un long week-end (du 29 octobre au 1er novembre), s'enflammant pour trois spectacles de choix : le concert, unique en France, de Carl Perkins, légende vivante du rock'n'roll ; une sélection de chorégraphies d'Odile Duboc intitulée « Pour mémoire » et, plus tempéré, le récital du claveciniste Gustav Leonhardt. Pour y assister, un forfait. Il comprend, pour un prix de 540 à 700 F, le concert ou le spectacle, deux nuits en hôtel deux ou trois étoiles et une visite à thème du patrimoine de la capitale du Berry, notamment celle du jubé de la cathédrale Saint-Etienne. Réservations au (16) 48-24-75-33. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'opération « Bon week-end en ville » (deux nuits pour le prix d'une, du 1er novembre 1994 au 31 mars 1995, renseignements au (1) 40-59-43-82) à laquelle participent 66 villes françaises.

Trio nordique

Joli concept que ces « fins de semaine » préparées par la Maison du Nord-Pas-de-Calais afin de faire connaître une région où la vie culturelle est vivante. Pour preuve, ces week-ends (un par mois) voués à l'architecture, au théâtre ou à l'opéra et, bien sûr, à la gastronomie. Leur programme est aussi varié qu'équilibré. Le samedi après-midi, visite guidée de villes qui ont pour nom Lille, Douai, Calais, Béthune ou Maubeuge. Le samedi soir, parfois également le dimanche après-midi, théâtre (*Bérénice*, de Racine, mise en scène par Daniel Mesguich, le 26 novembre, à Lille) ou opéra (*le Viol de Lucrèce*, de Benjamin Britten, le 4 décembre, à Tourcoing ; *Carmen*, de Bizet, le 11 février, à l'Opéra de Lille, et *les Noces de Figaro*, le 12, à Tourcoing ; dans ces *mêmes villes, les 25 et 26 mars, l'Elixir d'Amour* et *Don Giovanni*). Le forfait comprend la nuit et le petit déjeuner *dans des établissements de* caractère, quel que soit le nombre de leurs étoiles (2, 3 ou 4), la visite guidée, l'entrée *au (x) spectacle(s) et le déjeuner dominical* dans un restaurant sélectionné. Prix : de 520 à 1 290 F. Brochure et *réservations au (1) 40-16-07-07*.

Routes de la soie

Dix-huit étudiants de l'école des beaux-arts de Toulon partis en voyage en Chine ont rapporté de leur périple des photographies. Sous le titre « Chine, regards intimes », ils présentent une quarantaine de ces clichés (petits formats en noir et blanc), accompagnés de textes, à la Fondation Saint-John-Perse, à Aix-en-Provence. Du 21 octobre au 19 novembre, les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 14 heures à 18 heures. Renseignements au *(16) 42-25-98-85*.

Guerre et paix

Consacrée au cinquantième anniversaire de la Libération, à la seconde guerre mondiale et à la Résistance, l'exposition « A la guerre comme à la paix », présentée au château de la Roche-Jagu (au nord de Guingamp), propriété du conseil général des Côtes-d'Armor, propose une réflexion sur la violence à travers une vaste fresque interactive, de 1914-1918 à la guerre du Golfe, articulée autour de trois thèmes : « L'homme, le résistant, le guerrier », « Si tu veux la paix, connais la guerre » et « Hommes ou bêtes ». Préface à l'exposition, un espace dit de sensibilisation présente des films de guerre et un diaporama où se mêlent Ancien et Nouveau Testament, versets du Coran et dessins de l'illustrateur Tardi. Une ambitieuse combinaison d'expressions artistiques et un mélange des genres qui caractérisent les expositions thématiques programmées en ce lieu. Avec, toutefois, une place accrue accordée à l'iconographie : plus de 200 photos, 150 objets, une centaine d'affiches ainsi que des articles de journaux et autres documents. L'exposition est ouverte tous les jours de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures, jusqu'au 13 novembre. Prix d'entrée : 35 F pour les adultes, 15 F pour les enfants, tarifs réduits pour les groupes. Renseignements au château de la Roche-Jagu, *22260 Ploëzal (tél. : 96-95-62-35)*.

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Brut de pub

C'est quoi votre circuit radio, le matin ? Vous passez par où et à quel moment ? Moi, je galope comme une perdue entre ma bouilloire, mon lavabo et ma penderie pour ne pas rater mes rendez-vous sur Europe ou sur RTL sous la crépitante grêle de pubs qui me tambourinent aux oreilles. Avec, en écho, le roulement de tonnerre d'une Citro-ën o-ën o-ën... prix très compétitif-ti-tif-ti-tif... C'est pas vrai ! *Mais-si-mais-si-mais-si...* Classique ! Leurs messages, il y a toujours une débile ou un balourd pour ne pas y croire, alors ils les matraquent à longueur d'antenne, à toute allure et à tue-tête, des fois que ça nous ferait pareil.

Résultat, on ne comprend rien, on confond tout. C'est quoi, le prix de cette Citroën ? Pas 9,99 francs, quand même ? Non, ça, ça doit une *promo pour l'anniversaire de Confo... Intermarché... Va* savoir ! En tout cas, faut se grouiller, ça se termine bientôt. Et là, qu'est-ce qu'ils annoncent ? Avec Nouvelles Frontières – Flûte, je *me suis cassé un ongle ! –, le canapé cuir est à 5 580 francs...* Ah bon ? Bizarre... Ils font moins 20 % sur quoi ? Une assurance-vie ? Des luminaires ? Des épinards en branche ? Mystère...

Tiens, encore un numéro de téléphone : Si je veux aller en Thaïlande faut que j'appelle le... Je ne peux pas le noter, je suis sous la douche. Tant pis pour toi, t'iras dans le Jura. *Pour quoi faire ? Pour bouffer du comté. Oui, bon, ben, une autre fois, ça va* être l'heure de mon horoscope... Nul ! Je ne sais pas ce qu'il a contre les Lion, Didier Derlich, mais il les expédie toujours en *deux mots et en dernier... Oui, alors vous disiez ? Bien fait pour* toi ! Si tu veux qu'on te chouchoute, aux Trois Suisses, ils te feront 30 % sur les rideaux rayés ! Et rien sur les rideaux à pois ? *Alors, ça ne m'intéresse pas.*

Le journal présenté de demi-heure en demi-heure par Pascale Clark, en revanche, ça oui, je l'adore. Remarquez, ils ne se *fatiguent pas, les collègues des radios. Ils s'interrompent toutes* les trente secondes pour une pause, une page ou une respiration. Là, c'est une Nissan qui soupire et qui halète pendant que je *retape mes oreillers et ma couette. Faut dire, elle est déchaînée* en ce moment, la Nissan. Les hommes, elle les rend fous. Il y a une dame, son mari depuis qu'il a appris qu'elle lui réservait je ne *sais quelle gâterie, il a perdu les pédales. Ah ! revoilà le petit* rigolo de DHL : Si je vous dis que dimanche je vais repeindre la cuisine, vous ne me croirez pas. Maintenant si je vous dis que je... *Moi, je n'ai toujours pas compris ce qu'il allait foutre à Shanghai*, ce mec, mais bon, s'il y tient tant que ça, je le crois.

Là-dessus, je fonce à la cuisine, c'est vrai qu'elle aurait besoin *d'un bon coup de... Et je me surprend à saler mon café ! Merci*, l'opération sel de table aux marchés U ! Une chance que je n'y aie pas trempé un saucisson, rapport au nouveau rayon charcuterie ouvert chez Carrefour... Pardon ? Amener ma vieille bagnole, se refaire une beauté chez Renault, profites-en, c'est le mois des câlins ? Oui, ben, une autre fois. S'agit pas de louper Philippe Alexandre, lui, c'est pas le genre à m'attendre jusqu'au 1er novembre. A peine m'a-t-il quittée qu'un allumé me saute dessus : Si je te dis Tapie, tu réponds quoi ? Bernard. Tant pis pour moi. C'était Saint-Maclou... Les affaires sont les affaires, que voulez-vous !

ETRANGER

Escapades en direct

Spécialiste, comme son nom *l'indique, de la vente en direct*, le voyagiste DirecTours (tél. : (1) 45-62-62-62) propose, à des prix étonnants (conséquence directe d'une formule de commercialisation réduite à sa plus simple expression : une ligne téléphonique), quelques alléchantes escapades d'automne pour s'évader sans mettre trop à mal son compte en banque. Ainsi un long week-end de 4 jours et 3 nuits à Madère (départ le 29 octobre) est-il proposé pour 1 850 F par personne en chambre double, forfait comprenant l'hébergement en hôtel « 3 étoiles », les petits-déjeuners et les vols aller-retour. De quoi se reposer avant les fugues londoniennes (des week-ends de 2 jours/une nuit) proposées chaque samedi *matin, du 15 novembre au 15* décembre, à partir de 750 F par personne en chambre double dans un *hôtel « 2 étoiles », avec petit-déjeuner* et avion.

L'Asie avec un pédagogue

C'est la première brochure « Asie » du voyagiste Pacific Holidays, déjà spécialiste des Etats-Unis. Normal, donc, de la passer au crible. En regrettant par exemple que le découpage des pays ne suive pas un ordre logique. Et les clichés habituels. Au Tibet, les monastères sont « somptueux », la spiritualité est « intense », l'hospitalité « chaleureuse ». Travers facile à dénoncer, moins à éviter. Appréciés, en revanche, les photos vivantes et représentatives, les cartes, et, surtout, le « guide » qui *ouvre chaque destination. Il mérite son* nom, offrant une bonne synthèse, pratique, aussi complète que possible, *incluant les règles du savoir-vivre local* dont le respect *« fait la différence entre un touriste et un voyageur »*. Une pédagogie active qui devrait être celle de tout voyagiste conscient de ses responsabilités. Cela étant, il reste à construire son voyage à partir des différentes rubriques : Welcome (accueil et sélection d'hôtels), à voir, à faire, itinéraires individuels, séjours balnéaires et circuits accompagnés. Le jeu en vaut la chandelle. Une brochure diffusée et commentée dans les agences Pacific Holidays (liste au 45-41-52-58) et Via Voyages.

Odilon Redon à Amsterdam et Mondrian à La Haye

Première rétrospective consacrée, depuis 1956, à l'un des peintres français les plus méconnus du XIXe siècle, une grande exposition montre tous les jours, du 21 octobre au 15 janvier, au Musée Van Gogh-d'Amsterdam (tél. : 19/31-20-673-21-21). 160 œuvres d'Odilon Redon (1840-1916), qui, resté *à l'écart de tout mouvement et de toute* école, fut l'ami de Mallarmé et de Debussy. Organisée en collaboration avec The Art Institute of Chicago et la Royal Academy de Londres, elle dévoile, à travers dessins et estampes des années 1860, lithographies et fusains des années 1870 et peintures et pastels plus récents, l'esprit romantique, la veine fantastique et l'imagination visionnaire d'un peintre qui appréciait beaucoup les Pays-Bas.

Autre rétrospective majeure, après Van Gogh en 1990 et Rembrandt en 1992, celle du peintre Piet Mondrian (1872-1944) proposée, du 18 décembre au 30 avril, au Musée municipal de La Haye, à l'occasion du cinquantenaire de sa mort à New-York. Une sélection exceptionnelle (160 tableaux et dessins venus du monde entier) permettra de suivre l'évolution de ce pionnier de la peinture contemporaine, des premières œuvres figuratives à l'abstraction totale. Aucun billet ne sera délivré sur place. Vendus 75 F (45 F le lundi), ils seront disponibles dans les magasins FNAC (tél. : (1) 44-78-25-06).

VENTES

Tomber de rideau

A Marseille, la cessation d'activité de la maison Aristide Boyer, spécialiste des costumes de théâtre depuis 1802, met sur le marché plus de 70 000 pièces. Pour venir à bout de ce stock impressionnant, les organisateurs prévoient au moins trois jours de vente, sur place, les 4, 5, 6 et éventuellement le 7 novembre.

Fournisseurs de nombreux théâtres et opéras en France et en Italie, les établissements Boyer pouvaient monter simultanément trois *Carmen*, deux *Rigoletto*, deux *Manon*, sans compter tous les autres spectacles du répertoire classique ou de l'opérette. C'est dire l'abondance et la variété de ce que l'on trouvera dans cette vente, conçue pour satisfaire professionnels et particuliers, avec une gamme de prix de 200 à 400 francs.

Producteurs, troupes théâtrales et loueurs se disputeront les ensembles complets, dont certains comprennent des centaines de costumes comme *Otello* (180), ou *le Chanteur de Mexico* (420). Pour ce type de lots, les prix s'échelonnent entre 50 000 et 400 000 francs. A partir de 50 000 francs, musées et collectionneurs pourront s'offrir quelques pièces XVIIIe, dont l'intérêt réside dans leur parfait état de conservation puisqu'elles ont été constamment restaurées et entretenues depuis leur acquisition. Destinés à tous les publics, de petits ensembles ont été constitués avec des vêtements identiques ou appareillés : 12 mousquetaires, 6 pages Renaissance, 2 évêques, 6 moines, 2 troubadours ou 3 seigneurs Moyen Age voient leurs prix varier de 1 000 à 6 000 francs. De très beaux costumes qui seront vendus à l'unité se distinguent par leur qualité. Provenant de pièces de théâtre du siècle dernier, aujourd'hui oubliées, ils comptent plus d'un millier de lots, estimés entre 600 et 10 000 francs, concernant toutes les époques et les contrées, du *maharaja* au cosaque en passant par les bourgeois du XIXe siècle. Présentées aussi à l'unité, des centaines de tenues de bal masqué, initialement conçues pour la location d'un soir, se vendront entre 800 et 1 000 francs. Là encore on trouvera des déguisements de toutes sortes, toutefois de fabrication plus récente : légionnaires ou patriciens romains, égyptiens, ottomans, corsaires, hussards fantaisie, crinolines, robes des années folles, etc.

Egalement disponibles par milliers, les accessoires réjouiront de nombreux chineurs : les armes, estimées de 500 à 12 000 francs (glaives, hallebardes ou fusils XIXe *rachetés à l'armée française*), une douzaine d'armures (de 2 500 à 40 000 francs), des bijoux, accessibles entre 200 et 2 000 francs, des chapeaux, des tissus, de la passementerie et des insignes.

Une importante documentation sur le théâtre complète cet ensemble et comprend des livres, revues et journaux (à partir de 400 francs), des maquettes, dessins et photos (200 à 2 000 francs), des albums de gravures (2 000 à 8 000 francs).

Catherine Bedel

▶ Maison Aristide-Boyer, 4-6, avenue Rostand, 13003 Marseille, les 4, 5, 6 et 7 novembre à partir de 10 heures. Exposition sur place les *28, 29, 30*, 31 octobre, 3 novembre de 9 heures à 18 heures et 4 novembre de 9 heures à 12 heures. Organisateurs : Roux Troostwijk, 13-15, rue Eugène-Flachat, 75017 Paris. Tél. : *47-63-27-27*.

PLAISANCE

Tomber de rideau

Voiles d'automne à Saint-Tropez

Suite de la page I

Passe alors *Ikra*, un 12 Metre JI (21 mètres) de 1963 appartenant à Jean Rédelé, créateur des automobiles Alpine, et skippé par Jean Lorrain. Le défi est lancé. Il sera arbitré par Patrice de Colmont, patron du Club 55. Les deux voiliers partiront du phare du Portalet à l'entrée du port de Saint-Tropez, vireront une bouée à la Nioulargue, un haut-fond à 5 milles de Pampelonne, et arriveront devant le Club 55. Le perdant offrira les repas à l'équipage vainqueur. *Ikra* l'emporte. Un journaliste de *Nice-Matin*, sans doute influencé par la chaude ambiance à l'arrivée, titre : *« Une nouvelle Coupe de l'America : la Club 55 Cup».*

La revanche aura lieu l'année suivante et, très vite, d'autres voiliers viendront se joindre à la régate de l'International Yacht Club de Pampelonne, créé pour la circonstance. En 1982, ils sont déjà quinze, puis soixante en 1983. Cette année-là, les organisateurs de la Nioulargue donnent les premières lettres de noblesse à leur épreuve en réussissant le tour de force d'attirer la très aristocratique caste des propriétaires de maxi-yachts. Quelques mois après avoir mis fin à cent trente-deux ans d'hégémonie américaine en Coupe de l'America, l'Australien Alan Bond viendra rejoindre le baron Edmond de Rothschild (*Gitana*), l'industriel français Jacques Dewailly (*Emeraude*), le chef d'orchestre Herbert Von Karajan (*Helisara*), les armateurs Huey Long (*Ondine*) et George Coumantaros (*Boomerang*), les Italiens Gianni Varasi (*Longobarda*) et Raul Gardini (*Il-Mauro-di-Venezia*), le promoteur américain John Kilroy (*Kialoa*) et son compatriote Bill Koch (*Matador*), l'actuel détenteur de la Coupe de l'America.



CARLO BORLENGHI/SEA AND SEE

La Nioulargue 1994. Une semaine de luttes entre vieux gréements et voiliers de haute technologie.

Dans le port, leurs modernes lévriers surtoilés pour des batailles navales autour de trois bouées côtoient d'autres œuvres d'art dont les cuivres rutilants se reflètent sur les ponts vernis. Admirables pour leurs lignes épurées ou célèbres pour leur histoire ou leurs propriétaires successifs, quelques-uns des plus beaux voiliers de la première moitié du siècle viennent honorer la Nioulargue et disputer le trophée Louis Vuitton tradition. *Créole* (1929), un trois-mâts goélette, longtemps propriété de Stavros Niarchos, dont le grand salon décoré par Salvador Dali abritait une inestimable collection de Gauguin, Renoir, Van Gogh et Matisse. *Royono*, un élégant yawl sur lequel John F. Kennedy aurait accueilli Marilyn Monroe. *Karenita* (1928), l'ancien ketch d'Errol Flynn. *Hygie* (1930), un ketch blanc souvent peint par Marin-Marie, dont l'histoire se perd dans les trafics d'opium et de cigarettes. Les goélettes géantes, comme *Orion* (1910), *Altaïr* (1931), *Joyette* (1907), *Lelantina* (1937), dont les gréements auriques (voiles trapézoïdales), gonflés par la brise, ressemblent à des cumulus amassés sur les ponts.

Au fil des ans, la Nioulargue est aussi devenue le conservatoire de la Coupe de l'America. Cette année, dix des 12 M JI qui ont fait l'histoire de la Coupe de 1958 à 1987, dont *Freedom*, vainqueur en 1980, *Sovereign*, finaliste en 1964, ou *French-Kiss*, le représentant français en 1987, étaient présents à Saint-Tropez. Jean-Denis Sarraquigne, propriétaire du Café des Lices et animateur de l'association Saint-Tropez Class America, projette de créer à leur intention un grand rassemblement annuel au printemps. Mais les habitués de la Nioulargue ont surtout été émerveillés par les apparitions de deux des trois rescapés de la majestueuse classe J qui a marqué l'âge d'or de la Coupe (1930-1937) : *Velsheda*, venu en 1984, et *Endeavour*, le « ressuscité ».

Conçu en 1934 par Charles Nicholson pour T. O. M Sopwith, un constructeur britannique d'avions de chasse, *Endeavour* fut probablement le plus beau des dix classe J mis à l'eau dans les années 30. Battu par l'américain *Rainbow* de Harold M. Vanderbilt après avoir gagné les deux premières régates à Newport, il finissait de rouiller dans la Medina, à Cowes (île de Wight), lorsque sa bonne fée apparut, en 1984, sous les traits d'Elisabeth Meyer, une jeune Américaine, petite-fille d'un propriétaire du *Washington Post*. Après cinq ans et 13 millions de dollars (70 millions de francs) de travaux, le grand classe J a pu renaître à la voile. Son duel dans la Nioulargue 1992 avec *Ville-de-Paris*, prétendant à la même coupe soixante ans plus tard, restera dans les mémoires. D'un côté, un dinosaure de 170 tonnes et 39,5 mètres de long, surmonté d'un mât de 52 mètres portant une grand voile de 795 m² et un spi de 1 250 m². De l'autre, un voilier « haute technologie » de 20 tonnes pour 23 mètres, avec un mât de 32,5 mètres, une grand voile de 300 m² et un spi de 450 m². A l'arrivée, *Ville-de-Paris* précédait *Endeavour* de moins de cinq minutes.

Oubliant leur âge, les gémissements de leur coque et les craquements de leurs mâts, les vieux gréements ne se contentent pas, en effet, de parader à quai, mais participent pleinement à la fête, comme *Sif*, une goélette aurique de 15 mètres, centenaire cette année. Mais cette fête ne serait pas complète si la Nioulargue n'offrait pas une occasion exceptionnelle de faire découvrir la navigation d'autrefois à des marins confirmés et à des invités. Ainsi quelques passagers et des membres du Corum Sailing Team, vainqueurs de l'Admiral's Cup en 1991, étaient conviés à bord de *Candida*, un sloop de 1929, rescapé de la « grande classe » qui avait précédé les classe J, pour une navigation « en blazer ».

Même si les winches sont aujourd'hui électriques pour réduire les équipages et faciliter les envois de voiles, la prodigieuse force d'inertie de ce monstre marin de 170 tonnes, dont 50 de lest, le temps nécessaire pour transmettre les ordres du pont arrière à la plage avant, pour transporter et préparer l'envoi d'un gennaker de 800 m², nécessitent toujours la même anticipation dans le choix et l'exécution des manœuvres. Mais le plus impressionnant peut-être, ce sont les bruits sourds émis par la bête soumise à la torture du vent et de la mer. Le bruit des écoutes de 35 millimètres couinant sur les winches avec 15 à 20 tonnes de traction. Le bruit du mât en bois de 48 mètres au pied duquel la pression peut monter jusqu'à 400 ou 500 tonnes dans une mer formée.

Naviguer à la Nioulargue, c'est aussi mieux comprendre comment la possession d'un tel voilier d'exception peut se transformer en passion d'une vie. Attilio Monti, homme d'affaires et magnat de la presse, avait acheté *Candida* en 1956. *« Ce bateau représente notre vie »*, se plaisait à dire son épouse avant de mourir. Après avoir rejeté plusieurs offres d'achat, le vieil homme a entrepris de lourds travaux en 1989 pour redonner au gréement son aspect d'autrefois mais, sentimentalement, il n'a pas voulu toucher aux boiseries et aux tableaux du carré dans lequel il avait vécu. Depuis, deux fois par an, Attilio Monti se contente de voir naviguer *Candida* à distance à l'occasion des régates royales de Cannes et de la Nioulargue. Très fatigué à quatre-vingt-huit ans, il était encore cette année à l'arrivée de la dernière régate à Saint-Tropez, mais il semble désormais décidé à se séparer de son vieux compagnon si un acheteur accepte d'y mettre le prix : 10 à 12 millions de francs. *Candida* reviendra probablement encore longtemps à la Nioulargue, mais l'édition 1994 a sans doute marqué la fin d'une belle passion. Celle d'un vieil homme avec la mer.

De notre envoyé spécial
Gérard Albouy

L'ORGANISATEUR

Sus aux pirates !

Président de l'International yacht club de Pampelonne et du comité d'organisation de la Nioulargue, Patrice de Colmont ne doit pas ses fonctions à ses qualités de régatier. Pas plus que son père Bernard, ethnologue, fondateur de la Société française des explorateurs après avoir découvert, en 1936, les Indiens Lacondon dans la jungle guatémaltèque, ne semblait fait pour créer le Club 55 à Pampelonne. Le destin des Colmont s'est lié à celui de Saint-Tropez à l'occasion d'une croisière familiale en 1947. Bernard repère à la jumelle la plage de Pampelonne et propose à Geneviève, son épouse, de venir y camper l'été suivant. Entre-temps, Patrice naît. La famille reviendra chaque été jusqu'en 1953 où Bernard de Colmont profite d'un petit héritage pour acheter un morceau de terrain en bordure de plage.

« Ma mère était furieuse lorsqu'elle a appris où était passé l'héritage, se souvient Patrice de Colmont. *Le terrain était encore parsemé de barbelés et de trous d'obus, souvenirs du débarquement de 1944. Nous devions laisser la voiture à plus d'un kilomètre. Nous occupions alors un garage de pêcheur recouvert d'un toit en roseaux, sans eau, ni électricité. Mais, en souvenir de ses explorations, mon père avait décidé qu'il y aurait toujours une gargoulette d'eau et de quoi faire une omelette pour les visiteurs. »* Parmi les premiers, il y eut l'équipe de Roger Vadim venue tourner quelques plans pour *Et Dieu créa la femme*. *« Ils ont pris notre campement pour une buvette et ont demandé à ma mère de leur préparer un repas*, continue Patrice. *Amusée, elle s'est prise au jeu. Ils ont été nos premiers clients. »*

Les Colmont partageaient encore leur temps entre la Haute-Savoie où Bernard fabriquait des fils-neige (remontées mécaniques pour des petites pentes) et Pampelonne. En 1955, ils décident d'ouvrir officiellement le Club 55. *« Après tout ce qu'il avait vécu, mon père était un peu gêné de devenir marchand de soupe*, raconte Patrice. *L'appellation Club lui permettait d'accepter qui il voulait. Il avait mis une pancarte à l'entrée :* « Ici la cuisine n'est pas faite par le patron et le client n'est pas roi ». *Ça le dédouanait un peu. »* Acteurs, écrivains, cinéastes de la « nouvelle vague » feront vite du Club 55 leur rendez-vous estival à Saint-Tropez et assureront sa renommée.

Appelé à arbitrer le premier défi entre *Ikra* et *Pride*, Patrice de Colmont ne se doutait pas alors de l'avenir de la Nioulargue. *« Nous ne connaissions rien au milieu de la voile sportive*, avoue-t-il. *Comme un ami nous avait persuadé qu'il n'y avait pas de régate de qualité sans maxi, nous avons décidé de les inviter. »* Encore fallait-il convaincre les très distingués membres de l'ICAYA (International class A club association), alors présidée par le baron Edmond de Rothschild, de venir participer à une épreuve dont ils n'avaient même pas entendu parler.

L'opération séduction eut lieu à Porto-Cervo (Sardaigne) où l'Aga Khan organisait une manche du championnat du monde des maxi-yachts. *« Nous avons monté le plus beau coup de bluff de l'histoire de la Nioulargue*, raconte son organisateur. *Nous sommes partis dans un jet privé prêté par un ami avec les bras chargés de colifichets : pavillon du Yacht club créé la veille, polo au nom de chaque propriétaire de maxi, caisses de vin. Nous avions loué un salon au Cala di Volpe. Ils nous ont écoutés dans un silence glacial, puis ils se sont tous levés en nous disant que leur programme de course était fixé avec deux ans d'avance. Comme ils étaient bien élevés, ils nous ont invités au bar du club avant de prendre congé. Nous ne pouvions pas repartir comme ça. Dans la nuit, nous avons loué tables et chaises à un restaurant et nous avons soudoyé les vigiles du Yacht club Costa Smeralda. Le lendemain matin, les pontons étaient transformés en terrasse de café et nous avons offert un somptueux petit-déjeuner avant la régate. Surpris et amusés, ils ont commencé à se dérider. Certains nous ont promis de passer nous saluer à Saint-Tropez. »*

Quelques jours avant la Nioulargue, *Mistress-Quickly*, l'un des maxi-yachts venait s'amarrer devant la terrasse de Sénéquier. *« Pour qu'il ne reparte pas avant le début des régates, nous organisions chaque nuit des grandes fêtes pour l'équipage*, se souvient Patrice de Colmont. *Nous les raccompagnions à bord vers 5 ou 6 heures du matin et nous étions de retour à 8 ou 9 heures pour un petit-déjeuner au champagne ou à la bière sur le pont. Lorsque la Nioulargue a débuté, nous avions quatre maxi à quai et deux ont accepté de participer aux régates. »* L'esprit de la Nioulargue qui consiste à organiser des régates sérieuses sans se prendre au sérieux était né.

Désormais, le problème des organisateurs n'est plus d'attirer les participants, mais de sélectionner les quelque deux cent cinquante voiliers qui peuvent être accueillis dans le port. *« En priorité, nous retenons les concurrents de l'année précédente si nous n'avons rien à leur reprocher*, explique Patrice de Colmont. *Pour pallier les défections, nous reherchons des bateaux ou des personnes que nous aurons plaisir à recevoir. Si un directeur de société nous écrit avec un papier à en-tête pour nous impressionner, sa lettre risque de finir à la corbeille. Sa requête n'a guère plus de chances d'être prise en considération s'il fait téléphoner par sa secrétaire. La majorité des événements sportifs répondent à des critères économiques pour promouvoir un endroit ou faire vivre un organisateur. Ici, nous sommes tous bénévoles et nous ne voulons pas faire de la Nioulargue un rendez-vous français des bateaux professionnels, mais un rendez-vous international des amateurs de voile.»*

Depuis la création de la régate, les bateaux sponsorisés sont interdits d'épreuve ou bien ils doivent être rebaptisés pour l'occasion. Afin de couvrir les 350 000 francs de frais quotidiens, les organisateurs s'appuient sur un club des « amis de la Nioulargue » aussi généreux que discret. Mais le succès de ce rassemblement exceptionnel repose d'abord sur un sens de la fête et de l'improvisation rarement pris en défaut.

Au-delà du plaisir de régater sur quelques-uns des plus beaux voiliers du monde, certains participants ne sont pas près d'oublier quelques péripéties d'après-course. Ce jour de pétole où les équipages des voiliers encalminés virent arriver un bataillon de jeunes filles en guêpière et porte-jarretelles porteuses de bouteilles de champagne pour faire oublier les caprices d'Eole. Ou cet abordage en règle du galion du film *Pirates*, de Roman Polanski, qui servait ce soir-là de décor à une réception très huppée de Régine par les équipages qui avaient dû se contenter d'une sardinade sur la place des Lices.

« Nous ne sommes pas des gentils organisateurs, estime Patrice de Colmont. *Nous travaillons volontiers toute la journée pour que d'autres prennent du plaisir sur l'eau. Mais le soir, nous aimons que les participants nous offrent quelques distractions. Nous les aidons un peu en programmant des défilés d'équipage, des concours de pétanque ou des dîners autour de plats de pâtes. A eux de poursuivre la fête. Nous luttons sans relâche pour éliminer les pirates, c'est-à-dire ceux qui viennent seulement pour prendre sans rien donner. »*

G. A.

Galicia incognita

Suite de la page I

Ce peuple testard et porté sur l'esprit de contradiction est à la fois conservateur et non-conformiste : le père de Maria Casares fut le *maire ultra-républicain* de La Corogne au milieu d'un environnement ardemment phalangiste ; dotée par le Bourbon restauré d'un assez large statut d'autonomie, orchestré par l'ancien ministre franquiste Manuel Fraga Iribarne, la province a refusé jusqu'ici le juteux condominium béton-néon sous lequel vit depuis un quart de siècle la rive méditerranéenne de l'Espagne.

Il faut dire qu'en dehors des pèlerins de Compostelle, seuls de rares connaisseurs poussent jusque dans cette Galice que des Français, parfois, confondent avec la Galicie polonaise... Et quand ils viennent chez saint Jacques, ils ne descendent pas plus au sud. Santiago, évidemment, c'est du plus pur grandiose catholique avec ses portiques romans, ses murs garantis bâtis par Ferdinand et Isabelle, ses flèches baroques rousses de lichens, ses palais cardinalices, ses messes du soir chantées par les nonnes cloîtrées de Sainte-Claire, son air comme épais encore de l'émotion des millions et des millions de croyants qui vinrent et viennent encore quelquefois à pied des quatre coins du Vieux Continent et d'abord de chez nous, avec leur coquille au cou, leurs ampoules au talon, leur foi d'airain.

Dans la crypte sans âge de la cathédrale, une minuscule chapelle est l'un des derniers endroits de la catholicité conciliaire où, faute sans doute d'avoir pu déplacer l'autel accolé à la châsse d'argent contenant le corps de saint Jacques (sa tête et une de ses dents sont conservées avec un fragment de la vraie Croix, dans une autre salle du colossal sanctuaire), l'officiant célèbre toujours la messe en tournant le dos aux fidèles.

« *Bien peu d'entre eux soupçonnent sans doute qu'il n'y a pas là le moindre brin d'os de Jacques le Majeur, apôtre de Jésus, que celui-ci surnomma « Fils du tonnerre » en raison de sa fougue* », commente José Chao dans sa barbe blanche. Frère du romancier, prêtre relevé de son vœu de célibat mais ayant apparemment conservé la foi, fondateur en 1968 du mouvement Irimia (du nom de la source du rio Minho qui irrigue la Galice et forme entre Espagne et Portugal la plus ancienne frontière politique européenne), association civile et catholique, à la fois « progressiste » et mainteneuse des traditions galiciennes, l'ex-Padre José fait le point de la recherche historique sur saint-Jacques.

« *L'Espagne catholique qui en a fait son patron veut dur comme fer que l'apôtre Jacques soit venu, après la Crucifixion, évangéliser lui-même la Galice... Retourné en Orient il fut, et ça ce n'est pas contesté par les historiens, le premier disciple du Christ à être martyrisé, vers 42-44. Là où la légende repart, c'est lorsqu'on nous affirme que des fidèles de l'évangélisateur, voire des anges, nous ramenèrent ses restes, devenus reliques, dans notre Galice, à Padron, un peu au sud de l'actuel Saint-Jacques-de-Compostelle. On mit ensuite sur le dos de diverses invasions la « perte » de ces reliques. Au moment où l'Ibérie risquait d'être occupée tout entière par les musulmans, un ermite galicien, le futur saint Pélage, remarqua une étoile nouvelle brillant au-dessus d'un champ que les bœufs refusaient de labourer... Ce lieu deviendrait* Campus stellae, *le champ de l'étoile ». On creusa et on y retrouva un sarcophage contenant un corps décapité autour duquel, aussitôt, dit-on, se produisirent des miracles. On avait donc retrouvé les os apostoliques. Une première chapelle fut élevée en 813 et ainsi de suite jusqu'au bouquet serré de clochers que forme de nos jours Santiago-de-Compostela.* »

Si Jacques le Majeur n'a jamais posé son pied en Galice, qui donc dormait dans le champ de l'étoile, de quel culte, de quelle vénération populaire, Compostelle *a-t-il* pris la succession ? « *Les idoles païennes ne devaient pas manquer,* répond José Chao, *mais aussi peut-être des dévotions chrétiennes pas très orthodoxes. Unamuno (2) a ainsi lancé l'idée que les cendres de Jacques pourraient bien être en réalité celles de Priscillien...* »

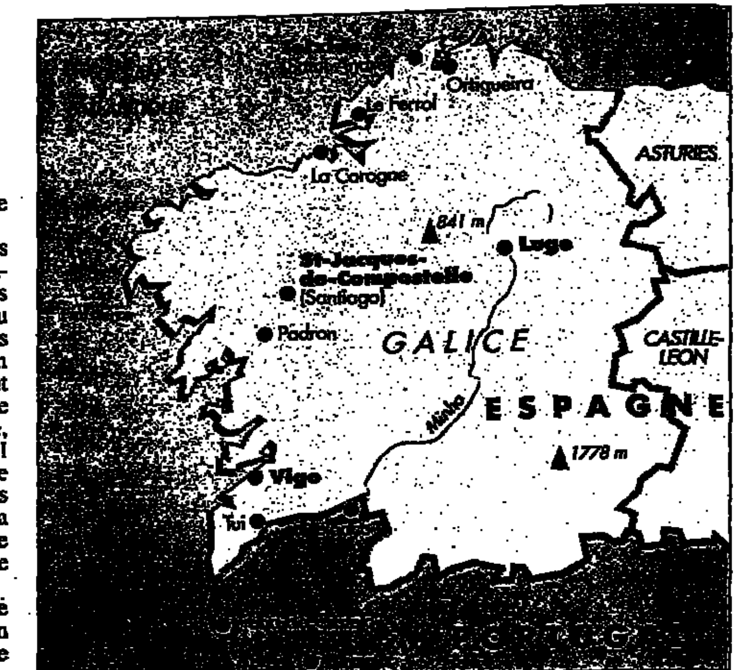
Cet évêque espagnol, adoré des femmes mais d'une incorrigible austérité de mœurs, recommandait à ses ouailles de ne pas manger de viande et de ne pas procréer, anticipant un peu les cathares. Il fit néanmoins de si nombreux adeptes, notamment en Galice, qu'il fut convoqué par l'empereur Maxime à Trèves où quelques prélats intransigeants obtinrent sa condamnation et son exécution pour hérésie. Première victime chrétienne au sein même de l'Eglise, Priscillien fut vénéré secrètement durant plusieurs siècles encore, particulièrement par des Galiciens, et il ne serait pas étonnant que son culte ait été jadis adroitement détourné vers celui de Jacques, à Compostelle, par le clergé loyaliste.

Il ne faut pas négliger non plus qu'au moment de la conquête *islamique*, les résistants chrétiens avaient besoin d'un porte-drapeau exceptionnel afin de galvaniser les populations : saint Jacques en Galice a peut-être tout simplement été « inventé » pour la bonne cause et, de fait, dès le neuvième siècle, l'apôtre monté sur un cheval volant ne manqua pas d'apparaître aux soldats ibériques au milieu des combats souvent désespérés de la Reconquista. Le Fils du tonnerre devint le « Tueur de Maures », le Matamore.

Cependant tant de bruit et de grandeur dérangèrent peut-être un *peu la piété modeste et tranquille* des paysans galiciens qui, de longue date, ont préféré aux foules internationales et démonstratrices de Compostelle l'humble, le très humble, pèlerinage de Saint-André-de-Teixide où aiment également se rendre les catholiques de la province portugaise du Minho, champions européens actuels de la *pratique religieuse* (60 % entendent la messe dominicale) (« le Monde-Temps libre » du 15 janvier).

San-Andrès-de-Teixido ne paie pas de mine, surtout quand on vient de se frotter aux triomphalistes architectures compostelliennes. C'est un simplissime village arrimé entre vertes collines et vertigineuses falaises – « *les plus hautes d'Europe* », assure un guide local, mais à Cassis, près de Marseille, on décrit aussi le rouge cap Canaille comme « *la plus haute falaise d'Europe* »...

Vaporisé de bruine océane, la localité d'une vingtaine de feux doit son nom aux proliférants ifs (*teixo*) noircissant la contrée, et sa



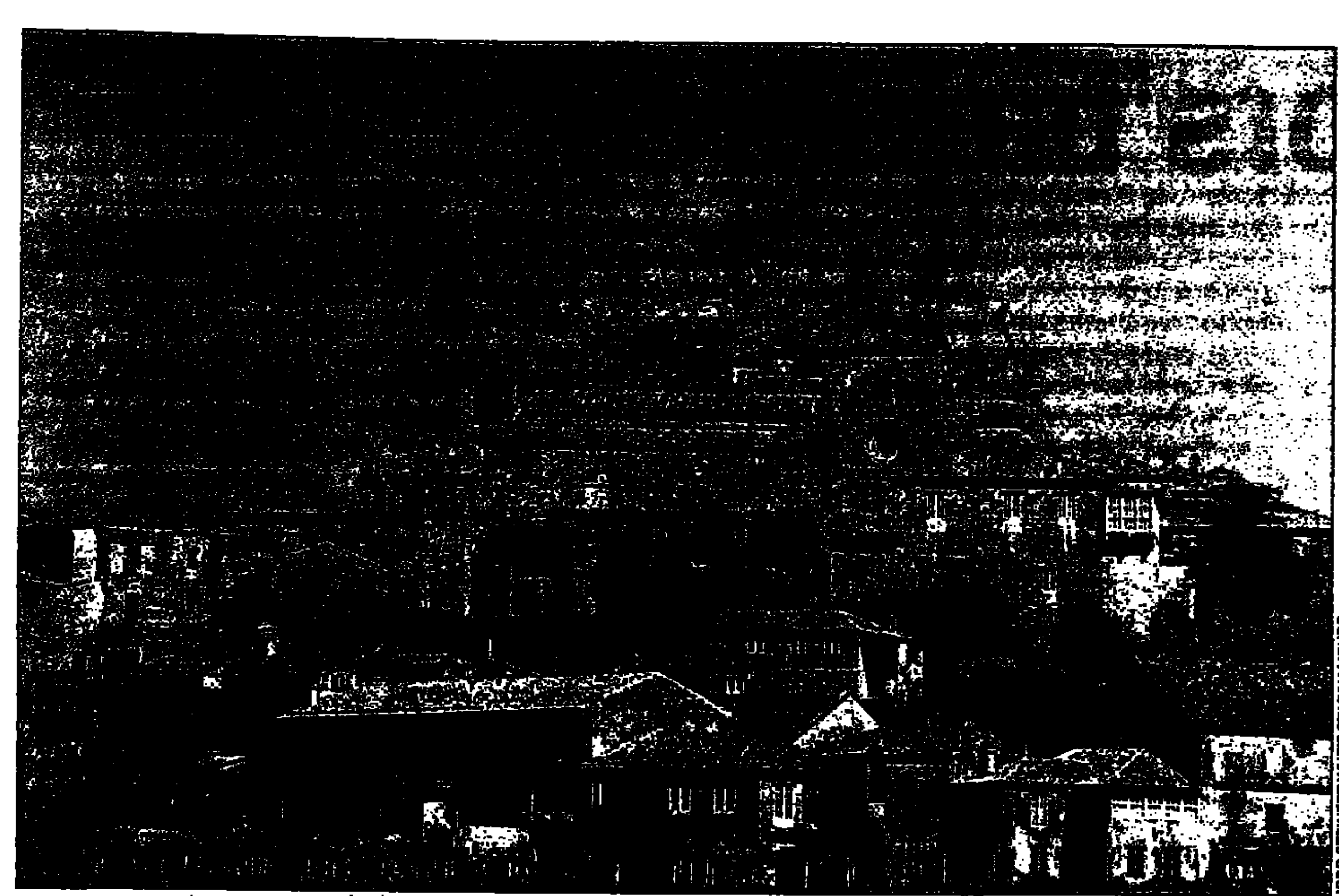
célébrité galico-minhote à saint André. Encore un apôtre ! Cette fois le plus obscur de tous, quoiqu'il fut frère de saint Pierre – et non pas le cadet de Jacques comme l'écrivent sans sourciller maintes publications galiciennes ! (3) – et martyrisé en Grèce vers l'an 60 sur une croix en forme d'X dite depuis lors « de saint André ». C'est le Christ lui-même qui aurait ordonné à son jeune disciple de venir édifier les mécréantes populations celtes de l'inhospitalière côte galicienne... L'histoire veut, elle, que ce soit des moines qui aient donné saint André comme protecteur aux naturels du pays *luttant* contre les razzias normandes, équivalent donc du patronage jacquiste requis contre les mahométans.

Des multitudes ferventes, populaires, familiales investissent donc régulièrement, depuis la nuit des temps, la petite église Saint-André au clocher de pierres brunes, au toit d'ardoises brutes, aux murs chaulés. Les ex-votos les plus divers, les plus inattendus, révèlent les multiples dons prodigués par le plus effacé des apôtres : examens réussis sans avoir été préparés, seins guéris alors que la Faculté s'était déclarée impuissante, bovins égarés retrouvés bien gras des mois après leur perte et même personnes défuntes ressuscitées...

Afin de prolonger les effets du fluide apostolique, les visiteurs emportent des saints André en mie de pain et des bouquets de noisetier, if et œillet de mer, cette dernière espèce, baptisée « herbe d'amour », *étant réputée rendre* féconds les ventres stériles, thaumaturgie en voie de désuétude dans la province, du moins si on en croit *l'Ideal gallego*, quotidien annonçant ces jours-ci que la rentrée scolaire en Galice enregistrait « *cent mille écoliers de moins qu'il y a dix ans* ». Heureusement des médecins américains sont venus à



VOYAGE



Tui et sa cathédrale forteresse.

la rescousse de saint André puisqu'ils ont déclaré que l'if recelait des vertus anticancéreuses...

Une centaine de personnes vivent sur place de ce pèlerinage millénaire, de la jeune femme vendant l'eau bénite embouteillée par son mari au gamin indiquant la Fonte Santa, où il faut jeter un morceau de pain car *« si le quignon ne s'enfonce pas dans l'eau le saint vous exaucera et s'il s'enfonce vous n'aurez qu'à compter jusqu'à ce qu'il disparaisse et vous saurez alors le nombre d'années qui vous restent à vivre »*, précise le garnement après avoir reçu sa pièce.

Au sud de Santiago, là même où [illegible] de saint Jacques et où on vénère encore la borne où s'amarra le bateau apportant de Palestine les restes du futur Matamore en chef, un autre culte, non moins puissant et passionné, mais laïque, féminin, littéraire, est né au siècle passé, sorte de pendant, par son côté populaire et affectif, du pèlerinage à Saint-André-de-Teixide. Nous voulons parler de Rosalia de Castro, Rossalia tout court pour tous les Galiciens du monde, ceux du terroir, ceux également de l'expatriation car on vient la voir, on lui écrit et, disons le mot, on la « prie » aussi, du Mexique à la Terre de Feu.

A l'écart du centre de Padron, à quelques dizaines de mètres de la petite gare jaune, parmi des montagnes de fûts d'eucalyptus, l'une des productions galiciennes, en partance pour les usines de pâte à papier, au milieu de villas sans charme ni discrétion, une ultime masse de verdure cache une bonne grosse maison campagnarde, couverte d'ampelopsis, cernée de camélias géants, de vieux figuiers, d'oliviers, de buis, de lauriers ; on y passerait bien la journée à lire Virgile ou Colette sous l'une des tonnelles si ce n'était le flux continu des « rosalistes », le crissement de leurs pas sur le gravier, leurs murmures sans désemparer avant de se taire pour pénétrer dans le « sanctuaire ». Beaucoup de visiteurs ont déjà parcouru plusieurs fois la Ruta rosaliana, itinéraire galicien de leur déesse, dont Padron est La Mecque, mais ils en redemandent encore et encore, comme un vice, comme une drogue...

Cette demeure bucolique s'appelle néanmoins Casa de Matanza, mais, renseignements pris, cette « matance » évoque le sacrifice annuel du cochon et non point quelque horrible tuerie dans laquelle aurait péri Rosalia et les siens. La « sainte », qui était née en 1837 dans un faubourg de Compostelle, des amours interdites et maudites d'une fille noble et d'un prêtre, a passé une partie de sa vie à Padron et elle y a rendu l'âme, en 1885, dans son lit, d'une tumeur, comme tout le monde.

Son intense popularité, comparable peut-être à celle, jadis, de Mistral en Provence (mais sans la résonance universelle du prix Nobel de littérature 1904), Rosalia de Castro la doit à un seul volume de poèmes et autres textes en galicien et en castillan (4), mélange sans grumeaux de poésie agreste, d'intimisme, de nationalisme culturel régional, le tout nappé d'un romantisme parfois débridé, souvent mélancolique, et surmonté d'une pointe pas méchante de populisme. Les vers en galicien de la poétesse ont joué un rôle déterminant en faveur de la renaissance de la langue *gallega* et surtout de la fin du complexe linguistique à l'égard de l'espagnol, idiome que Rosalia a également honoré, ce pourquoi elle fut louangée par Unamuno, Azorin ou Machado.

Autant que son travail, sans doute, c'est le personnage de Rosalia qui a séduit et continue de séduire. A mi-chemin de George Sand (mais sans le cigare ni les amants) et de Marceline Desbordes-Valmore, la Galicienne émeut par sa naissance scandaleuse et sa fin prématurée, plaît par sa fidélité têtue au polygraphe galicien Manuel Murguia (1833-1923) qu'elle avait épousé à l'église en 1858 et qu'elle rendit père plusieurs fois. A Padron, leur cadre de vie de ruraux aisés mais pas chichiteux, avec ses couvre-lits au crochet, ses vilains tableaux, ses cruches et ses cuivres, le tout longuement regardé dans le plus profond silence par les pèlerins, achève de rendre accessible aux visiteurs l'auteur de *Cantares gallegos*, *Ruinas* et *Follas novas*.

Rosaliste assidue mais néanmoins critique, Maria Estrella Villar, la trentaine brune et fraîche, malgré une tabagie incontrôlée, séparée sans enfants, directrice, *« par la force du poignet et non par héritage »* d'un laboratoire pharmaceutique galicien, animatrice d'un comité anti-sida, estime, elle, que *« le mariage de Rosalia l'a empêchée de jouer son rôle en faveur de l'émancipation des femmes. Songez que, quand elle est morte, elle qui était mille fois plus connue que son plumitif et politicard d'époux, eh bien on a annoncé seulement « Dona Murguia a trépassé », sans autre ! »*

Ce gros point noir paraît heureusement ignoré de la plupart des desservants de l'étonnante adoration de Padron, circonscrite uniquement, d'ailleurs, à l'hispanité. Aucun vers traduit en français de Rosalie n'a jamais été publié, en dehors peut-être de revues confidentielles, et si le romancier marocain Mohamed Choucri la cite dans son récent ouvrage *le Temps des erreurs* (5), c'est qu'il l'a lue en espagnol dans sa jeunesse sous le protectorat de Madrid au Maroc septentrional.

La ruralité celto-latine de l'âme galicienne ne se retrouve pas que dans les vers de Rosalia ; elle reste une réalité au sein d'une région où un habitant sur deux continue d'habiter la campagne ou d'en vivre. Certes, le Galicien n'est pas homme à gémir dans le gilet du premier venu, même de France, et bien que notre pays soit généralement mieux vu en Galice que dans le reste de l'Espagne – cela peut-être en raison de la forte émigration locale outre-Pyrénées de l'ère franquiste ? *« Certainement aussi,* ajoute Ramon Chao, *à cause de notre multicentenaire compagnonnage avec les pieux piétons du* camino francés *qui fait qu'une artère majeure du Vieux Santiago s'appelle toujours Rua de Franco, ce qui ne signifie pas, comme certains Français le croient, « rue du Généralissime », mais « rue du Franc»...*

Il est clair, cependant, à bien prêter l'oreille et ouvrir les yeux, que la paysannerie galicienne, aujourd'hui, souffre d'un mal nouveau, un mal existentiel que reconnaît l'écrivain Ramon Chao, hier intellectuel marxisant, aujourd'hui chef du service hispano-lusophone de Radio-France internationale (et père du fondateur du groupe musical la Mano Negra), défenseur sans complexe des us galiciens : *« On perçoit de toute part la souffrance sans remède de nos familles paysannes, surtout lorsqu'il leur faut, sur les injonctions de Bruxelles, conduire à la Matanza, à l'abattoir, leurs vaches coupables de produire trop de lait. Or la vache c'est le symbole, le fétiche, de la maison galicienne... Je me demande finalement si pour nous l'idéal n'est pas dans une sorte de conservatisme tranquille sous contrôle démocratique. En tout cas, le priscillienisme foncier du caractère galicien, donc notre refus ancestral des conformismes venus de l'Est ou du Nord, nous dictent de ne pas accepter le moule unique d'une Europe ultra-libérale sauce yanquieu. »*

De l'autre côté du rio Minho – face à Tuy et sa cathédrale qui n'a pas honte d'avoir été aussi forteresse, aujourd'hui bloc moussu pétrifié proclamant hautement l'antiquité de cette contrée –, dans ce Nord portugais si proche de la Galice, par les rythmes et les coutumes, les mêmes chagrins muets ravagent la vie des villageois lusitans, obligés eux, maintenant, d'abandonner leur oliveraie trop prolixes ; demain, prédit-on, leurs vignobles sur treille du *vinho verde*. *« Et que nous propose-t-on à la place ?* interrogent en chœur deux élus municipaux, l'un de Tui la Galicienne, l'autre de Viana-de-Castelo la Minhote. *De refaire sur notre littoral atlantique la Costa Brava au profit des Européens du froid, eh bien non, merci, plutôt crever ! »*

Colère passagère qui ne résistera pas aux substantielles subventions communautaires ou amorce d'une résistance durable, prémices d'une tentation de tourner le dos à la capitale et au reste de la nation, jugées responsables des *« malheurs venus de Bruxelles »* ? La Galice en tout cas va avoir besoin de la protection de tous ses apôtres, Rosalia incluse, qui chantait insolemment, il y a cent et quelques années :

Que Dieu m'accorde, Castillans
Ô Castillans que j'abhorre,
que les Galiciens périssent
avant d'implorer votre aumône.

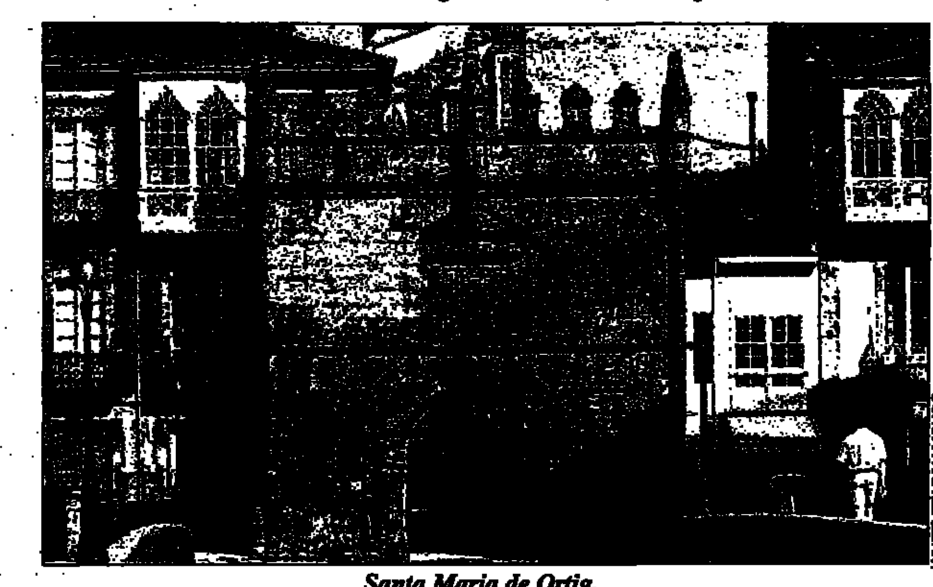
De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

(2) Miguel de Unamuno, 1864-1936, auteur en particulier du *Sentiment tragique de la vie* (1912) et de *l'Agonie du christianisme* (1925).

(3) Notamment les très fantaisistes *Itinéraires à travers la Galice*, édités en 1993 à Madrid par Grupo Amaya et diffusés en français dans les pays francophones. Sur Santiago, voir *les Hauts Lieux de la spiritualité en Europe*, Bordas, 1992, et *Sur les chemins de saint Jacques*, livre-album de René de La Coste-Messelière et Jérôme da Cunha, Perrin, 1993.

(4) *Obras completas*, Aguilar, Madrid, 1958.

(5) Seuil, 1994.



Santa Maria de Ortig.



RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* » « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, avenue des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08 Tél. : (1) 44-43-76-00 Télefax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
TÉL. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	Voie normale CEE
3 mois ...	536 F	572 F	790 F
6 mois ...	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an ...	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.
Vous pouvez payer par prélèvement mensuels. Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA, INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐
6 mois ______ ☐
1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
______
______
Code postal : ______
Localité : ______
______
Pays : ______
______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

401 MQ 01 PP. Paris RP

TABLE

Hors barrières

Les marges *gourmandes* de la capitale ont toujours combattu avec courage et talent les chefs de la cité, au risque quelquefois de leur donner des leçons.

Le département de Seine-Saint-Denis est une entité en soi. Une image de la banlieue parisienne. La Seine-Saint-Denis, c'est un monde où cohabitent usines désaffectées et nouvelles industries, échangeurs routiers et parcs paysagers bordés de « barres » locatives. Un paysage qui a sa poésie âpre, et où vivent plus d'un million d'habitants. Louis-Ferdinand Céline raconte ainsi la banlieue : « *L'avenue avant chez la Tante, c'était plein de marrons... Plus loin que la route, c'est les arbres, les champs, le remblai, des mottes et puis la campagne... Plus loin encore, c'est les paysages inconnus... la Chine... Et puis rien du tout* (1) ».

Le « hors barrière » gastronomique avait fasciné Curnonsky. Le mystère commence à la Barrière de Clichy ! « *La bicoque de Mme Héronde dominait un terrain vague. Le clebs nous avait repérés... il gueulait tout ce qu'il pouvait* » *(op. cit.)*. Mme Héronde est une brodeuse aussi précise que le plus fin ouvrier cuisinier. Alors, peut-on se demander, la vraie recette de la « pêche Melba » convient-elle aux ouvrières brodeuses plus qu'aux divas ? Créée au Savoy à Londres, par Auguste Escoffier, en 1893, en l'honneur de Nellie Melba, cantatrice : « *Je lui fis présent des pêches sur un lit de glace à la vanille, dans une terrine d'argent incrustée, entre les ailes d'un superbe cygne taillé dans un bloc de glace puis recouvert d'un voile de sucre filé* (2) ».

Mme Héronde, la fine brodeuse de Ferdinand, pouvait-elle comprendre ? Bien sûr ! « *Et pourtant dans sa mouscaille ce qu'on lui a confié comme trésors ! Des venises entiers en chasubles, comme il y en a dans les musées* » (Céline encore). L'image est conforme à la *nécessité* de la pêche Melba. En cuisine, l'ouvrier qui n'est pas motivé – à la différence de la dentellière – ne *peut atteindre la perfection.* Ce qui reliait le travail ouvrier des banlieues et le travail de cuisine, c'était la réalité de la tâche exécutée à la perfection.

En Seine-Saint-Denis, à défaut de nouvelles industries, demeure la cuisine. On s'arrêtera, d'abord, au Coq. Au Coq de la Maison Blanche, s'entend. (37, boulevard Jean-Jaurès, 93400 Saint-Ouen. Tél. : 40-11-01-23. Fermé dimanche.) Alain François, enfant de la balle, maintient la tradition du coq au vin, du lièvre à la royale, et, le mercredi, de la mythique tête de veau en tortue. Un travail précis, des saveurs justes, des produits impeccables qui requièrent toute l'attention du chef André Gamon. Un « as », comme l'on dit par ici ! « Chez Bibi », à Stains, il convient de bien se tenir. C'est l'ancienne Buvette de la Grande Ceinture, que gouvernait le père, M. Sez. (41, allée du Val-du-Moulin, 93240 Stains. Tél. : 48-26-64-10. Ouvert à midi, et le vendredi soir ; fermé le sam. et le dim.).

Stupéfiante bâtisse plantée au bord d'une route classique, avec ses pavés et ses arbres, une vraie route « carte Michelin 1932 », mais qui ne mène nulle part. C'est un tronçon de route témoin, enclavé dans le parc de La Courneuve. Un site préservé, avec jardin et terrasse. L'on y sert des plats « à l'ancienne ». C'est ce que l'on dit lorsqu'on se moque de la diététique. Donc, tête de veau à la vinaigrette, bœuf-mode aux carottes, navarin d'agneau, jarret, gras-double, chou farci. Ah ! le panneton de pied de porc aux graines de moutarde, vous m'en direz des nouvelles ! C'est bon ; c'est roboratif. En dessert, point de pêche melba au « menu touristique *(sic)* à 200 F. », mais les choux à la crème caramélisés, comme pour une première communion.

Chez Henri, à Romainville (72, route de Noisy, 93230 Romainville ; tél. : 48-45-26-65 ; fermé samedi à déjeuner, dimanche et lundi soir), l'on saurait vous exécuter la recette de la pêche Melba : « *Six pêches de Montreuil, de qualité tendre et mûres à point.... sur le lit de glace, rangez délicatement les pêches et les masquer avec la purée de framboises... jeter sur les pêches un léger voile de sucre filé...* ». Ce restaurant est établi dans une maison rustique, entre un carrefour, une usine qui fonctionne, ici un entrepôt, là un paysage pavillonnaire. Alors, toute la finesse du travail – celui de la dentellière – se porte ici sur le gibier : vol-au-vent de lièvre à la royale, suprême de poule faisane aux queues d'écrevisses, civet de garenne, colvert, râble de lièvre, noisettes de chevreuil. On sait ici *que la cuisine française a deux traditions* : l'une savante et cultivée, de haute cuisine ; l'autre issue des cuisines populaires ou régionales. Admirable carte des vins. Menu-carte à 150 F. A la carte, environ 350 F. On prendra la précaution de réserver et, surtout, de ne pas arriver après 21 h 15 !



La Campagne Lotoise (197, avenue Gallieni, 93140 Bondy ; tél. : 48-48-28-98 ; fermé dimanche et lundi) est une enclave de la cuisine du *Sud-Ouest* en terre de mission, auprès des nouvelles ethnies qui bordent la fameuse « Nationale 3 », celle de la contre-offensive de la Marne. Cadres d'entreprises du commerce, des services et de l'industrie automobile, ils font le succès des menus à 95 F (le midi) et 170 F de ce restaurant ouvert par Patrick, l'un des fils de la famille Asfaux qui tient *toujours solidement* la position de la rue Faidherbe (Paris-11e) à l'enseigne d'A Sousceyrac, créée au temps de la jeunesse de Pierre Benoît. Les truffes d'été et foie gras servis avec des pommes tièdes à l'huile de truffe, ou bien la salade d'oreilles de porc confites et gésiers de canard sont ici le prélude inspiré de *plats tels la cuisse de* canard confite croustillante, le jambon chaud à la crème de cèpes, le pavé du Limousin et son gratin cantalou. La verve du patron et la tourtière chaude à la vieille prune de Gramat, accompagnée de quelque cahors ou madiran, estompent l'étrange décor fleuri, la lumière un peu vive et l'environnement qui a oublié jusqu'au souvenir de la forêt de Bondy. Autres tables d'anthologie, *le Pouilly-Reuilly de Jean Thibault* (68, rue André-Joineau, 93310 Le Pré-Saint-Gervais ; tél. : 48-45-14-59) et l'Auberge des Saints-Pères, où Michel Liret mitonne avec beaucoup de soin une délicieuse cuisine de saison (21, avenue de Nonneville, 93600 Aulnay-sous-Bois ; tél. : 48-68-11-06 ; fermé dimanche soir et lundi).

Manger en « 93 » ? Y a-t-il une cuisine prolétarienne, faite de miroton, de gibelotte, de haricot de mouton ? Non, les cartes d'aujourd'hui sont mélangées. Certes, la tradition gastronomique en France s'est bâtie dans une civilisation urbaine, et dans une mise à distance des usages alimentaires tels qu'on les connaissait encore dans ces banlieues au temps du Front populaire. L'on assiste, et tous ces restaurants fameux du « 93 » le prouvent, à un retour des cuisiniers formés pour la haute cuisine aux manières des cui*sines populaires* et régionales. L'exercice est acrobatique, en Seine-Saint-Denis comme ailleurs. C'est comme le travail de la dentellière, à quoi fait penser la véritable recette de la pêche Melba : « *On pourra parsemer sur les pêches quelques amandes fraîches, effilées...* »

Jean-Claude Ribaut

(1) *Mort à crédit*, L.-F. Céline, « Folio » *Gallimard*.

(2) *Souvenirs inédits*, A. Escoffier, Jeanne Lafitte, 1985.

Toques en Pointe

Le Pouilly-Reuilly

Pierre Béarn recommande de « *ne pas laisser d'empreintes digitales sur les nappes* ». Ici, elles sont d'un jaune éclatant et confèrent un air de jeunesse à ce vieux bistrot sympathique, fier de ses heures de gloire. Les amuse-bouche – un peu de saucisse et de boudin poêlés – donnent le ton et imposent le beaujolais. La tête de veau à la vinaigrette est servie en entrée, c'est dire ! Alors suivra le sauté d'agneau aux cocos frais, moelleux à souhait, ou bien le civet de sanglier à la sauce issue de la marinade puissamment parfumée. Le patron, Jean Thibault, fait la navette entre la cuisine et la salle et se souvient du bon vieux temps. Dès le premier repas, l'on est un habitué. Je n'étais pas revenu au Pouilly-Reuilly depuis dix ans ; c'était la veille. Environ 250 F.

▶ Paris. 68, rue André-Joineau, *93310 Le Pré-Saint-Gervais*. Tél. 48-45-14-59. Fermé le samedi et le dimanche.

Lou Marquès

L'ancien couvent des carmélites, transformé à la Révolution en orphelinat, devint en 1929 un hôtel de tourisme. C'est aujourd'hui un Relais et Châteaux. Son restaurant Lou Marquès – un hommage au marquis de Baroncelli – conserve de ce passé une atmosphère un peu contenue. Les artichauts à la barigoule ou le papeton d'aubergine et tomate confite sont un hommage à la Provence, comme la baudroie à l'*aïgo sau*, servie avec les croutons à l'huile d'olive et la rouille. Menu à 98 F, servi dans l'ancien cloître. Menus à 150 F (avec un mas de rey, *vin du pays d'Arles à 80 F la bouteille*), 195 F et 295 F. A la carte, comptez environ 350 F.

▶ Arles. Boulevard des Lices (13200). Tél. : 90-93-43-20

La Dînée

Le décor chargé du restaurant de Didier Delu a laissé place, depuis quelques mois, à un espace sobre agrémenté de toiles contemporaines de qualité. La chose est rare. La cuisine de Christophe Chabanel, comme l'inspiration du peintre, ne part pas de la nature mais finit par la rencontrer. L'endive et la pomme verte au jus de betterave qui accompagnent la salade de langoustine, la coriandre qui relève les artichauts poivrades, la joue de porc en cocotte à la confiture de chou rouge et boudin noir ou encore le quasi de veau au jus de laurier et son parmentier paraissent d'abord une construction de l'esprit avant de surprendre, heureusement, le palais. Même avec la douceur de banane, roquefort et noix pilée, l'imagination est contenue et le résultat maîtrisé. Ce (très) jeune chef a bien du talent. Belle cave et service très soigné. Menus le midi à 160 F, le soir, 260 F. A la carte, il faut compter 300 F environ.

▶ *Paris. 85, rue* Leblanc *(75015)*. Tél. : 45-54-20-49.

Au Petit Montmorency

Daniel Bouché ne bride ni son enthousiasme ni son talent. En cette saison, les « cèpes grillés flic-floc et tartine de foie gras » sont la plus agréable entrée en matière qui soit. Suivra un puissant et subtil râble de lièvre, cuit à la perfection, dont il nous régalait, déjà, rue de Montmorency. Le lièvre à la royale est traité à la poitevine, entièrement dilacéré, selon la recette du sénateur Couteaux. Cela ne s'invente pas. Laissez-le choisir dans la belle carte des vins, le côtes-du-rhône qui mettra en valeur le civet de sanglier, lié au boudin accompagné de choucroute au naturel. Splendides desserts. Pour ces merveilles, il faudra compter entre 400 F et 500 F.

▶ Paris. 5, rue Rabelais (75008). Tél. : 42-25-11-19. Fermé samedi et dimanche.

Le Lanthenay

Philippe Valin, commis puis second chez Jacques Manière, est rentré « au pays ». Avec deux menus à 98 F, et 168 F. C'est le retour du fils prodigue ! D'emblée la saveur de l'huître tiède servie en amuse-bouche rappelle le *souvenir de « papa ». En hommage, la* salade folle « Jacques Manière » ou la fricassée de tête de veau aux herbes. Le civet de lièvre de Sologne est accompagné d'une sauce bien dépouillée, liée au sang à bonne température. La leçon du maître n'a pas été oubliée. Le décor mériterait sans doute pareil dépouillement. Les vins de Loire, c'est bien naturel ici, sont à l'honneur, servis avec soin par le beau-frère du chef. Sympathique affaire de famille que la clientèle plébiscite. Il faut retenir sa table.

▶ Romorantin-Lanthenay. Place de l'Eglise (41200). Tél. : 54-76-09-19. Fermé dimanche soir et lundi. Fermé du 1er au 25 novembre.

Restaurant de la Tour

L'entrée de pied et oreille de cochon croquante en salade tiède aux herbes concentre toute la malice de Roger Conticini, pourtant natif de Genève, dans un assaisonnement où dominent les saveurs acidulées. C'est un plat-manifeste. Ici, on « fait » le boudin, en terrine ; il accompagne les charcuteries et garnit la tarte friande. La petite carte d'hiver présente les produits de la forêt (cèpes et chanterelles en persillade), joue des poils et des plumes (civet de lièvre et grouse d'Ecosse), sans omettre les écailles, avec le panaché de poissons au jus de volaille. L'accueil et le service efficients rendent d'autant plus attrayants les menus-carte à 108 F et 128 F avec une formule à 98 F. Ajoutons à cela une trentaine de vins sérieux – à moins de 100 F. Le soir, deux menus à 145 F et 165 F. Quelques desserts sont inspirés par Philippe, le pâtissier de la Table d'Anvers.

▶ Paris. 6, rue Desaix (75015). Tél. : 43-06-04-24. Fermé le *dimanche*.

J.-C. Rt

JEUX

PHILATÉLIE

Le Cérès 95

LA 53e édition du catalogue Cérès des timbres de France est parue. La tendance générale est au réalisme : modération pour les classiques, hausse pour les variétés et les timbres seuls sur lettre et baisse pour les timbres oblitérés détachés.

Les classiques sur lettres – et donc les oblitérations – bénéficient d'une légère hausse. En neuf, le 15 c vert au type *Cérès* passe tout de même de 120 000 F à 125 000 F, le 30 c brun de janvier 1867 de 6 000 F à 6 500 F. Le goût des collectionneurs pour la guerre de 1870-1871 vaut à certains « ballons montés » de s'envoler de plus de 30 %. Enfin, les cotes des essais et épreuves de la IIIe République et de l'Empire flambent.

Certaines émissions du début du siècle réalisent des performances honorables : les variétés du type *Blanc ;* les 12 F et 15 F *Palais du Luxembourg,* impression sur raccord, cotées respectivement 400 F et 425 F. Exceptionnel, le bon de 10 000 F à 25 000 F de la *Semeuse* vert-bronze sur fond ligné no 130E.

Au chapitre des baisses, Cérès condamne systématiquement les timbres oblitérés détachés émis avant-guerre, les timbres neufs de cette période progressant un peu. Pour la décennie 1940-1950, le neuf souffre, en témoignent les années complètes revues à la baisse (1941, 1942, 1944, 1946 à 1949), le timbre seul sur lettre (au tarif) poursuivant la hausse entreprise depuis quelque temps. Après 1950, le solde redevient légèrement positif (1957 de 484 F à 491 F).

Pour les timbres les plus récents, la situation est assez confuse. Sont à la hausse, les oblitérés aux types *Marianne, Sabine* et *Liberté*. En nette progression : *Pierre Cot* de 10 F à 25 F, le bloc *Cinémathèque* de 50 F à 100 F et le bloc *Philexfrance 89* de 100 F à 150 F. Une valeur prometteuse : la paire no 2778-2779 se tenant du carnet de la Journée du timbre 1993 (Jacques Tati) déjà cotée 15 F.

P. J.

▶ **Catalogue Cérès 1995 « France, de 1849 à nos jours », 424 p., 4 500 reproductions en couleurs, 95 F (plus port 22 F), en librairie et chez Cérès, 23, rue du Louvre, 75041 Paris Cedex 01.**

En filigrane

• Prévention des toxicomanies. – La Poste a mis en vente générale, lundi 17 octobre, un timbre à 2,80 F à l'occasion de la Journée nationale de prévention des toxicomanies. Au format vertical 22 x 36 mm, dessiné par Vladimir Velickovic, mis en page par Charles Bridoux, il est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

• Vente au profit de MSF. – Vente aux enchères de plus de 250 lots de timbres et cartes postales, au *Monde*, 15, rue Falguière à Paris, samedi 22 octobre à partir de 14 heures, au profit de Médecins sans frontières, avec le concours bénévole de Me Renaud, commissaire-priseur, et de Jean-François Brun, expert. Les organisateurs espèrent dépasser un total de 500 000 F grâce à la générosité des donateurs, parmi lesquels de nombreux particuliers ainsi que les négociants de la CNEP, le Service national des timbres-poste, le BEPTOM ou la poste des Nations unies (exposition des lots, vendredi 21 octobre, de 14 heures à 17 heures, à MSF, 8, rue Saint-Sabin, 75011 Paris, et au *Monde* le jour de la vente).

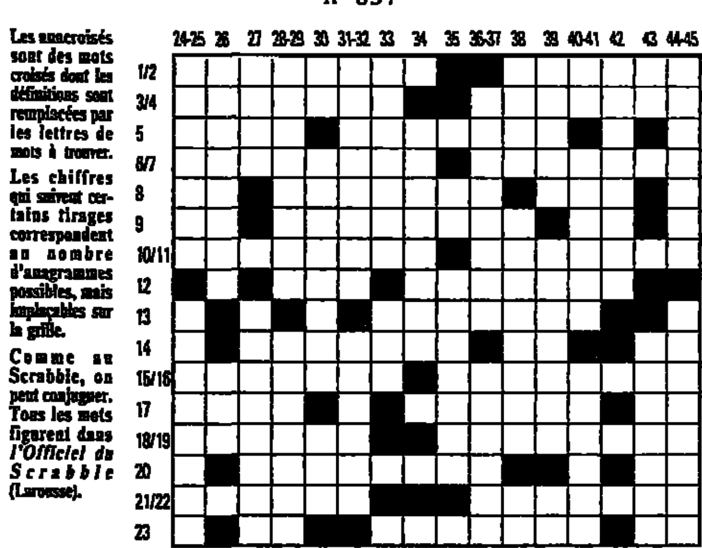
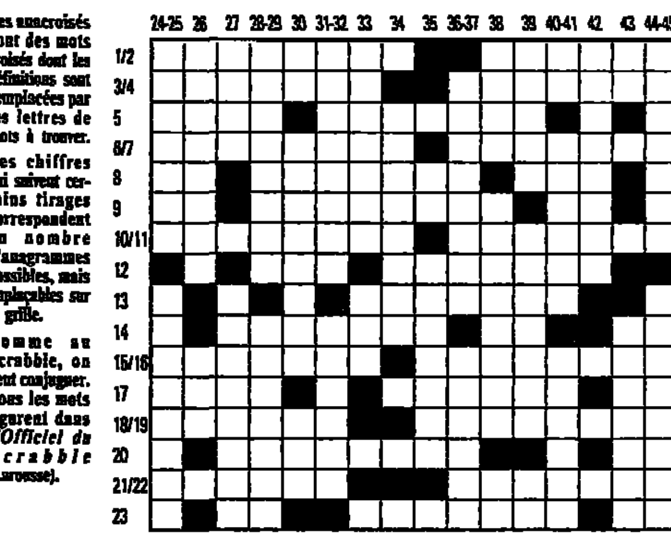
Anacroisés (R)

no 837

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. CEEEILOR. – 2. AFINPT. – 3. EENNORS. – 4. AACFIIP. – 5. AEMPRRT. – 6. AEEELMPR. – 7. ACENORU. – 8. DIINNOS (+ 1). – 9. AEGILLRU (+ 1). – 10. EEEEFNRT. – 11. AADEINT (+ 1). – 12. INORTVV. – 13. ABEENSS. – 14. AEEHILM. – 15. AINRRST. – 16. EEIRSSTT (+ 1). – 17. EEINNP (+ 1). – 18. EEILOP (+ 1). 19. EINOSSSU. 20. DEFIIINN. 21. AENSSU (+ 2). 22. AAELLRT (+ 1). 23. DEEOSSY.

VERTICALEMENT

24. EFIPRTU. – 25. EEHOSTTU. – 26. ACEEELRS (+ 2). – 27. AHILLMTU. – 28. AEGLNOSS. – 29. CINNNOU. – 30. EMORSTUU (+ 1). – 31. AEEENNRR. – 32. EEIMSX. – 33. EEEILRR. – 34. ADEEILMV. – 35. BEEIINR (+ 1). – 36. AAELNPSV. – 37. IINSTU (+ 1). – 38. ADEERSSS. – 39. EIINNOS. – 40. ACNORS (+ 2). – 41. EEILLT (+ 1). – 42. AAFFLNOT. – 43. CEENRRU (+ 1). – 44. AEEPTTT. – 45. AAISSSTV.

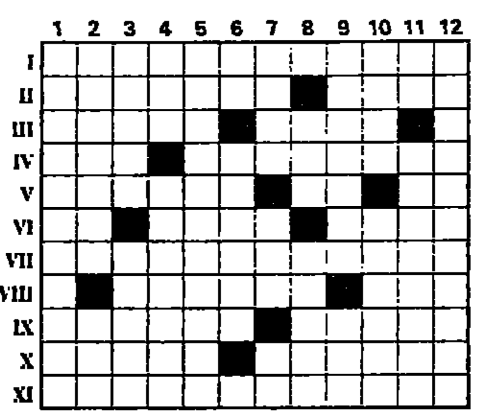
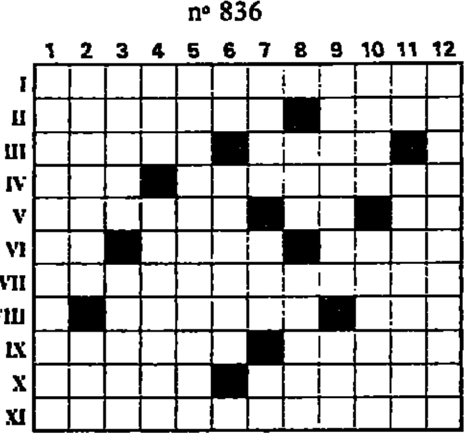
SOLUTION DU No 836

1. ECHELON. – 2. AMAIGRIT. – 3. CHENEVIS (ECHEVINS). – 4. NIZAMS, souverains d'Inde. – 5. TRIFIDE. – 6. AUBERGES. – 7. FURIOSO. – 8. ICEFIELD. – 9. YSOPETS. – 10. DATIVE (DEVAIT DEVIAT EVIDAT). – 11. ENCEINTE. – 12. BIGNONES, arbrisseaux. – 13. ISONOMIE, similitude du mode de cristallisation. – 14. MESURER (RESUMER). – 15. TUSSIONS. – 16. DIESEES. – 17. NEGRESSE. – 18. LESQUELS. – 19. ECSTASY. – 20. BOITENT (BIENTOT BOTTINE OBTIENT). – 21. CHARIAS (CRASHAI). – 22. HIRSUTE (HUITRES). – 23. HERISSON (HERSIONS). – 24. PIGNONS. – 25. LENIFIE. – 26. OVOIDES. – 27. OVIDUCTE, conduit de sortie de l'œuf. – 28. NIMOISE (EMIIONS IONISME SIMONIE). – 29. NIZERES, essences de roses (INSEREZ RESINEZ SERINEZ). – 30. RENINES. – 31. MAOISME. – 32. MESUSE (EMUSSE MUSEES MUSSEE). – 33. EMBETE. – 34. BOLDUCS. – 35. DASEINS (DESSINA DINASSE). – 36. TAISEUSE (EUSTASIE). – 37. RONGEAI. – 38. FROTTE. – 39. GELIVITE. – 40. TRESSEE (RESTEES STEREES TERSEES TESSERE). – 41. EXTREMIS.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Mots croisés

no 836

HORIZONTALEMENT

I. Université du septième type. – II. Examina les éléments du tout. Public ou privé, il a le même usage. – III. La solution se trouve dans les dessins. Fraction. – IV. Vieux chef. Mit martel en tête. – V. Mule rétive. Contenu. Petit beurre renversé. – VI. Personnel. Dans le désert. Assura sa chaussure. – VII. Redoutés des impétrants. – VIII. Discours de circonstances. Possessif. – IX. Intégré. La déception est comme ça. – X. Troubles. Surprenante, mais habituelle pour les sourds. – XI. Tout ce qui n'est pas impair, affirme le poète.

VERTICALEMENT

1. On a tendance à le fuir. – 2. Peut être un brin de talent, mais sans constance. C'est peu pour une nomination. – 3. Il aime étaler son faste. Le chapeau y est aussi nécessaire que le crack. – 4. Sort du chapeau. Exerce. – 5. Une île, par exemple. – 6. Champion. Ceux d'aujourd'hui cohabitent avec quantité de contre-pouvoirs. – 7. Sur la figure comme sur le piano, ce fut déplaisant. Pour Scapin. Voyelles. – 8. Il est parfois comme un coup de canon. Représenta l'ONU. – 9. Mène au doute. N'a plus d'arêtes. – 10. Excitants. Son nom entre parfois dans les XI. – 11. Article. Se goûte et vous gâte. – 12. Vos plantes, ainsi, font des parcours contre nature.

SOLUTION DU No 835

Horizontalement

I. Travaillistes. – II. Roman. Renient. – III. Adorés. Svelte. – IV. Déni. Egeen. Er. – V. Enterrent. Uni. – VI. Ut. Teintées. – VII. Levée. Rusai. – VIII. Irisé. Rue. EOS. – IX. Oie. Uranes. Ue. – X. Neutralisante.

Verticalement

1. Trade-Union. – 2. Rodent. Rie. – 3. Amont. Lieu. – 4. Variétés. – 5. Ane. Rêveur. – 6. Série. Ra. – 7. LR. Général. – 8. Lèsent. Uni. – 9. Invétérées. – 10. Sien. Eu. Sa. – 11. Tel. Ussé. – 12. Enter. Août. – 13. Stérilisée.

François Dorlet

Bridge

no 1605

JEAN BESSE

Le regretté champion suisse Jean Besse était un grand artiste dans le jeu de la carte, et on pourrait publier tout un livre sur les jolis coups qu'il a exécutés.

Voici l'un des plus curieux :

	♠ R V 10 2 ♡ D V 8 ♢ R 10 4 3 ♣ R 3	
♠ A D 8 ♡ 10 4 2 ♢ A V 6 ♣ A 10 7 4	N / O E / S	♠ 7 6 5 ♡ R 7 6 5 ♢ 7 ♣ D 9 8 6 5
	♠ 9 4 3 ♡ A 9 3 ♢ D 9 8 5 2 ♣ V 2	

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♣	contre	3 ♣	3 ♢
passe	passe	passe	

Ouest entame le 2 de Cœur pour le 8 et le Roi d'Est. Sud prend avec l'As et joue le 2 de Carreau pour le 6 et le Roi du mort (car il n'avait aucune indication particulière pour faire l'impasse au Valet). Le déclarant tire ensuite la Dame et le Valet de Cœur maîtres et joue le 3 de Carreau. Ouest fait le Valet, encaisse l'As de Carreau et contre-attaque le 4 de Trèfle pour le Roi du mort qui continue Trèfle. Ouest prend le Valet avec l'As et joue le 10 de Trèfle dans coupe et défausse. *Comment Besse a-t-il gagné TROIS CARREAUX contre toute défense ?*

Réponse

La situation, où Est ne jouait plus aucun rôle, était :

♠ A D 8 ♣ 10 7 — (Nord) ♠ R V 10 2 ♢ 10 / (Sud) ♠ 9 4 3 ♢ D 9

Pour ne perdre maintenant qu'une seule levée Besse a coupé le 10 de Trèfle avec le 10 de Carreau, et *il a surcoupé le mort avec la Dame de Carreau*, puis il a joué le 9 de Pique...

Un coup extraordinaire que les techniciens aimeront analyser à fond.

LE SIMULTANÉ DU PRÉSIDENT

José Damiani vient d'être nommé, à 55 ans, président de la Fédération mondiale. Jamais depuis Robert de Nexon, en 1958, un Français n'avait reçu une aussi haute distinction. Remarquable organisateur, José Damiani a donné au bridge une grande impulsion, et c'est lui, qui (en 1986) a organisé le premier tournoi simultané mondial. Aujourd'hui, on compte, pour cette épreuve, près de cent mille participants, et les donnes sont publiées dès la fin du tournoi. Un oscar est même attribué à celle qui a été « la mieux jouée ». Voici l'oscar de 1993.

	♠ A V 7 4 ♡ A 3 ♢ A R D V 9 ♣ 10 2	
♠ 10 2 ♡ R 9 4 2 ♢ 10 7 6 2 ♣ D 8 6	N / O E / S	♠ R 9 8 5 ♡ 8 7 5 ♢ 8 4 ♣ V 9 5 3
	♠ D 6 3 ♡ D V 10 6 ♢ 5 3 ♣ A R 7 4	

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest X...	Nord Rosenberg	Est Y...	Sud Zia
–	1 ♢	passe	1 ♡
passe	2 ♠	passe	2 SA
passe	3 SA	passe	5 SA
passe	6 SA	passe	passe...

Ouest ayant entamé un petit Cœur, *comment Zia en Sud a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'inversée naturelle à saut de « 2 Piques » promettait une vingtaine de points et était forcing de manche. Après s'être contenté de répondre « 2 SA » sur « 2 Piques », Sud a ensuite bondi à « 5 SA », une enchère également naturelle qui laissait à Nord *le choix du contrat final*. Rappelons, en effet, qu'un saut à « 5 SA », quand une couleur d'atout n'a pas été agréée, n'est pas la convention « Joséphine » (qui oblige le partenaire à déclarer le grand chelem avec deux gros honneurs d'atout). Ici, ni Carreau, ni Cœur, ni Pique n'avaient été soutenus, et il ne pouvait donc pas y avoir de confusion avec la convention de grand chelem inventée par Joséphine Culbertson.

Philippe Brugnon

Dames

no 492

LE COIN DU DÉBUTANT

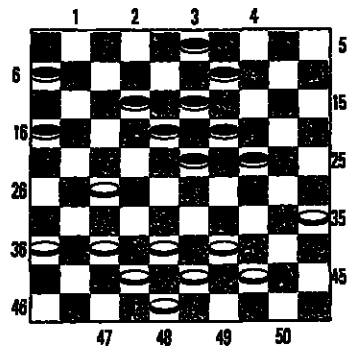
Les grands classiques.

Schémas (suite)

Coup Philippe : les Blancs chassent un Noir de la case 18 et fixent un autre pion noir à la case 33.

● **Premier exemple :**

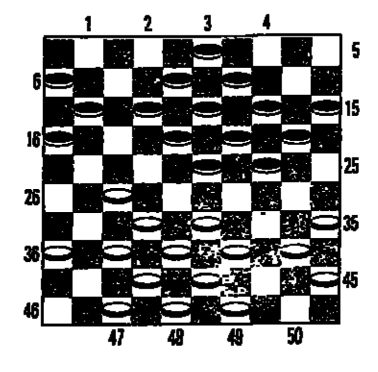
L. Coutelan (1933).



Les Blancs jouent et gagnent.
● *Solution :* 27-22 (18×27) 35-30 (24×35) 44-40 (35×33) 38×7 !, +.

● **Deuxième exemple :**

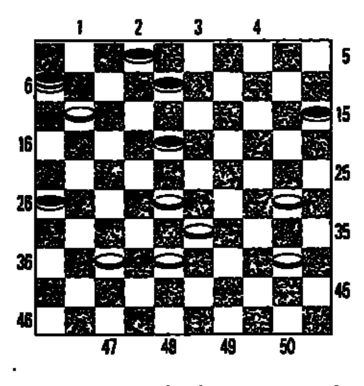
Barteling (1920).



Les Blancs jouent et + 1.
● *Solution :* 27-22 (18×27) 32-21 (16×27) 33-29 (24×44) 43-39 (44×33) 38×16 ! etc., B + 1, le pion noir à 27 étant sans défense.

L'UNIVERS MAGIQUE

Gain curieux réalisé, dans la position ci-dessous, par le maître lyonnais Fankhauser en 1959, avec les Blancs.



Les Blancs jouèrent et gagnèrent sur cette attaque par la dame noire : 38-32 ! (6×17, forcé) 28-23 ! (17×28) [Une illustration de l'obligation de prendre du côté du plus grand nombre] 32×3 !, +.

SOLUTION DU PROBLÈME no 491

A. DE DESCALLAR (1959)

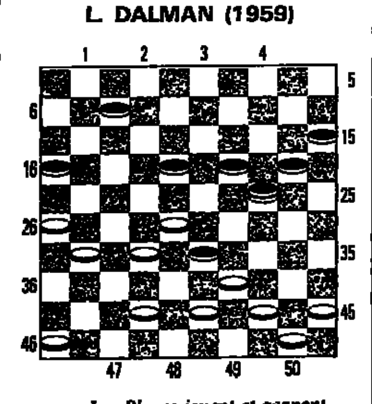
Blancs : pions à 24, 27, 30, 31, 33, 34, 35, 38, 47.

Noirs : pions à 8, 9, 13, 17, 18, 19, 22, 28, 36.

34-29 ! (28 × 39) 38-33 ! (39 × 28) 29-23 (18 × 20) 27-18 (13 × 22) 30-25 (36 × 27) 25 × 14 ! suit un très pur final classique (22-28) 14-9 ! [le seul] (28-33) 9-3 ! [le seul] (33-39) 3-17 ! (39-43) 47-42 ! les Noirs sont mat.

PROBLÈME

L. DALMAN (1959)



Les Blancs jouent et gagnent.
Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

Echecs

no 1609

COUPE BARBARELA DU FESTIVAL DE BRUNN, 1994

Blancs : I. Stohl.
Noirs : P. Haba.
Gambit-D. Défense slave.

1. d4	d5	16. 0-0-0	Fé6 (m)
2. ç4	é6	17. h4 !	Cd7 (n)
3. Cç3	ç6	18. h5	Cé7
4. é4 (a)	dxé4	19. h6 !	Tg8 (o)
5. Cxé4	Fb4+	20. Dg5 ! (p)	Td8
6. Fd2 (b)	Dxd4	21. Th-é1 (q)	b5 (r)
7. Fxb4	Dxé4+	22. Txé5 !	Cxé5
8. Fé2 (ç)	Cé7 (d)	23. Fxé5	Txd6 (s)
9. Cf3	Cg6 (é)	24. hxg7+	Ré8
10. Cd2 ! (f)	Df5 (g)	25. Fxd6	Dd7
11. Ff3 (h)	Dé5+ (i)	26. Fxé7 !	Dxé7
12. Cé4 ! (j)	f5	27. Fh5+	Ff7
13. Fç3	Dç7	28. Fxf7+	Rxf7 (t)
14. Cd6+	Rf8 (k)	29. Dxf5+	aband. (u)
15. Dd2 !	é5 (l)		

NOTES

a) Une variante dynamique qui offre aux Blancs, au prix d'un pion, la paire d F et une dangereuse initiative. 4. Cf3 est également jouable ; par exemple, 4..., dxç4 ; 5. a4, Fb4 ; 6. é3, b5 ; 7. Fd2, a5 ; 8. axb5, Fxç3 ; 9. Fxç3, çxb5 ; 10. b3, Fb7 ; 11. bxç4, b4 ; 12. Fb2, Cf6 ; 13. Fd3, Fé4 ; 14. Fxé4, Cxé4 ; 15. Dç2, Cf6 (Krogius-Polugaievsky, 1953).

b) Le retour du C en ç3 permet aux Noirs d'obtenir un jeu sans problème par 6...,ç5!

ç) Ou 8. Cé2, Ca6 ; 9. Fç3, Cé7 (après 9..., f6 ; 10. Dd6, Cé7 ; 11. 0-0-0 rien n'est clair) ; 10. Fxg7, Cb4 ; 11. Fxh8 ; é5 ; 12. Dd6 !, Cç2+ ; 13. Rd2, Ff5 ; 14. Td1 !, Td8 ; 15. Dxd8+ !, Rxd8 ; 16. Ré1, Ré8 ; 17. Cç3, Df4 ; 18. Txd2 et les Blancs sont mieux.

d) Le développement du C-R semble faible. Sur la réponse la plus sage, 8..., Ca6 il faut se souvenir de la magnifique partie de J. Lautier contre Gurevitch de Bielle 1993 : 9. Fç3, Cé7 ; 10. Fxg7, Tg8 ; 11. Ff6, Df4 ; 12. Fç3 ! Txg2 ; 13. Cf3, f6 ; 14. Dd2 ! !, Dxd2+ ; 15. Cxd2 avec une domination positionnelle durable. Ou encore 8..., Ca6 ; 9. Fç3, Cf6 ; 10. Cf3, Fd7 ; 11. 0-0 !, 0-0-0 ; 12. Fd3, Dg4 ; 13. Dç2, Df4 ; 14. b4 ! (Sokolov-Akopian, Groningen, 1991). 8..., Dxg2 est à déconseiller à cause de 9. Ff3 ou de 9. Dd4 avec des complications souvent favorables aux Blancs. 8..., Cd7 est à examiner : 9. Cf3 (ou 9. Dd6, Dxg2 ; 10. 0-0-0, Dxf2 !), b6 ! ; 10. Dd2, Cg-f6 ; 11. 0-0-0, ç5.

é) 9..., Cd5 est intéressant, mais l'avantage de développement des Blancs subsiste toujours dans la variante 10. Cd2, Dd4 (si 10..., Dxg2 ? 11. Ff3) ; 11. Fa3, Cf4 ; 12. 0-0.

f) Très fort. Le C-R vise la case d6 *via* é4.

g) Si 10..., Dxg2 ; 11. Ff3 et 12. Cé4. Si 10..., Df4 ; 11. g3 avec la curieuse variante 11..., Df5 ; 12. Ff3, Cé5 ; 13. Fé4, Cd3+ ; 14. Ré2, Cxf2 ; 15. Fxf5, Cxd1 ; 16. Fç2, Cxb2 ; 17. Fç3, Cxç4 ; 18. Cxç4 avec gain d'une pièce pour quatre pions et un jeu figural actif.

h) Menaçant 12. Cé4.

i) Un pas malheureux. Les Noirs s'aperçoivent de l'inefficacité de la suite 11..., ç5 en raison de la riposte 12. Cé4 ! et si 12..., çxb4 ? 13. Cd6+ et 14. Cxf5. Cependant, il valait mieux s'engager dans cette suite et roquer après 12. Cé4 ! que d'opposer cet échec fatal.

j) Les Blancs ont maintenant le gain en poche. L'exécution est impeccable.

k) Si 14..., Re7 ; 15. ç5 ou simplement 15. Cxç8+, Txç8 ; 16. Fxg7 avec de belles perspectives d'attaque.

l) Ou 15..., Cd7 ; 16. 0-0-0, Cd-é5 ; 17. Fé2 suivi de h4-h5.

m) Si 16..., é4 ; 17. Th-é1 !

n) Si 17..., é4 ; 18. h5 !

o) Si 19..., g6 ; 20. Dg5 !

p) La pression des Blancs a atteint son maximum.

q) L'explosion est imminente. Le pion é5 est indéfendable.

r) Si 21..., é4 ; 22. hxg7+. Si 21..., g6 ; 22. Txé5 !

s) Si 23..., Cg6 (ç8) ; 24. hxg7+, Txg7 ; 25. Fxg7+, Rxg7 ; 26. Dxd8 !, Dxd8 ; 27. Cxf5+ avec gain.

t) Si 28..., Dxf7 ; 29. Td8 mat.

u) Si 29..., Ré8 ; 30. Dh5+, Df7 ; 31. Té1+ et si 29..., Rxg7 ; 30. Td7.

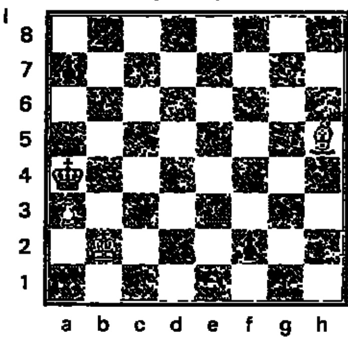
SOLUTION DE L'ÉTUDE No 1608

V. KIVI (1938)

(Blancs : Rg2, Ff1, Cç8, Pé3. Noirs : Rç6, Pç3, é4.)

1. Cé7+, Rb7 ! (si 1..., Rç5 ; 2. Cf5, ç2 ; 3. Cd4 ! et si 1..., Rd6 ; 2. Cf5+ et 3. Cd4) ; 2. Fa6+ ! !, Ra8 ! (si 2..., Rxa6 ; 3. Cd5 !) ; 3. Cç6 !, ç2 ; 4. Fb7+, Rxb7 ; 5. Ca5+, Rb6 ; 6. Cb3 ! et les Blancs gagnent.

ÉTUDE No 1609
A. HERBERG (1939)



Blancs (3) : Rb2, Fh5, Pa3.
Noirs (3) : Ra4, Pa7 et f2.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Jörn Riel, Groenlandais des tropiques

Parcours extrême : voilà un homme qui ne peut plus se passer de la Malaisie, où il vit, et qui a pris toutes dispositions pour que ses cendres soient dispersées du ciel sur l'inlandsis groenlandais. Jörn Riel, écrivain-bourlingueur sans frontières.



J.-P. FAVREAU

Jörn Riel : « Lorsqu'on entre dans le silence du Groenland, on n'entend plus que soi. »

Large pantalon d'ours blanc, *kamik* (bottes en peau de *phoque épilée), étroit* gilet de chasse, chapeau tropical, lunettes de glacier autour du cou et pipe à la main : dans la blancheur de Thulé, la silhouette bien découplée de Jörn Riel (soixante-trois ans) le pose en dandy de l'Arctique. Mais c'est une autre photo qu'il retient : celle d'une petite maison rouge aux fenêtres bordées de blanc émergeant de la neige comme une pousse au printemps. Elle a été prise en mai dernier, *lorsque, à l'invitation de la télévision* danoise, il est retourné sur la côte nord-est du Groenland, dans l'île Ella, au fond du fjord du Roi-Oscar, là où, à l'âge de dix-neuf ans, il s'était installé pour trois ans, seul avec Ugge, un compagnon eskimo, pour une première mission officielle. A nouveau, il a poussé la porte – que personne n'avait franchie depuis son lointain départ. Rien n'avait bougé à l'intérieur. Sur la table, le journal de bord était resté ouvert sur ces mots : *« Je quitte l'expédition le chagrin au cœur. »* Alors il a écrit : *« De retour dans l'île Ella, la joie au cœur. »*

Entre ces deux phrases, dans cet interligne de quarante ans, Jörn Riel a mené sa vie comme un enchaînement d'expéditions, un enchaînement à l'expédition. Un rude exercice de corps et d'esprit qui ne l'a pas empêché de publier une quarantaine de livres (il ne cherche pas à en savoir le nombre exact) d'un tirage moyen de deux cent soixante mille exemplaires dans son pays, le Danemark (cinq millions d'habitants), où il est immensément populaire. *« Ma vie*, dira-t-il, *est un « racontar ». Un racontar, c'est une histoire vraie qui pourrait passer pour un mensonge. A moins que ce ne soit l'inverse ? Qui sait ? Certainement pas moi. »* Il a voyagé, travaillé et vécu sous tant de latitudes que, rapidement, les dates et les trajets s'entremêlent, pour n'en plus laisser apparaître que la résultante, son éternel retour à ce qu'il considère comme son *« unique patrie »* : le Groenland.

L'été de ses quinze ans, il demande à ses parents l'autorisation de faire le tour du Danemark à vélo. Accordé. Du coup, il part droit au sud avec un ami. A pied. Le 14 juillet 1946, il entre dans Paris. Toute la ville est en effervescence. *« Bien sûr, nous savions que ce n'était pas dû à notre arrivée. »* Jamais il n'a imaginé une telle fête, une telle débauche de drapeaux, une telle joie. Un certain M. Emile, résistant franco-danois, manchot, le loge trois semaines dans un hôtel de passe rue Vivienne. *« Nous avons connu tout plein de filles... dans une innocence totale. »* Il mange à la cave, et se souvient des couverts attachés à la table de crainte de les voir disparaître. Il lui faudra trois semaines pour rentrer à Copenhague. Après l'avoir traité *« de tous les noms d'animaux »*, son père, créateur de coiffures au salon de la Couronne, lui sert une bière, s'assied face à lui, fier et impatient : *« Alors, raconte ! »*

L'année suivante, il embarque à bord du camion d'un mareyeur. Direction : Prague. Au retour, il descend à Munich. On lui vole son argent, ses chaussettes. Il marche. Il a faim. Il n'est plus qu'un réfugié parmi d'autres. Un de trop. Il se nourrit de pommes volées, se glisse dans les soupes de charité. *« Une terrible expérience que de traverser l'Allemagne rasée par les bombes. Un bien vilain voyage. »* Déjà, il écrit, déjà il a le Groenland en tête. L'île est une colonie danoise, et, grand lecteur, il a lu tout ce qui la concerne. Enfant, il a rencontré Peter Freuchen, *« l'explorateur »*, comme on dit encore, célèbre pour s'être amputé lui-même d'une jambe (on lui a maintenu le goulot d'une bouteille de rhum dans la bouche), et qui lui raconte *« d'horribles histoires sur les Eskimos »* ponctuées de coups donnés sur le sol par sa jambe artificielle.

Il a seize ans et demi quand il apprend qu'une expédition se prépare. Il court en rencontrer le chef. *« Que savez-vous faire ? Rien : je suis lycéen – J'ai besoin d'un navigateur. »* Promesse d'embauche en main, il entre (avec dispense) à l'école de la marine marchande et, en un temps record, y obtient son diplôme, le doublant d'un brevet de navigation aérienne. *« Depuis, quand on me dit : c'est impossible, alors je sais que c'est possible. »* Jörn le navigateur est né. Prêt à affronter tous les terrains, tous les éléments, y compris lorsqu'ils viennent à se conjuguer, sous la forme la plus rude, dans le Grand Nord. Il est armé pour être déposé avec Ugge, un Eskimo de son âge, dans la petite maison rouge de l'île Ella, environnée par des centaines de kilomètres de glace déserte.

Un jour de 1952, il voit amerrir l'hydravion de Paul-Emile Victor (à qui il a dédié ses *« racontars »*). La femme de l'explorateur français, qui est du voyage, éblouit tant les deux jeunes solitaires qu'ils ne parviennent pas à quitter la pointe de leurs chaussures des yeux. Jörn apprend l'eskimo (Ugge le danois) et organise, chaque samedi soir, un *« salon littéraire »*. *« Nous n'avions que des livres des années 30. Notamment un ouvrage de dix-huit cents pages sur les conventions des télécommunications et un manuel pratique de la parfaite ménagère. Je lisais, pendant qu'Ugge sommeillait sur une peau d'ours devant le poêle. Un an après, nous pouvions communiquer, mais nous avions tout lu. Alors, me souvenant des récits des chasseurs, j'ai commencé à écrire mes « racontars arctiques », sans la moindre idée de publication. Pour m'amuser. »*

C'est au cours des missions qu'il effectue durant trois mois chaque année pour mesurer la glace dans l'extrême Nord-Est qu'il rencontre les trappeurs. Ils sont une vingtaine, de tous âges, souvent séparés par plusieurs jours de traîneau. Chaque visite est un événement. *« On pouvait passer plusieurs jours avec eux sans échanger un mot. Et puis, soudain, ils commençaient à raconter une histoire, modeste au début, et qui se mettait à grossir de plus en plus. Les femmes, absentes de ce monde, n'étaient évoquées qu'avec le respect le plus profond, dans un langage désuet qui les posait comme des déesses intouchables. »* Les discours, alimentés par un alcool local à base de sucre, de levure et parfois agrémenté d'airelles (distillé par deux fois pour les grandes occasions), ne se terminent que lorsque les bouteilles sont vides. Les gros cafards sont rembarqués par le cargo (annuel), s'arrêtent au premier bar de Copenhague (à droite en descendant du quai) et repartent comme devant. Jusqu'aux jours du milieu des années 50 où ils ne reviennent pas : les chasseurs ont été *« rapatriés »*.

Jörn Riel reste sur la grande île où il estime avoir désormais ses *« racines »*, enchaînant avec une expédition anglaise à la recherche de volcans actifs. *« Très intéressants, parce que réellement impossibles à trouver. Ils étaient venus en bateau et avaient vu des fumées sur la montagne. Le vieux chef d'expédition, Mr. Simpson, très malicieux, m'a embauché avec un grand clin d'œil. Mais on a fini par trouver leurs « volcans » : de simples tourbillons de poussière sur les sommets. Alors Mr. Simpson a commencé à construire un aqueduc, parce qu'il n'y avait rien à faire et qu'il adorait construire des aqueducs. On a passé l'été entier à cela. Imaginez sa félicité au moment de partir : il laissait le premier aqueduc du Groenland. L'édifice est toujours là, intact. »*

Les Américains l'engagent et le déposent, seul avec cinq chiens, une tente et des provisions pour un an au sommet du Qaqatoqaq, à l'ouest du Groenland, où il doit mesurer les mouvements du glacier. *« C'était encore une expérience ! Quand je suis rentré, je ne pouvais plus regarder les gens dans les yeux. »* Heureusement, il se fait un bon ami là-bas. Un dentiste d'Hawaï avec qui il communique par radio *« quand il se sent trop fou »*. Après quatre mois de solitude, il est convaincu que quelqu'un l'observe en permanence. Une chose totalement impossible, mais qui le terrorise néanmoins. *« Il va falloir être très courageux, m'a dit mon dentiste d'Hawaï. Tu vas aller dehors et regarder. Je suis parvenu à sortir. Il n'y avait personne. J'étais guéri. »*

Le voilà à Thulé où il relève des données géomagnétiques, observe les aurores boréales. Harvard a créé une antenne pour les soldats américains (dix mille) qui travaillent à la base. Après trois ans d'études, il y obtient son diplôme, postule à l'ONU (cette fois, il a *« envie de voir le reste du monde »*), qui lui propose un poste à Jérusalem. Sa dernière soirée groenlandaise est si arrosée qu'on le dépose dans le mauvais avion en partance. Au lieu d'atterrir en Islande, il se retrouve à Terre-Neuve. Avec huit jours d'attente avant le prochain vol.

Le modeste permis de conduire de l'armée américaine qu'on lui délivre pour circuler dans l'île lui vaut quelques ennuis lors d'un voyage à Cuba. Considéré comme un espion et emprisonné trois semaines, il n'est libéré qu'après une intervention de l'ONU. On l'embarque sur un vapeur, qui, après quarante-sept jours de mer, accoste à Mourmansk. *« J'y ai rencontré le capitaine d'un sous-marin, passionné par l'Arctique, qui m'a invité chez lui et donné une lettre de recommandation pour les autorités. C'était l'époque de Khrouchtchev : durant deux mois, j'ai pu naviguer sur la mer Blanche et circuler tout au long de la côte sur des routes en bois de charpente. »*

On retrouve Jörn Riel, observateur civil de l'ONU, dans les points chauds du globe : à Beyrouth et à Damas, sur le Golan, en Egypte, à Gaza et au Pakistan. Bientôt, il ne vit plus que de sa plume et sa piste devient difficile à suivre : s'y mêlent les goûts du pili-pili congolais (*« le meilleur »*) et de la dôle helvétique, une traversée du Sahara dans une vieille voiture, des croisières dans les Caraïbes et la traversée à pied de Sumatra, en onze mois, de Belawan à Palembang. On apprend qu'il a vécu à Annecy et en Suisse, mais qu'il est toujours revenu au Groenland. Il a passé un an à Ammassalik (à l'est) puis a acheté une grande maison rouge aux fenêtres bordées de blanc à Narsaq (au sud), qu'il a revendue *« à un ami »* il y a quatre ans. *« Comment la maintenir avec notre ferme en Suède et notre demeure de Kuala-Lumpur ? »* Car, après s'être installé de longues années en Indonésie, puis à Bangkok, il s'est établi en Malaisie. A portée de sa nouvelle passion : la Nouvelle-Guinée.

Il y a quatre ans, il part en Irian Jayat à la recherche d'une tribu qui n'aurait jamais entrevu son monde. Il la découvre dans la haute vallée du Baliem, après avoir survolé, deux jours durant, la forêt. Il y reste trois semaines. Et y retourne chaque année depuis. *« Ils n'avaient jamais vu une chemise et un pantalon. Un soir, on était assis. Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, et je les sentais soucieux. Ils m'ont expliqué que mon costume n'était pas respectable. Ils m'ont proposé un os nasal. Mais je n'avais pas de trou pour le porter. Alors il m'ont donné un étui pénien. J'ai dû enlever mes vêtements et le porter. Tout le monde s'est mis à sourire, soulagé : maintenant j'étais digne. Ils ne cessent jamais de se combattre, ils se mangent parfois, mais ils sont dignes. J'y retourne au printemps pour la cinquième fois. »*

Entre-temps, un milliardaire de Detroit, qui s'est mis en tête de refaire le parcours de Peary (le premier Américain à avoir atteint le pôle Nord en 1909), le contacte (*« Le monde arctique est un petit monde, seules une vingtaine de personnes y sont entraînées »*). *« Il avait engagé les meilleurs joueurs de basket de son université, pensant qu'avec de pareils costauds il réussirait à coup sûr. J'ai eu beau lui dire : « Pas de mécanique, mais des chiens », car les chiens sentent les plissements de la glace et les poches d'eau, quand je suis arrivé sur la terre d'Ellesmere, j'ai trouvé des chenillettes. Il y en avait même une avec sauna. On ne va pas au pôle en sauna ! J'ai pensé que ce serait une catastrophe et je suis parti. Effectivement, une chenillette a sombré en mer, trois hommes sont morts et les autres ont été sauvés de justesse par hélicoptère. »*

Pour écrire un de ses derniers ouvrages, *la Chanson pour la vie*, Jörn Riel parcourt durant quatre mois les régions par lesquelles les Inuits ont migré, mille ans durant, du détroit de Béring au Groenland. Les territoires du Nord-Ouest lui paraissent sans fin : *« Dans la toundra, on pense pouvoir continuer jusqu'à sa dernière extrémité. Puis on arrive aux premières inflexions, superbes, de la terre d'Ellesmere, d'où l'on peut piquer droit sur le pôle. »* Un bras cassé, il franchit les derniers kilomètres qui séparent le Canada du Groenland, dans un traîneau tiré par le scooter des neiges d'un Indien de Madras, restaurateur à Resolute-Bay. Une confirmation de migrations plus contemporaines, dans lesquelles il se sent engagé. *« J'écris sur l'Arctique sous les tropiques, et sur les tropiques en Arctique. J'ai besoin de cette distance pour écrire. »* Il s'enchante d'avoir pu passer de Thulé (moins 40 °C) à Djakarta (plus 40 °C.), mais ne se reconnaît *« qu'une seule patrie »*, et il a déjà passé contrat avec Greenlandair, pour que ses cendres soient répandues du ciel sur l'inlandsis.

« Le Groenland, c'est ce qu'on appelle... (Jörn Riel cherche le mot, puis se résigne) *un virus. Il n'est pas guérissable.* (Il s'enflamme.) *C'est l'espace, la beauté, la paix. On y est son propre maître (on l'était autrefois). On se crée son propre filet de sécurité. C'est le seul endroit où l'on se sente vrai. Où l'on peut se donner la paix intérieure et la sécurité, parce qu'on prend l'habitude de n'avoir confiance qu'en soi-même. Lorsque l'on entre dans ce silence, lorsqu'on l'entend, on prend conscience de soi, parce que l'on n'entend plus que soi. C'est la seule chose audible. En mai, le silence est absolu : la glace ne bouge pas encore, il n'y a pas de vent, et la visibilité renforce encore l'absence de sons, comme si quelqu'un avait murmuré : « Stop ! »*

Jean-Louis Perrier